NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES
DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS
DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ DE L'ESPINES, DE SAINT-PONS
ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME HUITIÈME
DEUXIÈME PARTIE

PARIS
LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE
3, QUAI MALAQUAIS, 3

MDCCCLXXV

mariés en 1607 ; reconnu, le 20 juin 1642, au testament d'Aldebert, son frère, prieur de Saint-Jéhan-la-Foulhouse, par un legs de cent francs, à l'exclusion d'Antoine, autre frère ; et omis, le 16 juillet 1659, à celui de François (M. de Trémoulet), prieur de Saint-Julien de Fontanes, leur frère aîné, qui, par contraire, légua cent francs au même Antoine : c'est de cet Antoine, dès-lors qualifié seigneur de Chabanes, mort sans postérité, et peut-être en célibat, vers 1674, qu'il reçut cette terre. Jusqu' alors, il ne s'institua que seigneur de Saint-Etienne (terre patrimoniale, que l'on voit énoncée parmi les possessions de Guion, premier baron de Jonchères, son aïeul); et c'est sous cette qualification qu'avant 1657, il contracta un premier mariage avec demoiselle Isabeau d'Apchier, fille d'André, baron de Montbrun, seigneur de Charliés, et de N... de Roquelaure, des seigneurs de Pompinhac. Devenu veuf de cette dame, dont il n'avait point d'enfants, il contracta, de 1670 à 1673, un second mariage avec demoiselle Madeleine de la Roche Negli, fille d'Antoine, écuyer, seigneur dudit lieu et de Chamblas, et de dame Gabrielle de Roger, sa seconde femme, qui paraît lui avoir porté la terre de la Fagette, et dont le fils paraît avoir été filleul de son oncle paternel Antoine. Christophe, assigné pour l'inventaire après décès de Gaspard II, seigneur de Trémoulet, Ligeac, etc., son frère, y comparut, le 23 octobre 1683, par procureur, sous la qualification de seigneur de Chabanes, habitant au château de la Fagette, paroisse de Ventuejol, diocèse de Saint-Flour, et y consentit, sous la réserve de ses droits. Le 13 février 1691, lui et son épouse, en mariant leur fille, Marie I., au seigneur de Pompinhac, leur donnèrent tous leurs biens à charge de payer les légitimes de leurs autres enfants, d'acquitter leurs dettes, de leur faire une pension déterminée, et de leur laisser à chacun la libre disposition d'une somme de mille francs; conditions tellement onéreuses, que leur gendre crut devoir, avant son décès, survenu en 1708, répudier leur succession, ouverte la même année ; et leur fille, en faire rémission, le 13 mars 1709, à son frère Antoine, avec les mêmes clauses, et sous réserve de quinze cents livres, par forme de légitime, dont il retiendrait un quart pour le remettre à celui de ses enfants substitué par son contrat de mariage au quart des biens de feu son époux et d'elle, ainsi que

d'une chambre au château de la Fagette, où elle pût se retirer au besoin.

Les enfants de Christophe et de sa seconde épouse, furent :

1.° Antoine de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, qui suivra ;

2.° Marie (Ire) de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, mariée, le 13 mars 1691, à messire Claude-Gabriel de Roquelaure, écuyer, seigneur de Pompinhac, par contrat, dont les clauses et les suites sont exposées à la fin de l'article de ses père et mère; veuve, en 1708, et mère, entr'autres enfants, de noble Christophe de Roquelaure, chevalier, seigneur de Pompinhac, la Fagette, Roziers, et autres places, qui, devenu héritier de son oncle maternel, Antoine, et conséquemment subrogé à ses charges, eut à soutenir contre François-de-Belvezer-de-Jonchères, seigneur de Trémoulet et de Ligeac, veuf d'une de ses tantes maternelles, le procès, dont l'exposé se voit en l'article de ce dernier, au cinquième degré de la branche de Ligeac.

3.° Marie (IIe) de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, mariée, le 29 juillet 1708, à François de Belvezer-de-Jonchères-Ligeac, son neveu à la mode de Bretagne, dont elle fut la première femme. Elle mourut peu d'années après, mère de plusieurs enfants, au nom desquels son mari, déjà engagé dans les liens d'un second mariage, répéta, de 1623 à 1628, la dot, avec intérêts depuis leur union, contre Antoine de Belvezer, et Christophe de Roquelaure, frère, et neveu de cette dame. (Voyez cinquième degré de la branche de Ligeac).

4.° et 5.° Marie-Anne, et Rose de-Belvezer-de-Jonchè-chères-Chabanes, encore demoiselles, et vivant au château de Pompinhac avec leur neveu, en 1723 et 1728. (Voyez cinquième degré de la branche de Ligeac).

6°. et 7.° N.... et N.... de Belvezer-de-Jonchères-Chabanes, dont le sexe et le sort sont également ignorés. (Voyez cinquième degré de la branche de Ligeac).

V. Antoine DE BELVEZER-DE-JONCHÈRES-CHABANES,

(messire, chevalier) seigneur de la Fagette, en Auvergne, capitaine d'infanterie au régiment de Tallard, reçut, le 13 mars 1709, de sa sœur, Marie Ire, épouse du seigneur de Pompinhac, la rémission de l'hérédité de leurs père et mère aux mêmes charges et conditions qu'elle; ce qui l'engagea, en 1623, dans un procès avec son cousin et beau-frère François de Belvezer-de-Jonchères-Ligeac, pendant lequel il mourut, vers la fin de 1724, sans postérité, et vraisemblablement sans alliance, après avoir institué son héritier universel messire Christophe de Roquelaure, seigneur de Pompignac, son neveu.

Armes : « De gueules, au lion d'or. »

TILLY (DE), en Normandie. Le château et la terre de Tilly, sis au bailliage de Caen, a toujours été possédé, suivant la plus commune opinion, par la maison de Tilly, une des plus anciennes et des plus illustres de Normandie, et une de celles qui ayent le plus contribué à affermir cette province sous la domination de nos rois. Cette terre n'est sortie de cette maison, que depuis environ l'an 1766.

Olderic Vitalis, moine de Saint-Evroult, qui écrivait il y a plus de six cents ans, faisant l'épitaphe d'Ernaud ou Arnoul, religieux de la même abbaye, et de Guillaume de Tilly, son frère, dit que Umfroy, sire de Tilly, leur père, était descendu du sang des Danois, *natus Umfredus de stemmate Danorum*, et que son fils Robert était puissant et illustre, lui laissant les titres de *magnifique et de marquis.*

I. Ernaud ou Arnaud, sire DE TILLY, qui est le premier de cette maison, dont on ait connaissance, fut avec le duc Guillaume le Bâtard, à la conquête de l'Angleterre, en 1066. Il eut pour fils :

II. Umfroy, sire châtelain DE TILLY, lequel accompagna le même duc en sa conquête, en 1066, et fut un des principaux officiers de son armée; il fut fait capitaine du château de Hastings, en Angleterre, l'an 1068. Il eut pour femme Adeline, *aliàs* Alix de Grante-Menil, fille de Robert sire, de Grante-Menil, et de Haduise de Giroye, et sœur de Hugues, vicomte de Leycestre, dont il laissa :

1.° Robert, qui suit ;
2.° Ernaud ou Arnoul de Tilly, moine en l'abbaye de Saint-Evroult ;
3.° Guillaume, abbé de Sainte-Euphémie ;
4.° Eudes de Tilly, chevalier.

III. Robert, sire châtelain DE TILLY, est celui que Olderic Vitalis qualifie du titre de marquis, qui était en ce temps le nom que l'on donnait aux gouverneurs des frontières d'un royaume. En cette qualité, il fit bâtir le château de Rodebert, en Angleterre, en l'an 1138, et en prit le titre de comte; il fut grand homme de guerre et gouverneur d'une province. Il épousa Luce, dame du Barou, de laquelle il eut :

1.° Jean, qui suit ;
2.° Guillaume, évêque d'Avranches ;
3.° Alain de Tilly, seigneur de Barou, qui fit la branche des seigneurs de Barou et de Chamboy, rapportée ci-après.

IV. Jean, Ier du nom, sire châtelain DE TILLY, vivait l'an 1181 ; il accompagna le roi d'Angleterre, duc de Normandie, Richard, surnommé Cœur-de-Lion, en son voyage de la Terre-Sainte, et se distingua au siége qu'il mit devant la ville d'Acre, en Palestine, l'an 1190. Il était un des chevaliers bannerets des armées de Philippe-Auguste, en 1204. Il laissa :

1.° Pierre, qui suit ;
2.° Robert de Tilly, chevalier, nommé dans une charte pour les patronages laïcs, l'an 1205 ;
3.° Gautier de Tilly, chevalier.

V. Pierre, sire châtelain de TILLY, fut honoré par le roi Philippe II, pour récompense de ses services, du don de plusieurs terres, en l'an 1206; comme le fut aussi Gautier de Tilly, son frère : il assista ensuite à l'échiquier, tenu à Rouen, en 1213; et défendit le château d'Umfrainville assiégé par Guillaume, roi d'Ecosse. Il eut pour fils :

1.° Guillaume, qui suit ;
2.° Raoul de Tilly, nommé dans la chronique de Normandie vers l'an 1226.

VI. Guillaume, Ier du nom, sire châtelain DE TILLY et de Cuye, chevalier, est nommé dans les rôles des sei-

gneurs normands qui furent conviés de se trouver à Saint-Germain-en-Laye, en 1236, et dans celui où ils furent semons de comparaître le lendemain des octaves de Pâques, en 1244, à Chinon, pour le service du roi. Il vivait en 1240, avec Sylvie de Patry, fille de Guillaume de Patry, seigneur de Callouin, de laquelle il eut :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Paule, mariée en 1270, avec Gui de Vassy, dont postérité;

3.° Perrette de Tilly, alliée à Robert de Dyel.

VII. Jean, IIe du nom, sire châtelain DE TILLY, seigneur de Luzarches près Paris, baron de Cuye, fut un des témoins nommés pour informer, en l'an 1287, de la vie et mœurs de Mathieu, baron de Montmorency. Il signa ensuite à une fondation faite pour l'abbaye de la Victoire, en l'an 1293, et mourut en 1300. Il épousa, en 1264, Jeanne de Beaumont-sur-Oise, fille et héritière de Thibaut, dernier comte de Beaumont-sur-Oise, seigneur de Luzarches, dont la maison a produit quatre chambriers de France, et d'Isabeau le Bouteiller de Senlis. Il eut pour fils :

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° Thibaut, chevalier, seigneur de Luzarches et de Cuye, qui fit échange de ses terres avec le roi Charles-le-Bel, en 1322;

3.° Henri de Tilly, élu évêque de Lisieux, mentionné dans le *Gallia christiana*.

VIII. Jean, IIIe du nom, sire châtelain DE TILLY, de Boissay-le-Châtel, etc., fut fait chevalier par le roi Philippe-le-Bel, l'an 1313. Il épousa Luce de Beauffou, dame des baronnies de Beauffou et de Beuvron, dont la maison est une branche cadette des ducs de Normandie, rois d'Angleterre. De ce mariage vinrent :

1.° Guillaume, qui suit;

2.° Ferrand de Tilly, tige de la branche des seigneurs de Boissay-le-Châtel, rapportée ci-après;

3.° Guillionne de Tilly, femme de Joachim de Pierrepoint, chevalier.

IX. Guillaume, IIe du nom, sire et châtelain DE TILLY, près Bayeux en Normandie, baron de Beauffou et de Beu-

vron ; épousa Guillemette de Tournebu, fille de Robert de Tournebu, baron de la Motte de Cesny, et de Jeanne, dame d'Auvilliers, son épouse. Il en eut :

1.° Jean, IVe du nom, sire et châtelain de Tilly, qui fut un des trois cents gentilshommes à qui le roi Jean pardonna à Rouen, l'an 1360, et mourut sans hoirs ;

2.° Jeanne de Tilly, héritière de son frère, et par conséquent dame des baronnies de Tilly, de Beauffou, de Beuvron, de la Motte-Cesny, femme de Philippe d'Harcourt, baron de Bonnétable, fils de Jean, V^{e} du nom, comte d'Harcourt, et de Blanche de Ponthieu, son épouse : elle lui porta en mariage tous les biens de la branche aînée de la maison de Tilly, tels que les baronnies et seigneuries de Beauffou, Beuvron, de la Motte-Cesny, Grimboise, Tury, Tilly, Auvilliers, Cuye, Fontaine-le-Henri, Couvains, Putot, Saint-Martin-de-Sallon, Barneville, Plannes, Seuvray, Juvigny, etc. La branche des ducs et maréchaux en est issue.

SECONDE BRANCHE.

Des seigneurs de Boissay-le-Châtel.

IX. Ferrand DE TILLY, seigneur et châtelain de Boissay-le-Châtel, second fils de Jean, IIIe du nom, sire de Tilly, et de Luce, dame de Beauffou, son épouse, se maria avec Jeanne des Moustières, fille de Jean, seigneur des Moustières, et d'Isabelle de Brucourt, de laquelle il eut :

1.° Jean, qui suit ;

2.° Fraslin de Tilly, seigneur de Guernetot, de Thieuville et de Cocquigny, marié avec Guillemette Paynel, fille de Bertrand Paynel, chevalier, dont il eut Jeanne de Tilly, femme de Jean de Poilley, chevalier, chambellan de François, duc de Bretagne, fils de Payen, seigneur de Poilley, et de Gouze de la Feuillée ;

3.° Jeannet de Tilly, seigneur de Fougères et du Tubeuf, mort sans hoirs.

X. Jean DE TILLY, seigneur et châtelain de Boissay-le-Châtel, épousa Jeanne de Thibouville, fille unique et héritière de Robert, sire de Thibouville et de Marie de

Clere. Il eut pour fille unique Jeanne de Tilly, dame de Boissay-le-Chatel et de Thibouville, femme de Jean IV, sire de Ferrières, de Thury et de Dangus, terres passées en la maison de Montmorency. (Il est à remarquer que les branches d'Harcourt-Beuvron, descendent des deux héritiers de Tilly, par le mariage conclu en 1461, de Marie de Ferrières, dame en partie de Thury, née de Jean IV et de Jeanne de Tilly, avec son cousin Jacques d'Harcourt, tige de la branche de Beuvron, fils puîné de Guérard, né de l'autre Jeanne de Tilly, marié avant l'an 1382 à Philippe d'Harcourt, baron de Bonnétable; ce qui rectifie Laroque, qui a oublié Ferrand de Tilly, second fils de Luce de Beauffou, aïeule du marquis de Beuvron, vivant en 1761.)

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Barou et Chamboy.

IV. Alain de Tilly, seigneur de Barou, troisième fils de Robert, sire et châtelain de Tilly, et de Luce, dame de Barou, son épouse, vivant l'an 1112. Il épousa Edme de Courcelles, dont il eut :

V. Fraslin de Tilly, seigneur de Barou en 1181, marié avec Isabelle de Boissay, fille de Jean de Boissay et d'Alix de Boutemont, de laquelle il laissa, entr'autres enfants :

VI. Raoul de Tilly, seigneur de Barou en 1242. Le nom de sa femme n'est pas connu; mais il y a apparence qu'elle était dame d'Escarbouville, comme on le voit par son fils, qui suit :

VII. Jean de Tilly, seigneur de Barou et d'Escarbouville, épousa Agnès de Riviers, dont il eut :

1.° Nicolas, qui suit :
2.° Jean de Tilly, auteur de la branche des seigneurs de Saint-Germain-le-Vicomte, rapportée plus loin.

VIII. Nicolas marquis de Tilly seigneur de Barou et d'Escarbouville, eut pour femme Thomase d'Octeville, de laquelle il eut :

1.° Jean, qui suit;
2.° Raoul de Tilly, auteur de la branche des seigneurs d'Escarbouville, rapportée en son lieu,

3° Jeanne de Tilly, femme de Philippe Aux-Epaules, seigneur de Sainte-Marie-des-Monts, capitaine de Moulineaux et de Nehou, fils de Guillaume-aux-Epaules, seigneur de Sainte-Marie-des-Monts et de Jeanne des Moustières.

IX. Jean DE TILLY, seigneur de Barou et de Chamboy, épousa 1.° en 1349, Béatrix de Clermont; 2.° le 4 mars 1364, Marguerite de Sacquainville, fille de Guillaume de Sacquainville, dit Sacquet, sœur de Jean de Sacquainville, dit aussi Sacquet, seigneur de Blaru, des Bottereaux et de Muche Gros. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Guillaume, dont l'article suit.

Du second lit :

2.° Pierre de Tilly, auteur de la branche des seigneurs de Blaru, rapportée ci-après ;
3.° Thomas de Tilly, chevalier ;
4.° Jean de Tilly, chevalier :
5.° Perrette de Tilly, femme de Gilles de Selles, fils de Gilles de Selles, seigneur de Reuvillé, et de Renée de Raunille ;
6.° Marguerite de Tilly, femme de Jean Tictot, chevalier ;
7.° Jeanne de Tilly, femme de Jean de Blosset, seigneur de Carrouges.

X. Guillaume DE TILLY, seigneur de Barou et de Chamboy, épousa 1.° Marguerite de Luxembourg, veuve de Raoul Cassinel, chevalier, et fille de Nicolas de Luxembourg, dit *Caulus*, chevalier; 2.° Catherine de la Motte. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Antoine de Tilly ;
2.° Jean de Tilly, seigneur de Chamboy, puis de Barou, par acquisition qu'il en fit d'Antoine de Tilly, baron d'Auffay, son frère ; laissa un fils et deux filles, savoir :
a. Jean de Tilly, seigneur de Chamboy, mort sans hoirs en 1505 ;

b. Jeanne de Tilly, dame de Chamboy, femme de Jean Rosnivinen, dont les descendants possèdent encore cette terre ;

c. Annette de Tilly, dame de Barou, mariée 1.° avec Michel de Beauvilliers, seigneur de la Ferté-Nobert, fils de Jean de Beauvilliers et d'Alison d'Ousteville, son épouse; 2.° avec Pierre de Prunelé, seigneur d'Herbault, fils de Guillaume de Prunelé, VIe du nom, chevalier, seigneur d'Hervault, de Beauverger, d'Ouarville, etc., chambellan du roi Charles VII en 1457, et de Bertrande d'Illiers ;

3.° Elisabeth de Tilly, femme de Bon de Saveuse, chevalier ;

Du second lit :

4.° Marguerite de Tilly, femme de Guillaume Martel, chevalier.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Blaru et autres lieux.

X. Pierre DE TILLY, seigneur de Tilly, des Bottereaux-Muchegros, fils de Jean de Tilly, seigneur de Barou et de Chamboy, et de Marguerite de Sacquainville, dame de Blaru, sa seconde femme, eut procuration de ses frères en date du 19 août 1434, pour se porter héritier de Jean de Sacquainville, leur oncle, mort sans enfants à la bataille d'Azincourt, dont il obtint des lettres le 22 avril 1452, lesquelles furent enregistrées aux assises de Vernon. Il eut pour femme Guillemette, dont vinrent :

1.° Jean, qui suit;

2.° Jeanne de Tilly, mariée 1.° avec Jean Moreau, seigneur de Pestoux ; 2.° avec Guillione de Faye, seigneur de la Briochère.

XI. Jean DE TILLY, seigneur de Blaru par la démission que lui en fit son père le 28 janvier 1470 épousa, par contrat du 1er juin 1457, Marie de Bernezay, fille de Jacques de Bernezay, seigneur de Launay, chevalier, dont il eut :

1.° Jean, qui suit;

2.° Claude de Tilly, seigneur de Pré, etc. ; il testa le 7 février 1538, etc.; mourut le 24 février 1540 ; il vendit sa terre de Pré à Jacques de Vauday,

seigneur de Mouy, laquelle fut depuis retirée par Jean de Tilly, son petit-neveu;

3.° Lucas de Tilly, chevalier, vivant en 1531;

4.° Pierre de Tilly, curé du port de Villiers, doyen de Vernon, mort l'an 1550;

5.° Marie de Tilly, religieuse dans l'hôtel-dieu de Vernon;

6.° Catherine de Tilly.

XII. Jean DE TILLY, IIe du nom, seigneur de Blaru et du port de Villiers, épousa, par contrat du 2 août 1501, Françoise Lavocat, fille de Robert Lavocat, seigneur de Lonchamps et de Julienne de Beaumont, son épouse; il fut créé gouverneur et bailli de Dreux par Jean d'Albert, comte de Dreux, le 14 juillet 1516, et gratifié de plusieurs biens par le roi Louis XI, pour ses services, selon les lettres du 26 août 1498; il mourut vers 1517 et sa femme l'an 1524, laissant:

1.° Charles de Tilly, qui suit;

2.° Adrien de Tilly;

3.° Guillaume de Tilly;

4.° Jean de Tilly, mort jeune;

5.° Christophe de Tilly, abbé de Resoirs et de la Croix-Saint-Leuffroy, curé de Blaru, mort le 23 octobre 1580;

6.° Françoise de Tilly, morte sans avoir été mariée;

7.° Marguerite de Tilly, femme de Jean Biars, seigneur de Saint-Georges-le-Gautier, en 1518.

XIII. Charles DE TILLY, Ier du nom, seigneur châtelain de Blaru, bailli, capitaine et gouverneur de Dreux, chevalier de l'ordre du roi, enseigne de 100 gentilshommes d'armes de sa maison, épousa, par contrat du 7 juin 1525, Louise de Vaudray, fille de Jacques de Vaudray, seigneur de Mouy et de Saint-Phale, et de Blanche de Conflans; il transigea avec Françoise de Tilly, sa sœur, le 13 août 1545, et mourut le 11 janvier 1564, et sa femme, le 21 août 1551, laissant:

1.° Charles de Tilly, seigneur de Blaru, capitaine d'une compagnie de cinquante hommes d'armes, mort à la bataille de Moncontour, le 3 octobre 1569, sans avoir été marié;

2.° Jacques de Tilly, qui suit;

3.° François de Tilly, mort sans lignée;
4.° Jean de Tilly, mort jeune, en 1536;
5.° Adjutor de Tilly, seigneur de Poligny, en Anjou;
6.° Marie de Tilly, femme d'Antoine de Hargueil, seigneur de Bouhoust;
7.° Jeanne de Tilly, femme de Jean de Saint-Morts, seigneur du Mesnil-Simon, lieutenant des cent gentilshommes d'armes de la maison du roi;
8.° Debora de Tilly, morte sans avoir été mariée.

XIV. Jacques de Tilly, seigneur et châtelain de Blaru, du port de Villiers, Ville-le-Gatz, et Chauffours, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, transigea avec ses frères et sœurs pour la succession de Charles de Tilly, leur aîné, le 1er décembre 1569, et reçut ensuite des gratifications du roi, le 3 novembre 1571, pour avoir été blessé à la bataille de Moncontour, et y avoir perdu son frère. Il épousa, en 1571, Adrienne de Boufflers, fille d'Adrien de Boufflers, seigneur dudit lieu, Caignix et d'Haucourt, et de Louise d'Oiron, son épouse, dont il eut:

1.° Louis, qui suit;
2.° Jean, auteur de la branche des seigneurs de Prémont, rapportée ci-après;
3.° Pierre de Tilly, seigneur de Ville-le-Gatz et de Mondreville, marié le 30 juillet 1627, avec Antoinette-Jacqueline de Lestang, fille de Tannegui de Lestang, dont il eut:
a. Louis, seigneur de Mondreville, marié le 17 septembre 1761, avec Anne de Fenière, fille de François de Fenière, seigneur d'Alaines en Orléanais, et de Renée Brunel, dont: 1.° Louis, 2.° François; 3.° Autre Louis; 4.° Charles; 5.° Marie-Anne de Tilly;
b. Pierre, mort jeune;
c. Une fille, morte en bas âge.

XV. Louis de Tilly, seigneur et châtelain de Blaru, du port de Villiers, Jeufosse en Ville-le-Gatz, en 1613, lieutenant d'une compagnie de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi en 1598, puis lieutenant dans la compagnie des 100 gentilshommes de la maison de sa majesté en l'année 1664, conseiller d'état en 1615, fut député en 1614, par la noblesse du bailliage de Mantes, pour assister

en son nom à l'assemblée des états-généraux du royaume, et présenter au roi leurs cahiers; il mourut en 1665, laissant de son mariage, accordé en 1598, avec Marie le Pelletier de la Houssaye, fille de Charles le Pelletier, seigneur de Château et Poissy, et de Marie Rougier :

1.° Charles, dont l'article suit;

2.° Adrien, seigneur de Ville-le-Gatz, né en 1605, capitaine d'infanterie, marié avec Marie de Bordeaux, dont il eut :

a. Charles de Tilly, seigneur de Ville-le-Gatz, né le 10 septembre 1641, lieutenant dans la compagnie de mestre de camp du régiment du roi;
b. Jacques, destiné à l'état ecclésiastique;
c. Humbert de Tilly;
d. Madeleine, femme de N.... Lambert, seigneur du Buisson-Foluc;
e. Claude de Tilly;
f. Catherine de Tilly;
g. Françoise de Tilly;

3.° Louis, seigneur de l'Orceau, marié en 1642 avec Anne d'Acon, fille et héritière d'Urbain, seigneur d'Acon, et de Madeleine du Buat. Il mourut le 24 avril 1667, laissant :

a. Pierre, seigneur d'Acon, mort à l'académie de Paris, en 1664;
b. Urbain, seigneur d'Acon, né le 10 août 1651, marié en 1671, avec Barbe de Guillon, fille d'Antoine, seigneur de Marmousse, de laquelle il laissa entr'autres enfants Henri et Léonard de Tilly;

4.° Jacques de Tilly, chevalier;

5.° Claude de Tilly, religieuse à Poissy, morte en 1664.

XVI. Charles de Tilly, IIe du nom, seigneur châtelain et marquis de Blaru, gouverneur pour le roi des ville et château de Vernon, créé marquis de Blaru en 1659, épousa, 1.° en 1627, Prudence de la Haye, dame d'Anfreville et la Champagne, de laquelle il n'a point eu d'enfants; 2.° le 29 juillet 1640, Claude d'Arcona, fille de N. d'Arcona et de Gillette-Perrette Aliorge de Malicorne. De ce mariage sont issus :

1.° Charles de Tilly, mort à l'âge de deux ans;
2.° Un autre Charles, qui suit;
3.° Henri de Tilly, seigneur de Bionval, enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Picardie;
4.° Maximilien, chevalier de Malte;
5.° Robert de Tilly, destiné à l'état ecclésiastique;
6.° Charlotte de Tilly, religieuse à Poissy;
7.° Elisabeth de Tilly, femme de Jacques de Créquy, seigneur de Hémont, capitaine au régiment de Picardie;
8.° Claude de Tilly, } mortes jeunes.
9.° Marie Claude, }

XVII. Charles DE TILLY, IIIe du nom, marquis de Blaru, gouverneur de Vernon, et lieutenant du roi de la province de l'île de France, épousa, en 1685, Catherine-Elisabeth de Manneville, fille de François Bonnaventure, marquis de Manneville, et de Marguerite d'Aligre, fille du chancelier de France, dont:

1.° François-Bonnaventure, dont l'article suit;
2.° Hilaire, chevalier de Malte, non profès, marié en 1734 avec Anne-Henriette le Roux, dont il a eu:
 a. Edouard-Hilaire-Louis, colonel d'infanterie, marié en juillet 1772, avec Marie-Catherine de Boisfermé, dont un garçon et une fille;
 b. Charles, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, vicaire-général au diocèse de Narbonne;
 c. Marie-Anne-Françoise de Tilly, abbesse de l'abbaye du Puy-d'Orbe, au diocèse de Langres, en 1774.

XVIII. François-Bonnaventure DE TILLY, chevalier, marquis de Blaru, lieutenant-général des armées du roi, lieutenant de ses gardes du corps, et commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 10 janvier 1775, en sa terre de Blaru, près Vernon, âgé de 74 ans, avait épousé Marie-Anne le Nain, dont il eut:

1.° Hilaire, dont l'article suit;
2.° Marie-Geneviève de Tilly, mariée 1.° à Vincent de Bidal d'Asfeld, fils du maréchal de ce nom, mort sans enfants; 2.° à Claude le Nain, intendant de Moulins, dont un fils.

XIX. Hilaire DE TILLY, chevalier, marquis de Blaru,

lieutenant des gardes du corps, compagnie de Villeroy, a épousé, le 10 octobre 1765, N... le Vicomte de Villy, dont sont issus deux garçons et une fille.

CINQUIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Prémont.

XV. Jean DE TILLY, seigneur de Prémont, second fils de Jacques de Tilly, seigneur et châtelain de Blaru, et d'Adrienne de Boufflers, épousa Catherine Aubert, dont il eut :

1.° Louis, qui suit ;
2.° Claude de Tilly, femme de Louis Loubert, seigneur de Martainville.

XVI. Louis DE TILLY, seigneur de Prémont et de Pré, eut deux femmes ; de la première, il eut une fille, morte jeune, et de la seconde, nommée Françoise Leforestier, qu'il épousa par son mariage, accordé en l'an 1654, dit l'Armorial de France, tom, I, partie II, page 557, il eut :

XVII. Jacques DE TILLY, seigneur de Prémont, capitaine dans le régiment de Béarn, marié en 1683, avec Louise-Catherine de Lommeau, dont il eut :

XVIII. Louis DE TILLY, écuyer, seigneur de Prémont et du fief de Pré, lieutenant d'infanterie dans le régiment de Berry en 1708, marié en 1719 à Marguerite Chauveau, fille de Joseph Chauveau, écuyer, sieur d'Herasne, dont sont nés plusieurs enfants.

SIXIÈME BRANCHE.

Seigneurs d'Escarbouville.

IX. Raoul DE TILLY, IIe du nom, seigneur d'Escarbouville, second fils de Nicolas de Tilly, seigneur de Barou et de Thomasse d'Octeville, né en 1326, se maria en 1363, avec Jeanne de Carbonnel, fille de Philippe de Carbonnel, seigneur de la Hogue et d'Orglande, dont il eut :

1.° Richard, qui suit ;
2.° Raoul de Tilly, chevalier ;
3.° Guillaume de Tilly, chevalier.

X. Richard DE TILLY, né en 1365, seigneur d'Escarbouville, épousa, en 1403, Robine de There, dame de Sermentot, dont il eut :

1.° Raoul, qui suit;
2.° Ternam de Tilly, seigneur de Sermentot, capitaine de Cherbourg en 1472.

XI. Raoul DE TILLY, IIIe du nom, né en 1405, seigneur d'Escarbouville en 1472, et de Sermentot, fit hommage à Louis XI en la personne de messire Jacques de Valperge, en 1461, et eut pour femme, en 1439, Alix de Thieuville, fille du seigneur de Gui-Hebert, dont il eut :

1.° Robert de Tilly, seigneur d'Escarbouville, mort sans hoirs;
2.° Richard, qui suit;
3.° Raoul de Tilly, chevalier, auteur de la branche des seigneurs de Prémarest, rapportée ci-après.

XII. Richard DE TILLY, seigneur d'Escarbouville et de Sermentot, épousa Jeanne de Hotot, fille de Richard de Hotot, seigneur de Beaumont, de laquelle il eut :

1.° Jean de Tilly, seigneur d'Escarbouville et de la Hogue;
2.° Guillaume de Tilly, seigneur de Sermentot, en 1505;
3.° Gilles de Tilly, seigneur et curé d'Orglandes;
4.° Catherine de Tilly, femme de Henri Heuzé, seigneur de Flermanville et de la Haulle.

SEPTIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Prémarest.

XII. Raoul DE TILLY, né chevalier en 1446, épousa en 1485, Jeanne de Magny, dont il eut :

1.° Etienne de Tilly, chevalier, né en 1486;
2.° Guillaume, qui suit.

XIII. Guillaume DE TILLY, chevalier, né en 1489, épousa, en 1526, Henriette du Bosc, et en eut :

XIV. Jean DE TILLY, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, né le 10 septembre 1528, marié en 1560, à demoiselle Catherine d'Escoville, dont sortit :

XV. Richard DE TILLY, IIe du nom, chevalier, né en 1562. Il épousa, le 13 juillet 1591, Marie de Clinchamp, dont vint :

XVI. François DE TILLY Ier, du nom, qualifié de noble homme, écuyer, seigneur du Lieu, né en 1593, marié le 12 juin 1621, la reconnaissance est du 21 mai 1624, à Caen, en présence du curé de Petitville, à demoiselle Madeleine Piétin, fille de Jean Piétin, vivant seigneur de la Croix, et de Madeleine Mulin. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre de Tilly;
2.° François, qui suit.

XVII. François DE TILLY, IIe du nom, écuyer, seigneur du Lieu, né le 13 février 1635, à Petitville, seigneur de Prémarest en 1656; fit ses preuves de noblesse, ainsi que Pierre, son frère, le 13 décembre 1656, dont acte et copie en forme, contrôlées au Mans, le 9 septembre 1771, à Beaumont-le-Vicomte en 1772, et enfin le 14 février 1805; il épousa, le 6 juin 1667, l'acte de dépôt fait à Petitville le 25 novembre 1669, demoiselle Elisabeth de Garsalle, fille de noble homme Henri de Garsalle, écuyer, seigneur de la Vaquerie, et de dame Gilonne d'Escageul, dont sont issus :

1.° Pierre de Tilly, chevalier, seigneur de la Vaquerie, mentionné dans un acte de partage avec Henri, son frère;
2.° Henri, qui suit :

XVIII. Henri DE TILLY, chevalier, marquis de Prémarest, né le 11 octobre 1668, à Robehomme; épousa, par traité du 2 juin 1695, où il est titré de marquis, fait en présence de très-haute et très-illustre princesse Elisabeth d'Orléans, duchesse d'Alençon, veuve de monseigneur le duc de Guise, prince de Lorraine, et de Pierre le Hayer, seigneur de Semalé, et signé desdites parties, noble dame Suzanne de Vallée, fille de Jacques de Vallée, écuyer, seigneur du Tertre; l'acte de dépôt est du 16 octobre 1696. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Tennégui, chevalier de Tilly;
3.° René, qui s'est établi en Angleterre, où il s'est marié, et a eu une fille;

4.° Henri, écuyer, nommé dans plusieurs partages;
5.° Louise, mentionnée dans les partages; elle a été marraine de Louis, comte de Tilly;
6.° Jeanne, comprise dans les partages; elle signa le contrat de mariage de Pierre, son frère.

XIX. Pierre, marquis DE TILLY, seigneur de Prémarest, né à Petitville, le 22 octobre 1696, mourut le 15 février 1768. Il avait épousé, le 8 mai 1724, à St-Georges-des-Ventes-de-Bourses, Françoise-Rénée de Guéroult-de-Boisclereault, morte le 25 octobre 1778, fille de Jean de Guéroult, écuyer, seigneur de Saint-Loup, dont sont issus:

1.° René-Pierre-François-Aimé de Tilly, né le 8 février 1729, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a épousé, le 27 avril 1752, Jacquine-Madeleine de Guéroult. De ce mariage est issu, Pierre-Jacques de Tilly, marié, le 7 mai 1781, à Antoinette-Charlotte de Chevrel de Frileuse, mort jeune et sans postérité;
2.° Jacques, dont l'article suit;
3.° René-Louis de Tilly, qui forme la branche des seigneurs de la Maulnière, rapportée ci-après;
4.° Renée-Jeanne, } mortes sans alliances.
5.° Louise, }

XX. Jacques, marquis DE TILLY, bailli d'épée dans l'apanage de MONSIEUR, à Beaumont-le-Vicomte, mort le 25 juin 1791; avait épousé, 1.° N..... de Chassille; 2.° Antoinette-Jacquine Ameslon de Saint-Cher. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Pierre-Alexandre, dont l'article suit;

Du second lit:

2.° Louis-Stanislas-Xavier-Elisabeth-Marie, rapporté ci-après;
3.° Rénée-Jeanne-Jacquine de Tilly, élevée à l'école royale de Saint-Cyr, destinée à être chanoinesse de l'Argentière.

XXI. Pierre-Alexandre, comte DE TILLY, page de la reine, colonel de cavalerie, commandeur de l'ordre

de Saint-Jean de Jérusalem, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

XXII. Louis-Stanislas-Xavier-Elisabeth-Marie, comte DE TILLY, né le 10 juin 1778, et tenu sur les fonts de baptême, par Louis-Stanislas-Xavier, fils de France, aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et par madame Elisabeth-Marie, sa sœur; les procurations furent adressées à M. le comte de Tilly, père du nouveau né, pour être remises à M. le comte de Boc et à madame la marquise de Clinchamp, pour suppléer MONSIEUR et madame Elisabeth dans les cérémonies du baptême; il a été élevé à l'école royale militaire de Tiron, et a été pendant six ans capitaine dans les armées royales de la Vendée; a épousé, le 31 mai 1800, Madeleine-Susanne Rivault, fille de Jean Rivault, conseiller à la cour des monnaies, seigneur de Chardonneux, Saint-Julien-le-Pauvre, et autres lieux, dont sont issus :

1.° Réné-Louis-Ernest de Tilly, mort jeune;
2.° Marie-Madeleine-Emée de Tilly.

HUITIÈME BRANCHE.

Seigneurs de la Maulnière.

XX. René-Louis, comte DE TILLY, chevalier, né le 23 octobre 1736, seigneur du Mesnil à Semalé, fut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 29 décembre 1782, et brigadier des gardes du corps, compagnie de Villeroy. Il a été blessé à l'affaire du 10 août, et est mort le 14 janvier 1794 dans les prisons, victime de la révolution. Il a épousé, le 30 janvier 1765, Anne-Elisabeth-Perrine Champion-de-Quincé, fille de N..... Champion-de-Quincé, seigneur de la Maulnière, des Noyers, de Quincé, et autres lieux, dont le comte de Tilly devint seigneur en 1769, époque à laquelle il est venu s'établir dans la province du Maine. De son mariage sont issus :

1.° René-Pierre-Charles-Antoine, comte de Tilly, né le 17 janvier 1766, dit d'Escarbouville, qui commanda une division de l'armée royale dans le Maine, sous ce nom, en 1795 et 1796. Il a été massacré, comme royaliste, le 31 juillet 1799; il avait été ca-

pitaine des chasseurs de la Franche-Comté, et n'a point eu de postérité ;

2.° Clément de Tilly, qui suit ;

3.° Anne-Marie-Henriette de Tilly, née le 2 juillet 1771, mariée, le 5 mars 1810, à Claire-Pierre-Charles de la Touche, qui a émigré et fait les campagnes de 1792, 1793 et 1794. De ce mariage est née, le 17 avril 1812, Céline de la Touche ;

4.° Renée de Tilly, née le 2 septembre 1781, mariée le 8 septembre 1802, à M. du Mesnil, de la famille de du Mesnil-Saint-Denis, à Alençon ; ils ont pris dans cette ville le nom de du Mesnil-Tilly. De ce mariage est née, le 8 juillet 1804, Olympe du Mesnil.

XXI. Clément, comte DE TILLY, chevalier, né le 3 février 1769, cadet gentilhomme le 24 septembre 1787, au sortir de l'école royale militaire de Tiron, où il avait été placé par le roi, sous-lieutenant au régiment de Bresse le 1er octobre 1788, puis nommé lieutenant, a servi avec zèle et courage les armées 1792, 1793 et 1794, sous les ordres de S. A. R. Mgr le prince de Condé; s'est trouvé au combat de Berstein, et a servi en 1796, 1797, 1798 et 1799 sous M. le comte Louis de Frotté, et en 1815 sous M. le chevalier d'Andigné, aujourd'hui pair de France, division du comte d'Ambrugeac, département de la Sarthe, où il a été assez heureux pour rallier une compagnie à la cause royale, et la commander. Il a épousé, au château de Bréon, près Châteaugontier, par contrat du 25 novembre 1803, noble demoiselle Geneviève-Henriette de Lanerau de Bréon, née le 10 octobre 1768, fille de noble homme Alexis-Marc-Henri-Charles de Bréon, seigneur de Marigué, de Peuton, de Chéripéan, etc., frère de M. le comte de Lanerau de Bréon, gentilhomme d'honneur de MONSIEUR, et de Geneviève-Françoise de la Barre du Teilleul. Il a été propriétaire de la terre de la Maulnière en 1803, et des terres de la Motte-Serchaux et du Plessis, en 1812. Le comte de Tilly a de son mariage :

Clément-Henri, vicomte de Tilly, né à Châteaugontier, le 5 avril 1805.

NEUVIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Germain.

VIII. Jean de Tilly, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, second fils de Jean de Tilly, seigneur de Barou, et d'Agnès de Riviers, prit pour brisure, le champ d'argent, à la fleur de lys de gueules, et sa postérité garda le nom de Saint-Germain. Il eut pour fils:

IX. Jean, IIe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, qui épousa Jeanne de Chiffrevast, dont il eut:

1.° Jean, qui suit;
2.° Guillaume de Saint-Germain, chevalier.

X. Jean, IIIe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, capitaine de Bayeux, et chambellan du roi Charles VI, en 1416, eut pour femme Jeanne de Coulombières, fille d'Olivier, sieur de Coulombières, dont il eut entr'autres enfants:

XI. Foulques, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, chambellan du duc d'Orléans, en 1443, marié à Maline d'Esquay, dame de Marcambie, fille de Richard d'Esquay, seigneur d'Aigneux, et de Jeanne de Boutemont, dont sortirent:

1.° Fernand, qui suit;
2.° Philippe de Saint-Germain, chevalier;
3.° François de Saint-Germain, chevalier;
4.° Nicolas de Saint-Germain, qui embrassa l'état ecclésiastique.

XII. Fernand, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, fut père entr'autres enfants, de:

XIII. Michel, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, marié à Guillemette de Lourailles, fille du seigneur d'Escoville, de laquelle sortit:

XIV. Jean, IVe du nom, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, en 1500. Il épousa Gillette Rauquier, dont:

1.° Jean de Saint-Germain, qui eut pour femme Philippe de Crolay;
2.° Michel, qui suit;
3.° Louis de Saint-Germain;
4.° Charles de Saint-Germain.

XV. Michel, II[e] du nom, seigneur de Saint-Germain le-Vicomte, épousa Françoise le Breton, dont sortit :

XVI. Roland, seigneur de Saint-Germain-le-Vicomte, lequel épousa Françoise de la Luthumière.

Armes : « D'or, à la fleur de lys de gueules. Supports, deux lions. »

On fait remonter l'origine des armes de la maison DE TILLY, au vieux chevalier de Tilly, qui, dans un combat singulier avec Vaspan, le terrassa, et obtint du roi pour ce fait d'armes la concession *d'une fleur de lys de gueules en champ d'or,* avec la légende : *Nostro sanguine tinctum.*

SIBOUR (DE). Famille noble, originaire de Prusse (1) ; établie depuis plus de 200 ans, dans le Comtat-Venaissin, aujourd'hui département de Vaucluse ; elle a donné dans tous les temps des preuves de son attachement à ses souverains légitimes, soit dans les armées, soit dans la magistrature.

Noble Jean de Sibour, capitaine dans le régiment d'Aiguebonne, en 1634, fut un des braves capitaines de son temps ; il se distingua sous le règne de Louis XIII, dans les guerres du Piémont et d'Italie ; il fut ensuite capitaine d'une compagnie levée dans le Comtat-Venaissin, pour le service de Sa Sainteté. Il avait épousé, en 1631, Diane de Donodey, fille de noble Jacques de Donodey et d'Isabeau de Bourrilly, dont il n'eut pas d'enfants, et en secondes noces, en 1638, Lucrèce de Soyans, fille de Aymar de Soyans, et de Françoise de Lopis de la Fare, dont il n'eut qu'une fille appelée M[lle] de Montbravon, morte à Paris sans postérité.

I. Jean-François, frère du précédent, fut marié à Diane Fauque de Centenier, fille de François Fauque de Centenier, et de Jeanne de Sales, petite-nièce de Saint-François de Sales ; de ce mariage sont issus :

---

(1) Cette famille était fort en crédit en Prusse, sous le Grand Frédéric, qui fit présent à l'impératrice de Russie, Catherine, du beau régiment de cavalerie de Sibourg, du nom de son colonel ; cette branche a donné, de nos jours, un instituteur aux grandes duchesses de Russie, filles de l'empereur Paul, et un colonel.

1.° François, dont l'article suit ;
2.° N...., établi à Villefranche, en Roussillon ;
3.° N...., établi à Douai, en Flandres. Il commandait un régiment de cavalerie, que le roi lui avait donné, dans les guerres d'Allemagne, en 1690.

II. François DE SIBOUR, fut marié, en 1645, à Isabeau de Mourre de Saint-Martin, fille de Claude de Mourre de Saint-Martin, et de Anne de Sibour, mort en 1694. De son mariage vinrent :

1.° Jean-Esprit, mort sans enfants ;
2.° Jean-Claude, dont l'article suit ;
3.° Jean-François, prêtre, décédé en 1731.

III. Jean-Claude DE SIBOUR, fut marié, en 1688, à Catherine Fauque de Centenier, fille d'Antoine Fauque de Centenier, et de Lucrèce de Lantery. Il décéda en 1724. De son mariage vinrent :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;
2.° Joseph-Antoine, prêtre, protonotaire-apostolique, prieur de Ville-Dieu, vicaire-général de Carpentras, décédé en 1778 ;
3.° Thérèse, morte célibataire.

IV. Jean-François DE SIBOUR, naquit en 1698 ; après avoir rempli plusieurs emplois de magistrature, et celui de syndic des états de la province du Comtat-Venaissin, fut pourvu en cour de Rome, en 1748, de la charge d'avocat et procureur général du Pape et du Saint-Siége dans tout le Comtat-Venaissin, charge qu'il exerça jusqu'à sa mort. Le roi Louis XV lui accorda des lettres-patentes de déclaration et confirmation de noblesse transmissible à ses enfants et descendants, nés et à naître, avec la qualité et titre d'écuyer, en date du mois de février 1770, adressées, vérifiées, et enregistrées au parlement de Provence, par arrêt du 20 juin de la même année, et dans les autres cours du Comtat. Il fut marié, en 1732, à Marie-Louise de Guieu, fille de noble Jean-Louis de Guieu, ancien premier échevin de la ville de Marseille, et de Gabrielle le Noir. Il mourut en 1780. De son mariage vinrent :

1.° Jean-Joseph-François, dont l'article suit :
2.° Louis-André, prêtre, chanoine de la Cathédrale de Carpentras, et vicaire-général du diocèse. Il défendit avec fermeté les droits du souverain, dans

l'assemblée des états du Comtat-Venaissin, qu'il présidait en 1790, en l'absence de l'évêque ;

3.° Jean-Baptiste-Hyacinthe, officier au régiment de Querci, décédé au service du roi, à l'île Saint-Domingue, en 1762 ;

4.° Marie-Anne-Catherine, mariée à noble Jacques-Antoine Gaudibert ;

5.° Marie-Charlotte, } religieuses Visitandines.
6.° Marie-Gabrielle, }

V. Jean-Joseph-François DE SIBOUR, né en 1734, chevalier, conseiller du roi, fut pourvu en cour de Rome, en 1757, de la coadjutorerie de la charge d'avocat et procureur-général du pape dans le Comtat-Venaissin, en survivance de son père ; il remplit plusieurs emplois de magistrature, et fut pourvu, en 1768, de la charge de lieutenant-général de la sénéchaussée de Carpentras, et de celle de subdélégué de l'intendance, pendant tout le temps que le roi Louis XV occupa le Comtat-Venaissin, depuis 1768, jusqu'en 1774. A la reddition du Comtat au pape, il rentra dans la place d'avocat et procureur-général jusqu'à la révolution, époque à laquelle il émigra avec toute sa famille et son frère, et a resté hors de France jusqu'en 1802. Il fut marié, en 1765, à demoiselle Marie-Françoise de la Selle, fille de noble Joseph de la Selle, ancien consul de France dans l'État de Gênes, et de Marie-Françoise de Rua. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit ;

2.° Louis-Blaise de Sibour, officier au service du roi de Sardaigne, décédé en 1801 ;

3.° Marie-Josephe-Bibiane, mariée à M. Antoine-Léon de Bernard, du Pont-Saint-Esprit, ancien lieutenant-colonel au régiment de Vivarais, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

4.° Marie-Joséphine-Françoise.

VI. Jean-Baptiste-Joseph DE SIBOUR, né en 1767, chevalier, émigra avec son père et sa famille en 1791 ; il se rendit auprès des princes à Coblentz, et entra dans les Mousquetaires de la deuxième compagnie noble d'ordonnance du roi, où il fit la campagne de 1792. Les preuves de sa fidélité et de son attachement au roi et à la monarchie, sont constatées par le certificat le plus honorable que Sa

Majesté daigna lui accorder, signé de sa propre main, daté de Turin, le 17 avril 1794. Constamment dévoué à l'auguste famille des Bourbons, pendant douze ans d'émigration et après sa rentrée en France, il en a donné des preuves dans toutes les circonstances, et notamment à l'époque de la dernière et désastreuse usurpation en 1815, ayant refusé constamment de prêter aucun serment de soumission à l'usurpateur ; serment qui lui fut demandé à plusieurs reprises, comme maire de la ville de Monteux ; exposé, par ce refus, aux poursuites des agents de l'usurpateur, il fut destitué de ses fonctions, ainsi que de celles de membre du département, dont trois autres membres furent également exclus. Il fut ensuite réintégré dans ses fonctions immédiatement après le retour du roi. Il a épousé, en 1813 demoiselle Pauline, comtesse de Sallmard, fille du comte Raymond de Sallmard, des anciens seigneurs de Ressiz, Montfort, et autres terres, et de Marie-Anne de Chabrières, et dont la famille est du nombre des maisons anciennes et illustres comprises dans les premiers volumes du nobiliaire de France. De ce mariage est née :

Marie-Joséphine-Albine, le 14 juin 1814.

Nota. La famille de Sibour est une de celles qui ont beaucoup souffert pendant la révolution ; plusieurs de ses membres furent emprisonnés ; une grande partie de ses biens fut vendue pendant la révolution ; elle y a perdu aussi beaucoup de créances, un mobilier considérable, et tous ses papiers qui ont été pris ou détruits. Mais de quels sacrifices ne se console-t-on pas, quand on a le bonheur de vivre encore sous un roi et sous une dynastie entourée de l'amour et de la fidélité la mieux éprouvée ? Cette famille réside à Carpentras, département de Vaucluse.

Armes : « D'azur, à trois bandes d'or, accompagnées d'une étoile du même en chef, et de trois besants d'argent en pointe ; l'écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins. »

LARDENOY ou LARDENOIS, noble et ancienne famille de la province de Luxembourg, où elle possédait les terres de Gironsart, Sancoveil, Florenville, Fontenoilles, qu'elle affranchit en 1258, 1270 et 1273. Elle est

connue sous le nom DE LARDENOY-DE-VILLE, et a, depuis plusieurs siècles, entrée à l'état noble du duché de Luxembourg, et dans les chapitres les plus distingués de France et des Pays-Bas.

Wilhaume LARDENOY, seigneur de Spontin, combattit à la bataille de Vœringen en 1288, pour Henri III, comte de Luxembourg, contre le duc de Brabant. (Hist. d'Allem.)

Wilhaume LARDENOY, chevalier, mit son scel avec deux autres chevaliers, à deux chartres en l'an 1311; l'une, concernant les bois et aisements de la ville de Marche-en-Famène, pays de Luxembourg; l'autre, concernant l'établissement de foires franches en ladite ville.

Winceslas, roi de Bohême et duc de Luxembourg, donna, le 1er novembre 1360, les terres de Gernel, Rumel et Houdremont, à messire Wilhaume Lardenoy, seigneur de Spontin, en qualité d'hoir proïme, et successeur de messire Jacques, jadis seigneur d'Orchimont, pour achever le payement de la terre et seigneurie d'Orchimont, qu'il avait achetée dudit messire Jacques, jadis seigneur d'Orchimont.

I. Thomas LARDENOY, seigneur de Ville, vivait en 1414; il épousa Yde de My, et fut, ainsi que sa femme, inhumé dans l'église de My, paroisse de My, où ils avaient leur anniversaire; il fut père de Lambert, qui suit;

II. Lambert de LARDENOY, seigneur de Ville, du Val-Xhavannes, mourut en 1521. Sa tombe, avec les quartiers armoriés, est dans la paroisse de Ville. Il avait épousé: 1.° Marguerite d'Autel; 2.° Marguerite de Velroux. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Marguerite, mariée, en 1501, à Mathieu de Maillen;
2.° Agnès, mariée à Jaquemin de Chrisgnée;

Du second lit:

3.° Thomas, dont l'article suit:

III. Thomas LARDENOY-DE-VILLE, seigneur du Val-Xhavannes, plaida long-temps contre ses sœurs, les dames de Maillen et de Chrisgnée, pour la terre de Ville; il perdit son procès; mais il continua, ainsi que ses descendants, à

porter le surnom de Ville, quoiqu'ils ne possédassent plus cette terre, passée dans la maison des barons de Maillen. Thomas épousa Marie de Chéoux, veuve de Gilles de Vaha, avec laquelle il testa le 11 avril 1545, dont il eut:

1.° Lambert, auteur de la branche des Lardenoy, barons de Meldert, laquelle est éteinte;
2.° Guillaume, qui suit:

IV. Guillaume Lardenoy-de-Ville, seigneur du Val-de-Xhavannes, etc., capitaine au service de Philippe II, roi d'Espagne, épousa, par contrat du 26 décembre 1556, Nicole de Lierneux, fille de Robert de Lierneux seigneur de Sclassin et de Louise de la Mock-Rotassart, dont il eut:

1.° Florent, qui suit;
2.° Anne Lardenoy, mariée, le 5 juillet 1583, à Mathieu de Wal, seigneur de Lamécourt;
3.° Marie Lardenoy, mariée, en 1588, à Jean de Masbourg, seigneur de Soumalle;
4.° Jeanne Lardenoy, religieuse à l'abbaye de Phélipret.

V. Florent Lardenoy-de-Ville, seigneur du Val-de-Xhavannes, etc., né le 20 août 1570, épousa, par contrat du 9 septembre 1600, Marguerite de Mouzay, dame de Dohan et Naomé, fille de Claude de Mouzay et de Jeanne de Orey, dont il eut:

1.° Guillaume, qui suit, auteur de la branche des barons de Termes et de Bolandre, au diocèse de Reims, en Champagne;
2.° Charles Lardenoy-de-Ville qui a formé la branche des seigneurs de Naomé, en Ardennes;
3.° N... dit le père de Ville, jésuite à Namur;
4.° Marguerite mariée à Jean de la Mock, seigneur de Botassart.

VI. Guillaume de Lardenoy-de-Ville, seigneur de Dohan, épousa, par contrat du 19 septembre 1639, Louise de Orey, fille de Charles de Orey, seigneur de la Neuville, près Stenay, gouverneur de Dun, et de Françoise d'Allaumont, baronne de Bolandre et de Termes; il était, en 1632, capitaine au service de l'empereur Ferdinand, et fut père de:

1.° Albert, mort sans alliance;
2.° Louis, qui suit;
3.° Christophe de Lardenoy, reçu chevalier de Malte, sur ses preuves, le 22 avril 1666, mort à Malte le 15 septembre de la même année;
4.° Nicolle-Ernestine de Lardenoy, mariée avec Antoine Dublaisel, gouverneur de Sédan.

VII. Louis de Lardenoy, baron de Termes et de Bolandre, en Champagne, seigneur de Dohan, Bellevaux, etc., en Ardennes, épousa, par contrat du 16 janvier 1715, demoiselle Marie-Marguerite de Neverlée, née le 8 juin 1697, fille de messire Jean de Neverlée, seigneur de Baulet, au comté de Namur, et de dame Marie-Thérèse Yolande de Wal, dont il eut:

1.° Philippe-Godefroy-Antoine-Joseph, qui suit;
2.° Conrad-Adolphe-Louis, vicomte de Lardenoy, colonel du régiment de Penthièvre, cavalerie, seigneur de Dohan, Bellevaux, etc., mort sans alliance à Maubeuge, le 28 septembre 1776;
3.° Louis-Alexandre, mort jeune;
4.° Marie-Marguerite-Josephe, mariée à Pierre-Jean de Villelongue, seigneur de Saint-Morel, capitaine au régiment de Poitou, infanterie.

VIII. Philippe-Godefroy-Antoine-Joseph de Lardenoy, baron de Bolandre et de Termes, né le 11 octobre 1716, page du roi à la petite écurie en 1732, officier au régiment de Lénoncourt, cavalerie, en 1735, a épousé, par contrat du 8 avril 1741, demoiselle Anne-Barbe de Vignacourt, fille de messire Daniel, marquis de Vignacourt, seigneur de Guignicourt, etc., brigadier des armées du roi, et de dame Marie-Claire de Fumeron, dont il eut:

1.° Antoine-Philippe, qui suit;
2.° Louis-Mathieu-Godefroy, vicomte de Lardenoy, capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié en 1814, à N... Dubois, veuve de M. de Fumeron, maître des requêtes, seigneur de la Berlière;
3.° Marie-Marguerite-Anne-Josephe, mariée le 15 janvier 1770, à Dieudonné Augustin, baron de Maret-de-la-Loge, seigneur de Bronelle, Brouaine, Baalon, près Montmédy, mousquetaire du roi, de la première compagnie;

4.° Marie-Josephe, mariée à François de Wolter de Neurbourg, seigneur de Cathenom, etc., colonel d'infanterie, morte le 4 septembre 1773, sans enfants.

IX. Antoine-Philippe, comte de Lardenoy, baron de Termes, page du roi en 1762, enseigne au régiment des Gardes-Françaises, en avril 1766, a servi dans ce corps jusqu'en 1780, qu'il a été nommé colonel en second du régiment de la Reine, cavalerie; il épousa, la même année par contrat, signé à Versailles par LL. MM. et la famille royale, le 23 juillet 1780, demoiselle Marie-Catherine-Louise-Félix de Dunot de Saint-Maclou, fille de feu messire Félix-Alexandre de Dunot, des barons de Saint-Maclou, près Saint-Pierre-sur-Dive, en Normandie, et de Marie-Catherine Laurent; il a été nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1782, colonel du régiment provincial d'artillerie de Strasbourg en 1788; émigré en 1791, il rassembla à Trèves et organisa en compagnies, la noblesse de Champagne, sous les ordres du comte d'Allonville, maréchal-de-camp; commanda, en 1792, la première compagnie de l'escadron des gentilshommes de cette province, et servit à la défense de Maëstricht en 1793, à la tête d'une compagnie de gentilshommes de la même province; il fut fait maréchal-de-camp, par brevet du roi, daté de Blakembourg, le 15 novembre 1797, pour prendre rang du 15 mars 1794. Le comte de Lardenoy passa au service de sa majesté britannique en qualité de capitaine de la première compagnie de gentilshommes français, commandés par M. le comte d'Allonville, et s'embarqua à Brémen, en juin 1793, avec 300 gentilshommes sous ses ordres, pour former ce corps, et servir la cause du roi dans la Vendée; l'affaire de Quiberon enpêcha l'exécution de ce plan. Il rentra en France, en avril 1814, fut fait lieutenant-général le 7 novembre, pour prendre rang du 13 août 1814, et nommé commandant de Toulon d'où il fut obligé de se retirer, toutes les troupes de la garnison, sous les ordres du maréchal Masséna, gouverneur de la 8e division, s'étant déclarées pour l'usurpateur, et ayant arboré le pavillon tricolore, le 11 avril 1815, dans la ville, le port et les forts. Rentré dans Toulon le 28 juillet 1815, il y comprima les malveillants, en expulsa un grand nombre de brigands révolutionnaires qui s'y étaient réfugiés sous la protection du maréchal Brune, successeur de Mas-

séna; il rétablit l'autorité royale dans cette importante place, et y fit régner la tranquillité. Les habitants de Toulon ont exprimé, dans une adresse à S. M., les sentiments de reconnaissance dont ils étaient pénétrés pour cet officier général; cette adresse est signée de toutes les autorités civiles et militaires, et des principaux membres de la noblesse du pays; entr'autres signatures, on distingue celles de M. le marquis de Rivière, de M. de Missiessy, brigadier des armées du roi, de la Berthonye, maire de Toulon, et de tout le corps municipal, etc.

Sa majesté le roi de Sardaigne ayant mis à la disposition du roi une dignité de chevalier grand-croix de l'ordre des S.S. Maurice et Lazare de Sardaigne, pour récompenser un officier-général français, qui aurait donné de grandes preuves de dévoûment à la cause royale pendant la dernière usurpation, le roi a honoré de cette marque éclatante de sa satisfaction le comte de Lardenoy, pour la conduite honorable qu'il a tenue dans le midi de la France à cette fatale époque. (Lettre de S. Ex. M. le duc de Feltre, ministre et secrétaire d'état de la guerre, du 2 avril 1816.)

Par une ordonnance du 11 avril 1816, sa majesté a nommé le comte de Lardenoy gouverneur de la Guadeloupe et de ses dépendances: cette faveur lui est annoncée comme une juste récompense de son constant dévoûment à la cause du roi, et une preuve de la haute confiance de Sa Majesté dans son caractère, à la fois, ferme et conciliant. (Lettre de S. Exc. M. le vicomte du Bouchage, ministre et secrétaire d'état de la marine et des colonies, du 23 avril 1816.)

Le comte de Lardenoy a eu de son mariage:

1.° Charles-Anatole de Lardenoy, né au château de Termes en 1784, officier au service de sa majesté britannique, mort à Paramaribo, dans la Guiane-Hollandaise, le 28 septembre 1804;

2.° Marie-Aurore de Lardenoy, née à Termes en décembre 1781, morte en avril 1796, à Guernesey.

3.° Victoire-Olympe de Lardenoy, mariée en Angleterre, à Joseph-Pierre Laurent, marquis de la Vergne-Tressan, seigneur de Montbazin, émigré en 1791;

4.° Honorée-Zoé de Lardenoy, mariée le 29 avril 1815, à Charles, comte de Fautras, sous-lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. MONSIEUR, frère du Roi.

Un certificat, délivré par M. d'Hozier, ancien juge d'armes de la noblesse de France, porte que :

« La maison de Lardenoy, originaire du duché de » Luxembourg, a toujours joui des honneurs et privilèges » réservés à l'ancienne noblesse, qui était alliée aux plus an- » ciennes familles ; elle a plusieurs fois justifié la ligne de » sa filiation noble, tant pour l'entrée dans les chapitres de » Maubeuge, de Remiremont, et des comtes de Lyon, » que pour la réception dans l'ordre de Malte, dans lequel » ordre fut reçu, en qualité de chevalier, noble Christophe » *de Lardenoy de Ville;* que messire Philippe-Godefroy- » Antoine-Joseph de Lardenoy, baron de Termes (cette » terre ayant été érigée en baronnie en sa faveur en 1770, » entra dans les pages de la petite écurie du roi en 1735, » et que ledit messire Antoine-Philippe de Lardenoy y » fut lui-même reçu en ladite qualité de page, en l'année » 1762. »

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Naomé, en Ardennes.

VIII. Oger-Charles Lardenois-de-Ville, seigneur de Naomé, Durmort, etc., arrière-petit-fils de Florent Lardenois-de-Ville, et de Marguerite de Mouzay, épousa Charlotte de Pouilly, dont il eut, entr'autres enfants :

IX. Le vicomte de Lardenois, seigneur de Naomé, député à l'état noble du duché de Luxembourg, massacré par les révolutionnaires français dans son château de Naomé, ainsi que son beau-frère le baron de Zroefeld, et son cousin le baron de Myon, en haine de leur attachement au roi, et de ce que le vicomte de Lardenois avait été en 1792 à Trèves, servir avec la noblesse de Champagne, dans la compagnie de son cousin le comte de Lardenois : étant mort sans alliance, en lui s'éteignit la branche des Lardenois, seigneurs de Naomé.

Louise-Elisabeth-Charlotte de Lardenois, sœur, du précédent, vivante en 1816, a épousé en 1761, André, baron de Pouilly, seigneur de Cornay, Fléville, etc., dont elle a eu les enfants qui suivent :

1.° Anselme de Pouilly, né le 21 février 1771, officier au régiment de la Reine, cavalerie, émigré en 1791, qui a fait toutes les campagnes de l'armée de Condé,

2.° Charles DE POUILLY, né le 25 février 1775, reçu comte de Lyon sur ses preuves présentées en 1785;

3.° Louis-Xavier DE POUILLY, né le 14 février 1777, reçu, comme son frère, comte de Lyon en 1785;

4.° Louis-Albert DE POUILLY, né le 4 novembre 1779, reçu chevalier de Malte, de minorité, le 23 décembre 1785;

5.° Anne-Barbe DE POUILLY, née le 13 décembre 1767, veuve en premières noces, de N. de la Boulaye, seigneur de Bois de l'Hor, assassiné dans le pays de Luxembourg, et, en secondes noces, du baron de Goudenhoven, seigneur d'Aincreville;

6.° Charlotte DE POUILLY, née le 23 février 1770, reçue chanoinesse de Maubeuge le 21 juin 1784;

7.° Marie-Josephe DE POUILLY, née le 4 septembre 1772, chanoinesse de Maubeuge le 21 juin 1784;

8.° Louise DE POUILLY, née le 26 octobre 1782, admise chanoinesse de Remiremont, sur les preuves faites par ses sœurs, de seize quartiers, huit de Pouilly et huit de Lardenois, plus trois ascendants au-dessus de la ligne paternelle et de la ligne maternelle.

Armes: « D'azur, la fasce cablée d'argent. Devise: *Franc et loyal;* supports, deux léopards. »

D'ANDRÉ, famille originaire de la ville d'Annot, qui s'établit à Aix, il y a près de trois siècles.

I. Paul D'ANDRÉ, Ier du nom, souche de cette famille, épousa, le 6 décembre 1604, Gaspard de Félix, fille de noble Philippe de Félix, des comtes du Muy, de Grignan et marquis d'Olières, et de Marguerite de Loques-Puy-Michel. Il en eut:

II. Balthazard D'ANDRÉ, Ier du nom, reçu conseiller en la cour des comptes, le 25 juin 1637. Il épousa Claudine de Signier-Piozin, dont il eut:

III. Balthazard D'ANDRÉ, IIe du nom, conseiller en la même cour, marié le 24 septembre 1664, avec Gabrielle de Meyronnet. De ce mariage naquirent:

1.° Paul, dont l'article suit;

2.° Jacques, capitaine d'infanterie, mort sans postérité;

3.° Catherine, mariée à Jean de Bonet, seigneur de Costefrède, conseiller en la cour des comptes, fils de Pierre de Bonet et de Marguerite de Roquebrune.

IV. Paul d'André, IIe du nom, écuyer, épousa Françoise de Gaufridy, fille de Jean-François de Gaufridy, des barons de Trêts, conseiller au parlement de Provence, et d'Anne de Grasse de Moans, sa seconde femme. Il eut de ce mariage :

1.° Jacques-Joseph, dont l'article suit ;
2.° Philippe, capitaine au régiment de Médoc, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
3.° Gabrielle-Thérèse, mariée, le 16 février 1755, avec Jacques de Clapiers, Ve du nom, seigneur de Colongue, fils de Lazare de Clapiers, seigneur de Colongue, et de Françoise de Maurel de Volone.

V. Jacques-Joseph d'André, était conseiller en la cour des comptes en 1757.

VI. Jean d'André, Ier du nom, domicilié dans la province du Comtat, eut pour fils :

VII. Jean d'André, IIe du nom, qui s'est établi en Russie ; il est chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Armes : « D'or, au sautoir de gueules. »

CARR ou CARRE DE LUZANÇAY ET DE CARREVILLE, famille noble, originaire de la Grande-Bretagne, et divisée en plusieurs branches. Les unes existent tant en Angleterre, qu'en Ecosse, et les autres sont fixées en France depuis plusieurs siècles.

Ses branches établies dans la Grande-Bretagne y sont connues sous le nom de *Carr*, Carre, *Karr*, Karr, Karry, Carrey, Carrew ; elles reconnaissent toutes, pour auteurs les Carr ou Kerr, ducs de Roxburgh-Cesford.

Nicolas Carre, écuyer, vivait en Angleterre en 1372, il signa avec plusieurs grands du royaume, à Westmunster, le 20 juillet de ladite année 1372, l'acte par lequel Edouard III, roi d'Angleterre, donnait à Jean IV,

duc souverain de Bretagne et comte de Montfort, les ville et château de Richemont dans le comté d'Yorck.

Thomas Carre, marié avec Marguerite Spencer, sœur d'Henri Spencer de Beaufort, duc de Sommerset, eut entr'autres enfants :

Guillaume Carre de Cockington, qui épousa vers l'an 1520, Marie de Boulen, fille de Thomas de Boulen, lord d'Angleterre, comte d'Ormond, chevalier de la Jarretière, et de Jeanne Clinston. (On sait qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, épousa Anne de Boulen, marquise de Pembroocke, laquelle fut mère d'Elisabeth, reine d'Angleterre, de glorieuse mémoire; ce qui donne à la maison de Carre, une alliance avec la dynastie d'Henri VIII).

Gratien Carr, ou Carre, sieur de Saint-Quentin et de Remisny, en Normandie, qui fut lieutenant du seigneur d'Aubigny, du nom de Stuart, dont il était parent allié, et qui épousa vers l'an 1540, damoiselle Jeanne Jouvenel des Ursins, sœur des baronnes de Bethune et de Renty, dont la fille Louise Carr ou Carre, épousa Louis de Harlay, sieur de Cely, septième fils de Louis de Harlay, sieur de Cely, de Sancy, etc., et de Geneviève de Cœur.

Le chevalier Carre que la reine Elisabeth, envoya en l'an 1585, vers le pape Sixte V, et qui resta en cette qualité plusieurs années près de ce pape.

Robert Carre, qui fut garde des marchés d'Ecosse en 1598, 40e année du règne d'Elisabeth; lord Carre Lexington, dans le comté d'Yorck en 1622, 19e année du règne de Jacques Ier, et ensuite duc de Montmoult, en 1625, 1re année du règne de Charles Ier, roi d'Angleterre.

Robert Carre qui, noble du royaume d'Ecosse fut comte de Sommerset, lord d'Angleterre, chevalier de l'ordre royal de la Jarretière, grand-trésorier d'Ecosse, etc., et qui épousa, en l'année 1613, Françoise Howard, fille de Thomas Howard, lord d'Angleterre, duc de Norfolck, comte de Suffolck, etc.

Lesquels Carr ou Carre portaient leurs armoiries de même que les portent lesdits Carre sieurs de Carreville et de Luzançay.

La maison de Carre a donné un grand-trésorier d'Ecosse et d'Angleterre, dans la personne de Nicolas Carre; plusieurs chevaliers de l'ordre royal de la Jarretière et de Saint-Georges; des grands-écuyers d'Angleterre; des gouverneurs de provinces et de places militaires; des géné-

raux de terre et de mer; des lords députés, etc. etc.; et a pris des alliances dans les maisons les plus illustres de la Grande-Bretagne.

De la branche aînée existante en Angleterre était M. de Carr, qui s'établit à *Monaco*, vers la fin du seizième siècle, et dont les enfants vinrent se fixer en Provence; leurs descendants furent reconnus et maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction du royaume d'Ecosse, par l'arrêt de la chambre de réformation de noblesse de ladite province, de l'an 1660. De cette branche de Provence est issu le chevalier Hercule de Carr, ancien capitaine au régiment de Normandie, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui émigra en 1791, et qui existe à Poitiers (1816) où il est marié avec mademoiselle de Vernon, sœur de madame la marquise de Frottay de la Meslière, et de madame la baronne de Saisseval.

La branche de Luzançay et de Carville, établie en Bretagne, a fait ses preuves de noblesse, l'an 1698, pardevant les commissaires-généraux du conseil, députés sur le fait de la noblesse et des armoiries; et en 1708, pardevant messire Antoine-François Ferrand, commissaire-député par le Roi, pour la réformation de la noblesse en Bretagne. Les titres de cette maison ont été vérifiés en 1782, par M. Cherin, généalogiste des ordres du Roi. Cette branche est représentée aujourd'hui (1816) par les quatre enfants de feu messire Charles-Auguste Carre, chevalier, seigneur de Luzançay et du Pou, ancien commissaire de la marine du Roi, et de dame Anne-Elisabeth de Montigny, dame du Thymeur; je les rapporte ici:

I. Messire Nicolas-Charles Carre de Luzançay, chevalier sieur de la Hautière et du Pou, né à Lorient, le 25 septembre 1758; fut nommé par messieurs de la noblesse de Bretagne extraordinairement assemblés en 1789, à l'occasion du commencement de la révolution, l'un de ses neuf commissaires, poste qu'il occupa constamment jusqu'à l'arrestation sacrilége faite à Varennes, le 22 juin 1791, de Sa Majesté le roi Louis XVI. Après quoi, il fut se réunir où l'honneur et le devoir appelaient la noblesse et tous les vrais et fidèles français, aux armées royales, sous le commandement de leurs altesses royales les Princes, frères

de Sa Majesté. Il servit à ces armées dans la compagnie, n.° 4, du corps de la marine royale de France, commandé par M. le général comte d'Hector, lieutenant-général des armées du Roi, ensuite dans les compagnies nobles de Bretagne, commandées par M. le marquis de la Portevézine, officier-général de la marine royale, et enfin, comme aide-de-camp de M. le général comte d'Hector, qu'il accompagna en cette qualité lorsqu'il passa en 1794, en Angleterre. Il a épousé, par contrat passé en l'étude de Me Guillet, notaire à Nantes, le 14 mai 1811, noble demoiselle Marie Binet de Jasson, née à Nantes, le 31 mars 1784, fille de messire Jean-Marie-Philippe Binet de Montifroy-Jasson, chevalier, marquis de Jasson, sieur du Ponceau, de la Bourgonnière, et autres lieux, ancien écuyer du Roi, lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Angélique le Long de Grandlieu, et petite-fille de feu messire Jean-Marie-Victor Binet de Montifroy-Jasson, chevalier, comte de Jasson, sieur de Matnoe, de Vigneu, de la Blottière, du Boistillac, du Pelerin, et autres lieux, qui fut successivement lieutenant aux Gardes-Françaises chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et grand-bailly d'épée, et commandant de la noblesse au Comté-Nanais, en Bretagne. De ce mariage sont issus :

1.° Nicolas-Pierre-Victor Carre de Luzançay, né à Nantes, le 13 septembre 1812 ;

2.° Charles-Henri-Philippe Carre, chevalier de Luzançay, né à Nantes, le 1er février 1816 ;

3.° Marie-Elisabeth Carre de Luzançay, née à Nantes, le 7 juillet 1814.

II. Pierre-Antoine-François-de-Salles Carre, chevalier de Luzançay, né à Lorient, le 4 mai 1766 ; fut après ses preuves de noblesse, sur titres vérifiées, certifiées au Roi, le 7 mai 1782, par M. Bernard Cherin, écuyer, généalogiste des ordres du Roi, reçu aspirant-garde de la marine du Roi, au département de Brest, ensuite successivement garde de la marine en 1783, élève de la marine première classe en janvier 1786, lieutenant des vaisseaux du Roi du 25 octobre 1789, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 15 juin 1791 ; fit, embarqué en 1791 sur la frégate du Roi *L'Es-*

pérance, le voyage autour du monde et fut à la recherche de la Peyrouze, expédition ordonnée par Sa Majesté le Roi Louis XVI, de sainte et immortelle mémoire, sous le commandement de M. le comte d'Entrecasteaux-Bruny; enfin, en 1814, pensionné par S. M. le Roi Louis XVIII, avec le brevet de capitaine de ses vaisseaux. Il a épousé, par contrat passé en l'étude de Me Guillet, notaire à Nantes, le 13 avril 1807, noble demoiselle Suzanne-Gabrielle-Joséphine-Marie de la Poëze, dame du Puyzet, née au château de la Collessière, le 27 mars 1790, fille de feu messire Réné-François-Aimé de la Poëze, chevalier, sieur de la Collessière, et autres lieux, et de dame Marie-Rénée-Ambroisine des Portes Saint-Père. De ce mariage sont issus:

1.° Nicolas-Louis-Adolphe Carre de Luzançay du Puyzet, né à Nantes, le 7 avril 1811;
2.° Charles-Pierre-Joseph Carre, chevalier de Luzançay du Puyzet, né à Nantes, le 17 avril 1815;
3.° Ambroisine-Victorine Carre de Luzançay du Puyzet, née à Nantes, le 12 novembre 1808.

III. Antoinette-Charlotte-Laurence Carre de Luzançay, née à Lorient, le 26 mars 1760; mariée, par contrat passé en l'étude de Me Foucaut-de-Pavent, notaire royal à Paris, le 24 octobre 1784, et par dispenses du pape, à son cousin-germain maternel, messire Jacques-Jérôme-Antoine Trublet, écuyer, sieur de la Villejégû, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant en juillet 1784, et depuis capitaine des vaisseaux du Roi, d'une famille noble de Bretagne, fils de Michel Trublet, écuyer, sieur de la Villejégû, de la Flaudaye, etc., ancien capitaine des vaisseaux de la compagnie royale des Indes, et de dame Anne-Marguerite-Antoinette de Montigny. De ce mariage sont issus: Joseph-Constant Trublet, écuyer, sieur de la Villejégû, né à Rennes, en 1802, et deux demoiselles.

IV. Emilie-Constance-Elisabeth Carre de Luzançay, née à Lorient, le 26 mai 1761.

D'une autre branche de cette famille, issue d'un frère puîné de feu messire Nicolas Philippe Carre de Luzançay, écuyer, sieur de la Hautière, etc., en son vivant, commissaire-général et ordonnateur de la marine du Roi, à Nantes, aïeul des susdits, sont issus par les femmes:

1.° Le baron du Bouzet, né en avril 1769, officier dans le régiment de Bourbon, infanterie, en 1788;

Et son frère, dit le vicomte du Bouzet, né en juin 1776; tous deux enfants de messire Armand-Jean-François du Bouzet, chevalier, comte du Bouzet, ancien lieutenant-colonel du régiment d'Eu, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une famille noble de Languedoc, et de demoiselle Anastasie-Marie-Thérèse Carre de Brilly, décédée en novembre 1781;

2.° Madame de Belcastel, née de Gavarret, en avril 1781, fille de feu messire Pierre de Gavarret, chevalier, marquis de Gavarret, en Gabardan; ancien colonel d'infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, d'une famille noble du Languedoc, qui a donné un grand-prieur de Toulouse, dans l'ordre de Malte, en l'année 1333, et de demoiselle Louise-Céleste-Emilie-Thérèse Carre de Brilly.

Armes: « Des Carr, ou Carre de Luzancay, sieurs de » Carreville, de la Hautière, de Brilly et de Coulanges: » D'azur, au chevron d'argent chargé de trois molettes » d'éperon de gueules; au franc canton d'or, chargé d'un » lion du troisième émail; Cimier, un soleil d'or, avec » la devise: *Nusquam devius.* Quelques-uns ont pris aussi » pour devise: *Nullibi solidius;* pour supports, deux » lions d'or. Quelques-uns ont pris aussi pour supports, » à dextre, une licorne d'argent accornée de sable; et à » sénestre, un lion de gueules, couronné d'une couronne » de comte, d'or ».

Ces armoiries ont été enregistrées, à l'Armorial et Nobiliaire général de France, en 1698; d'après l'ordonnance, à ce sujet, de messieurs les commissaires-généraux du conseil sur le fait de noblesse et des armoiries. On les trouve aussi inscrites dans le Promptuaire-Armorial général de Jean Boisseau, imprimé in-fol., à Paris, en 1658.

MONGEOT D'HERMONVILLE ET DE CHRISTON,
famille noble originaire de Champagne.

I. Pierre DE MONGEOT, écuyer, sieur de Saucourt, est

mentionné dans un acte du 5 décembre 1526, sous le scel de la prévôté de Wassy; il eut pour fils :

II. N.... DE MONGEOT, dont le nom de baptême n'est pas connu, mais il est personnellement mentionné dans le cartulaire de la fabrique de la paroisse de Saint-Laurent de Vaucouleurs ; il laissa les enfants qui suivent :

1.° Jean de Mongeot, Ier du nom, écuyer, sieur du Prétranché et de Sompsois ; prévot pour le roi, en la vicomté de Vaucouleurs, était mort dès l'an 1576 ; ce qui est prouvé par une inscription que l'on a trouvée dans l'église de Notre-Dame de Vaucouleurs, avec un écusson aux armes de ladite famille ; cette inscription portait : *Cy git noble Jehan Mongeot, en son vivant prévost de Vaucouleurs, qui trespassa le* 12 *jour d'aoust* 1576. *Priez Dieu pour son âme.* Il avait épousé, le 11 juin 1538, Jacquette le Boucherat, fille de noble Pierre le Boucherat ; et de N... Govet ;

2.° Didier, dont l'article vient :

III. Didier DE MONGEOT, écuyer, seigneur de Saint-Vrain, laissa les enfants qui suivent :

1.° Pierre de Mongeot, écuyer, prévôt de Vaucouleurs, mort le 13 mars 1574, avait épousé Jeanne Franche, de laquelle il ne laissa point d'enfants, et qui se remaria à Christophe Thomassin, écuyer, seigneur de Humbrescœur ;

2.° Christophe, dont l'article viendra ;

3.° Jean, écuyer, qui reçut en partage, le 4 octobre 1587, le fief de Rollecombois ;

4.° Renée, mariée à Claude de Bar, écuyer, seigneur de Vitry-la-ville et de Vély ;

5.° Catherine, mariée à Jean de Salles, chevalier, seigneur de Gombervaux.

IV. Christophe DE MONGEOT, Ier du nom, écuyer, sieur du Prétranché et de Sompsois, épousa le 22 juin 1586, Nicole Clément, fille de noble Jacques Clément, seigneur de l'Épine, bailli de Châlons, et de Marie Dominé ; il testa le 16 février 1591, et laissa les enfants qui suivent :

1.° Jacques, dont l'article viendra :

2.° Marie, qui épousa 1.° N... Leclerc ; 2.° Pierre Lallemant, écuyer, seigneur de Lestrée.

V. Jacques DE MONGEOT, écuyer, seigneur de Saint-Euphraise et de Prétranché, épousa à Reims, le 6 février 1611, Elisabeth Beguin, fille de Jean Beguin, seigneur de Châlons-sur-Vesle, et de Nicole de Paris ; il laissa de son mariage :

1.° Pierre de Mongeot, seigneur de Saint-Euphraise ;
2.° Christophe II, dont l'article viendra ;
3.° Jean, prieur et seigneur de Trouhault ;
4.° Nicole, femme de Claude de Linage, écuyer, seigneur de Chéniers.

VI. Christophe DE MONGEOT, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Aguillecourt et autres lieux, épousa, le 12 septembre 1655, Marie Marlot, de laquelle il eut :

1.° Jean II, qui suivra :
2.° Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur de la Bouteillerie et d'Aguillecourt, né le 2 septembre 1662, capitaine dans le régiment du roi en 1696, a laissé de Marie de Paris, son épouse : 1.° Jean-Baptiste, qui fut chevau-léger de la garde du roi ; 2.° Jacques-Christophe, brigadier des chevau-légers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a laissé plusieurs enfants, dont un fils, élève de l'école royale et militaire, sous-lieutenant au régiment de Provence, émigré en 1791 ;
3.° Jean-Joseph, prieur et seigneur de Trouhault, et de Notre-Dame d'Y ;
4.° Nicolas-Claude de Mongeot, écuyer, seigneur de Champagne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Lescalopier, intendant de Champagne, en 1718 ; il était capitaine dans le régiment du roi, infanterie, en 1695. Il épousa Madeleine Regnart, dont il eut : 1.° Jean-François de Mongeot, écuyer, seigneur de Champagne, capitaine au régiment de Ségur, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; 2.° Antoine-Nicolas, prieur et seigneur de Trouhault ; et 3.° Françoise Magdelier ;
5.° Remiette de Mongeot, mariée à Jean-Baptiste Picot, baron de Couvray ;
6.° Marie-Anne, femme de Joseph Cocquebert, sieur de Bulain ;
7.° Anne-Remiette de Mongeot, vivante en 1703.

VII. Jean de Mongeot, IIe du nom, seigneur de Chéniers, d'Hermonville, de Toussicourt et autres lieux, fut gentilhomme de la vénerie du roi, le 1er septembre 1691. Il obtint un jugement de maintenue de noblesse d'ancienne extraction, de M. Larcher, intendant de Champagne le 25 juin 1698, et avait épousé, le 14 juin 1692, Jeanne-Remiette Ravineau de Toussicourt, de laquelle il eut ;

1.° Jacques-Christophe, dont l'article suivra ;
2.° Remiette, mariée le 27 février 1731, avec Félix-Roland de Vrevins, seigneur de la Grange-aux-Bois ;
3.° Anne, née le 17 juin 1701.

VIII. Jacques-Christophe de Mongeot, écuyer, seigneur d'Hermonville, maréchal-des-logis des chevau-légers de la garde du roi, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a épousé, le 21 mars 1734, Benigne-Henriette-Angélique de Champagne, dame de Leuse, fille de Henri-Claude de Champagne, vicomte de Coudry, major du régiment d'Hartus, cavalerie, et de Marie-Françoise de Saint-Maurice ; de ce mariage vinrent :

1.° Marie-Louis-Nicolas de Mongeot, chevau-léger de la garde du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié à Elisabeth de la Salle, de laquelle il eut un fils unique, nommé *Henri-Louis-Jean-Baptiste*, lieutenant au régiment de Penthièvre, infanterie, émigré en 1791, qui a fait la campagne de 1792, dans la compagnie noble de Champagne; il s'est marié à N.... de Bignicourt, dont il a une demoiselle nommée *Félicité ;*
2.° Anne-Nicolas, dont l'article viendra ;
3.° Remiette-Henriette ;
4.° Françoise-Louise-Angelique.

IX. Anne-Nicolas de Mongeot, sieur d'Hermonville, né le 5 février 1746, élève de l'école royale et militaire, chevalier novice de Saint-Lazare et de Notre-Dame de Mont-Carmel, était chevau-léger de la garde du roi, réformé avec le brevet de capitaine, lorsqu'il émigra en 1791. Il fit la campagne de 1792, sous les ordres des princes, en qualité de brigadier de la première compagnie noble d'ordonnance. Il est mort en 1806, chevalier de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis; il avait épousé Marguerite-Pernette-Gabrielle Perenet, de laquelle il laissa :

X. Henri-Nicolas DE MONGEOT-D'HERMONVILLE, écuyer, né à Reims le 17 juillet 1770, officier au régiment de royal Auvergne, a émigré en 1791, fait la campagne dans la 1re compagnie noble d'ordonnance; il a donné des preuves de son dévoûment à l'auguste maison des Bourbons à l'époque de la première et de la deuxième restauration; et des certificats authentiques des premières autorités, qui nous ont été mis sous les yeux, prouvent que la commune de Champigneul, dont il est maire depuis huit ans, doit à ses soins et à ses *sacrifices personnels*, d'avoir été préservée de beaucoup de malheurs et de vexations (ce sont les propres expressions du certificat du préfet). Par ordonnance du 21 février 1815, S. M. Louis XVIII, l'a autorisé à joindre le nom de *Christon* à celui de *Mongeot*, son épouse Marie-Louise-Marguerite, étant la fille unique de Louis-François Marchant de Christon, lieutenant au régiment de Flandres, infanterie, émigré, adjudant de la légion de Rohan, *fusillé* à Quiberon; et de Marie-Charlotte d'Argent; de ce mariage sont issus :

1.° Alphonse de Mongeot de Christon, né le 11 novembre 1808;
2.° Anastasie de Mongeot de Christon, née le 11 novembre 1806;
3.° Blanche de Mongeot de Christon, née le 18 janvier 1810.

Armes : « D'azur, à trois glands d'or, surmontés d'une coquille d'argent. »

BARBEYRAC OU BARBEIRAC, marquis ds Saint-Maurice, en Languedoc, maison ancienne, originaire du Haut-Languedoc, où elle possédait autrefois la seigneurie du lieu de Barbeyrac, près de Carcassonne. On trouve les seigneurs de cette maison dans les actes les plus anciens de cette province.

Bérenger de Barbeyrac, assista comme témoin à l'acte d'union de l'abbaye de Saint-Gilles à celle de Clugny, en 1066. (Histoire de Languedoc, tome II, preuves, p. 255).

Ermengaud de Barbeyrac fut compris dans l'acte de soumission des nobles du comté de Carcassonne, rebelles au

vicomte Bernard Aton en 1141. Guillaume et Xabert de Barbeyrac son frère, furent témoins à un acte concernant Raimond Trencavel, en 1153. (*Ibidem*, tome II, preuves, pag. 428 et 544.)

Raimond Ermengaud de Barbeyrac, qualifié chevalier, prêta serment en cette qualité, ainsi que Xabert de Barbeyrac, et Arnaud-Guillaume son frère, en faveur du fils, du vicomte Roger en 1191. Il fut témoin à l'acte par lequel le vicomte de Beziers substitue ses biens au comte de Foix en 1224. (*Ibidem*, tome III, preuves, p. 170 et 290.)

Xabert de Barbeyrac fut présent, avec le vicomte de Castelnau, au contrat de mariage de Jacques, infant d'Arragon, avec Esclarmonde, fille du comte de Foix, en 1275. De Xabert de Barbeyrac était issu Jacques de Barbeyrac, qui suit, depuis lequel nous rapporterons la filiation.

I. Jacques de Barbeyrac, est mentionné comme père de noble Giraud de Barbeyrac, damoiseau, dans un hommage du 27 mars 1372.

II. Guiraud de Barbeyrac, damoiseau, rendit hommage au roi le 25 février 1389, pour des fiefs situés à Barbeyrac et à Milhes. Il rendit un second hommage la même année 1389. Il fut père de Roger qui suit.

III. Roger de Barbeyrac donna pouvoir pour rendre hommage en son nom pour un fief lui appartenant, le 18 mai 1425.

IV. Antoine de Barbeyrac, petit-fils de Guiraud, damoiseau, se maria à Saint-Barthelemy de Meil, en Vivarais, le 25 octobre 1490. Dans son contrat de mariage, il est dit fils de Roger. Il s'établit en Provence sur la fin du quinzième siècle, et il est qualifié dans un ancien acte, issu d'une maison très-antique et d'ancienneté fort noble. Le seigneur de Barbeyrac, son cousin, fut compris dans le rôle du ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Carcassonne en 1529. Antoine eut pour fils :

1.° Guillaume, dont l'article suit :

2.° Barthélemi de Barbeyrac, qui forma la branche établie à Saint-Martin de Castillon, diocèse d'Apt, d'où sortirent deux autres branches, dont l'une s'éteignit par la mort d'Etienne de Barbeyrac, écuyer, marié en 1619, avec demoiselle Sybille de Bagnet, fille de noble Pierre de Bagnet, écuyer, dans le

Comtat-Venaissin; et l'autre prit fin dans la personne de noble Georges de Barbeyrac, marié le 20 janvier 1664, avec Marie de Grossy, fille de noble Antoine de Grossy, et de demoiselle de Staveneau, de la ville d'Apt, mort à Viens, sans laisser de postérité.

V. Guillaume DE BARBEYRAC, passa plusieurs actes en Provence en 1544 et 1566. Il eut de son mariage avec demoiselle Esprit Dubois, Jean, qui suit :

VI. Jean de Barbeyrac, gouverneur de Viens, fut marié le 12 septembre 1573, avec Marguerite de Blain, fille de noble Jean de Blain, de la ville de Manosque. Il fut tué au service du roi en 1591. Il eut pour témoin de son mariage Gaspard de Barbeyrac, seigneur de Ranques, si connu dans les guerres de religion sous le nom de *Ranques*. Celui-ci fut, d'après tous les historiens du temps, l'un des chefs les plus distingués du parti protestant, et l'homme de confiance du prince de Condé dans toutes ces guerres. Il s'empara de l'île d'Oléron en 1585, et en fut nommé gouverneur. Après la paix signée par Henri IV, il sortit de France pour cause de mécontentement et se retira en Prusse, où l'on ignore si la descendance a été continuée jusqu'à nos jours sous le nom de *Barbeyrac* ou celui de *Ranques*. Il s'était marié avec Louise Dupuy-Montbrun. (Histoire de France, par Jean de Serre, tome I, p. 813. — De Thou, p. 384 et suiv. — D'Aubigné, chap. II, intitulé, *Siége de Brouage*, tome III, p. 120 et 215.) Jean de Barbeyrac eut quatre enfants :

1.° Henri, dont l'article suit;

2.° Jacques, 3.° Hercule, 4°. Pierre de Barbeyrac, écuyers, qui transigèrent avec leur frère aîné le 24 novembre 1621.

VII. Henri de BARBEYRAC, écuyer, fut institué héritier de la dame Claude de Blain, sa tante, veuve de noble Bernardin de Pontis, seigneur d'Horties, le 9 février 1608. Il obtint du parlement de Grenoble, par un arrêt du 20 mai 1659, la restitution d'une propriété acquise par noble Guillaume de Barbeyrac son aïeul. Il fut marié le 2 juin 1624, avec demoiselle Julie de Baille, fille du capitaine Charles de Baille, de la ville de Seyne. Il eut de son mariage :

1.° Jean de Barbeyrac, écuyer, qui forma en Pro-

vence une seconde branche dont la noblesse fut reconnue par les commissaires du roi, chargés de la vérification des titres de noblesse dans cette province, et qui subsista jusqu'en l'année 1774, époque du décès de noble Jean-Henri de Barbeyrac, écuyer, le dernier de cette branche, mort à Céreste, sans avoir été marié, après avoir institué le baron de Castelet, héritier de tous ses biens ;

2.° Charles de Barbeyrac, marié à Montpellier, dont l'article suit ;

3.° Antoine de Barbeyrac, marié à Beziers, avec demoiselle de Gelly, sorti de France après la révocation de l'édit de Nantes, père du célèbre Jean Barbeyrac, si connu dans toute l'Europe par ses ouvrages sur le droit public, et l'un des savants les plus distingués qu'ait produits cette famille. (Voyez son article et celui de Charles Barbeyrac dans le dictionnaire de Moréri, et dans tous les dictionnaires des hommes illustres.)

4.° Jaquelin de Barbeyrac, non marié.

VIII. Charles de Barbeyrac, fut marié le 2 mai 1656, du consentement d'Hercule de Barbeyrac, écuyer, son oncle, avec demoiselle Catherine de Brueys. Il fut nommé tuteur de nobles Henri et Antoine de Barbeyrac ses neveux, le 22 septembre 1664. Il eut de son mariage Henri, qui suit.

IX. Henri de Barbeyrac, seigneur de Maureillan, rendit hommage pour les fiefs qu'il possédait dans le comté de Mauguio, le 1er juin 1711. Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. de Lamoignon de Baville, intendant de Languedoc, le 20 août 1716. Il eut de son mariage, avec demoiselle Charlotte de Paul :

1.° Antoine, seigneur de Saint-Maurice, qui suit ;

2.° Charles, sieur de Maureillan.

X. Antoine de Barbeyrac, seigneur de Saint-Maurice, fut marié le 10 février 1719, avec Gabrielle de Benoît de Laprunarède, fille de Philippe de Benoît, seigneur de Laprunarède et de Catherine de Ginestous. Il institua son fils aîné héritier de tous ses biens, par acte du 4 juin 1728. Il eut pour enfants :

1.° Antoine, marquis de Saint-Maurice, qui suit;

2.° Charles, seigneur de Souvigné, qui a fait la branche de Souvigné, rapportée ci-après ;

3.° Antoine-Jean, chevalier de Laprunarède, capitaine au régiment de Flandres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans avoir été marié ;

4.° François, comte de Saint-Maurice, qui a fait la branche de Terrefort, rapportée ci-après ;

5.° Marianne-Gabrielle, religieuse au couvent de Sainte-Catherine, à Montpellier, ordre de Saint-Dominique.

XI. Antoine DE BARBEYRAC, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Saint-Aunez, Laprunarède, le Castelet, Bosgros, la Dominicature, les Barbolennes, le mas d'Autrivenc et la Cisternette, fut marié le 15 novembre 1751, avec Marie-Anne-Angélique-Antoinette de Saintaurant, fille de Jean-Claude de Saintaurant, seigneur de Casalis, conseiller à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de Marie de Pujol de Beaufort. Il obtint du roi, au mois de mai 1753, l'érection de ses terres en marquisat, sous le nom de *marquisat de Saint-Maurice*, en considération de l'ancienneté de sa noblesse et des services de sa famille. Ces lettres-patentes furent enregistrées au parlement de Toulouse, à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et au bureau des finances de la même ville, les 17 et 29 août et 1er septembre de la même année. Il eut de son mariage :

1.° Charles-Marie, qui suit :

2.° Jean-Joseph-Martin, seigneur de Journac, qui a formé la branche de Journac, rapportée ci-après ;

3.° Joseph-Henri, chevalier de Saint-Aunez de Saint-Maurice, successivement officier, au régiment de Vivarais, émigré en 1791, capitaine dans la légion de Montalembert, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la légion d'honneur, a servi avec distinction dans les armées du dehors et dans la dernière campagne du Midi, et réside aujourd'hui à Montpellier ;

4.° Elisabeth-Adélaide mariée le 15 février 1786, avec messire Auguste-Marc-Antoine de Sambucy, baron de Sorgues ;

5.° Marie-Gabrielle, mariée, le 19 novembre 1784,

avec M. François de Peyrot de Valhausy, baron de Brousse, conseiller en la cour du parlement de Toulouse ;

6.° Pauline-Marie, mariée avec messire Jean-Jacques-Louis Durand, seigneur de Lunelviel et de Saint-Just, président en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier.

XII. Charles-Marie DE BARBEYRAC, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Saint-Aunez, etc., fut institué héritier de la dame marquise de Saint-Maurice, son aïeule, par testament du 7 novembre 1767. Il fut nommé député aux états-généraux par la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, et il fut reçu comme tel dans la chambre de la noblesse à Versailles, le 11 mai 1789. Il signa en cette qualité les déclarations et protestations d'une partie des députés des trois ordres contre les décrets de cette assemblée. Il s'est marié à Paris au mois de septembre 1790, avec demoiselle Louise-Marie-Bonne Colheux de Longpré, dont il a eu :

1.° Adolphe-Louis-Joseph-Charles, comte de Saint-Maurice, qui a servi avec distinction dans les volontaires royaux à cheval, et en qualité d'aide de camp de M. le lieutenant-général comte de Pelissier, dans l'armée du Midi ;

2.° Frédéric-Marie-Aimé, vicomte de Saint-Maurice, successivement sous-lieutenant dans le second régiment des Cuirassiers, nommé par le roi en 1814 brigadier dans la seconde compagnie des Mousquetaires de la garde du roi, aujourd'hui (1816) capitaine-commandant avec rang de chef d'escadron dans le second régiment des Cuirassiers de la garde royale, chevalier de la légion d'honneur ;

3.° Ernestine-Henriette-Charlotte ;

4.° Léon-Marie-Aimé, en bas âge.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Souvigné.

XI. Charles DE BARBEYRAC DE SAINT-MAURICE, seigneur de Souvigné en Augoumois, second frère d'Antoine, marquis de Saint-Maurice, fut successivement capitaine dans le régiment de Brissac, et chevalier de l'ordre royal et mi-

litaire de Saint-Louis. Il se maria à Saintes, avec demoiselle Angelique-Pauline de Beauchamp. Il eut de son mariage :

1.° François-Alexandre, qui suit ;
2.° Pauline-Sophie, mariée à M. le chevalier de Touzalin, d'une ancienne noblesse de Poitou.

XII. François-Alexandre DE BARBEYRAC, comte de Saint-Maurice, successivement garde de la marine au département de Rochefort, et émigré en 1791, a servi dans la compagnie des gentilhommes de Saintonge, sous les ordres des princes français. Il s'est marié à Orléans, en 1810, avec demoiselle Aglaé de Neuvy, dont il a :

1.° Charles-François, né le 2 novembre 1811 ;
2.° Marie-Thérèse-Anne ;
3.° Pauline-Félicie, en bas âge.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Terrefort.

XI. François DE BARBEYRAC, comte de Saint-Maurice, troisième frère d'Antoine, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Terrefort et de Fougères en Saintonge, fut successivement capitaine dans le régiment de Brissac, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est mort à Saintes en 1788. Il s'était marié à Saintes, en 1760, avec dame Marie-Françoise Leberton de Bonnemie, veuve de messire Michel-César Boscat de Réal, comte de Mornac, dont il eut deux enfants :

1.° Marie-Alexandre, qui suit ;
2.° Marie-Louise-Charlotte, mariée à messire le vicomte Michel du Bouzet.

XII. Marc-Alexandre DE BARBEYRAC-DE-SAINT-MAURICE, lieutenant de vaisseau du roi au département de Rochefort, est mort en 1799. Il avait été marié en 1790, avec demoiselle Marie-Charlotte Huon de Rosnes, dont il a eu quatre enfants :

1.° Lydie de Barbeyrac de Saint-Maurice, née en 1791, mariée, en 1812, à messire Nicolas Letors de Larray, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la légion d'honneur ;

2.° Zoé de Barbeyrac de Saint-Maurice, née en 1793, mariée à messire le comte François-Leon de Mornac, son cousin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;

3.° Joseph de Barbeyrac, comte de Saint-Maurice, né en 1796, capitaine-lieutenant au second régiment d'infanterie de la garde royale ;

4.° Gustave de Barbeyrac de Saint-Maurice, né en 1798, sous-lieutenant dans la légion de l'Orne.

QUATRIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Journac.

XII. Jean - Joseph - Martin DE BARBEYRAC - DE - SAINT MAURICE, second fils d'Antoine, marquis de Saint-Maurice, est devenu seigneur de Journac, par testament de feu messire Jacques de Massauve, seigneur de Journac, du 4 avril 1780. Il a été successivement capitaine dans le régiment de Vivarais, écuyer de MADAME, comtesse d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est entré aux états de Languedoc comme envoyé de la noblesse pour la baronnie de Tornac, en l'année 1786, après avoir fait ses preuves d'ancienne noblesse, exigées par le réglement des états, qui ont été admises par délibération du 9 décembre de ladite année. Il s'est marié à Montpellier le 9 janvier 1792, avec demoiselle Henriette-Jeanne-Alix de Bosc, fille de messire Henri-François-Etienne de Bosc, ancien conseiller, à la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, et de dame Jeanne-Marie de Seguin-Vassieux. Il a eu de son mariage :

1.° Casimir-Marie de Barbeyrac-Saint-Maurice, entré dans les chevau-legers de la garde du roi, le 6 juillet 1814, aujourd'hui (1816), lieutenant dans les chasseurs des Vosges, chevalier de la légion d'honneur;

2.° Antoine-Casimir-Jules de Barbeyrac-Saint-Maurice, sous-lieutenant dans la légion de l'Hérault ;

3.° Adèle-Alix-Sidonie, et Eugénie de Barbeyrac-Saint-Maurice.

Armes : « De gueules, au cheval gai d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, acosté de

deux étoiles d'or; couronne de marquis, supports deux lions. »

Nota. Indépendamment des ouvrages cités ci-dessus, voyez sur cette maison l'Histoire de Languedoc, tome IV, page 22; tome V preuv., page 85. — Archives de la chambre des comptes de Montpellier, n° 6, fol. 91, 94, 153 et suiv. — Histoire des Guerres civiles de France, par Davila. — Histoire des Choses Mémorables, par Pierre Mathieu. — Journal du règne d'Henri III, par Létoile. — Nobiliaire de Provence. — Etrennes de la Noblesse, année 1776. — Tablettes généalogiques, tome VIII. — Procès-verbal imprimé des états de Languedoc, année 1787. — Procès-verbal des séances de la chambre de la Noblesse aux états généraux tenus à Versailles en 1789, page 14. — Déclarations et protestations de Messieurs les députés des trois ordres aux états-généraux, pag. 24 et suiv.

BRAGELONGNE (DE), famille considérable dans l'épée et dans la robe, qui tire son origine, à ce que quelques-uns prétendent, de Gelongne, seigneur de Brag, dont apparemment s'est formé le nom de Bragelongne; on le croit fils puîné de Landri, comte de Nevers et d'Auxerre, et de Mathilde de Bourgogne-Comté. Le premier du nom de Bragelongne, qui s'établit à Paris, fut:

I. Adam de Bragelongne, IIe du nom, écuyer, seigneur dudit lieu et de Jouy, qui gouverna les finances d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, roi de France, et celles du duc de Guyenne, dauphin de France, dès l'an 1405. Il fit une fondation à Saint-Remi de Sens, l'an 1410, pour le repos des âmes d'Adam, Ier du nom, et de Baudoin de Bragelongne, ses père et aïeul, écuyers, seigneurs dudit lieu et de Jouy. Il fut mis à mort pour la cause du roi et de l'état, comme il paraît par les lettres-patentes du roi Charles VIII, registrées en la chambre des comptes de Paris. Il eut d'Agnès de Chassavoine:

1.° Miles, qui suit;
2.° Charles, tenu sur les fonts par le roi Charles VI, et mort sans enfants;
3.° Marie, abbesse de Lys, près Melun.

II. Miles DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur de Jouy, épousa Jeanne Marquieu, nièce du premier maître d'hôtel d'Isabeau de Bavière; il rentra, par arrêt de parlement, de l'an 1437, dans l'hôtel de son père, Adam de Bragelongne, IIe du nom, sis à Paris, rue du roi de Sicile, qui avait été confisqué par les Anglais, et donné à Jean le Duc. Il eut de son mariage, entr'autres enfants :

III. Pierre DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur de Jouy, qui fut marié avec Marie de Soissons, laquelle lui apporta en dot la terre de Brassi; pour cettre terre et celle de Jouy, il rendit foi et hommage, en 1476, au comte de Lude, à cause de sa seigneurie de Courtenai. Il eut pour enfants :

1.° Thomas, qui suit;
2.° Henri, qui comparut à l'arrière-ban, en 1515, pour les guerres d'Italie;
3.° Jean, chanoine de Sens.

IV. Thomas DE BRAGELONGNE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Jouy, de Brassi et de Rizei, s'établit à Paris, et y épousa, 1.° Thomasse Séguien, et 2.° Marie Favier. Il eut du premier lit :

1.° Martin, qui suit;
2.° Savinien, écuyer, seigneur de Jouy, de Rizei et de Brassi, qui comparut à la rédaction de la coutume de Sens, l'an 1555, au rang de la noblesse, et mourut sans enfants :
3.° Geneviève, femme de Claude Lesueur;

Du second lit vinrent :

4.° Thomas, IIe du nom, écuyer, lieutenant criminel au châtelet de Paris, mort en 1570; il avait épousé Madeleine Kerven, dont il eut Claude de Bragelongne, écuyer, conseiller au parlement, marié en 1566 à Catherine Huault, fille de Charles, seigneur de Montmagni, Guyencourt, etc., maître des requêtes de l'hôtel du roi. De ce mariage vint Jérôme de Bragelongne, chevalier seigneur de la Salle, lieutenant de la mestre de camp-général de la cavalerie légère, mort sans alliance;
5.° Léon, chevalier, seigneur des Caves, conseiller au parlement de Paris, marié avec Éléonore de la Grange-Trianon, dont Marie de Bragelongne,

mariée en 1606, à Claude Bouthillier, chevalier, seigneur de Pont-sur-Seine et de Fussigny, conseiller d'état en 1619, secrétaire d'état en 1628, surintendant des finances en 1632, et trésorier-commandeur des ordres du roi en 1633, sur la démission de Thomas Morant, morts à Paris, lui, le 13 mars 1655, âgé de 71 ans, et elle, le 26 mai 1673. Il était fils de Denis Bouthillier, Ier du nom, et de Claudine de Macheco;

6.° Claire, mariée à Etienne Denicey, seigneur de Romilly;

7.° Marguerite, mariée à Philippe, marquis de Marle, près Laon;

8.° Madeleine, femme de Claude Gelée, lieutenant criminel du châtelet de Paris, après son beau-père;

9.° Autre Madeleine, mariée à Jérôme de Montholon;

10.° Claude, alliée à Jean Château, maître des comptes;

11.° et 12.° Deux filles religieuses à Notre-Dame de Troyes.

V. Martin DE BRAGELONGNE, Ier du nom, chevalier, successivement conseiller au châtelet de Paris en 1541, lieutenant civil, particulier et criminel au même châtelet en 1554, prévôt des marchands de la ville de Paris en 1558, mort le 27 avril 1569, âgé de 74 ans, avait épousé Marguerite Chesnard, dont il eut:

1.° Jean, qui suit;

2.° Jérôme, rapporté après son frère;

3.°, 4.°, 5.°, 6.° Thomas, Martin, Nicolas et Jacques, auteurs chacun de branches rapportées ci-après;

7.° Catherine, mariée à Jacques Rapouel, seigneur de Varaste, conseiller au châtelet de Paris;

8.° Anne, femme de Claude Gastelier, seigneur de la Vanne, doyen de la cour des aides;

9.° Madeleine, religieuse aux Filles-Dieu à Paris;

10.° Marie, mariée à Claude Lyonne, seigneur de Cueilli et de Servon.

VI. Jean DE BRAGELONGNE, chevalier, seigneur de Villejuif, près Paris, lieutenant particulier au châtelet, épousa Claude Parent, dont il eut:

1.° Jérôme, qui suit;

2.° Martin, gouverneur-général des finances à Caen,

qui, de Claude Polaër, laissa Claude de Bragelongne, mort sans postérité en 1634;

3.° Louis, chanoine de l'église de Paris, mort en 1682;

4.° Jean, docteur de la maison de Sorbonne, aussi chanoine de l'église de Paris, mort en 1682;

5.° Bernardin, jésuite, mort en 1670;

6.° Martin, écuyer, sieur de Saint-Martin, mort sans alliance;

7.° Marguerite, femme de Louis Froment, écuyer, seigneur de Guériton, contrôleur-général des ligues Suisses et Grisonnes, dont postérité;

8.° Autre Marguerite, mariée à Pierre des Fossés, chevalier, seigneur de Coyelles.

VII. Jérôme de Bragelongne, chevalier, receveur-général des finances à Caen, épousa, 1.° Jeanne Odeau; 2.° Anne Charpentier. Il eut du premier lit, pour fils unique:

1.° Jérôme, II° du nom, chevalier, seigneur de Bermond, marié, en 1638, à Marie Chesnard, mort sans postérité en 1659;

Et du second lit:

2.° Claude, seigneur de Vignolles, trésorier-général de l'artillerie, mort sans postérité;

3.° Anne, mariée à Jacques Cottereau, chevalier, seigneur de Villejuif, maître d'hôtel du roi.

SECONDE BRANCHE.

VI. Jérôme de Bragelongne, Ier du nom de sa branche, chevalier, second fils de Martin et de Marguerite Chesnard, fut secrétaire du roi, et trésorier-général de l'extraordinaire des guerres. Il épousa, en 1565, Marie Goyet, fille de François, avocat du roi au châtelet de Paris, et de Marie Gron, dont il eut, outre sept enfants morts jeunes:

1.° Jérôme, qui suit;

2.° Martin, chevalier, seigneur de la Forgerie, trésorier de la gendarmerie de France, mort sans alliance en 1665, âgé de 85 ans;

3.° Pierre, secrétaire du roi, trésorier de France, à Châlons, puis trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, mort âgé de 84 ans, laissant de Marthe Charon, sa femme, fille de Jean, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, Jean de Bragelongne, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, puis

au grand conseil, maître des requêtes et intendant de la généralité d'Orléans, qui se retira aux Indes, où il s'était rendu maître d'une île et de cinq vaisseaux, qu'il perdit avec la vie, dans le naufrage qu'il fit à trois lieues de la Rochelle, lors de son second embarquement, sans laisser de postérité de Marie Legros, de la province d'Anjou;

4.° Autre Pierre, chanoine de Meaux, mort en 1687;

5.° Autre Jérôme, religieux à Saint-Denis, en France;

6.° Marie, femme de Philippe de Vigni, secrétaire du roi;

7.° Madeleine, mariée 1.° à Gaspard de Chessé, conseiller au parlement de Paris; 2.° à Martin de Mauvoi;

8.° Barbe, femme de Jean de Beaugi, seigneur de Lédeville;

9.° Autre Madeleine, femme de Jean du Tillet, seigneur de Gouaix, conseiller au parlement de Paris, morte en juin 1649.

VII. Jérôme DE BRAGELONGNE, IIe du nom, chevalier, seigneur des Tournelles, correcteur des comptes, puis trésorier général de l'ordinaire des guerres et conseiller d'état, mort le 14 février 1678, avait épousé, en 1602, Marie Cheron, fille de Charles, seigneur Douville, secrétaire du roi, et de Suzanne le Prévôt, morte le 17 janvier 1671, dont il eut:

1.° Charles, chevalier, conseiller au grand conseil, mort âgé de 34 ans, qui laissa d'Adrienne Oudet, Louis de Bragelongne, conseiller au grand conseil, mort sans postérité;

2.° François, chevalier, enseigne au régiment des Gardes Françaises, tué au siége d'Arras, en 1652;

3.° Pierre, mort jeune;

4.° Autre Pierre, qui suit;

5.° Louis, lieutenant au régiment des Gardes Françaises, compagnie de M. de Cinq-Mars, après la mort duquel il quitta le service. Il fut trésorier de l'ordinaire des guerres, et mourut en décembre 1667, sans laisser de postérité d'Anne Galband, morte en décembre 1684.

VIII. Pierre DE BRAGELONGNE, Ier du nom de sa branche, chevalier, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, par la démission de son père, mourut en 1643,

âgé de 37 ans. Il avait épousé, en 1639, Claude de la Cour, morte en mars 1686, fille de Pierre, trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en la généralité de Lyon, et de Claude Thibaut, dont il eut :

1.° Pierre, qui suit ;
2.° Nicolas, chevalier, trésorier de France, à Paris, mort le 9 janvier 1720, ayant eu d'Elisabeth-Marguerite Plastrier-de-la-Croix, morte le 21 octobre 1722, deux fils ;
3.° Elisabeth-Marguerite, alliée à Marie-François Guillemeau, chevalier, seigneur de Frédal, de Saint-Souplet, conseiller au châtelet de Paris, morte le 9 novembre 1718.

IX. Pierre DE BRAGELONGNE, IIe du nom, chevalier, reçu, en 1682, président aux enquêtes au parlement de Bretagne, mourut honoraire le 5 décembre 1717, laissant de Marie de Gaumont, fille d'André, seigneur du Saussai, conseiller d'état, et de Catherine du Chêne, qu'il avait épousée le 29 décembre 1687 :

1.° Jean-Baptiste-Camille, qui suit;
2.° Marie-Catherine, mariée, en 1709, à Michel Chauvin, conseiller au parlement de Paris, morte le 7 janvier 1711.

X. Jean-Baptiste-Camille DE BRAGELONGNE, chevalier, conseiller au châtelet, puis au parlement de Paris, le 18 août 1718, avait épousé, le 12 juillet précédent, Claude-Françoise Guillois, fille de Claude, payeur des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, et de Marie-Françoise Houallet, dont trois filles :

1.° N...., mariée le 25 mars 1743, à N.... de Marandon, seigneur de la Maisonfort, receveur-général des finances de Bourges ;
2.° Marie-Marguerite-Louise, née vers 1725, mariée le 17 avril 1746, à François-Joseph de Pâris, marquis de Montbrun, fils de François, capitaine aux Gardes, mort brigadier des armées du roi en 1730, et de Marie-Catherine le Jongleur-de-Remilly, morte le 8 septembre 1741 ;
3.° N..... mariée à N.... de Canclaux, conseiller au grand conseil, administrateur général des hôpitaux de Paris, dont postérité.

TROISIÈME BRANCHE.

VI. Thomas de Bragelongne, chevalier, troisième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, fut trésorier de France à Bourges, puis à Paris, dont il devint l'ancien président ; il mourut le 1er mai 1615, âgé de soixante-quinze ans. Il avait épousé Marie Lallemant, fille de Jean, second président au parlement de Rouen, et de Liesse Feu, fille de Jean, sénateur de Milan, puis président au parlement de Rouen, et de Catherine de l'Aubespine. Il en eut, outre neuf enfants morts jeunes :

1.° Jean-François, qui suit ;
2.° Nicolas, chevalier, seigneur de la Touche, contrôleur-général des eaux et forêts de l'Isle de France, mort sans postérité de Chrétienne le Court, laquelle se remaria à Louis le Tonnelier de Breteuil, seigneur de Boissettes, contrôleur-général des finances et conseiller d'état ; elle mourut le 30 août 1707, âgée de quatre-vingt-neuf ans ;
3.° Thomas, IIe du nom, chevalier, baron de Sourdières, seigneur de Villeneuve et de Saint-Germain, maître d'hôtel ordinaire du roi, mort en 1649, laissant entr'autres enfants, d'Isabeau de Pignan, Nicolas de Bragelongne, mort, ne laissant que des filles de Françoise Durand, sa femme ;
4.° Marie, femme de Nicolas Hannepied, chevalier, seigneur d'Amoy et d'Armonville, trésorier de France à Orléans.

VII. Jean-François de Bragelongne, chevalier, seigneur de la Neuville, reçu conseiller au parlement de Paris en 1603, et mourut en 1631, laissa d'Anne Leschassier, fille de Louis, secrétaire du roi, et de Denise Breuillet :

1.° Thomas, qui suit ;
2.°, 3.° et 4.°, et trois autres enfants morts jeunes.

VIII. Thomas de Bragelongne, IIIe du nom, chevalier, seigneur d'Inginville, d'Issi, Pourpri, Petit-Tignonville, et de la Madeleine près Châtre ; reçu conseiller au parlement en 1637, puis président au parlement de Metz en 1674, chef de la chambre royale, établie en conséquence du traité de paix de Nimègue, mourut le 4 mars 1680, âgé

de 67 ans. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Metz, et son cœur apporté à Saint-Paul à Paris, où est le tombeau de sa famille. Il avait épousé, le 5 février 1642, Marie-Hector de Marle, fille de Christophe Hector de Marle, seigneur de Versigny, président en la chambre des comptes, et de Marie-Colbert de Saint-Pouange, morte le 24 octobre 1705, âgée de quatre-vingt-cinq ans, dont il eut, outre neuf enfants morts jeunes :

1.° Christophe-François, qui suit ;

2.° Nicolas, comte et doyen de Saint-Julien de Brioude;

3.° Geoffroy-Dominique, vicomte d'Edville, maître des requêtes, mort le 21 septembre 1717, laissant d'Aimée l'Espinoy de Lonny, fille d'André, chevalier, seigneur de Lonny, conseiller au parlement de Metz, et de Louise Boutet, une fille unique, morte jeune ;

4.° Etienne, destiné chevalier de Malte, fait prisonnier à la bataille de Trèves à l'âge de quatorze ans; après la bataille de Wallecourt, le roi lui donna une compagnie dans son régiment des Gardes françaises, puis le nomma inspecteur d'infanterie, major-général et brigadier de ses armées. Il mourut le premier février 1714, et avait épousé Jeanne-Marie-Hector de Marle, sa cousine germaine, fille de Bernard, seigneur de Versigny, maître des requêtes, et de Claude Hector de Marle. Il ne laissa de ce mariage que Marie-Charlotte de Bragelongne, mariée le 1er septembre 1727, à Pierre Alain, seigneur de la Vigerie ;

5.° Thomas, IVe du nom, docteur en théologie de la faculté de Paris, comte honoraire de l'église de Brioude, doyen de Senlis, puis chanoine de l'église de Paris, mort le 10 juillet 1722 ;

6.° Charles, colonel d'un régiment de dragons, tué au combat de Luzara, le 15 août 1702, laissant deux filles de Jeanne-Françoise de Bragelongne, sa cousine ;

7.° Pierre, chevalier, seigneur de Launay, qui a été colonel d'infanterie d'un régiment de son nom, marié, en 1700, à Marie-Geneviève Boucher, fille de Jean-Baptiste, président à mortier au parlement de Metz, et de Madeleine Helissan, dont il a eu deux fils

et une fille, mariée au sieur de Rumigny, en Picardie;

8.° Louise, femme de Pierre-Gruyn de Vallegrand, seigneur de la Selle, Saint-Cyr, etc., conseiller au grand conseil;

9.° Marie-Madeleine, mariée, en avril 1672, à Aimé Solu, secrétaire du roi, morte le 23 octobre de la même année.

IX. Christophe-François DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur d'Inginville, Issi, Pourpri, etc., conseiller de la grand'chambre du parlement, mort le 19 février 1721, âgé de soixante-quinze ans, avait épousé, 1.° Marie Chanlat; et 2.° Charlotte Pinette de Charmoi, fille de Jacques, maître des comptes, morte le 22 février 1711. Il a eu du premier mariage:

1.° Marie-Françoise-Michelle, seconde femme de Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Rouen, morte en juin 1705;

Et du second lit:

2.° et 3.° Joseph-Nicolas et François-Dominique, jumeaux, nés le 20 janvier 1683; le premier avant que d'avoir fait ses vœux de chevalier de Malte, et après avoir fait ses caravanes, épousa, le 29 septembre 1716, Marie-Anne de Barville, fille de N... seigneur de Puiselet, commandant du régiment Royal d'artillerie, brigadier des armées du roi, et de N... de Guilletot. Il mourut le 20 août 1719, et sa veuve le 21 février 1720, ayant eu un enfant mort en naissant;

4.° et 5.° Achille-Jean, né le 27 janvier 1719, et Christophe, né le 12 février 1720;

6.° Christophe-Bernard, chanoine et comte de Brioude, dont on trouve l'éloge dans Moréri, édition de 1759. Nous y renvoyons;

7.° Geneviève, née en 1681, mariée à Alexandre Aubri, seigneur d'Armanville;

8.° Marie-Louise, née le premier juin 1691, religieuse ursuline de Saint-Avoye, à Paris.

QUATRIÈME BRANCHE.

VI. Martin DE BRAGELONGNE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Charonne près Paris, quatrième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, reçu conseiller au parlement de Paris en 1570, et seize ans après, président en la première des enquêtes, puis prévôt des marchands de Paris en 1602, conseiller d'état en 1616, mourut en 1623, âgé de quatre-vingts ans. Il avait épousé Catherine d'Abra de Raconis, fille de Gallois, seigneur de Raconis, lieutenant du grand-maître de l'artillerie, et d'Anne Midorge. Il en eut :

1.° Claude, qui suit;
2.° Pierre, rapporté après son frère aîné;
3.° Aimeri, doyen de Saint-Martin de Tours, puis évêque de Luçon, mort en 1645;
4.° Antoine, chanoine régulier de Saint-Victor;
5.° Martin, destiné d'abord à l'église, son père lui ayant obtenu l'abbaye des Vertus et le doyenné de Saint-Martin de Tours; mais il changea de dessein, fut seigneur de Reveillon, et épousa Julienne de Koteure, belle-mère de son frère aîné, dont il eut pour fils unique Claude de Bragelongne, tué, à Quimper-Corentin en 1643, âgé de vingt-deux ans.
6.° Robert, dont la postérité sera rapportée, après celle de ses aînés;
7.° Anne, femme de Jean le Nain, seigneur de Beaumont, mort sous-doyen du parlement;
8.° Marie, femme de Pierre de Verton, trésorier de France, à Orléans.

VII. Claude DE BRAGELONGNE, reçu conseiller au parlement en 1596, et en survivance de la charge de président aux enquêtes en 1600, s'établit en Bretagne, où il épousa Marguerite du Dresnay, fille unique de N...... du Dresnay, et de Julienne de Koteure, dont il eut deux filles : Julienne, femme de Jean Claude le Jacobin de Keremprat, conseiller au parlement de Bretagne; et Marie, alliée à Sébastien du Fresnoi, baron de Faoüet, conseiller au même parlement.

VII. Pierre DE BRAGELONGNE, écuyer, second fils de Martin, et de Catherine d'Abra de Raconis, seigneur des Ouches, trésorier de France à Orléans en 1607, et contrô-

leur-général de la maison de la reine Marie de Médicis, en 1616; mourut le 21 décembre 1621, laissant de Marguerite de la Bruyère, fille de N... de la Bruyère, secrétaire du roi et trésorier de l'argenterie :

1.° Martin, chanoine de Luçon, mort en 1630, âgé de vingt-deux ans;
2.° Aimeri, qui suit;
3.° Marie, religieuse au Pont-aux-Dames;
4.° Marguerite, religieuse à la Villette, près Paris;
5.° Claude, mariée à Jean Amauri, trésorier de France à Paris, morte en 1692.

VIII. Aimeri DE BRAGELONGNE, écuyer, seigneur des Ouches, mourut le 31 janvier 1704. Il avait épousé, le 21 février 1664, Geneviève de Bugnons, fille de Jacques, maître des comptes, et de Charlotte-Louise Lefèvre, morte le 25 mai 1698, dont il eut :

1.° et 2.° Aimeri et Adam;
3.° Et Charles, reçu chevalier de Malte, en 1677, puis brigadier des armées du roi, qui commanda les gardes du corps de la reine d'Espagne, et fut tué dans une rencontre, au passage de la Segre en Espagne, à la tête de deux mille chevaux.

VII. Robert DE BRAGELONGNE, écuyer, sixième fils de Martin et de Catherine d'Abra de Raconis, fut seigneur de la Charbonnière, commandeur de Fontenai-le-Comte, de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, et grand-maître des eaux et forêts des apanages de Gaston de France, duc d'Orléans. Il épousa Marguerite de Cormeilles, dont il eut :

1.° Robert, qui suit;
2.° Aimeric, abbé de Notre-Dame de Moreille;
3.° 4.° et 5.° Louis, Pierre et Jean-Baptiste Gaston, morts jeunes;
6.° Et un autre Pierre, chevalier de l'ordre de Notre-Dame et de Saint-Lazare de Jérusalem, qui de Henriette de Morennes, morte en juin 1690, a eu trois enfants morts jeunes.

VIII. Robert DE BRAGELONGNE, IIe du nom, commandeur de Fontenay-le-Comte, de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, après son

père, enseigne, puis lieutenant des gardes du corps du roi, mourut en avril 1680. Il épousa 1.° Marie de Sève, fille de Jean-Jacques, maître des requêtes, et de Geneviève Pensot; 2.° Marguerite Broc, fille de N..., seigneur des Murs, et de Marguerite du Hamel; et 3.° Louise de Machault, fille de Jean-François, seigneur de Tangneux en Brie, et de Marguerite d'Espinay. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Robert,
2.° Christophe, } morts jeunes;
3.° Marie, mariée, le 15 octobre 1687, à Claude-Antoine de Fources, marquis de Cuisigny;

Du second lit :

4.° Léon, élevé page de la chambre du roi;

Du troisième lit :

5.° Charles-Pierre-François, mort jeune.

CINQUIÈME BRANCHE.

VI. Nicolas DE BRAGELONGNE, écuyer, cinquième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, seigneur de Villevenard, de Logne, etc., conseiller au châtelet en 1580, puis au parlement en 1604, mourut en 1617, laissant de Marie Villecocq, son épouse :

1.° Charles, qui suit;
2.° et 3.° Nicolas et Georges; le premier, tué sans avoir été marié; et l'autre, mort jeune;
4°. Madeleine, morte fort âgée et sans alliance.

VII. Charles DE BRAGELONGNE, chevalier, seigneur de Villevenard, commissaire ordinaire des guerres à la conduite générale de la cavalerie, épousa, en 1623, Madeleine Asselin, morte en septembre 1693, dont il eut, outre dix enfants morts jeunes :

1.° Charles, qui suit;
2.° et 3.° Jean et Pierre, chanoines réguliers de Sainte-Geneviève;
4.° Marie-Madeleine, mariée à Nicolas le Lièvre, seigneur de Chauvigny et de la Cour;
5.° Anne, Ursuline à Mantes.

VIII. Charles de Bragelongne, IIe du nom, chevalier, seigneur de Villevenard, de Montcharville, commissaire ordinaire des guerres à la conduite générale de la cavalerie, mort en son château de Pétiviers, dans la réputation d'un très-habile ingénieur, a laissé de Madeleine de Vigni, fille d'Etienne, grand maître des eaux et forêts d'Orléans et pays Blaisois, et de Madeleine de la Font :

1.° Etienne, chevalier, capitaine d'infanterie en 1759 ;

2.° Madeleine-Rosalie, encore fille la même année ; et plusieurs autres enfants morts jeunes.

SIXIÈME BRANCHE.

VI. Jacques de Bragelongne, écuyer, sixième fils de Martin, et de Marguerite Chesnard, conseiller du roi, ensuite maître ordinaire en sa chambre des comptes, mort, en 1613, âgé de 63 ans, avait épousé Barbe Robert, dont il eut :

1.° Jacques, trésorier de France, à Moulins, mort sans laisser de postérité de Claude Hinselin, son épouse;

2.° Jérôme, qui suit;

3.° Balthazard, grand prieur de Saint-Denis en France ;

4.° Claude, écuyer, seigneur de Boisripaux, intendant des vivres des camps et armées du roi, qui se fit prêtre après la mort de sa femme, nommée N.... de Godefroi, dont il eut Robert de Bragelongne, capitaine au régiment de Vervins, mort sans enfants ;

5.° Robert, capitaine et conseiller au conseil souverain de la Guadeloupe, où il a pris femme, et il y a eu des enfants;

6.° Autre Claude, seigneur de Creuilli, capitaine d'infanterie au régiment d'Espagne, mort sans enfants ;

7.° Un troisième Claude, seigneur de Sumac, capitaine d'infanterie, mort sur mer sans alliance;

8.° François, seigneur d'Estinville;

9.° Pierre, souche d'une branche qui s'est établie en Allemagne, puis transportée au Cap Français, et que je rapporterai plus bas;

10.° Catherine, femme d'Antoine Lefèvre, seigneur de Guibermenil, trésorier de France, à Amiens;

11.° Anne, mariée à Charles Perdriel, seigneur de Baubigny;

12.° Marie, religieuse au Pont-aux-Dames;

13.° Louise, mariée à N.... de la Font, maître des eaux et forêts d'Alençon;

14.° Anne, morte sans alliance, âgée de 30 ans.

VII. Jérôme de Bragelongne, chevalier, mort doyen de la cour des aides de Paris en 1658, âgé de 70 ans, épousa, 1.° en 1618, Madeleine Ladvocat, fille de Nicolas, conseiller au grand conseil, et de Marie du Hamel; 2.° Marie Guillon; et 3.° Marie Maret. Il n'eut point d'enfants des deux dernières femmes; ceux du premier lit sont:

1.° Jacques, qui suit;

2.° Antoine, chanoine régulier de Sainte-Geneviève et prieur de Graville;

3.° Jérôme, seigneur de Guiberménil, conseiller au parlement de Metz, puis de la cour des aides de Paris, mort le 15 juin 1698, âgé de 75 ans. Il avait épousé, 1.° Geneviève Boucher, fille de Guillaume, greffier en chef de la cour des aides, et de Marie de Compans, morte en 1682; 2.° Marguerite Bannelier, morte le 4 juillet 1697. Il laissa de sa première femme, pour fils unique, Honoré de Bragelongne, mort en 1680, âgé de 18 ans;

4.° Honoré, enseigne des gardes de Gaston de France, duc d'Orléans, tué à l'âge de 22 ans, sans alliance;

5.° Etienne, chanoine régulier de Sainte-Geneviève;

6.° François, seigneur de Hautefeuille, capitaine des gendarmes de Gaston de France, duc d'Orléans, mort le 22 juillet 1703, âgé de 77 ans, laissant de Marie Boucher, morte le 28 octobre 1700, fille de Jean, secrétaire du roi, et de Marie Basin, entr'autres enfants, Marie-Anne de Bragelongne, mariée, 1.° en mai 1695, à Jacques Clerel de Rampin, chevalier, seigneur de Lignerolles écuyer du roi; 2.° en février 1704, à Augustin le Comte, conseiller en la cour des aides, frère de Nicolas le Comte, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant criminel de la ville, prévôté et vicomté de Paris;

7.° Marie, femme de N.... de Ribaudon, trésorier de France, à Soissons;

8.° Anne, abbesse de Longchamp;
9.° Madeleine,
10.° Claude, } religieuses au Pont-aux-Dames;
11.° Marguerite,
12.° Charlotte, Ursuline à Pontoise.

VIII. Jacques DE BRAGELONGNE, IIe du nom, chevalier, intendant de la maison de Gaston de France, duc d'Orléans, puis maître de la chambre aux deniers, mort en 1679, avait épousé Marie de Saint-Mesmin, dont :

1.° Jérôme, docteur en droit canon, prieur de Saint-Sauveur-des-Landes-lez-Fougères, en Bretagne;
2.°, 3.° et 4.° Claude, Jean-Jacques et Aimé-Jérôme, morts jeunes;
5.° Philippe, chanoine régulier de Sainte-Geneviève;
6.° Pierre-Robert, mort en mars 1683;
7.°, 8.° et 9.° Nicolas, Louis-Melchior et Antoine, morts jeunes;
10.° et 11.° Marie-Madeleine et Marie-Anne, la dernière religieuse à Longchamp;
12.° Marie-Marthe, femme d'Alexandre de Lattaignant, conseiller au parlement;
13.° Marie-Louise, religieuse à l'Amour-Dieu, en Champagne. Moréri, tom. II, édit. de 1759, in-fol. Il y a un discours généalogique de la maison de Bragelongne, imprimé à Paris en 1689, dont cette généalogie a été en partie extraite.

Branche qui s'est établie en Allemagne, puis transportée au Cap Français, et qui est revenue en France.

VII. Pierre DE BRAGELONGNE, sorti jeune de la maison paternelle, passa en Pologne, et s'y maria à Ema Ramze, qui lui apporta en dot la châtellenie de *Nard*, dont il prit le nom. Cette châtellenie est située dans le palatinat d'Ozerko, en Moravie, sur la rivière de Bug. Il passa ensuite en Westphalie, et fut capitaine des gardes du corps du prince d'Osnabruck. (C'est par erreur que plusieurs historiens l'ont confondu avec son frère François.) Il épousa, en secondes noces, Théodora Walen, et devint seigneur de la terre de Saint-André, dont il prit le nom, sous le titre de *comte de Saint-André de Nard*. Les révolutions arrivées en Allemagne à cette époque le ruinèrent; il mou-

rut de chagrin et fut enterré à Werviers, au duché de Liége. Il eut de sa seconde femme trois enfants, qui quittèrent jeunes l'Allemagne, et furent s'établir dans les Colonies ; leurs noms furent :

1.° Pierre, mort sans postérité ;
2.° Michel, dont l'article viendra ;
3.° Jean-Baptiste, mort sans postérité.

VIII. Michel DE NARD-BRAGELONGNE, chevalier, surnommé *de Nard*, du nom de la seigneurie de son père ; après avoir perdu toute sa fortune, il passa avec ses frères dans les Colonies et s'y établit ; il laissa pour fils :

IX. Jean-Baptiste DE NARD-BRAGELONGNE, chevalier, né au Cap Français en 1763, entra au service dans les gendarmes de la garde du roi, puis passa à Saint-Domingue, et y a continué son service jusqu'au grade de colonel. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; il émigra en 1793, aux États-Unis d'Amérique, et y épousa la fille unique du marquis de Clugny-de-Nuits. (Voyez cet article, p. 212.) De ce mariage sont issus quatre enfants, dont deux décédés ; les deux autres sont :

1.° Charles-Daniel,
2.° Marie-Stanislas-Henri,
} Tous deux baptisés sous le nom de *Clugny de Nard*, en vertu du testament cité page 212.

Armes : « De gueules, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille de sable, et accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, 2 en chef et 1 en pointe. »

DOYEN, famille originaire de Lorraine, dont une branche s'est transportée à Saint-Lô, en Normandie.

I. Jean DOYEN, garde-du-corps de Charles IV, duc de Lorraine, en 1628, reçut, le 4 octobre de la même année, des lettres de noblesse, en récompense de ses exploits en plusieurs siéges, combats et prises de villes. Il eut pour fils :

1.° Marin, dont l'article suit ;
2.° Philippe, qui a fondé la troisième branche, rapportée plus loin.

II. Marin DOYEN, domicilié à Paris, est qualifié de *noble* dans un acte authentique du 3 mars 1665. Il fut père de :

III. Antoine Doyen, né le 1er février 1647. Il eut pour fils :

1.° Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Joseph, souche de la seconde branche, rapportée ci-après.

IV. Nicolas Doyen, écuyer, né le 26 novembre 1678, eut pour fils :

1.° François-Nicolas, dont l'article suit ;
2.° Charles-Pierre Doyen-de-Mondeville, écuyer, né à Paris le 29 septembre 1725, mort sans postérité.

V. François-Nicolas Doyen, écuyer, né le 19 août 1721, fut père de :

VI. Antoine-Charles Doyen, écuyer, né à Paris, le 8 juillet 1776.

SECONDE BRANCHE, existante à Paris.

IV. Joseph Doyen, écuyer, second fils d'Antoine, né à Paris le 14 mars 1682, fut père de :

V. Charles-Philippe Doyen, écuyer, né à Paris le 21 mai 1727. Il fut père de :

1.° Charles-Martin Doyen, écuyer ;
2.° Jean-Cazimir Doyen, écuyer, né à Saint-Germain-en-Laye, le 4 juin 1767.

TROISIÈME BRANCHE, transportée en Normandie.

II. Philippe Doyen, seigneur de Bénamenil, mort le 19 décembre 1713, avait épousé en troisièmes noces, le 9 octobre 1689, Anne Waultier, dont il eut :

III. François Doyen, né à Bénaménil, le 7 mars 1692. Il fut conseiller du roi, contrôleur-général des finances du duché de Lorraine et de Bar. Il épousa, 1.° Marguerite Jainjean ; 2.° Thérèse Lafond. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Charles, dont l'article suit ;

Du second lit :

2.° François-Maximilien-Marie-Mathias Doyen, écuyer, né à Bénaménil, le 20 février 1751 ;

3.° Élisabeth-Thérèse Doyen ;
4.° Marie-Anne Doyen.

IV. Charles Doyen, écuyer, né à Bénaménil, le 28 mars 1730, fut conseiller au bailliage et siége présidial de Nancy. Il épousa Élisabeth-Catherine Crepey, dont il eut :

1.° Charles-François, qui suit ;
2.° Léopold-Pierre Doyen, écuyer, lieutenant de cavalerie, qui a pour fils Léopold Doyen, officier d'infanterie.

V. Charles-François Doyen, chevalier, né à Lunéville, le 5 janvier 1755, fut receveur-général des finances. Il a épousé Marie-Victoire-Edmée Légier, de laquelle il a :

1.° Pierre-Charles Doyen, chevalier, né le 12 mars 1797 ;
2.° Léopold-Auguste Doyen, chevalier, né le 23 août 1798, garde-du-corps du roi, le 20 mars 1814.

Armes : « Parti d'or et d'argent, au chevron d'azur, chargé de deux lionceaux affrontés du premier émail, brochant sur le tout. »

DU MAISNIEL, maison ancienne, qui paraît originaire de Normandie, et transplantée dans le Ponthieu, où elle était connue dès le commencement du quatorzième siècle. On remarque dans la convocation du ban et arrière-ban du bailliage de Gisors, en 1272, un Etienne du Mesniel, chevalier ; et dans le bailliage d'Evreux, un Guillaume du Mesniel. On trouve encore dans la montre des bailliages de Caen et Gisors, qui a eu lieu en 1470, un Pierre du Meyniel, qui se présente armé d'un harnois complet, avec lui un page portant sa lance, pour ce un homme d'armes.
En attendant d'autres recherches, nous allons en donner la filiation depuis sa transplantation dans le Ponthieu, d'après les registres de l'hôtel-de-ville d'Abbeville, les renseignements pris dans différents auteurs, les titres, contrats de mariage, testaments, actes de partage et de dénombrement conservés dans les archives de cette famille.

I. Jean du Maisniel, Ier du nom, connu dans le Ponthieu. Il demeurait dans la ville de Saint-Riquier, près d'Abbeville, lorsqu'il fit, le 13 octobre 1350, l'acquisition

du fief noble de Belleval, pardevant les hommes-liges de l'abbaye de Saint-Riquier. Ce fief est resté dans cette famille jusqu'au commencement du dix-huitième siècle, que les descendants de la branche aînée le vendirent, à la réserve d'un démembrement qui fut toujours conservé dans la branche cadette, qui en porte encore le nom. Jean du Maisniel, Ier du nom, est qualifié bourgeois de Saint-Riquier, dans ledit acte d'acquisition du fief noble de Belleval, ce qui donne lieu de croire qu'il avait été obligé, comme beaucoup d'autres nobles, alors poursuivis par la faction de la Jacquerie, de se réfugier dans la ville de Saint-Riquier, et de s'y faire recevoir bourgeois pour se mettre sous la protection des bannières de la ville. C'est ainsi que nous voyons Jeannin du Maisniel, reçu bourgeois d'Abbeville en 1390, et en 1455, Pierre du Maisniel, Lancelot de Mannay et Thierry de Licques, se faire recevoir ensemble à l'hôtel-de-ville de la même ville. Cet usage s'est conservé dans le Ponthieu, jusqu'à la fin du 16e siècle, et s'est perpétué plus tard en Artois, où les gentilshommes avaient soin de faire récréanter ou réintégrer leur bourgeoisie. On n'est point certain du nom de la femme de Jean du Maisniel, que l'on présume être Jeanne de la Barre; il eut plusieurs enfants, entr'autres:

1.° Nicolas, dont l'article suit;
2.° Jeannin du Maisniel, reçu bourgeois d'Abbeville, en 1390.

II. Nicolas du Maisniel, écuyer, seigneur de Belleval, fut nommé mayeur d'Abbeville, en 1379, par le roi Charles V, par intérim, et en l'absence de Mathieu Aucosté, écuyer, sieur de Bouillancour. Il avait épousé Isabeau de Moyenneville, d'une noble et ancienne famille du Ponthieu, dont il eut :

1.° Jean, dont l'article suit; 2.° Robert.

III. Jean du Maisniel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belleval, capitaine en 1413, reçut des lettres du roi Charles VII, du mois d'octobre 1447, qui lui donnent rang parmi les chevaliers. Il épousa, en 1417, Susanne le Vasseur, fille de N... le Vasseur, seigneur de Neuilly, de laquelle il eut :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Pierre, échevin d'Abbeville en 1459;
3.° Nicolas, mort sans postérité mâle;

4.° Laurent du Maisniel, qui a formé la branche des seigneurs de Bayencourt, éteinte il y a cinquante ans.

IV. Jacques du Maisniel, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleval, et de Triconval, par l'acquisition qu'il en fit devant les hommes-liges de Saint-Maxent, le 15 novembre 1432, épousa Jeanne de Blottefière, fille de N..... de Blottefière, seigneur de Villancourt. Il eut de ce mariage :

1.° Jacques, dont l'article suit ;
2.° Pierre, qui n'a pas eu de postérité ;
3.° Alix du Maisniel, qui épousa Jean le Pelle, écuyer, seigneur de Bethencourt, Rivière, Longuemort, Epaumesnil, etc. ; lequel, par son testament du 21 mars 1480, fit don à ladite Alix, sa femme, de ces deux dernières terres.

V. Jacques du Maisniel, IIe du nom, écuyer, seigneur de Belleval, de Triconval, du Fresnoy, de Longuemort, d'Epaumesnil, etc. ; épousa, le 17 juin 1489, Jeanne de Bruges, sœur d'Antoinette, femme de Jacques Briet de Francières. Il rendit dénombrement de la terre de Longuemort, devant les hommes-liges de la seigneurie de Bailleul, paya un relief à l'abbaye de Saint-Riquier, par un acte du 6 septembre 1515, à cause de la donation de la terre de Longuemort qu'il avait faite le 3 septembre précédent à Pierre, son fils aîné, auquel comparaît Jacques, frère dudit Pierre. Jacques II eut de son mariage :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Jacques, auteur de la seconde branche, rapportée ci-après ;
3.° Nicolas, seigneur de Poullieres, dont la petite-fille Antoinette du Maisniel, épousa, par contrat du 6 octobre 1550, Claude de Cacheleu, Ier du nom, écuyer, seigneur de Loches, archer d'une compagnie de 50 lances des ordonnances du roi, puis capitaine de Saint-Riquier, fils de Pierre de Cacheleu, écuyer, sieur de Loches, et de Jeanne de Morvilliers ;
4.° Isabeau du Maisniel, mariée à Antoine de Belleval, écuyer, seigneur d'Angerville.

VI. Pierre du Maisniel, Ier du nom, écuyer, seigneur de Longuemort, par la donation que lui en fit son père le 3 septembre 1515, partagea, par transaction du 10 novembre 1525, avec Nicolas du Maisniel, seigneur de Poultières,

son frère, et Jeanne de Bruges, leur mère. Il avait épousé, par contrat du 20 août 1515, Jeanne d'Aoust, fille d'Eustache d'Aoust, bailli d'Abbeville, et de Madeleine de Douay; 2.° avant le 14 juin 1545, Isabeau le Sueur, veuve du seigneur de Saint-Marc :

Du premier mariage vinrent :

1.° Jean, dont l'article suit ;
2.° Jeanne du Maisniel, dame de Frireules, mariée, le 8 février 1532, à noble François Caisier, sieur de Bealcourt, mayeur d'Abbeville en 1601.

Du second lit :

3.° Isabeau, mariée 1.° à Jean de la Hyre, écuyer; 2.° le 18 février 1562, à Louis Ballen, écuyer, seigneur du Titre ; 3.° le 2 mars 1571, à Jean Obert, écuyer, seigneur d'Avesnes; 4.° le 8 mai 1572, à Philibert Briet, écuyer, seigneur de Doncquerelle ; 5.° Enfin, le 16 juillet 1582, à Antoine le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly.

VII. Jean du Maisniel, III° du nom, seigneur de Longuemort, de Belleval et de Triconval, mayeur d'Abbeville en 1557. Il prit saisine du fief de Belleval, à lui donné par son père, le 7 août 1548, et avait épousé, par contrat du 14 juin 1545, Adrienne de la Hyre, fille de N... de la Hyre, seigneur de Saint-Marc, et d'Isabeau le Sueur, alors remariée à Pierre du Maisniel, père dudit Jean. Adrienne de la Hyre et Jean du Maisniel, son mari, firent leur testament mutuel devant David Desmarets, notaire à Oisemont, le 2 septembre 1589. Mandement du 26 septembre 1576, en faveur dudit Jean, qui établit sa noblesse. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Isabeau du Maisniel, mariée à Antoine de Belleval, fils de Jacques de Belleval, écuyer, et de Louise de Remaisnil, lequel se remaria, en 1570, à Claude de Mailly d'Haucourt. Il n'a eu postérité que du premier lit.

VIII. Pierre du Maisniel, II° du nom, écuyer, seigneur de Longuemort, de Belleval et de la Fresnoy, fut capitaine de cent hommes de pied ; il demeurait à Longuemort en 1586, 1595 et 1596, et était marié en 1574, ainsi

qu'il résulte d'une saisine du 2 avril 1575, à Charlotte de Mons, fille d'Antoine de Mons, chevalier de l'ordre du roi, de laquelle il eut :

1.° Adrien, dont l'article suit ;
2.° N... du Maisniel, dont la postérité est éteinte.

IX. Adrien du Maisniel, chevalier, seigneur de Longuemort, de Belleval, de Triconval, etc., fut fait prisonnier à la prise des ville et château de Doulens, ainsi qu'il conste par un acte du 22 février 1596, passé devant Jean Delcourt, notaire à Abbeville. Il était capitaine de cent hommes de guerre en 1622, député à l'assemblée des états, dans l'ordre de la noblesse, le 28 juillet 1614, et avait épousé 1.° par contrat du 17 janvier 1596, Jeanne de Louvel, fille de François de Louvel, seigneur de Fresnoy, et de Marguerite de Saisseval ; 2.° par contrat du 20 avril 1623, Bonne de Bernest, fille d'Antoine de Bernest et d'Anne de Faussart. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Suzanne, mariée, en 1664, à Claude de Damiette, fils de Pierre de Damiette et de N... de Mannay ;
2.° Claire, mariée, en 1629, à Charles de Belleval, écuyer, seigneur de Rouvroy ;
3.° N... du Maisniel, religieuse à Rue.

Du second lit :

4.° Henri-Réné, dont l'article suit ;
5.° Antoine, marié à Anne de Huppy, dont la postérité est éteinte ;
6.° François du Maisniel ;
7.° Laurent du Maisniel ;
8.° Adrien, seigneur d'Hantecourt, marié, 1.° en 1665, à Adrien Bizart ; 2.° avec Claude le Vasseur de Neuilly. De ce second mariage est sorti un rameau, éteint ;
9.° Anne, mariée, avant 1664, à Pierre Malet seigneur de Tillemont, écuyer ;
10.° Gabrielle, 11.° Marie, 12.° Isabelle, } mentionnées avec tous les frères et sœurs de ce degré dans un compte du 26 mars 1667, devant Regnault, notaire à Abbeville, et dans un partage du 31 mai 1679, devant maître de Langaigne ;

13.° Bonne du Maisniel, mariée à François de Belleval, écuyer, seigneur de la Coste.

X. Henri-René du Maisniel, chevalier, seigneur de Longuemort, de Hantecourt, etc., né le 17 novembre 1625, capitaine d'infanterie en 1645, et de cavalerie au régiment de Chaulnes en 1665, épousa, 1.° par contrat du 26 avril 1663, Isabelle Lhyver, fille de Charles Lhyver, écuyer, seigneur d'Infray; 2.° par contrat du 21 avril 1666, Geneviève Ogier, fille de N. Ogier seigneur de Cavoye, et de Madeleine Aubry. Du second mariage sont issus :

1.° Gilbert, dont l'article suit;
2.° Henri, chevalier, seigneur de Longuemort, capitaine de dragons au régiment de Sommery, qui devint depuis régiment de la Suze; il en était lieutenant-colonel en 1741;
3.° Joseph, capitaine d'infanterie au régiment Royal, en 1694, mort au service du roi;
4.° Geneviève du Maisniel, mariée à Antoine de Cardevacque, chevalier, seigneur de Boucly.

XI. Gilbert du Maisniel, chevalier, seigneur de Longuemort, capitaine au régiment Dauphin, en 1688, vendit sa terre de Longuemort, en 1718, pour aider son fils à retirer, en 1716, la terre de Beaufort des mains des créanciers de la maison de Cavoye. Il mourut à Beaufort, en 1740, et avait épousé, 1.° Elisabeth de Vassal, fille de Jean de Vassal, écuyer, seigneur de la Sablonière, capitaine au régiment de Schulembourg; 2.° en 1702, demoiselle Marie-Françoise Amelot, dont, du premier lit :

1.° Henri-Gilbert, mort à l'âge de neuf ans;
2.° Marie-Antoine, dont l'article suit;
3.° Jean-Gilbert, chevalier, mousquetaire, tué à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745;
4.° Henri, chevalier, seigneur de Beaufort, aussi mousquetaire, tué à la bataille de Dettingen, au mois de juin 1753.

XII. Marie-Antoine du Maisniel, chevalier, seigneur de Beaufort, mousquetaire, le 28 mars 1708, épousa, 1.° Marguerite d'Inval, fille de Charles d'Inval, chevalier, seigneur de Filescamp et de Brache, dont il n'eut point d'enfants; 2.° Jeanne Cloquet, fille de Pierre Cloquet,

écuyer, de laquelle il eut Jeanne-Geneviève du Maisniel, dame de Beaufort, née en avril 1740, mariée le 1er mars 1759, à Jean-Charles-Edouard, marquis de Navier, seigneur de Bouchoir, etc., officier d'artillerie.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs d'Applaincourt.

VI. Jacques du Maisniel IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Espaumenil, second fils de Jacques du Maisniel, IIe du nom, et de Jeanne de Bruges, comparaît à l'acte du relief payé par son père à l'abbaye de Saint-Riquier, du 6 septembre 1515, et reçut en donation d'Antoinette de Bruges, sa tante, vingt-huit journaux de terre, ainsi qu'il paraît par l'acte de relief qu'elle prit à l'abbaye de Saint-Riquier, du 26 juillet 1519. Il épousa, le 5 juillet 1524, Jeanne de Blondelus, qui, étant veuve, fit son testament le dernier jour de juin 1524, dans lequel elle reconnaît Jacques du Maisniel, son fils et héritier; elle y fait aussi des legs particuliers à Jeanne Rohault, femme de sondit fils, ainsi qu'à Marie et Jeanne, leurs filles, le 15 juillet 1545.

VII. Jacques du Maisniel, IVe du nom, écuyer, seigneur d'Espaumenil, paya, à l'abbaye de Saint-Riquier, le relief d'un certain nombre de terres, tenues par lui de ladite abbaye, tant en fief noble qu'en roture, ainsi qu'il conste par des lettres du 12 avril 1554. Il mourut le 1er juillet 1580, suivant son épitaphe qui se voit dans l'église de Saint-Gilles, à Abbeville. Il avait épousé, par contrat du 6 mars 1541, passé devant François de Romerel, Jeanne Rohault, fille de N... Rohault, seigneur d'Espagnette. De ce mariage vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Anne du Maisniel, mariée, le 1er mai 1571, à Jean Royel, seigneur de Grand-But ;
3.° Marguerite, mariée, le 11 septembre 1579, à M. Thibaut Auger ;
4.° Marie du Maisniel, morte sans postérité ;
5.° Isabeau du Maisniel, qui prit acte de relief et saisine à l'abbaye de Saint-Riquier, le 20 juin 1581, en présence de Pierre, son frère, pour une pièce de onze journaux de terre, dont Jeanne de Blon-

delus, sa grand'mère, avait payé le relief le 18 novembre 1528, enfin pour sept journaux au terroir de Saint-Riquier, dont Antoinette de Bruges avait payé, le 26 juillet 1519, les droits seigneuriaux, lorsqu'elle les avait donnés à Jacques du Maisniel, son neveu: ladite saisine prise en conséquence de la donation desdites terres à Isabeau du Maisniel par Jacques, son père.

VIII. Pierre DU MAISNIEL, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Espaumesnil, d'Applaincourt de la Tricquerie, etc., prit acte de relief, le 20 juin 1581, pour ses fiefs et terre d'Espaumesnil, et épousa, par contrat du 26 juillet de la même année, passé devant Ezéchias Boujonnier, Marie Flourie, dont il eut:

1.° Claude, seigneur d'Espaumesnil, dont la postérité est éteinte ;
2.° Jeanne, mariée à Jean Hocquet, fils de Samson Hocquet et de demoiselle Isabeau de Quesmont;
3.° Marie, mariée à Adrien Gallet;
4.° Françoise, mariée à Nicolas d'Arrest, seigneur de Beaulieu.

IX. Pierre DU MAISNIEL, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Tricquerie et d'Applaincourt, maïeur, commandant pour le roi à Abbeville, fit le dénombrement du fief de la Tricquerie, et épousa, en présence de Marie Flourie, sa mère, par contrat du 29 octobre 1621, Hélène le Vaillant, fille de N... le Vaillant, écuyer, seigneur de Villers, de laquelle il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Jean, seigneur de Rouge-Fosse, qui a fondé une branche aujourd'hui éteinte;
3.° François, qui fonde la troisième branche rapportée ci-après;
4.° Antoine, prieur de l'abbaye de Saint-Acheul ;
5.° Marie du Maisniel, qui, aux droits de Marie Flourie, sa grand'mère, partagea, le 26 mars 1667, avec Henri du Maisniel, écuyer, seigneur de Longuemort, Antoine du Maisniel, écuyer, sieur d'Hantecourt, acte reçu par Rigault, notaire. Elle a épousé 1.° le 17 août 1667, Philippe du Gardin, écuyer, gentilhomme attaché à la maison du duc

d'Orléans; 2.° le 8 novembre 1695, Louis de Riencourt, chevalier, seigneur de Lignières.

X. Pierre du Maisniel, IIIe du nom, écuyer, seigneur de la Tricquerie, gentilhomme de la vénerie, né le 11 décembre 1602, épousa, par contrat du 29 octobre 1651, Marie de Bellanger, dont sont issus :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Angélique, mariée, 1.° à Pierre le Vaillant, écuyer, seigneur de Villers ; 2.° par contrat du 26 mai 1700, à Gaston-Jean-Baptiste de Hangest, capitaine au régiment du roi ; 3.° par contrat du 24 mai 1706, à Antoine de Mailly, chevalier, marquis d'Haucourt, fils de Philippe de Mailly, chevalier, seigneur d'Haucourt, de Saint-Léger, etc., ci-devant capitaine de cent chevau-légers, et de Guilaine du Biez d'Ignacourt ;
3.° Louise-Hélène, et 4.° Antoinette, religieuses ;
5.° Jacqueline, mariée, le 30 mars 1689, à Antoine Daniel, chevalier, seigneur de Lignières.

XI. Pierre du Maisniel, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Tricquerie, d'Applaincourt, etc., né le 26 mars 1656, gentilhomme de la vénerie du roi, épousa, 1.° Catherine Pingré, fille de Nicolas Pingré, seigneur de Gouy ; 2.° en 1687, par contrat passé devant Me Philippe Lefebvre, notaire à Abbeville, célébré le 3 février même année, paroisse Saint-Jacques, Madeleine de Monchy, veuve de Nicolas de Liques, écuyer, seigneur de Tofflet, et fille de Charles de Monchy, chevalier, baron de Vismes, et de demoiselle Marie du Cauzel de Toigny ; devenue veuve, elle se remaria au sieur de Tasserville.

Du premier lit vinrent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Marguerite, mariée, par contrat du 1er juin 1721, passé devant Pierre Lefebvre, notaire à Abbeville, à François de Belloy, chevalier, seigneur de Beauvoir.

XII. Pierre du Maisniel, V^e du nom, chevalier, seigneur de la Tricquerie et d'Applaincourt, né le 21 octobre 1696, gentilhomme de la vénerie du roi, épousa, par contrat du 11 février 1722, Catherine Tillette de Buigny, dont il eut :

1.° Pierre, dont l'article suit;
2.° Jean-Marie du Maisniel, } capitaines aux régi-
3.° Antoine-Joseph du Maisniel, } ment de Hainaut.
4.° Marguerite-Hélène, mariée, par contrat passé devant le Roy, notaire à Oisement, à François Bernard, comte de Houdetot.

XIII. Pierre du Maisniel, VI° du nom, chevalier, comte d'Applaincourt, de la Tricquerie, de Bellifontaine, de Grandsart, d'Ouville, etc., épousa par contrat du 22 octobre 1765, Marie-Claudine Tillette, fille de Jean Tillette, seigneur de Buigny, dont sont issus :

1.° Pierre l'aîné, dont l'article suit;
2.° Pierre le jeune, vicomte d'Applaincourt, né le 22 septembre 1768, émigré en 1791, avec le grade de lieutenant au régiment de Condé, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ayant fait la campagne dite des princes, et ensuite celles à l'armée de monseigneur le prince de Condé, marié, par contrat du 27 juillet 1808, à Mlle Marie-Louise-Françoise-Joséphine de Louvencourt, fille de Jean-Baptiste-François, marquis de Louvencourt, et de Marie-Françoise-Joséphine de Wignacourt. De ce mariage sont issus:

a. Pierre-Marie-Gustave du Maisniel d'Applaincourt, né le 13 avril 1810;

b. Marie-Antoinette-Sidonie du Maisniel d'Applaincourt, née le 6 septembre 1810.

XIV. Pierre du Maisniel, VII° du nom, comte d'Applaincourt, né le 12 septembre 1766, a émigré en 1791, avec le grade de lieutenant, au régiment de Royal-Navarre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ayant fait la campagne dite des princes et ensuite celles à l'armée de monseigneur le prince de Condé; il a épousé, par contrat du 12 juillet 1803, Marie-Elisabeth de Houdetot, sa cousine germaine, chanoinesse du chapitre noble de Bourbourg, fille de François Bernard, comte de Houdetot et de Marguerite-Hélène du Maisniel. De ce mariage est issu :

Pierre-Claude du Maisniel d'Applaincourt, né le 21 juin 1804.

TROISIÈME BRANCHE.

X. François du Maisniel, seigneur de Belleval et de Saint-Mégrin, second fils de Pierre, II, écuyer, seigneur d'Applaincourt, et d'Hélène le Vaillant de Villers, fut maïeur et commandant pour le roi à Abbeville, en 1661; fit acte de relief, le 9 novembre 1672, pour le fief de Belleval, et épousa, par contrat du 25 octobre 1676, Marguerite de Manessier, fille de N.... Manessier, écuyer, seigneur de Préville, de laquelle il eut :

XI. Charles-François du Maisniel, Ier du nom, écuyer, seigneur de Belleval, de Saint-Léger, maïeur-commandant pour le roi à Abbeville, nommé le 14 août 1731; il avait épousé, par contrat du 10 juin 1703, Marie de Lanzac, fille de Raimond Lanzac, chevalier, seigneur de Chanac et de Marie Manessier de Préville. De ce mariage est issu :

XII. Charles-Joseph du Maisniel, Ier du nom, chev., seigneur de Belleval, de Saint-Léger, etc. maïeur et commandant pour le roi en la ville d'Abbeville, en 1757, épousa par contrat du 17 juillet 1729, Marie-Thérèse le Febvre de la Poterie, dont sont issus:

1.° Charles-François, dont l'article suit;

2.° Antoine-Joseph du Maisniel, chev., baron de Neuville, né le 6 février 1737, garde-du-corps du roi, puis capitaine de cavalerie en 1773, gouverneur de Crécy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1780; il a émigré avec toute sa famille, en 1791, et a fait la campagne des princes sous les ordres de Mgr. le duc de Bourbon; il a épousé, le 27 juin 1770, Marie-Charlotte-Alexandrine de Buigny, fille de François, comte de Buigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Charlotte de Fontaines, dont:

a. Charles-Louis-Joseph-Suzanne du Maisniel de Neuville, mort en émigration, sans postérité.

b. Marie-Joséphine-Alexandrine du Maisniel de Neuville, mariée, le 20 novenbre 1800, à Jean-Baptiste-Sébastien-Drillet de Lanigout, cheva-

lier, seigneur de Lanigout, dont plusieurs enfants;

3.° Pierre-François du Maisniel, chevalier, seigneur de Saveuse, né le 9 juin 1743, chevau-léger de la garde du roi, reçu mousquetaire le 1er janvier 1771, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 20 avril 1791; il a épousé le 3 juin de la même année, demoiselle Marie-Louise-Thérèse du Liège, fille de Pierre-Antoine du Liège, écuyer et de Françoise le Sergent de Fresnes, dont :

a. Pierre-Jules du Maisniel de Saveuse, né le 30 mars 1792, actuellement garde-du-corps, compagnie de Luxembourg;

b. Marie-Louise du Maisniel de Saveuse, née le 30 mars 1792; mariée, le 2 août 1813, à Charles-Abraham-Blanquart, écuyer, seigneur de Saucourt.

XIII. Charles-François du Maisniel, IIe du nom, chevalier, seigneur de Belleval, d'Omattre, etc., épousa demoiselle Elizabeth-Marguerite Berquin de Vercourt, dont :

1.° Charles-Joseph, dont l'article suit;

2.° Charles-Philippe du Maisniel, chevalier, seigneur des deux Nempont, du Hamel, etc., né le 2 mars 1769; il a émigré en 1791, lieutenant au régiment d'Auxerrois, infanterie, et fait la campagne des princes sous les ordres de Mgr le duc de Bourbon. Il a épousé par contrat du 8 novembre 1802, demoiselle Marie le Febvre de Wadicourt, fille de Jean-Pierre le Febvre, chevalier, seigneur de Wadicourt, et de Jeanne-Françoise-Hyacinthe de Vaulte. Il a de ce mariage :

a. Charles-Amédée du Maisniel de Nempont, né le 21 juillet 1804;

b. Pierre-Gédéon du Maisniel de Nempont, né le 13 janvier 1806;

3.° Pierre-François du Maisniel, chevalier, seigneur de Liercourt, de Frettemeule, etc. né le 7 septembre 1771, émigré en 1791, officier à la suite du régiment d'Auxerrois; il a fait la campagne des princes sous les ordres de Mgr le duc de Bourbon,

a épousé, le 2 septembre 1807, dame Marie-Louise-Joseph de Lavaulx, chanoinesse de Poussay, fille de messire Charles-Nicolas-Joseph, comte de Lavaulx, capitaine de vaisseau, et de Marie-Louise, née marquise d'Estourmel, dont :

a. Charles-Ferdinand-Octave du Maisniel de Liercourt, né le 27 juillet 1809 ;
b. Louis-Joseph-Anatole du Maisniel de Liercourt, né le 7 août 1811.

XIV. Charles-Joseph du Maisniel, IIe du nom, chevalier, comte de Wattignies, seigneur de Belleval, d'Omattre, etc., né à Abbeville, le 17 décembre 1767, a épousé, le premier septembre 1794, dame Marie-Ferdinande-Liévine-Joséphine-Colette de Lannoy, chanoinesse de Denain, fille de messire Charles-François, comte de Lannoy et du Saint-Empire, député de la noblesse de Flandres aux états-généraux en 1789, (1) et d'Alexandrine-Charlotte-Marie, née comtesse de Hangouwart. Il a de ce mariage :

Gustave-Charles-Colette du Maisniel, né le 11 juin 1804.

Armes : « D'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune, de trois besants d'or : couronne de marquis ; supports, deux lions. »

DE LAUR, maison des plus anciennes et des plus illustres de la Chalosse et du Béarn.

On trouve dans du Harlay, sous la date de 1300, un de Laur, gouverneur de Montpellier, lequel combattait à la tête des chevaliers de la province.

Guillaume de Laur est nommé dans le testament de Bernard de Guiscard, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Coste et de Laurie, qui vivait en 1283, au 15 des Calendes de juin 1323.

Noble Pierre de Laur, seigneur en partie de Roquefort en Breuil, paroisse de Saint-Pierre d'Arrinhac, fit son testament le 12 janvier 1442, par lequel il fit des donations à

---

(1) Voyez la note sur la maison de *Lannoy*, tome IV, p. 194.

Sencine d'Arephurat, sa seconde femme, et à Catherine de Laur, leur fille.

Catherine de Laur, peut-être la même que la précédente, épousa Jean de Baradat, Ier du nom, quatrième aïeul d'Henri de Baradat, évêque et comte de Noyon, pair de France. Elle fit son testement à Nugarol, en Armagnac, le 14 janvier 1495.

En 1614, un de Laur, capitaine au régiment de Navarre, fut appelé à la cour par la reine régente en récompense des services signalés qu'il avait rendus dans les armées sous le feu roi.

Cette famille s'est toujours distinguée par les services militaires qu'elle a rendus à ses souverains, et par son attachement à la monarchie.

I. Arnaud, Ier du nom, seigneur DE LAUR, testa en 1485, et eut pour fils :

II. Arnaud, IIe du nom, seigneur DE LAUR, qui se maria en 1506, avec Antonine de Momas, de laquelle il eut :

III. Esteben, seigneur DE LAUR, qui fut père de :

IV. Vincent DE LAUR, qui épousa Bertrande de Mora, et fut père de :

V. Gabriel, baron DE LAUR, Ier du nom. Il testa le 24 octobre 1552, et laissa de Françoise de Vehic, son épouse, un fils qui suit ;

VI. Gabriel, baron DE LAUR, IIe du nom, épousa le 15 juin 1567, Isabeau de Gachissans, de laquelle il eut :

VII. Jacques, baron DE LAUR, Ier du nom, gouverneur des ville et citadelle de Navarrens ; il épousa, 1.° Madeleine de Moreuil ; 2.° vers 1589 N... héritière du marquis des Salles, grand maître de l'artillerie de Navarre ; il laissa pour fils :

VIII. Jacques, baron DE LAUR, IIe du nom, qui testa le 10 avril 1663 ; il avait épousé Jeanne de Lons, de laquelle il laissa :

IX. Philippe-Henri, baron DE LAUR et de Lescun, nommé en 1701, gouvernenr de la ville et du château d'Orthez, en remplacement du marquis de la Garde-Montluc-Massencomme ; il mourut en 1705, et avait épousé, le 20 août 1667, Marie de la Fargue-Souche, de laquelle il eut :

1.° Isaac, exempt des gardes du corps du roi, qui fut gouverneur d'Orthez, et mourut sans postérité;
2.° Charles-César, dont l'article suit.

X. Charles-César, baron DE LAUR, capitaine des vaisseaux du roi, mourut en 1744. Il avait épousé, en 1712, Marthe de Faget, de laquelle il laissa :

1.° Charles-Daniel, sous-lieutenant des gardes françaises ; quitta la carrière des armes pour embrasser l'état ecclésiastique ;
2.° Alexandre, dont l'article viendra;
3.° Jeanne-Marie, qui a épousé, en 1736, Joseph d'Arrac, baron de Sault-de Navailles et de Vignes, seigneur de Nassiet et de Marpaps, fils de Blaise d'Arrac de Vignes, baron de Sault-de-Navailles, et de Marie d'Abbadie d'Arbocave, dont postérité :

XI. Alexandre, baron DE LAUR et de Lescun, cornette dans le régiment royal-dragons, épousa sa belle-sœur N.... d'Arrac de Sault. Il mourut en 1789, et laissa :

1.° Pierre-Maxime, dont l'article viendra;
2.° Alexandre de Laur, ecclésiastique;
3.° et 4.° Deux demoiselles non mariées.

XII. Pierre-Maxime, baron DE LAUR et de Lescun, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; a émigré et fait toutes les campagnes de l'armée des princes, où il a constamment donné des preuves de son dévouement au roi et à la monarchie.

Armes : « Écartelé, au 1 d'argent, à la tour d'azur, accompagnée en chef d'un croissant de gueules ; au 2 et 3 de *Lons ;* au 4 d'azur, semé de fleur de lys d'or ; au lion du même brochant; sur le tout coupé, au premier, d'or, au rameau d'olivier de sinople, mouvant du flanc sénestre; au deuxième, de gueules, au cœur d'or. Couronne de comte. »

Nota. La branche aînée de l'illustre maison des Salles s'est fondue dans celle de Laur, qui, comme on vient de le voir, a formé alliance avec celle de Moreuil, qui a fourni un maréchal de France.

GODDES DE VARENNES, famille originaire de Normandie, établie depuis long-temps en Anjou, qui y a pos-

sédé les terres et seigneuries de Varennes, la Perrière, Sceaux, la Roche-Joulain, Quincé, et la baronnie de Sautré.

On trouve dans les Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne, tom. II, p. 1305, un Goddes, compris au nombre des gentilshommes qui prêtèrent serment au duc de Bretagne, en 1437.

Thibaut Goddes est qualifié homme d'armes à la grande paye dans un rôle d'Olivier Baud, trésorier des guerres, de l'an 1464.

I. Sous Henri IV, il y avait en Anjou un Goddes de Varennes, commissaire des guerres, que ce roi y envoya du temps de la Ligue. Il eut pour fils :

II. Charles-François Goddes, marquis de Varennes, seigneur de la Perrière, en Anjou, qui fut envoyé par le cardinal de Richelieu pour y prendre connaissance de ce qui s'était passé entre le duc d'Épernon, gouverneur de Bordeaux, et le cardinal de Sourdis, archevêque de cette ville, (Voyez don de Vienne, hist. de Bordeaux.). Il fut envoyé, sous la minorité de Louis XIV, ambassadeur à Venise et à Constantinople, pendant le siége de Candie. (Voyez Carrey, son histoire de France sous le règne de Louis XIV, t. I, p. 161, Roterdam, 1738 ; — Nani, histoire de Venise ; — Lettres de Wicquefort, 27 juillet 1646 ; — enfin, l'Histoire de Venise, par l'abbé Laugier, tom. XI, p. 345.) Ses enfants furent :

1.° François, qui suit ;
2.° Renée Goddes, mariée à Charles d'Assé, seigneur de Montfaucon au Maine, dont la fille, Marie-Henriette d'Assé, fut mariée, en 1688, à Alexandre de Gironne, comte de Buron.

III. François Goddes, marquis de Varennes, seigneur de la Perrière, baron de Sautré, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major des Gardes-Françaises, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Bouchain et de Landrecy où il est mort, commandait, en 1658, l'aîle gauche de l'armée du roi, sous les ordres de M. de Turennes (Voyez le discours de Bussy Rabutin à ses enfants; voyez l'état de la France.). Il avait épousé Lucie Leclerc de Sautré fille unique de N... Leclerc de Sautré, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, de la même famille, et ayant les mêmes armes que Messieurs Leclerc de Juigné. Ses enfants furent :

1.° Auguste-François, qui suit ;

2.° Lucie Goddes de Varennes, mariée, en 1703, à Armand-Victor Bouthillier, comte de Chavigny, fils d'Armand-Léon Bouthillier, comte de Chavigny, seigneur de Pont-sur-Seine, maître des requêtes, et d'Élisabeth Bossuet.

IV. Auguste-François Goddes, marquis de Varennes, baron de Sautré, Morsan, etc., lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1738, gouverneur du château d'If et îles adjacentes, mort à Angers en 1771, avait épousé Élisabeth-Geneviève de Vassan, dont est issu :

V. Auguste-Claude-François Goddes, marquis de Varennes, baron de Sautré, et capitaine aux Gardes-Françoises, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort au château de Sautré en 1782. Il avait épousé Jeanne Madeleine le Pilleur, fille de Jean-François le Pilleur, seigneur d'Apligny. (Voyez le Mercure de France 1743.). De ce mariage sont issus :

1.° Auguste-Crysante Goddes, marquis de Varennes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; capitaine au régiment du roi infanterie, émigré en 1789, mort à Sautré en 1810 ; il avait épousé mademoiselle de Rochecot, de laquelle il n'a laissé qu'une fille, mariée à M. le marquis de la Motte de Sénonnes.

2.° Auguste-Pierre-Eugène, qui suit.

VI. Auguste-Pierre-Eugène Goddes, marquis de Varennes, né à Angers en 1757, capitaine de dragons en 1779, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigré en 1789, maire de la ville de Coulommiers, département de Seine et Marne, incarcéré par Bonaparte pour s'être refusé à ses ordres sanguinaires ; sorti de Sainte-Pélagie par ordre spécial de sa majesté l'empereur de Russie, le lendemain de sa première entrée à Paris (Voyez le Moniteur du jour.); a épousé, en 1788, Amélie-Jeanne Quatresols de la Hante, fille d'Alexandre Gédeon Quatresols de la Hante, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, victimé par le tribunal révolutionnaire en 1794, par cause de fidélité pour son roi. De ce mariage sont issus :

1.° Auguste-Joseph-Eugène Goddes de Varennes, né à Coulommiers en 1789, commissaire des guerres;
2.° Auguste-Adrien-Edmond Goddes de Varennes, né à Coulommiers, en 1802.

Armes : « D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles de sable, et en pointe d'une hure de sanglier du même, défendue du champ. Couronne de marquis. »

BOURBLANC (DU). Le Bourblanc est une terre et seigneurie située dans la paroisse de Plourivaux, au diocèse de Saint-Brieuc, qui a reçu son nom d'une ancienne et noble famille de Bretagne distinguée par ses services et ses alliances avec les premières maisons de cette province, telles que Boterel-Quintin, Avaugour, Châteaubriant, Poilley, Boiséon et Quélen.

I. Philippe DU BOURBLANC, chevalier, seigneur du Bourblanc, épousa, vers l'an 1330, damoiselle Oderne le Vicomte, de la Ville-Volette, de laquelle il eut :

II. Alain DU BOURBLANC, héritier principal et noble, marié en 13.. à damoiselle Benoîte de Kerimel de Coatbruc, dont :

III. Yves DU BOURBLANC, seigneur du Bourblanc, qui épousa damoiselle de Kermarec. De ce mariage vint :

IV Philippe DU BOURBLANC, II[e] du nom, lequel, en l'année 1444, prouva sa noblesse d'ancienne extraction, et se maria à demoiselle Sybille de Langourla, dont :

1.° Philippe, III[e] du nom, chevalier, seigneur du Bourblanc, héritier principal et noble, ne laissa qu'une fille, nommée Marie, femme de N. Rocquel, président au parlement de Bretagne, à qui elle porta la terre et seigneurie du Bourblanc, acquise depuis soixante ans par le sieur Armez;
2.° Rolland, dont l'article suit.

V. Rolland DU BOURBLANC, écuyer, juvénieur dudit Philippe, prouva sa noblesse d'ancienne extraction en 1499. Il épousa, l'an 1500, Catherine Meur de Kermanach, de laquelle il eut :

1.° François du Bourblanc, héritier principal et noble, auteur de la branche des seigneurs de Guermel, qui est représentée par messire Saturnin-Marie-Hercule du Bourblanc, d'abord conseiller, et depuis avocat-général au parlement de Bretagne ; aujourd'hui (1814) conseiller d'Etat, et chef de nom et armes du Bourblanc ;

2.° Guillaume du Bourblanc, écuyer, auteur de la branche des seigneurs d'Apreville, dont nous allons parler.

VI. Guillaume du Bourblanc, seigneur de Penanrun, épousa en février 1555, damoiselle Marguerite Regnaut, dame de la Villenisan, et du Grandpré, fille de noble homme N... Regnaut, et de demoiselle N... Boterel-Quintin, dont naquirent :

1.° François, qui suit ;

2.° Autre François, qui a formé la branche des seigneurs de Beaurepaire ;

3.° Jean, sieur de Larmanec, qui, avec Jeanne du Halgouet, sa femme, fut tige des seigneurs de Keranroux, éteints dans le dix-septième siècle ;

4.° Jacquette du Bourblanc, mariée au seigneur de Kerbalantz.

VII. François du Bourblanc, seigneur de Penanrun et de la Villenisan, épousa, le 1er mai 1574, damoiselle Madeleine Rogier, dame de Kergaro, fille de François Rogier, écuyer, et de damoiselle de Kergosou, dont il eut :

1.° Philippe, mort sans postérité de Marie de Quélen, son épouse ;

2.° Pierre, qui suit ;

3.° Jean, mort docteur de Sorbonne ;

4.° François, mort sans postérité ;

5.° Marie du Bourblanc, femme du seigneur de Quilien.

VIII. Pierre du Bourblanc, seigneur du Grandpré, épousa, en 1630, Guillemette de Launoy, fille de N... de Launoy, chevalier, seigneur du Cosquer, et de noble demoiselle N... Adam, dont :

1.° Pierre, qui suit ;

2.° Louise-Jeanne du Bourblanc, mariée au seigneur de Kerprigent.

IX. Pierre du Bourblanc, chevalier, dit *le marquis d'Apreville*, capitaine de cavalerie au régiment des chevau-légers de Beaufort, épousa, le 11 mai 1660, Jeanne d'Avaugour, fille de haut et puissant seigneur N... d'Avaugour, baron de la Lohierre, et de N... de Luxembourg; et en secondes noces, Renée de Châteaubriant, qui mourut sans postérité. Il eut de son premier mariage :

X. Pierre-Guy du Bourblanc, marquis d'Apreville, capitaine du régiment des dragons de Bretagne, marié le 11 septembre 1697, à Jeanne, marquise de Poilley,' fille de Louis-Henri, comte de Poilley, marquis de Saint-Hilaire, et de Jacquemine de Bellouan de Montorin, dont :

1.° Pierre-François, marquis d'Apreville, capitaine au régiment de la Chénelaye, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans hoirs;
2.° Charles-Adolphe, qui suit;
3.° Marie-Anne-Caliope, femme de messire Joseph de Gouyon-Miniac, capitaine des vaisseaux du roi;
4.° N... du Bourblanc, morte jeune.

XI. Charles-Adolphe du Bourblanc, marquis d'Apreville, capitaine, commandant de bataillon au régiment de Bricqueville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, le 18 décembre 1737, Marie-Geneviève Poulain de Boisgourd, fille de messire François Poulain de Boisgourd, capitaine, puis commissaire d'artillerie, commandant à Perpignan, et de Marie Moreau, dame de la Roche. De ce mariage sont issus:

1.° Pierre-François-Marie, qui suit;
2.° Marie-Gabrielle-Hyacinthe, dite *mademoiselle d'Apreville*;
3.° Jeanne-Marquise-Perrine, femme de messire Jean-Baptiste-Benjamin Cornulier, seigneur de Lucinière, conseiller au parlement de Bretagne;
4.° Henriette-Adélaïde-Eléonore, morte jeune.

XII. Pierre-François-Marie, comte du Bourblanc, d'Apreville, ancien officier de la marine royale, marié le 8 octobre 1765, à demoiselle Antoinette-Henriette-Théodore Jouenne d'Epaney, fille de messire Henri-Alexandre Jouenne, seigneur d'Epaney, ancien mousquetaire des

gardes du roi, et de noble demoiselle N... Bodinet de Fresné, dont est né, le 29 novembre 1766 :

XIII. Charles-Marie-Henri du Bourblanc, dit *le marquis d'Apreville*, reçu garde de la marine le 1er juin 1782, lieutenant de vaisseau le 22 juin 1789 ; marié le 16 mars 1790, à demoiselle Antoinette-Charlotte Géraldin, fille de Anne-Antoine-Nicolas, comte de Géraldin, maréchal des camps et armées du roi, et de noble demoiselle Charlotte Blouet de Cahagnolles : émigré en 1791, nommé par le roi lieutenant-colonel, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, à l'armée de Condé, en 1796 ; nommé par le roi, en 1814, capitaine de ses vaisseaux, s'empressa de donner sa démission de maire, en 1815, lors de la dernière usurpation, et resta constamment fidèle à la cause légitime.

La maison du Bourblanc s'est distinguée dans tous les temps par son dévoûment à la cause du roi et de son auguste famille.

Le comte Saturnin du Bourblanc, aujourd'hui conseiller d'Etat, est resté constamment, ainsi que ses fils, auprès du roi, jusqu'à la rentrée de ce monarque en France, et M. son fils l'a accompagné récemment à Gand.

Le comte du Bourblanc d'Apreville, un des chefs de la coalition de la noblesse à Caen en 1791, et l'un des agents de la correspondance des armées royales de Normandie sous M. le comte de Frotté, fut honoré d'une lettre de satisfaction de S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, en 1796, et ne cessa, pendant l'émigration de son fils, et de concert avec madame la marquise du Bourblanc d'Apreville, sa belle-fille, de soutenir la cause du roi par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, et en donnant asile aux principaux chefs de cette brave armée.

L'on trouve dans l'histoire de Bretagne, par dom Morice, bénédictin, Guillaume-Alin et Rolland du Bourblanc au nombre des gentilshommes du ressort de Goëllo, Tregnier, etc., qui reçoivent l'ordre de se rendre en tenue pour la garde et la défense du château dudit Brêhet. — Mandement du 10 octobre 1489.—Autre mandement du 12 octobre 1437, à Rolland du Bourblanc, et autres chevaliers et écuyers, de prêter serment de fidélité au duc de Bretagne.

Armes : « De gueules, à la tour crénelée d'or ».

DE CHARRIER-MOISSARD, en Languedoc, famille ancienne, établie dans cette province depuis plus de quatre siècles, originaire de la ville d'Issoire, en Auvergne, où une branche de cette maison conserve encore le fief de la Varenne, qu'elle y possède depuis l'année 1296.

Cette famille est recommandable par son ancienneté, ses alliances, ses services militaires, dans l'église et dans la magistrature.

Michel de Charrier fut député plusieurs fois par la province d'Auvergne à la cour ; il obtint le rétablissement et la conservation des priviléges de la ville d'Issoire, après qu'elle eut été brûlée et saccagée par le duc d'Alençon.

Elle a eu un évêque d'Orléans en 1437, qui passa ensuite sur le siége d'Agde, ainsi que le prouve l'histoire du Languedoc; un abbé d'Issoire vers 1450, deux abbés de Notre-Dame de Chauge, dont l'un était aumônier de Louis XIII ; un conseiller d'état par brevet ; un lieutenant-général de la province d'Auvergne, nommé par Louis XII, en 1514 ; plusieurs hommes d'armes, des officiers aux gardes françaises, dans la marine et dans différents corps des armées du roi.

Elle a eu deux alliances avec la maison du Prat, vers 1360, et au milieu du siècle suivant; la seconde, par Marie-Beraude de Charrier, aïeule d'Antoine du Prat, cardinal, premier ministre et chancelier de France. Elle s'est aussi alliée deux fois à la maison de Rochefort d'Ailly, la première en 1384, comme nous le verrons plus bas, et la seconde par Jean-Amédée de Rochefort d'Ailly, comte de Saint-Point et de Montferrand, baron de Sénaret, qui épousa, le 24 juillet 1690, Jeanne-Marie de Charrier, fille d'Eustache de Charrier, baron de la Roche-Juillé et de Juliénas et de Catherine Badol de Rochetaillé, dont la petite-fille a épousé, le 3 octobre 1752, Charles-Louis, comte de Balincourt, neveu du marquis de Balincourt, maréchal de France. Voyez *Moreri et l'abbé Pernetty*, *auteurs des recherches pour servir à l'histoire de Lyon.* Elle a eu encore une alliance avec la maison de Coeffier d'Effiat, par le mariage de Jacques de Charrier, seigneur de la Varenne, avec Claire de Minard, fille d'Antoine de Minard, chevalier, seigneur de la Tour-Grollier, et de Charlotte de Coeffier d'Effiat, grand'tante du maréchal de ce nom, grand maître d'artillerie.

Le premier de cette maison qui vint s'établir à Bagnols, en Languedoc, est :

I. Bertrand DE CHARRIER, *miles*, co-seigneur de la Varenne, qualifié de *noble et magnifique*, dans son contrat de mariage du 24 novembre 1383, reçu par Martini, notaire à Bagnols, avec Cécile de Rochefort, fille de noble Pons de Rochefort. Il était fils de Raimond de Charrier, *miles*, et d'Antoinette du Prat. Il fit cession à noble Guilhaume de Charrier, *miles*, co-seigneur de la Varenne, son frère, de tous les droits et biens paternels qui lui furent constitués dans son contrat de mariage avec Cécile de Rochefort, par acte du 14 décembre 1390, reçu par Martini, notaire à Bagnols. Il fut gendarme de l'hôtel du duc de Berry, fils du roi, se trouva à la bataille de Rosbec, et passa en Castille sous les ordres du duc de Bourbon. Il laissa de son mariage :

II. François DE CHARRIER, *miles*, qui fut homme d'armes dans la compagnie de Philippe de France, duc de Bourgogne. Il épousa, par contrat du 20 novembre 1425, reçu par Jean Riconis, notaire, noble Annette de Colomb, fille de noble Jaureton de Colomb, et de noble Béatrix du Pin. Ses enfants furent :

1.° Albert, dont l'article suit ;
2.° Jacques, nommé dans le testament de son père. Il servit sous les ordres du comte de Foix, en 1451, et fut fait chevalier au siége de Bayonne.

III. Albert DE CHARRIER, écuyer, épousa, par contrat du premier mars 1450, reçu par Jean Alamandi, notaire, noble Astorgie de Montaud, fille de noble Josselin de Montaud, co-seigneur de Grasse, et fit son testament devant Cornuti, notaire, le 30 décembre 1491. Il laissa de son mariage :

1.° Hugon, dont l'article suit ;
2.° Jean de Charrier, nommé dans le testament de son père.

IV. Hugon DE CHARRIER, Ier du nom, écuyer, épousa, par contrat du 28 avril 1480, reçu par Simon Jofrédi et Claude d'Espina, notaires, noble Françoise d'Esparron, fille de noble Jacques d'Esparron, co-seigneur de Vals. L'acte fut passé de l'avis et en présence de noble Louis de Banne, de noble Bertrand de Lussan, et de noble Jean

d'Espina, capitaine de Piolenc, tous parents et amis. De ce mariage vinrent :

1.° Hugon, dont l'article suit ;

2.° Jean de Charrier, qui se trouva à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en 1488, où il fut fait prisonnier. Il obtint sa liberté après avoir payé sa rançon, quitta le service, et mourut sans postérité de son mariage avec Henriette de Provenquières.

V. Hugon DE CHARRIER, II[e] du nom, écuyer, servit en Italie avec le capitaine de Coursenge, qui commandait la compagnie d'hommes d'armes du duc de Savoye, et fut tué au siége de Perpignan, sous les ordres du maréchal d'Annebaud. Il avait épousé, par contrat du 10 janvier 1512, reçu par Alaric, notaire, noble Eygline de la Garde, fille de noble Pons de la Garde, co-seigneur de Ribes, au diocèse de Viviers ; l'acte passé en présence de noble Antoine-Audigery, co-seigneur de Saint-Marcel, et de noble Jean Astardy, seigneur de Vallon, de noble Jean de Villemagne, et de plusieurs autres, leurs parents. Il fit son testament pardevant Antoine Redondi, notaire, le 18 novembre 1530, par lequel il donna à noble Eygline de la Garde, son épouse, la somme de dix mille florins, de la valeur de vingt-quatre sols pièce ; institua noble Pierre de Charrier, I[er] du nom, son fils qui suit, son héritier, et nomma dans son testament François de Charrier, son autre fils, qui fut tué dans les guerres civiles, en voulant se jeter dans la ville de Toulouse.

VI. Pierre DE CHARRIER, I[er] du nom, qualifié d'homme d'armes, dans son contrat de mariage, servit sous les ordres du comte de Montgommery et sous ceux du maréchal d'Amville, et fut nommé capitaine d'une compagnie de cent hommes de guerre à pied, par brevet du 13 novembre 1573. On trouve dans les papiers de famille, plusieurs lettres et ordres, qui prouvent la confiance et l'amitié que le maréchal d'Amville avait pour lui ; il finissait toujours ses lettres par ces mots : « Je suis votre entièrement meilleur ami ». Pierre de Charrier, mourut dans une mission honorable, dont le maréchal de Montmorency d'Amville l'avait chargé auprès de la reine mère. Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1567, reçu par Jean Bénédicti, notaire, noble Jeanne de Bruneau, fille de noble Jean de Bruneau, et de Françoise de Guérin. De ce mariage vinrent :

1.° Antoine, dont l'article suit ;
2.° Antoinette, } mortes jeunes ;
3.° Jeanne, }
4.° Marguerite, morte sans alliance ;
5.° Isabeau de Charrier, mariée à Etiennede Lomblon.

VII. Antoine DE CHARRIER, écuyer, homme d'armes dans la compagnie du connétable de Montmorency, ainsi qu'il est qualifié dans son contrat de mariage, servit avec distinction sous les ordres de Louis d'Amboise ; se trouva à la bataille de Coutras, et fut blessé grièvement au siége de Privas. Il fit son testament devant Romillon, notaire, le 28 mars 1633, et prend dans cet acte la qualité de capitaine de cinquante hommes de guerre ; et institue son héritier Pierre de Charrier, son fils. Il avait été premier consul de la ville de Bagnols en 1614, et avait épousé, par contrat du 20 décembre 1589, reçu par Jean Benivay et Camproux, notaires, Elisabeth de Beaussenq, fille de noble Esprit de Beaussenq, et de demoiselle Honorade de Virieux ; du consentement de noble Esprit de Beaussenq, père de ladite demoiselle, de noble Alexandre de Virieux, de noble François Roquard, de noble Honoré d'Albert, et de plusieurs autres parents et amis.

VIII. Pierre DE CHARRIER, II[e] du nom, écuyer servit d'abord dans les gens d'armes du prince de Piémont, et fut ensuite capitaine dans le régiment de Castelnau. Henri de Montmorency, pair et amiral de France, lui donna ordre de se porter à la maison et fort de Jallez, que les Huguenots allaient attaquer en force ; il conserva ce poste important au roi. On conserve dans les papiers de famille les ordres originaux, ainsi que les lettres de satisfaction que l'amiral de Montmorency écrivit à Pierre de Charrier à ce sujet. Il servit encore aux siéges de Montauban et de Leucate, et fut premier consul de la ville de Bagnols en 1631. Il avait épousé : 1.° par contrat du 15 décembre 1626, reçu par Odoard Fournier, notaire, Jeanne de Moissard, fille de noble Etienne de Moissard, seigneur de Moissard, et de Anne de Martin de Joye, fille de noble Jacques de Martin de Joye, seigneur de Verfeuil, régent de Bagnols; 2.° par contrat du 23 mars 1657, reçu par la Subertarie, notaire de Béziers, Anne de Plantavit de la Pause, fille de feu noble François de Plantavit de la Pause, seigneur de Margon, de Villeneuvette, de la Réqui et autres places, et de feue dame

Baptistine de Rolland, de la ville d'Avignon. Elle fut assistée dans son contrat de mariage de noble François de Plantavit, seigneur de Margon, de Villeneuvette, de la Réqui et autres places, et de noble Charles de Plantavit, seigneur de la Baume, ses pères ; de noble Jacques de Dibes, seigneur de Baussieux, son beau-frère; de demoiselle Françon de Plantavit, sa sœur, femme de noble Jean de Pon de Bardichon, syndic général du pays de Languedoc. La maison de Plantavit est illustre ; on y trouve des évêques, des chevaliers de Malte, des conseillers d'état, des ambassadeurs à Rome, en Savoye et en Espagne, un écuyer du roi Charles IX, qui était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, des lieutenants du roi de la province de Languedoc et des officiers généraux. Pierre de Charrier laissa de son premier mariage :

IX. Justin DE CHARRIER, écuyer, fut premier consul de la ville de Bagnols en 1672; il avait épousé, par contrat du premier septembre 1667, reçu par Chazel, notaire de Bagnols, Marguerite-Marseille de Blisson, fille de noble Pierre de Blisson, et d'Isabeau de Chastagné. Leurs enfants furent:

1.° Jean de Charrier, officier d'artillerie, tué à la bataille de Luzara ;

2.° Jean-Baptiste de Charrier, surnommé le beau Moissard, servant aussi dans l'artillerie, tué au siége de la Mirandole ;

3.° Pierre, dont l'article suit :

X. Pierre DE CHARRIER, IIIe du nom, écuyer, capitaine au régiment de Montelz, porta ses premières armes au siége de Philisbourg, où il servit sous les ordres de Daniel de Montesquiou, maréchal des camps et armées du roi, dont il était aide-de-camp en Catalogne ; se trouva au passage du Ter, ainsi qu'aux prises de Palamos et de Gironne, et au siége de Barcelonne. Il fut premier consul de la ville de Bagnols en 1720, et fut maintenu dans son ancienne noblesse, par M. de Bernage, commissaire nommé par le roi, pour la recherche des faux nobles, dans la province de Languedoc. Il prêta hommage à Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Conti, en qualité de co-seigneur de la ville de Bagnols, et fit son testament olographe, où sont nommés ses enfants au nombre de cinq, le 24 juillet 1742, lequel fut enregistré le 17 mai 1747, pardevant Paillon, notaire

de Bagnols. Il avait épousé par contrat du 18 décembre 1693, Espérance de Dumas, fille de François de Dumas, et de dame Alexandrine de Trémolet, fille de noble Pierre de Trémolet, seigneur de Blauzac, et de dame Anne de Bruéis. Leurs enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° Jean de Charrier;
3.° Charles de Charrier-Gallières officier au service d'Espagne;
4.° Espérance, } mortes sans alliance.
5.° Marguerite, }

XI. Pierre DE CHARRIER, IVe du nom, chevalier, seigneur de Moissard, co-seigneur de la ville de Bagnols, nommé capitaine au régiment de Forez, servit avec distinction dans les guerres d'Italie ; se trouva aux batailles de Parme et de Guastalla, au passage de la Séquia ; à l'attaque de Colorno et au siége de Pizzighitone, ainsi que le prouvent les certificats du marquis de Montmorin, colonel du régiment de Forez, et de plusieurs autres officiers de ce corps, conservés dans les papiers de famille. Il fut premier consul de la ville de Bagnols, pendant onze ans, et fit son testament où sont nommés ses trois enfants, pardevant Teste, notaire de Bagnols, le 26 mars 1775. Il avait épousé, par contrat du 31 mars 1750, reçu par Teissonier, notaire de Saint-Gilles, Rosalie Elisabeth de Fargue, fille de haut et puissant seigneur messire Jean de la Fargue, mort lieutenant général des armées du roi, après avoir commandé pour Sa Majesté dans la Saintonge et le pays d'Aunis, et de dame Jeanne de Baron. Il eut de ce mariage:

1.° Jean-Baptiste, dont l'article viendra ;
2.° Jean-Baptiste-Lacroix, chevalier, vicomte de Charrier-Moissard, nommé, par Louis XVI, à une place d'élève à l'Ecole royale militaire, et reçu sur ses preuves, d'après le certificat de M. d'Hozier, juge d'armes de la noblesse de France, du 12 avril 1778. Le vicomte de Charrier-Moissard, fut fait garde de marine en sortant de l'Ecole militaire, et sert encore dans ce corps en qualité de capitaine de vaisseau. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il a épousé Olympe de Pézénas, fille de messire N.... de Pézénas, chevalier, ancien capitaine des vaisseaux du

roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame N.... de Vallavielle;

3.° Rosalie de Charrier-Moissard, mariée 1.° à M. Pugnères, juge de la ville et viguerie de Bagnols; 2.° à messire Joseph de Valle, chevalier, officier au quatrième régiment de chevau-légers; 3.° avec Laurent de Solimavi, noble génois.

XII. Jean-Baptiste, marquis DE CHARRIER-MOISSARD, chevalier, seigneur de Moissard, co-seigneur de la ville de Bagnols, ancien aide-de-camp colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et pensionnaire du roi Louis XVI, servit d'abord en qualité de sous-lieutenant au régiment Royal-Vaisseaux; il y fut successivement capitaine à la suite et capitaine de remplacement. Il passa, en 1787, aux gardes du corps du roi, et fut peu après aide-de-camp de M. le marquis de Montesquiou Fézensac, lieutenant-géneral des armées du roi, chevalier de ses ordres, et premier écuyer de Son Altesse Royale MONSIEUR, aujourd'hui notre bon roi, Louis-le-Désiré. Le marquis de Charrier-Moissard a épousé Marie-Catherine-Pauline de Volle, fille de messire Joseph de Volle, chevalier, ancien mousquetaire de la première compagnie de la garde ordinaire du roi, et de dame Olympe de Barruel-Beauvert. Il a de ce mariage:

1.° Antoinette-Joseph-Marie-Auguste de Charrier-Moissard;

2.° Julie-Aglaé de Charrier-Moissard;

3.° Adèle de Charrier-Moissard.

Cette maison a fait ses preuves devant les états du Languedoc, et l'élu de la noblesse du Comtat.

Armes: « Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la roue d'or; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'argent. Devise: *Turrem vi defensam.* »

DE GAILLARD-DE-BACCARAT-DE-DENŒUVRE. Famille originaire de Lorraine.

Claude DE GAILLARD, seigneur engagiste de Denœuvre et voué de Baccarat, conseiller d'honneur au bailliage de l'évêché de Metz, avocat au parlement de Paris, fut un de ceux qui, en 1792, sacrifièrent tout pour suivre la cause de leur légitime souverain, et il périt victime de son dévoue-

ment. Il a épousé demoiselle Caroline-Séraphine de Fumel. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Claude-Michel de Gaillard, chevalier, baron de Baccarat, comte de Denœuvre, né à Londres, en Angleterre, actuellement chef de nom et d'armes ;
2.° Edouard de Gaillard, chevalier de Baccarat, vicomte de Denœuvre ;
3.° Edouard-Prosper de Gaillard de Baccarat, baron de Denœuvre :
4.° Louis-Auguste de Gaillard, chevalier de Baccarat de Denœuvre ;
5.° Anne-Louise-Catherine-Roberte de Gaillard de Denœuvre.

Armes : « Écartelé au 1 de gueules à trois taux d'or, aux 2 et 3 d'argent à deux colombes se becquetant au naturel ; au 4 de gueules à trois trèfles d'or. Devise : *Deus et honor ;* supports, deux lions la gueule béante. Couronne de comte. »

DE CARRÈRE, ancienne famille, originaire du Béarn, où elle existait encore à la fin du règne de Louis XV, dans la personne de N... de Carrère, conseiller au parlement de Pau.

Ramon de Carrère fut un des gentilshommes béarnais réunis à Lescar, au commencement du douzième siècle, à l'occasion d'un interdit pratiqué par les gentilshommes qui possédaient les dîmes inféodées dans le Béarn. (M. de Marca, édition de Paris, année 1640, liv. V, chap. 30, page 448).

Bernard de Carrère fut un des quarante-sept gentilshommes, tous nommés, qui confirmèrent, par serment sur les Saints-Evangiles, tous les actes et traités relatifs à la succession de Béarn, entre Gaston, vicomte de Béarn et ses filles Constance, Marguerite, Marthe et Guillelme. L'acte du serment en original, en date du jour de la quinzaine de Pâques 1285, est conservé dans le trésor de Pau. (M. de Marca, édition de Paris, année 1640, liv. VII, chap. 25, page 657).

Une branche de la famille de Carrère, s'établit dans le Condomois, il y a quelques siècles ; cette branche est éteinte; l'héritière épousa, en 1772, M. de la Sudrie, capitaine au

régiment de Bourbonnais. Un cadet de cette branche du Condomois, vint s'établir dans le pays de Marsan, vers 1637, où sa postérité que nous allons rapporter subsiste encore de nos jours.

I. Noble Pierre DE CARRÈRE fonda, en 1474, dans l'église paroissiale du Grué, en Condomois, un obit de la somme de cent cinquante livres bourdalais. Jouas de Carrère, son frère, mourut sans enfants, gouverneur de la Tour en Auvergne. Pierre de Carrère eut pour fils :

II. Jean DE CARRÈRE, qui fut père de :

III. Jacques DE CARRÈRE, marié, le 27 juillet 1561. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il fut père de :

IV. Bertrand DE CARRÈRE, qui épousa, par contrat du 22 février 1600, assisté de Jacques de Carrère, son père, demoiselle Anne d'Art. Il eut pour fils :

V. Amanieu DE CARRÈRE, qui vint du Condomois s'établir au pays de Marsan, et fut marié, par contrat du 30 juillet 1637, avec demoiselle Isabeau du Fourc. Il fut père de :

VI. Alexandre DE CARRÈRE. Il épousa, par contrat du 24 juin 1671, assisté d'Amanieu de Carrère, son père, demoiselle Marguerite de Bordenave. Il eut pour fils :

1.° Jean-Joseph, dont l'article suit ;
2.° N.... de Carrère, qui servait en Italie, sous M. le duc de Vendôme, en 1702, 1703 et années suivantes.

VII. Jean-Joseph DE CARRÈRE DE LOUBÈRE, épousa, par contrat du 21 février 1708, demoiselle Françoise de Cabannes, dont il eut :

VIII. Louis DE CARRÈRE DE LOUBÈRE, marié, le 10 octobre 1747, avec demoiselle Marie-Anne de Landrieu. De ce mariage est issu :

IX. Joseph-Marie, comte de CARRÈRE DE LOUBÈRE, préfet du département des Landes. Entré au régiment d'Auvergne en 1767, il passa en Amérique avec ce régiment en 1775 ; servit au siége d'Yorck-Town, en Virginie, en qualité de capitaine des grenadiers de son régiment, et se distingua à l'attaque d'une redoute dont la prise fit capituler la place. Rentré en France à la paix de 1783, il obtint la

croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et continua de servir jusqu'en 1791, époque à laquelle un accident qui le priva de l'usage de son bras droit, le força de quitter le service, et le mit dans l'impossibilité d'émigrer. Il obtint une pension de retraite. Constamment fidèle à son roi légitime, il fut persécuté à outrance pendant tout le cours de la révolution. A l'époque de l'entrée de Monseigneur le duc d'Angoulême, en 1814, Son Altesse Royale daigna le nommer préfet du département des Landes, sur le rapport qui lui a été fait, dit ce prince, de l'estime publique dont il jouissait.

Plusieurs lettres écrites de la main de Son Altesse Royale, adressées à Joseph-Marie de Carrère, prouvent de la manière la plus honorable, que sa conduite et sa fermeté lui ont mérité la confiance et l'estime de ce prince.

En mars 1815, M. le préfet des Landes fut assez heureux pour donner à son roi de nouvelles preuves de son entier dévoûment.

Dès qu'il lui fut possible de reprendre ses fonctions, en juillet 1815, il eut l'honneur d'être nommé commissaire extraordinaire du roi dans le département des Landes.

Sa Majesté, satisfaite de son dévoûment sans bornes, a, par ordonnance du 31 janvier 1816, daigné lui conférer le titre héréditaire de comte. Les motifs de cette grâce du monarque sont ainsi exprimés : « Voulant donner un té-
» moignage de notre bienveillance au sieur de Carrère de
» Loubière, préfet du département des Landes, chevalier
» de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et récom-
» penser les importants services rendus par lui, pendant
» le cours de son administration, et son dévoûment à notre
» personne, nous l'avons, etc...... décoré du titre
» héréditaire de comte, etc., etc...... »

Le comte de Carrère a épousé, le 17 janvier 1791, demoiselle Gratieuse Marrast, dont il a :

Fortis-Charles de Carrère de Loubère, non marié.

Armes : « D'azur, au pal abaissé d'argent, sommé d'un croissant et accosté de deux lions affrontés, le tout du même; celui de dextre surmonté d'un chevron d'or. Couronne de comte; supports, deux licornes acculées. »

LA GARDE (DE). Cette famille est une des plus anciennes et des plus illustres du Limousin, On en trouve des documents fort honorables dans des siècles reculés, même avant le dixième, puisque dès l'an 880, on voit Guillaume de La Garde qualifié de *vaillant* et *puissant chevalier*, l'ami, le parent et le compagnon d'armes d'Adhémar, vicomte des Echelles. Des pièces authentiques attestent les illustrations successives de cette maison, et le témoignage de plusieurs célèbres historiens, entr'autres du savant Baluze, vient à l'appui. Elle possédait, dans l'élection de Tulles, la seigneurie de Daumar, dont plusieurs de ses membres ont porté le nom. On remarque dans sa filiation des alliances avec beaucoup de grandes et célèbres maisons : les *Foucaut*, les *d'Ayren*, les *Tranchelion*, les *d'Ailly*, les *Forcalquier*, les *Montvalon*. Un chevalier de La Garde épousa, dans le quatorzième siècle, une demoiselle *Roger*, parente du pape Clément VI, qui s'appelait lui-même Pierre *Roger*. La famille de La Garde a donné à l'église plusieurs évêques et cardinaux. L'un d'eux (Guillaume) fut patriarche de Jérusalem, archevêque d'Arles, et couronna, dans cette dernière ville, en 1365, Charles IV, empereur d'Allemagne. L'autre, aussi archevêque d'Arles, fut vice-roi de Naples pendant la minorité de la reine Jeanne. Il fut son tuteur, et eut l'honneur de sacrer cette princesse. Leurs portraits existaient encore dans la galerie de l'archevêché d'Arles avant la révolution. Un autre La Garde, homme de grande réputation, fut procureur général au parlement d'Aix dans le dix-huitième siècle. Il reçut de Louis XIV des marques signalées d'estime ; il employa plus de 300,000 liv. de sa fortune à fonder des hôpitaux.

A différentes époques, cette famille s'est partagée en plusieurs branches qui se distinguent par des noms particuliers. Nous citerons entr'autres celles de La Garde de Saignes, de La Garde du Chazal, et de La Garde de Lagarde. Cette dernière branche qui tire son nom de la seigneurie de Lagarde près de Tulles, dont la famille était autrefois en possession, est actuellement existante dans la personne du baron Prosper de La Garde, fils de Jean-Louis de La Garde, nommé receveur-général des finances de la généralité de Lyon en 1783, et d'une demoiselle de *Montlezun-Pardiac*. Cette demoiselle de Montlezun descend directement des anciens comtes de

Pardiac qui tiraient leur origine des ducs de Gascogne. Ainsi M. Prosper de La Garde appartient aussi par sa mère à beaucoup de familles des plus illustres du Midi; les *Lévis*, les *Montesquiou*, les *Fontenilles*, les *d'Escars*, les *Roquelaure*.

Armes : « Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, à la croix de » Jérusulem potencée et cantonnée de quatre croisettes » d'or; aux 2 et 3 d'azur; au pal d'or, accosté de six » étoiles du même, à une bande de gueules brochante. »

DE PASCAL DE SAINT-JUÉRY ET DE ROCHEGUDE, en Languedoc, famille ancienne, originaire de Rouergue.

I. Pierre Pascal, Ier du nom, porta les armes pour le service du roi et eut pour fils :

1.° Renaud de Pascal, qui fit faire une enquête de sa noblesse devant le lieutenant du bailliage de Milhau, dont il résulte que lui, ses frères et son père vivaient noblement ;
2.° Jean de Pascal ;
3.° Pierre, dont l'article suit.

II. Pierre de Pascal, IIe du nom, seigneur de Courtès, est mentionné avec Jean de Pascal dans l'enquête que fit Renaud leur frère. Il fit son testament le 24 juin 1548, reçu par Me Julien, notaire à Villefranche de Panat, par lequel on voit qu'à cette époque il était dans un âge extrêmement avancé. Il lègue l'usufruit de tous ses biens à Marguerite de la Fond, sa femme, avec clause de substitution à tel de ses quatre enfants mâles qu'elle jugera à propos. Leurs enfants furent :

1.° Antoine de Pascal ;
2.° Renaud, dont l'article suit;
3.° Jean de Pascal, qui servit en qualité de capitaine.

Dans une lettre de l'an 1526, les consuls de la ville de Vabres demandent à leur évêque d'être autorisés à accorder une gratification audit noble Jean de Pascal, pour raison des services qu'il avait rendus et qu'il rendait encore, soit au roi, soit aux habitants de Vabres ;

4.° Pierre de Pascal;
5.° Jeanne de Pascal.

III. Renaud de Pascal, seigneur de Saint-Juéry, épousa, par contrat du 8 mai 1588, Anne de la Penne, fille de noble Nicolas de la Penne, seigneur de la Ferandie. Il fit deux testaments, l'un le 26 février 1621, reçu par Tristan Cluzel, notaire royal de Montclar; l'autre, le 23 janvier 1623, reçu par Pierre Coste, notaire de la ville de Saint-Sernin, par lequel il institue son héritier Jean de Pascal. Ses enfants furent:

1.° Jean, dont l'article suit;
2.° Pierre de Pascal;
3.° Louis de Pascal, chanoine de l'église de Vabres;
4.° Anne de Pascal, mariée, par contrat du 11 août 1636 avec Jean de Rosset, IIe du nom, seigneur de Ceilhes, de Gorgas, de la Vernède et de Rocozel. Elle fut mère de Bernardin de Rosset, seigneur de Ceilhes, de Rocozel, de Bouloc, de Gorgas, de la Vernède, etc., qui, de son mariage avec Marie de Fleury, sœur du cardinal de Fleury, ministre d'état, eut entr'autres enfants, Jean-Hercule de Rosset, marquis de Rocozel, baron de Perignan, créé duc de Fleury et pair de France en 1736;
5.° Catherine de Pascal;
6.° Jeanne de Pascal, mariée à Jean d'Alichoux de Boussagues;
7.° Louise de Pascal, mariée à Bernard d'Andoux de Combret.

IV. Jean de Pascal, seigneur de Saint-Juéry et de Montagnol, fut subrogé par l'évêque de Vabres, pour procéder à la démolition de la ville de Saint-Sever en Rouergue, des maisons fortes et places de Rusques et autres, en exécution d'une ordonnance de Henri de Bourbon, prince de Condé, du 1er juin 1628. Il avait épousé, par contrat du 12 novembre 1623, reçu par Jean Vitalis, notaire royal à Liamoux, Jeanne de Mostuéjols. Il fut encore subrogé à la place et en l'absence du seigneur de Beaumont, commis pour faire la revue des compagnies de cavalerie en garnison à Saint-Afrique, ainsi qu'à Vabres, ladite subrogation en date du 11 janvier 1644, fit son testament le 4 décembre 1659, ouvert et publié par

Pierre Coste, notaire de la ville de Saint-Sernin. Leurs enfants furent :

1.° Jean-Louis, dont l'article suit :
2.° François de Pascal, seigneur de Rochegude, marié avec Catherine de Salbani. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant en Languedoc, du 17 mars 1670;
3.° Catherine de Pascal, femme de noble Balthasard d'Hébrard, seigneur de Neffiés;
4.° Marie-Anne de Pascal.

V. Jean-Louis de Pascal, seigneur de Saint-Juéry et de Montagnol, épousa, par contrat du 24 juin 1659, reçu par Boissy, notaire de Beziers, Claire de Castillon; fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, du 27 janvier 1670, servit à la convocation de la noblesse, sous le maréchal d'Albret, ainsi qu'il appert par un certificat de ce seigneur du 13 juillet 1674; fut déchargé du droit de francs fiefs sur l'examen de ses titres, par arrêt du conseil d'état du 8 décembre de la même année, fut encore convoqué au ban de la noblesse de la généralité de Montauban en 1689, et commandait une compagnie de dragons du régiment d'Asfeld, suivant un congé délivré par le roi audit seigneur de Saint-Juéry, le 8 décembre 1695, pour remonter sa compagnie; il nomma son héritier universel Guillaume de Pascal, son fils aîné, par deux actes reçus par Louis Fages, notaire de Coupines, l'un du 18 juillet 1719, et l'autre du 6 novembre suivant. Ses enfants furent :

1.° Guillaume, dont l'article suit;
2.° Jean-Louis de Pascal.

VI. Guillaume, de Pascal, seigneur de Saint-Juéry, capitaine par commission du 1er mai 1717, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par brevet du 17 mai suivant, avait épousé Suzanne de Lambert, suivant leurs conventions matrimoniales du 1er octobre 1703. De ce mariage est issu :

VII. Joseph-Guillaume de Pascal de Saint-Juéry, nommé capitaine d'une compagnie d'infanterie, par commission du 24 mai 1735. Il épousa, par contrat du 26 février 1748, reçu par Aurès, notaire de Montpellier,

Marthe-Monique de Rouzier de Souvignargues. De ce mariage sont issus :

1.° Gabriel-Jean-Guillaume, dont l'article suit ;
2.° Henri-François-Marie de Pascal, vicomte de Saint-Juéry. Il a émigré en 1790 ; il était officier dans les gardes du corps de MONSIEUR. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et maréchal des camps et armées du roi. Il a épousé Marie-Julie de la Gardiole, dont sont issus :
a. Jules de Pascal de Saint-Juéry ;
b. Armand de Pascal de Saint-Juéry.

VIII. Gabriel-Jean-Guillaume DE PASCAL, marquis DE SAINT-JUÉRY, capitaine dans mestre de camp, cavalerie, a épousé Marie-Sophie - Christine Émilie-Xavier de Guignard de Saint-Priest, fille de Marie-Joseph de Guignard, vicomte de Saint-Priest, colonel de cavalerie, premier tranchant du roi et porte cornette blanche de la couronne, et de N... de Manissy. De ce mariage sont issus :

1.° Emmanuel, dont l'article suit ;
2.° Mélanie de Pascal de Saint-Juéry, mariée avec noble Poilevin de Bousquet ;
3.° Célestine de Pascal de Saint-Juéry ;
4.° Émilie de Pascal de Saint-Juéry ;
5.° Olympe de Pascal de Saint-Juéry ;
6.° Fany de Pascal de Saint-Juéry ;

IX. Emmanuel DE PASCAL, marquis DE SAINT-JUÉRY, né le 25 janvier 1786, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et de Saint-Jean de Jérusalem, officier attaché à l'état-major du ministre de la guerre.

Armes : « D'azur, à deux bourdons d'or, passés en sautoir, accompagnés en chef d'une étoile d'argent. »

CAGNIARD. Plusieurs gentilshommes de ce nom ont occupé des emplois dans le militaire et le civil. (*Voyez histoire de Bretagne. Armorial général de Bretagne. Armorial de la Cour des comptes. Etat de la France* etc., etc.). Le plus ancien de ceux qui sont cités dans

l'histoire de Bretagne, vivait en 1356, et était compris au nombre des trente gentilshommes bretons, composant la compagnie de Jean Sire de Beaumanoir; on trouve encore:

Nicolas Cagniard, écuyer, conseiller du roi, qui fut reçu un des quatre receveurs des émoluments du sceau de la chancellerie (à Paris) et excerçait en 1748, et qui épousa Geneviève-Françoise Barbier, dont les deux frères étaient l'un conseiller au parlement de Rouen, et l'autre officier au régiment de Périgord. De ce mariage vinrent:

1.° Nicolas Cagniard sieur de La Tour, écuyer, conseiller du roi, trésorier de la chancellerie de Paris, seigneur du fief de Compiègne et autres lieux, marié à Marie-Elisabeth Routhonnet, dont il eut plusieurs enfants;
2.° François-Nicolas Cagniard, écuyer, marié à Anne-Rosalie de Saint-Martin, dont le père avait été conseiller à l'amirauté.

DE RIVIÈRE. Cette maison des vicomtes de Rivière, seigneurs de Labatut, dans le comté de Bigorre, tient par ses alliances, à toute la noblesse de Gascogne et de Béarn, et même à de très-grandes maisons d'Espagne et de Navarre. Elle a donné des prélats à l'église, des chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, de grands sénéchaux dans l'Armagnac, et en tous les temps, à l'Etat, d'excellents capitaines.

Esclarmonde de Rivière de Labatut, fille de Bernard de Rivière, chevalier, seigneur de Labatut, épousa, par contrat du 9 avril 1422, Jean de la Barthe, chevalier, seigneur de Montcorneil en Astarac, sénéchal d'Aure, dont la fille Agnès de la Barthe, fut mariée par contrat du 9 octobre 1450, à Aimery de Comminges, seigneur de Puyguilhem.

Clarmontine de Rivière de Labatut, était femme, en 1478, de Bertrand de Pardaillan seigneur de Mirepeil et de Vianne, fils de Jean, seigneur de Pardaillan, vicomte de Juillac, et de Jeanne de Faudoas.

Alix de Rivière, fille de Bernard de Rivière, chevalier, seigneur de Labatut, sénéchal et gouverneur du comté d'Armagnac, fut marié, par contrat du 10 janvier 1467, avec Roger de Comminges, seigneur de Roquefort de

Marignac, de Frontignan, de la Garde, etc., fils de Jean de Comminges, seigneur de Roquefort, de Compels, de Saint-Ferréols ; etc., et de Mascarose d'Ornesan.

Marie de Rivière, fille de Bernard de Rivière, vicomte de Labatut, épousa Jean de Pardaillan, Ier du nom, seigneur de Gondrin, vicomte de Castillon, qui vivait en 1471, fils de Pons de Pardaillan, vicomte de Castillon, seigneur de Gondrin, de Justian, etc., et d'Isabeau de Lomagne-Fimarcon.

Jean de Rivière, vicomte de Labatut, épousa, par contrat du 9 février 1538, Philippe d'Espagne, fille de Jean-Claude d'Espagne, seigneur de Panassac, de Vesins, de Lobersan, et d'Aimée de Foix.

Isabeau de Rivière, fille de N... de Rivière, vicomte de Labatut, fut la troisième femme de Jean d'Aure, vicomte de l'Arboust, seigneur de Cardaillac, de Sarramesan, de la Roque, etc., mort en 1545.

Rachel de Rivière de Labatut, l'une des filles d'honneur de la reine de Navarre, vivait en 1557, avec Gabriel de Béarn, seigneur de Gerderest, son mari, fils de François de Béarn, et d'Anne de Pardaillan.

Un seigneur de Labatut, épousa, en 1588, Isabeau d'Aubusson, fille de Foucault d'Aubusson, chevalier de l'ordre du roi, et de Françoise de Pompadour.

Poncet de Rivière, chevalier, bailli de Montferrand, maire de Bordeaux, conseiller et chambellan de Louis XI, commandant des francs archers d'ordonnance de la garde, était à la fois grand homme d'état et grand homme de guerre. Il menait l'avant-garde de l'armée à la bataille de Montlhéry, contre le comte de Charolais, en 1464. Lorsque Charles, frère du Roi, eut adopté le duché de Guyenne pour son partage, Poncet de Rivière, qui y avait sa famille et ses terres, se chargea, par zèle pour le duc, du soin de ses intérêts. Il fit même les fonctions d'ambassadeur auprès du roi, son principal maître, dont son attachement pour le duc Charles, lui attira la disgrâce. Le duc de Bourgogne tenta plus d'une fois sa réconciliation, et le roi parut y consentir ; mais comme ce ne fut qu'à condition que ce duc recevrait aussi en grâce les seigneurs de Nevers et de Croy, qu'il haïssait mortellement, on peut conjecturer qu'il n'y eut jamais de vrai retour ni de la part de Louis XI, ni de la part de Poncet de Rivière : au contraire, ce seigneur s'étant uni avec le seigneur du Lau et le sei-

gneur d'Urfé, depuis grand écuyer de France, forma long-temps avec eux une espèce de triumvirat.

Lorsque, sous Philippe-le-Bel, en 1300, ce comté fut uni à la couronne, le sénéchal de Toulouse, par ordre du roi, fit une enquête exacte sur la valeur du comté, des fiefs et arrière-fiefs de Bigorre. Il y est rapporté entre autres choses, qu'il y avait dans ce comté quatre-vingt-quinze gentilshommes, dix-neuf dans l'étendue de la terre de Rivière; un vicomte, qui est nommé dans l'enquête vicomte de Rivière, seigneur de Labatut, et douze barons. Ç'a toujours été l'aîné des enfants du vicomte de Rivière, qui s'est fait appeler le vicomte de Labatut; le second a été nommé baron de Lengros. On sait que les rois de la seconde race établirent des comtes pour chaque province, et que ces comtes choisirent toujours les plus grands seigneurs de leur province pour leurs lieutenants. C'est ainsi que le premier comte de Bigorre, prit un lieutenant dans la maison de Rivière; ce lieutenant et ses descendants ont également porté le nom de vicomte de Rivière et de vicomte de Labatut, seigneuries qu'ils possédaient avec beaucoup d'autres, dans le pays de Rivière, terre lige du comté souverain de Bigorre. En effet, c'était un usage établi entre les lieutenants des comtes pour se distinguer les uns des autres, et pour se faire connaître en particulier, d'ajouter au titre de leur dignité, celui de leur principale terre. C'est par cette raison que les seigneurs d'Aunay, de Limoges, de Rochechouart, de Comborn, de Turenne, de Polignac, d'Aubusson, qui étaient vicomtes de Poitou, de Quercy, de Périgord, d'Auvergne et de la Marche, comme les vicomtes de Rivière ou de Labatut étaient vicomtes de Bigorre, se faisaient appeler du nom de leurs terres, vicomtes d'Aunay, de Limoges, de Rochechouart, de Comborn, de Turenne, de Polignac, d'Aubusson, etc.

Il est assez vraisemblable, et c'est une tradition constante dans cette famille, que dans leur race était ce chevalier de Rivière, dont le roi d'Angleterre, Edouard IV épousa la fille, et dont on osa proposer le fils en mariage à la fille unique du duc de Bourgogne; ce qui ne réussit pas, dit Philippe de Commines, parce que le comte de Rivière, tout beau-frère qu'il était d'un grand roi, était un trop petit seigneur pour la plus grande héritière de son siècle. Pour justifier l'opinion où l'on est que le chevalier de Ri-

vière descendait des vicomtes de Rivière, dont il s'agit ici, on allègue le mariage d'un de ces seigneurs, en 1280, avec Claire-Eugenie de Havarengs, fille du gouverneur de Guienne pour le roi d'Angleterre. Cette domination avait donné lieu à une plus étroite communication entre les Anglais et les Gascons, qui n'étaient pas extrêmement éloignés les uns des autres, et surtout entre ceux qui avaient pris alliance ensemble. Ainsi, il est à présumer que quelqu'un de la maison de Rivière, suivant la fortune de ses parents maternels, s'alla établir dans la Grande-Bretagne, où il laissa postérité.

Lorsque Poncet de Rivière fournissait au trésor royal la quittance de ses appointements, il la scellait des mêmes armes que cette famille porte encore aujourd'hui.

Elle s'est divisée en plusieurs branches; la première s'est fondue il y a un siècle dans la maison de Bompar de Barbotan, ancienne noblesse de Gascogne. L'héritière de cette branche ayant porté ses biens dans cette maison, ses descendants ont pris depuis le nom et les armes de Rivière, avec le titre de vicomtes de Labatut. La seconde branche, dite des barons de Lengros, s'est éteinte dans la personne d'Angélique de Rivière, mariée à François de la Marque, chevalier, seigneur de Tilladet, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, père et mère de l'abbé de la Marque-Tilladet.

La troisième branche est celle des Rivières-Madiran, seigneurs de Marrieux.

La quatrième est celle de Rivière-Listo. L'aîné de cette branche appelé le baron de Rivière, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ayant le brevet de colonel, fut tué en 1702, à la bataille de Friedlenque, étant à la tête du régiment Royal, cavalerie, en qualité de lieutenant-colonel. Il n'a laissé qu'une fille en bas âge, et un frère appelé le chevalier de Rivière, lieutenant-colonel d'infanterie, commandant au passage Port d'Espagne, et envoyé depuis commander les troupes françaises à Jaca et en Arragon. Ces deux frères avaient un oncle paternel, Gratien de Rivière, qui fut tué à la tête du régiment de Navarre, vers la fin de 1673, à la célèbre journée de Woerden, où, malgré la blessure mortelle qu'il reçut à l'attaque d'une redoute, il ne laissa pas que de l'emporter l'épée à la main.

De deux enfants qu'il a laissés, un garçon et une fille,

le fils a été tué au service, et la fille a été mariée au comte de Ligondez-Rochefort, en Auvergne, frère aîné du fameux Ligondez, capitaine de vaisseau, si fort estimé dans la marine.

La cinquième branche, dite de Rivière-Bouziet, a acquis la baronnie de Lengros, qui avait été possédée par la seconde branche.

Claude-Léonard DE RIVIÈRE, né le 24 décembre 1748, écuyer-cavalcadour du roi, colonel de cavalerie, entra dans les gardes du corps du roi le 26 avril 1769, émigra en 1791 ; il a fait toutes les campagnes à l'armée de Condé et celles de 1806 et 1807 à l'armée Russe. Depuis 1807, il a accompagné le roi partout. Il a deux neveux : Louis-Ulfrein de Rivière, établi à Saint-Gilles, département du Gard ; et Louis-Hypolite de Rivière, garde du corps du roi.

Armes : « D'or, à trois épées de gueules, soutenant une couronne, ce qui vient, suivant la commune tradition du pays, de ce qu'un des chefs de cette maison tua de sa main les trois chefs de l'armée ennemie dans une bataille décisive, où il s'agissait de la destinée du Prince et de l'Etat. »

HAYE DE PLOUER (DE LA), famille ancienne, originaire de Bretagne.

I. Bertrand DE LA HAYE, Ier du nom, héritier principal et noble, partagea en cette qualité avec ses frères en 1408.

II. Bertrand DE LA HAYE, IIe du nom, son fils, passa à la réformation de la province de Bretagne, et fut maintenu comme noble d'extraction en 1448. Il eut pour fils :

III. Jehan DE LA HAYE, Ier du nom, qui épousa Jeanne de Pléguen ; de ce mariage vint :

IV. Jehan DE LA HAYE, IIe du nom, qui épousa Charlotte Blanchet, et qui eut pour fils :

V. Alain DE LA HAYE, sieur du Pontcel, qui laissa :

VI. Jehan DE LA HAYE, sieur de la Villejaquin, qui eut pour fils :

VII. Jehan DE LA HAYE, duquel vint :

VIII. Joseph DE LA HAYE, seigneur de le Briantais, de Paramé, de Saint-Ydeuc, comte de PLOUER, par lettres-patentes du roi Louis XIV, pour services rendus à l'Etat, en date du mois de janvier 1708. Il épousa Madeleine de Montbourcher, de laquelle il eut :

IX. Jean - Charles - Pierre DE LA HAYE, comte de PLOUER, colonel de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui épousa, en 1747, Françoise de Contades, fille de Louis - Georges - Erasme de Contades, seigneur de Montgeoffroy de la Roche Thibauld, etc., maréchal de France en 1758, chevalier des ordres du roi en 1659, et de Marie - François Magon de la Lande. De ce mariage :

1.° Victor-Joseph-Jean, qui suit ;

2.° Françoise de la Haye de Plouer, mariée à M. de Robien ;

3.° Rosalie de la Haye de Plouer, mariée à Toussaint de Bizien ;

4.° Prudence de la Haye de Plouer, mariée à François Togon de Carcaradec.

X. Victor - Joseph - Jean DE LA HAYE, comte de PLOUER, lieutenant d'artillerie en 1774, capitaine au régiment de Jarnac, dragons, en 1777, chef d'escadron des chasseurs de Picardie, en 1789, a fait la campagne de 1792 dans l'armée de leurs Altesses royales, et celle de Quiberon en 1795, comme lieutenant-colonel de cavalerie.

Envoyé en Bretagne en 1797, à son retour à Londres, il fut honoré de la croix de Saint-Louis ; il repartit en 1799, pour la Bretagne avec une mission particulière de Son Altesse Royale monseigneur le comte d'Artois, et fut employé comme colonel en 1814 et 1815 ; a été employé dans les volontaires royaux ; a présidé le collége d'arrondissement de Saint - Malo en août 1815 ; a été nommé colonel des gardes nationales de Saint-Malo et de Saint-Servan en octobre 1815. Il épousé, en 1786, mademoiselle de la Bourdonnaye de Montluc, de laquelle il a :

1.° Hippolyte-Jules-Erasme-Esprit-Jean de la Haye, comte de Plouer, chef d'escadron dans les chasseurs de la garde royale, fait chevalier de la Légion

d'honneur à Moskou ; il se rendit à Gand en mai 1815 pour offrir ses services à Sa Majesté ;

2.° Victor de la Haye de Plouer, aspirant de la marine royale ;

3.° Sévère de la Haye de Plouer, officier de la légion des côtes du Nord :

4.° Armand de la Haye de Plouer, en bas âge ;

5.° Marie-Anne de la Haye de Plouer ;

6.° Camille de la Haye de Plouer ;

7.° Prudence de la Haye de Plouer ;

8.° Julie de la Haye de Plouer.

Armes : « D'azur, au sautoir de gueules, cantonné de quatre billettes du même. »

DE ROCHAS (*de Rochassio*), famille noble et très-ancienne, originaire de Provence, qui dès son principe se divisa en trois branches. L'une existe encore aujourd'hui en l'Isle de France, et y est connue sous le surnom *de Châteauredon*.

Une autre branche existait encore naguères en Espagne ; ce fut Hercule de Rochas qui le premier, en 1613, y porta son nom et ses armes. Dans ce moment, on ignore la destinée de celle-ci.

L'autre branche enfin (*de Rochassio de Castro - Aigledino*), existe encore à Gap, en Dauphiné, sous le surnom d'*Aiglun*, parce que le lieu d'Aiglun, situé entre Sisteron et Digne, fut long-temps celui de sa résidence, et qu'elle l'a possédé à titre de seigneurie à une époque déjà très-reculée. C'est ainsi que se surnommait Marie-Louise Ma de Rochas, qui fut mariée à François Guerin, conseiller au parlement d'Aix, celle-ci nièce en premier degré de Catherine de Rochas, épouse d'Ezéar de Roux de la Ric. Il est fait mention de cette dernière dans l'Abrégé généalogique, inséré au tome 2, pages 369 et 370 de cet ouvrage.

Sans parler de ses services et de sa fidélité à ses légitimes monarques, dans les temps non critiques ni orageux, cette famille a été fermement attachée et fidèle à l'auguste dynastie des Bourbons dans toutes les circonstances adverses. Elle pourrait en citer divers traits, dont elle se glorifie, quoique plus d'une fois elle les ait scellés de son sang. Tel fut celui du chevalier de Rochas qui le 26 avril 1592

à la tête d'un parti de royalistes, ayant voulu donner sur celui des ligueurs qui était commandé par le seigneur d'Aubignan et de l Oriol, fut atteint d'un coup de feu et laissé mort sur le champ de bataille.

D'après un manuscrit sur l'ordre de Malte (1) renfermé dans mon cabinet :

Baltazard et Honoré de Rochas, frères, présentés, pour être admis chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1557, étaient fils d'Antoine de Rochas, seigneur d'Aiglun, et de Philippine de Sabran, fille d'Elion de Sabran, baron d'Ansouis, et de Catherine d'Aube de Roquemartine sa seconde femme ; Antoine de *Rochas,* seigneur d'Aiglun, était lui-même fils d'Esparon de *Roxas,* seigneur d'Aiglun, et de Marguerite de Barras de Mirabeau.

Guyot de Rochas, présenté dans le même ordre en 1579, était fils de Melchion de Rochas, seigneur d'Aiglun (dont le frère fut commandeur), conseiller au parlement de Provence, et de Madeleine Glandevez, fille d'Antoine de Glandevez, seigneur de Cuges, et de Marguerite de Villemus. Melchion de Rochas était fils d'Antoine de Rochas, seigneur d'Aiglun, et de Catherine de Laidet.

Comme ces trois branches DE ROCHAS, dont il s'agit, n'avaient qu'une seule et même origine, sans doute en mémoire de ce, et pour mieux se reconnaître entre elles dans les siècles à venir, chacune d'elles était le plus souvent en usage d'orner l'extérieur de l'un des côtés de son écusson des pièces d'armes de l'une ou de l'autre des autres branches. Ce fait, peut-être indifférent, ne laisse pas que d'être justifié par les empreintes d'anciens sceaux encore attachés à des actes, par quelques pièces sculptées, tirées des ruines d'un édifice ; enfin, par des mémoires de famille.

Armes : « Nous avons décrit à la page 369 du tome « précité, auquel nous renvoyons, celles qui sont particu- « lières à chacune des trois branches. »

---

(1) Ce manuscrit en six volumes contient les preuves et quartiers des chevaliers de Malte, depuis l'établissement de cet ordre jusque vers l'an 1727, avec le détail des armoiries de chaque quartier. C'est un ouvrage précieux où la noblesse peut puiser d'utiles renseignements.

JACOBSEN, JACOBS OU JACOBSON ET JACOPSEN, très-ancienne famille noble, originaire de la Brille, en Hollande, et dont les membres paraissent avec distinction dans des époques reculées. En 1309, Clays Sir Jacobsen de la Brille fut envoyé par Guillaume III, comte de Hollande en Angleterre, pour traiter sur les dommages occasionnés de part et d'autre par les prises faites en mer (1). En 1399, Didier Jacobsen est mentionné comme un des notables citoyens de Delf. En 1439, Evrard Jacobsen, bourguemestre d'Amsterdam, fut chargé par son souverain de plusieurs commissions importantes (2). Une branche de cette famille, étant restée fidèle au roi d'Espagne, lors de la révolution de la Hollande, vint s'établir dans la Flandre maritime et s'illustra de la manière la plus éclatante sous les règnes de Philippe II, Philippe III et Philippe IV.

I. Michel Jacobsen fut élevé en 1583, par Philippe II, au grade de capitaine de vaisseau, et en montait un faisant partie de la flotte surnommée l'*Invincible* que ce prince mit en mer; ce fut au courage et à l'intrépidité de ce vaillant capitaine que ce souverain dut la conservation des débris de cette flotte. En 1595, il commanda en chef une escadre espagnole, avec laquelle il rendit à son roi les services les plus éclatants, qui lui méritèrent le grade d'*Amiral-général*, et sa nomination à l'ordre de Saint-Jacques. Après plus de cinquante années de services aussi importants que remarquables, il termina sa carrière en 1632, et le roi d'Espagne crut l'honorer même après sa mort, en ordonnant que son corps fût transporté à Séville, où reposent Christophe Colomb et Fernand Cortez.

Suit copie de son brevet ou commission d'Amiral-Général.

» Don Philippe, par la grâce de Dieu, roi de Castille,
» de Léon, d'Arragon, des deux Siciles, de Portugal, de
» Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Ga-
» lice, de Mayorque, de Seville, de Sardaigne, de Cor-
» doue, de Correga, de Murcio, de Jaen, des Algarves,
» d'Algésiras, de Gibraltar, des Isles Canaries, des Indes
» orientales et occidentales, des Isles et Terres fermes,

---

(1) Thomas Rymer, t. 3, p. 151 et t. 8, p. 96.

(2) Annales de Flandres, par Emmanuel Sueyro, t. 2, p. 313.

» de la Mer d'Océan, archiduc d'Autriche, duc de Bour-
» gogne, de Brabant et de Milan, comte d'Abspurg, de
» Flandre, du Tyrol et de Barcelone, seigneur de Biscaye
» et de Moline, etc.

» Attendu l'ordre que j'ai donné d'assembler dans le
» port de la Corogne différentes escadres de galions et
» autres vaisseaux pour en former une armée navale qui
» sera employée dans les diverses expéditions relatives au
» service de Dieu et au mien, et de faire passer en Flandre
» l'infanterie qui pour cet effet, a été levée dans ces royau-
» mes, et dont j'ai nommé pour capitaine-général Fran-
» çois de Ribera ; et comme il est à propos de nommer une
» personne de la qualité, de la valeur et de l'expérience
» requise dans les expéditions maritimes pour remplir la
» place D'AMIRAL - GÉNÉRAL de ladite armée; ayant ren-
» contré en vous, *capitaine amiral Michel Jacobsen,* tou-
» tes les qualités et autres avantages, et étant satisfait des
» bons services que vous m'avez rendus à cet égard pen-
» dant plusieurs années dans mes armées navales de mes
» Pays-Bas, où vous vous êtes trouvé en plusieurs occa-
» sions à combattre contre les ennemis, vis-à-vis desquels
» vous avez donné toutes les marques de valeur qu'on
» pouvait attendre de vous, y remportant plusieurs avan-
» tages, et rendant un bon compte de toutes les opérations
» qui vous avaient été confiées; dans l'espérance que vous
» soutiendriez cette bonne idée par la suite, j'ai jugé à
» propos de vous choisir et de vous nommer comme en
» vertu de la présente, je vous choisis et vous nomme
» pour mon AMIRAL-GÉNÉRAL de ladite armée navale de
» galions et autres navires que j'ai ordonné de faire join-
» dre à la Corogne, et je vous donne pouvoir et faculté
» d'exercer ladite charge dans toutes les circonstances et
» cas en dépendants, et y ayant rapport et faire tout ce
» que les *amiraux-généraux* qui occupent la même place,
» ont coutume de faire et d'exécuter, tout le temps qu'il
» n'y aura point de division ou que je ne donnerai pas
» d'autres ordres; et je charge ledit François de Ribera,
» et ordonne aux *amiraux* et chefs desdits galions et na-
» vires, ainsi qu'aux capitaines d'infanterie et de marine,
» leurs officiers et à tous gens de mer et de guerre, qui
» serviront dans madite armée, aux officiers de la solde
» et autres personnes y attachées, qu'après que vous ledit
» Michel Jacobsen, aurez fait les serment, soumission

» et hommage accoutumés, de bien et fidèlement vous » comporter dans l'usage et exercice de ladite charge, et » ce entre les mains dudit François de Ribera, mon capi- » taine général de ladite armée navale, et qu'ils ayent à » vous rendre et vous faire rendre les honneurs, grâces, » récompenses, franchises, prééminence, exemptions et » libertés qui vous regardent et vous appartiènent à raison » da ladite charge; d'autant que pour tout ou partie de » ce que dessus, je vous donne ainsi qu'il est dit, pouvoir » et faculté aussi suffisant qu'il est requis et nécessaire, » et j'ordonne aussi à mesdits officiers de la solde de la- » dite armée de registrer ce titre sur les registres qu'ils » tiènent, et de vous remettre l'original pour l'usage de » ladite charge. Donné à Madrid, le treizième jour du » mois d'août de l'année mil six cent trente-un.

Je le Roi,

» Je Pierre-Coloma, secrétaire du Roi notre Sire, ai » faire transcrire le présent de son ordre:

Titre de l'Amiral général de l'armée navale qui s'est assemblée à la Corogne, accordé au capitaine Michel Jacobsen.

» Le sieur Michel Jacobsen, amiral général de l'armée » navale des galions qui s'est assemblée en ce port de » la Corogne, a fait entre mes mains les serment, soumis- » sion et hommage, conformément aux ordres donnés par » Sa Majesté, dans cette cédule royale de bien et fidèle- » ment exercer ladite charge, et rendre bon compte de ce » dont il sera chargé, ainsi qu'il l'a fait jusqu'à présent. » A la Corogne, le vingt-neuf août mil six cent trente-un. »

François de Ribera;
Jérôme de Sepulveda.

» Je soussigné interprète de l'amirauté de France et » de l'hôtel-de-ville de Paris, et membre et professeur » du bureau académique d'écriture, et vérification des » écritures anciennes et étrangères, certifie la présente » traduction exacte et conforme à l'original espagnol de » moi paraphé, qui est entre les mains de M. Jacobsen » de la Crosnière, descendant de l'amiral du même nom y » mentionné. En foi de quoi je l'ai signée et y ai apposé le

» sceau de mon emploi. Paris, le vingt-sept avril mil » sept cent quatre-vingt-six. Signé Hauy.

Michel Jacobsen eut de son mariage, avec Laurence Weus, dont les armes sont de *gueules à trois harengs couronnés d'argent, posés l'un sur l'autre en fasce,* sept garçons et cinq filles, entr'autres :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Jean Jacobsen qui ne se distingua pas moins que son père. Ayant été employé par le roi d'Espagne dans la guerre de la révolution des Pays-Bas, il sortit le 22 octobre 1622 du port d'Ostende, commandant le vaisseau *le Saint-Vincent,* en ayant deux autres sous ses ordres ; ayant été rencontré par neuf vaisseaux hollandais qui l'entourèrent, les deux autres ayant pris le cap à l'est, il se trouva seul forcé de soutenir le combat, coula à fond le vice-amiral Herman-Kleuter qui commandait la flotte, et un autre vaisseau, et se défendit contre les sept autres avec une telle intrépidité qu'après quatorze heures de combat, accablé par le nombre et n'ayant plus, suivant le procès-verbal fait à Dunkerque, que trois ou quatre hommes, il préféra une mort glorieuse à l'humiliation de se rendre, mit le feu aux poudres et périt avec les ennemis qui étaient déjà entrés dans son vaisseau, lequel en sautant coula à fond les deux autres vaisseaux qui étaient en poupe de lui.

II. Antoine Jacobsen, capitaine de vaisseau, servit avec distinction, ainsi que deux autres de ses frères ; il épousa Marie Cornelis, fille de Cornil Cornelis, d'Anvers, portant pour armes d'or à la pointe de sable, chargé d'une fleur de lys, dont il eut :

III. Pierre Jacobsen, né en 1620, marié avec Anne de Coster, portant pour armes de gueules à cinq cotices d'argent, dont est issu :

IV. Cornil Jacobsen, marié avec demoiselle Louise le Tellier de Beaulieu, le 8 septembre 1705. Il a eu de ce mariage :

V. Cornil-Guislain Jacobsen, né le 11 septembre 1709, chevalier d'honneur de l'ordre chapitral, dit des quatre Empereurs ; les services qu'il a rendus à la navigation, au

commerce et à l'agriculture, ajoutent un nouveau lustre à celui qu'il a reçu de ses ancêtres; il a été maintenu dans sa noblesse en 1787, par Sa Majesté Louis XVI. C'est le premier qui de mémoire d'homme, ait fait des desséchements dans l'isle de Noirmoutier. En 1755, il renferma le desséchement de la fosse dans ladite isle, et sauva de la misère toute la population indigente. Il est le créateur et fondateur de l'isle de la Crosnière qu'il a gagnée sur la mer; ce fut le premier avril 1767 qu'il déroba cette isle à l'Océan avec onze cents hommes de dix-sept paroisses du continent voisin; il fit ériger cette isle en paroisse, et obtint les lettres-patentes confirmatives du décret de l'évêque de Luçon du 16 janvier 1772, enregistrées au parlement, et au conseil supérieur de Poitiers le 24 juillet suivant. L'église, le presbytère, et ce qu'il avait donné en dotation pour la cure ont été vendus, à l'exception du cimetière où reposent les cendres dudit Cornil-Guislain Jacobsen. Il est mort âgé de soixante-dix-huit ans à Noirmoutier, où il était établi depuis cinquante ans. Ses vertus, sa bienfaisance et l'aménité de ses mœurs l'ont fait généralement regretter. Les Français doivent un tribut à sa mémoire. Juste, humain, il soulagea l'infortune, fit apprendre des métiers à tous les pauvres de dix lieues à la ronde, qui étaient boiteux ou disgraciés par la nature. Avant lui le commerce de Noirmoutier n'était rien; il se réduisait à quelques échanges avec le continent; c'est par l'activité seule de son génie que les bâtiments du Nord sont venus dans ses ports. Il avait épousé, par contrat du 13 mai 1749, demoiselle Suzanne-Elisabeth Cormery, dont sont issus:

1.° Jean-Corneille, qui suit;

2.° Quatre filles; l'aînée, mariée à M. Joly Duberceau, morte sans enfants; l'autre, nommée Marie-Jeanne, mariée à M. Doré, morte sans enfants;

La troisième, Gabrielle-Angélique, mariée à M. Lamandé, écuyer, officier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, inspecteur général des ponts et chaussées; qui a eu de ce mariage deux enfants, dont l'aîné ayant suivi la même carrière que son père, est ingénieur en chef du département de la Seine, et a construit les ponts du Jardin du Roi et de l'Ecole Militaire;

La quatrième, Elisabeth-Victoire Jacobsen, qui a été fusillée à Noirmoutier avec madame d'Elbée, s'était mariée à M. Mourain de l'Herbaudière, écuyer, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, qui a été aussi condamné à mort par le tribunal révolutionnaire des Sables; ils ont laissé un garçon marié à mademoiselle de Sourdeval, et une fille mariée au chevalier de Badreau.

VI. Jean-Corneille JACOBSEN DE LA CROSNIÈRE, écuyer, né le 27 décembre 1750, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, grand-croix de l'ordre du Mérite, du Lion de Limbourg, sous l'invocation de Saint-Philippe, reçu chevalier de l'ordre chapitral dit des Quatre Empereurs et maire de la ville et isle de Noirmoutier, présenté au roi par M. le duc de Piennes, le 26 juillet 1814. Il fut l'un des ôtages de Sa Majesté Louis XVI. Il a épousé, par contrat du 24 avril 1790, demoiselle Balzamie Danguy de Veue, fille de messire Charles-François Danguy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ci-devant seigneur de Veue, de la Blanchardais, d'Arthon et autres lieux dont les armes sont d'argent à l'arbre de sinople, accosté de deux mouchetures de sable; premier gentilhomme condamné à mort à Nantes, par le tribunal révolutionnaire, et de dame Marie Balzamie de Foyal de Donnery, dont les armes sont de gueules à quatre chevrons d'argent, petite-fille du côté maternel de Michel Bégon, intendant général de la marine, et petite-nièce de Scipion-Jérôme Bégon, évêque de Toul. De ce mariage sont issus huit enfants, dont quatre seulement existent:

1.° Charles Jacobsen, officier de la marine royale au port de Rochefort;
2.° Auguste Jacobsen;
3.° Armand Jacobsen;
4.° Alexandre Jacobsen.

Armes: « D'azur, à la fasce ondée d'or, accompagnée » en chef d'un compas ouvert, et en pointe d'un coutelas » posé en pal, le tout du même. Casque de chevalier, sommé » d'une couronne de marquis. Cimier, un dextrochère de » carnation, paré de gueules, tenant un badelaire d'ar» gent, garni d'or. Devise WYSELICK VROMELYCK. »

HUMBERT DE TONNOY, famille ancienne, originaire de Lorraine, et dont le nom était inscrit au nombre des nobles, sur la table de marbre de Metz, depuis plusieurs siècles.

I. Joseph HUMBERT DE TONNOY, fut reconnu pour noble (et non pas anobli), par le duc Léopold, en vertu de lettres-patentes du 21 janvier 1702, à l'occasion de la reprise de foi et hommage du fief de Manoncourt; et le 21 mars 1715, il obtint un arrêt du parlement de Metz, en conséquence duquel il fut admis à prendre séance, en qualité de gentilhomme, au rang de la noblesse, dans les assemblées des trois ordres du Pays-Messin. Il avait épousé Anne Charles, de laquelle il laissa:

1.° Joseph, dont l'article viendra;
2.° Anne, qui épousa Christophe Darniel de Saint-Val, écuyer;
3.° Hyacinthe, mariée à Louis Bouret, écuyer;
4.° Anne-Rose, mariée à Simon de Guillemin, écuyer, seigneur de Corny, capitaine au régiment de dragons Fimarcon.

II. Joseph HUMBERT DE TONNOY, écuyer, seigneur de Tonnoy, Velle, Lallaumont, capitaine au régiment des gardes de Son Altesse Royale le duc Léopold, épousa Marguerite de la Pommeraye, fille de Joseph Benard de la Pommeraye, gentilhomme, major des ville et citadelle de Nancy, et de Catherine Haxart, de laquelle il laissa:

1.° Joseph, dont l'article viendra;
2° Nicolas-Hyacinthe, grand doyen du chapitre noble de Saint-Diez;
3.° Marc-Antoine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie et capitaine au régiment des Gardes lorraines, marié à Hyacinthe le Changeur, veuve de Charles-Louis de Fedo, écuyer, et fille de François-Hyacinthe le Changeur, écuyer, seigneur de Belange.

De ce mariage sont issus:

a. Joseph, ancien officier au régiment d'infanterie Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il a émigré en 1791, a fait les campagnes à l'armée de Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé, comme cava-

lier noble, et n'a cessé de donner des preuves de son inviolable attachement à la cause royale, ce qui lui a mérité l'attention particulière de Son Altesse Royale MONSIEUR, frère du Roi, lors de son arrivée à Nancy; de son mariage, avec N... de Provenchère, est né un fils nommé Théodore;

b. Charles-Hyacinthe, ancien officier au régiment de Lorraine, infanterie, enseigne en 1791 : il a servi dans l'armée de Son Altesse Royale monseigneur le prince de Condé, jusqu'en 1793, époque à laquelle il fut envoyé en France, pour y entretenir les amis fidèles du roi, mais il fut découvert et succomba sous la hache révolutionnaire;

c. Joséphine, qui a épousé N. Sarrazin de Germainvilliers.

4.° Charles Humbert de Tonnoy, écuyer, chambellan honoraire de Sa Majesté Impériale, major de ses troupes, et commandant la venerie de Son Altesse Royale le prince Charles de Lorraine; il a été honoré du titre de comte du Saint-Empire, et a épousé N... de Gongnies, fille du comte de ce nom, gouverneur de Binche, et d'une maison chapitrale de Flandres;

5.° Marc-Antoine Humbert de Tonnoy, capitaine au régiment de Viede, au service de Sa Majesté Impériale;

6.° Marguerite, mariée à Louis-Charles-Scipion Collenet, gentilhomme ordinaire du roi de Pologne, duc de Lorraine.

III. Joseph HUMBERT DE TONNOY, écuyer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Languedoc, puis major au régiment Royal-Lorraine, d'où il a passé aux grenadiers de France, a épousé Anne Pescheur, fille de noble Joseph Pescheur, seigneur en partie de Laveau-lez-Germonville. De ce mariage est issu :

IV. Georges-François-Hyacinthe HUMBERT DE TONNOY, chevalier, né à Nancy le 19 avril 1763, ancien officier au régiment de Lorraine, infanterie, comte du Saint-Empire; il a émigré en 1791, et fait les campagnes en qualité d'aide-

de-camp de leurs Altesses Sérénissimes les princes de Condé et de Bourbon. Il n'a cessé de donner des preuves de son inviolable attachement à la cause royale, et à l'auguste dynastie qui règne aujourd'hui sur la France; il est chef du cinquième escadron de la gendarmerie royale, colonel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de celui du Phénix. Il a épousé Bonne-Jeanne de Vauquelin, d'une ancienne famille noble de Normandie. De ce mariage sont issus:

1.° Louis-Charles, élève de l'Ecole royale et militaire de la Flèche;
2.° Adèle-Bonne-Hyacinthe, mariée à Eugène-Charles-François Morin, comte de la Rivière, brigadier des mousquetaires, puis capitaine de la gendarmerie royale dans le département de la Haute-Garonne;
3.° Zoé-Bonne-Jacqueline;
4.° Clémentine-Charlotte-Adèle;
5.° Cécile-Bonne-Eugénie.

Armes: « D'or, à une fasce d'azur, chargée d'un » pignon d'or, et accompagnée de trois tourteaux du » même. »

CHASTEAU ou CHATEAU, famille noble, établie en Guyenne, et dont était:

I. Jean-Marie-Réné DE CHASTEAU, écuyer, ancien officier d'infanterie, qui avait épousé Catherine du Myrat, de laquelle il laissa:

1.° Jean-Baptiste-Luc, dont l'article suivra;
2.° N.... de Chasteau, mort à l'Isle de France;
3.° Edme-Jean-Baptiste de Chasteau, ecclésiastique, mort à Paris;
4.° Marie-Françoise de Chasteau, mariée à Dom Hugo de Pedesclaux, consul d'Espagne à Bordeaux;
5.° Claire-Honorine de Chasteau, mariée à M. Antoine Duclaux, ancien capitaine de cavalerie.

II. Jean-Baptiste-Luc DE CHASTEAU, écuyer, a émigré en 1790, a servi dans l'armée des Princes, et est mort à Londres; il avait épousé Françoise de Barret, d'origine irlandaise, de laquelle il a eu:

Edme-Thérèse-Jean-Baptiste DE CHASTEAU, écuyer, né à Bordeaux le 9 juin 1787, lieutenant de cavalerie, secrétaire de la Légation de France, près Sa Majesté le roi de Saxe.

Armes: « D'or, au château de gueules, ouvert et » ajouré d'argent; au chef d'azur, chargé d'un chevron » du troisième émail. »

ARMYNOT DU CHATELET, en Bourgogne et en Champagne, originaire de Bretagne.

Cette famille d'ancienne noblesse qu'un savant généalogiste fait sortir de celle des Armyne d'Angleterre, et dont la terminaison *ot* serait le diminutif, paraît s'être établie dans la mouvance de la Ferté-sur-Aube, vers l'époque à laquelle le Comté de Vertus passa de la maison d'Orléans dans celle de Bretagne ; ce qu'il y a de certain et de bien constaté par titres originaux qui nous ont été communiqués, c'est que :

I. Louis ARMYNOT, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis femme des rois Charles VIII et Louis XII, s'attacha au comte de Vertus, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse. Des mémoires domestiques, fort anciens, le font périr à la journée de Fornoue en 1495. Il eut d'Agathe de Kermeno, sa femme :

II. Jean ARMYNOT, écuyer, seigneur de la Motte, de Veuxaules et de Niot, né en 1476, qui fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. Il est le fondateur de la chapelle de son nom à Montignysur-Aube, laquelle il fit construire en 1539, pour lui servir de sépulture, ainsi qu'aux descendants de ses nom et armes. Il mourut en 1543, âgé de cinquante-huit ans. Il avait épousé Antoinette Rémond de la noble famille de ce nom, en Bourgogne, dont les marquis de Montmor et comtes du Dognon de nos jours ; elle le rendit père de :

1.° Claude, qui suit ;
2.° Claude Armynot, damoiselle, qui fut accordée avec Thibault de la Baume, écuyer, seigneur de Chaumersaine au comté de Bourgogne, de la très-noble et ancienne maison connue en Franche-Comté, sous le nom de la Baume-Mont-Saint-Léger. Leur postérité s'éteignit dans les maisons

de la Rue, d'Ailly-Audencourt, de Monchy, de Mertrus, de Baussancourt, de Ballidart et de Condé.

III. Claude Armynot, écuyer, seigneur de Veuxaules, de Beauregard, de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin, de Santenoge, de Montrichard, de Préfontaine, etc., né en 1510, servit presque toute sa vie dans diverses compagnies d'ordonnance, et fut fait bailly d'épée de Langres le 30 octobre 1578; charge alors vacante par la mort de Charles de Verduisant, seigneur de Saint-Cricq, chevalier de l'ordre du roi. Claude Armynot mourut au mois de juillet 1586, laissant d'Antoinette de Morant-Doulevant, dame de Courcelles dans la vallée de Blaise, de la maison du Mesnil Garnier, en Normandie, mais d'une branche établie en Champagne :

1.° Jean, qui forme l'article ci-après;

2.° Michel, auteur de la branche de Préfontaine, rapportée après celle de Jean, son frère aîné;

3.° Thibaut Armynot, seigneur de Santenoge et de Beauregard en partie, qui succéda à son père dans la charge de bailly d'épée de Langres; fut archer de la garde écossaise, et se noya dans la Seine, lors de la rupture du pont de Neuilly, où le roi Henry IV faillit perdre la vie par cet accident. Thibaut Armynot eut pour femme Anne Maillon, d'une ancienne famille noble de la chambre des comptes de Dijon, et jurée plusieurs fois à Malte; il eut d'elle :

A. Jean Armynot, seigneur de Beauregard, qui épousa Marguerite Bouvot, fille de Claude, seigneur de Rosoy, et dont il n'eut pas d'enfants;

B. Bénigne Armynot, seigneur de Santenoge, qui s'allia avec Prudente de Fichot, fille de Robert de Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, et damoiselle Anne de Gand : de cette union sortirent :

a. Émonde Armynot, qui épousa Nicolas d'Arillot, écuyer, seigneur d'Essey, lieutenant de cavalerie au régiment de Choiseul;

b. Jeanne Armynot, femme de Mathieu du Louvet, seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey.

4.° Anne Armynot, femme de Claude de Gissey;

IV. Jean Armynot, écuyer, IIe du nom, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né en 1544, suivit le parti des armes pendant toute sa vie, et devint capitaine pour le roi de la ville du Montsaujon, place alors importante à cause de son voisinage avec la Franche-Comté et la Lorraine. Il fut assassiné dans l'exercice de cette charge, le 28 juin 1570, non sans quelques soupçons que le coup n'eût été dirigé par la faction des Guises; sa femme fut: Claude Thomelin, fille de Didier, conseiller du roi, et son receveur général en Bourgogne, qu'il épousa le 31 août 1561. Elle prit depuis une deuxième alliance avec Nicolas du Bouchet, écuyer, seigneur de Rieldessus, et en eut postérité qui s'éteignit dans celle de son premier mari, comme on le verra ci-après; elle eut de Jean Armynot:

V. Jean Armynot, écuyer, IIIe du nom, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, né le 25 mars 1566. Il fut toute sa vie attaché au parti du roi: il eut, à peine au sortir de l'enfance, une affaire d'honneur avec un capitaine italien nommé *Horatio*, qui tenait le parti de la Ligue, et le tua en champ clos. La maison et les propriétés de Jean Armynot, situées à Montigny-sur-Aube, furent à cette occasion détruites et saccagées, et les titres de famille brûlés et dispersés. Ledit Jean Armynot mourut en 1597, des suites des blessures qu'il avait reçues dans les guerres civiles du Lyonnais, où il servait le roi en qualité de capitaine d'une compagnie de gens de pied. Il s'était allié avec Emonde de Blaisot, depuis femme de Louis d'Auvergne, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'infanterie, et enfin de Gaucher Andrieu, écuyer, dont Anne Andrieu accordée avec le seigneur des Varennes, maître d'hôtel du roi, grand bailli de Mâcon. Du premier lit vinrent:

1.° François, qui suit;

2.° Renée Arminot, femme de Didier Scordel, gentilhomme de la vénerie du roi.

VI. François Armynot, écuyer, Ier du nom, seigneur de Montrichard, de Bonchemin et de Beauregard, né le 23 septembre 1593, homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance, sous la charge du marquis d'Andelot, fut admis dans la chambre de la noblesse des états de la pro-

vince de Bourgogne, tenus à Dijon en 1653 (1). Il testa le 23 avril 1658, et mourut laissant d'Elisabeth Scordel, sa femme, sœur de Didier, son beau-frère :

1.° Jean-Baptiste Armynot, qui forme l'article ci-après ;

2.° Edme Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, dit le Boiteux, parce que s'étant trouvé extrêmement jeune au siége de la Motte, en Lorraine, en 1645, et servant alors en qualité d'enseigne au régiment de Francières, il y eut la cuisse emportée d'un boulet de canon ; il ne laissa pas que de servir depuis et jusqu'à l'âge le plus avancé, comme garde-du-corps du roi dans la compagnie écossaise. Il avait épousé demoiselle Simone de Billard de Beaufort, fille d'Etienne de Billard, écuyer, seigneur du Chêne, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de demoiselle Simone de Beaufort, de la maison de Launay en Champagne, et il en eut Louis-Etienne, seigneur de Montrichard, qui mourut sans postérité.

VII. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né le 17 septembre 1621, commença d'abord à servir en qualité de cadet dans un régiment d'infanterie, ensuite fut cornette au régiment du comte de Lignon, puis lieutenant de cavalerie dans celui de la Guillotière, et enfin garde-du-corps du roi dans la compagnie écossaise ; il mourut à Paris, dans l'exercice de cette charge, le 5 août 1664, et fut enterré au charnier des Innocents. Il s'était marié, par contrat du 14 août 1652, et par dispenses de parenté, en date du 10 juillet 1653, à Suzanne du Bouchet, sa cousine, fille de Joachim du Bouchet, écuyer, seigneur de Rieldessus, et d'Anne de Neufvy. De ce mariage vinrent :

1.° François, qui a continué la postérité ;

2.° Anne Armynot, damoiselle.

VIII. François Armynot, écuyer, IIe du nom, seigneur de Fée-le-Châtelet Bonchemin et Montrichard,

---

(1) Voyez le Catalogue des Gentilshommes qui ont assisté auxdits Etats, page 38.

servit pendant plusieurs années en qualité de lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie. Il fut deux fois inquiété dans sa noblesse par les habitants de Boudreville, où il demeurait, et par le fermier du droit de francs-fiefs, mais il y fut maintenu par sentence de l'élection de Langres du 23 décembre 1705, et par ordonnance de M. l'Escalopier, intendant de Champagne, en date du 1er novembre 1718. Il mourut en février 1730, ayant eu deux femmes : la première qu'il épousa, par contrat du 25 février 1680, fut demoiselle Marguerite de Charlois, fille de Claude, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Choiseul, et de dame Marguerite d'Avrillot (1); et la deuxième Jeanne le Reuil. Il eut du premier lit :

1.° Nicolas, qui suit;

2.° Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, près Bar-sur-Seine, qui fut capitaine dans un régiment d'infanterie; il épousa, par contrat du 12 août 1720, demoiselle Catherine des Chiens fille de messire Louis des Chiens, chevalier, seigueur de Maisonrouge, et de dame Marie-Madeleine de Curel. De ce mariage vinrent Catherine demoiselle et Claude Armynot, qui eut de Marguerite de Mongeot, sa femme :

a. Louis, officier d'infanterie, marié à Charlotte de la Croix; il est mort sans enfants;

b. Joseph-Ambroise, établi à Langres, et n'a pas d'enfants;

c. Claude, dit le chevalier de Maisonrouge, qui a épousé, à Arc en Barrois en 1790, Marie-

---

(1) Cette maison d'Avrillot, originairement militaire et du Bassigny, remonte par titres jusqu'au règne de Philippe de Valois; elle s'est divisée en trois branches, l'une desquelles s'est établie à Paris, et une seconde en Lorraine; la troisième qui est la cadette est restée en Champagne, et a toujours continué la profession des armes. De la branche de Paris, est sortie la bienheureuse Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France, que le Pape Pie VI a béatifiée en 1791; la branche de Champagne n'a pris alliance que dans des maisons d'ancienne chevalerie, telles que celles de Beaujeu sur Saône, de Scey Montbelliard, de Doncourt, de Pointes, etc. Messieurs d'Anglure et de Clermont Gallerande se sont alliés avec elle.

Par les Charlois, Messieurs Armynot du Châtelet sont alliés de très-près à Messieurs de Choisey, et par eux à Monsieur le duc de Raguse et à Messieurs de Nogent.

Madeleine-Sophie de Champagné de la Pommeraye, fille de Charles-Nicolas Quentin, comte de Champagné (1), et de dame Marie-Madeleine Gilles de Pavant.

3.° Joseph Armynot, mort sans postérité;

4.° Marguerite, damoiselle.

Du second lit sont issus :

5.° François,
6.° Joseph,
7.° Claire,
8.° Jeanne,
9.° Marguerite,
10.° Madeleine,
} tous morts sans postérité.

IX. Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, né le 12 octobre 1688, servit dès l'âge le plus tendre en qualité de cadet et à ses frais au régiment de Borsiat, dragons; mais ayant fait de grandes pertes à l'armée, et surtout au siége de Douay, où il était renfermé, il se vit contraint de quitter le service pour réparer sa fortune délabrée. Il fut recherché sur sa noblesse par le fermier du droit de franc fief, il y fut maintenu sur le vu de ses titres, par ordonnance de M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne en août 1736. Nicolas Armynot du Châtelet eut deux femmes; la première fut Marie-Anne de Champeaux, sa cousine, qu'il épousa le 17 novembre 1716, fille d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Veroilles et de Jussey, et de Marie-Diane de Machat de Pompadour la Méchaussée ; et la deuxième, fut Jeanne de Boussard. Il eut du premier mariage seulement :

1.° Henri-Joseph, qui suit ;

2.° Louis-Etienne, qui servit long-temps dans le corps de la gendarmerie, et eut d'Anne Popelard, sa femme, deux filles et Claude Armynot du Châte-

---

(1) Cette maison de Champagne a la prétention fondée de descendre du comte Eudon II de Bretagne ; elle est très-ancienne et jouissait du droit de menée à la cour des souverains de cette province. Marie-Madeleine-Sophie de Champagné descendait au dixième degré d'Olivier de Champagné et de Roberte de Vendôme sa femme, nièce à la mode de Bretagne de Catherine, comtesse de Vendôme, femme de Jean de Bourbon, comte de la Marche, et cinquième aïeule de Henri IV.

let, lieutenant de vaisseau de la marine royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a servi la cause du roi dans l'émigration et a eu le crâne ouvert d'un biscayen au siége de Dunkerque en 1793. Il est marié à Marie-Claude de Georgemel, et n'a point d'enfants;

3.° François, chevalier du Châtelet, qui a formé le rameau de ce nom rapporté après la postérité de son frère aîné.

X. Henri-Joseph Armynot du Chatelet, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, né le 31 octobre 1726, a servi dans la gendarmerie et y a fait les campagnes de Flandres, sous Louis XV. Il épousa, par contrat du 12 août 1748, demoiselle Madeleine Dupotet, fille de Philippe-François Dupotet, écuyer, seigneur de la Chapelle et de Senevoy en partie, et de dame Marie-Charlotte Desmartin : elle le fit père de dix enfants, qui sont :

1.° Françoise Armynot, qui a épousé Germain d'Huissier, écuyer, des anciens seigneurs d'Agencourt, en Auxois;

2.° Philippe-François, mort ecclésiastique ;

3.° Jean-Antoine, lieutenant d'infanterie ;

4.° Louis, ancien lieutenant de cavalerie, qui s'est émigré pour la cause royale, a fait la campagne de 1792, à l'armée des Princes, frères de Louis XVI ; celles de 1793, 1794, 1795 et 1796 à l'armée sous les ordres de Son Altesse Sérénissime monseigneur le prince de Condé, dans le corps des chasseurs nobles, et enfin a été tué à l'affaire très-sanglante que cette armée eut à Oberkamlack entre Mindelheim et Memmingen en Suabe, le 13 août de cette même année 1796, ayant vingt-huit ans passés de service, et étant à la veille d'être fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

5.° Nicolas-Eugène, qui va suivre;

6.° Jean-Elie Armynot du Châtelet, ancien garde-du-corps dans la compagnie de Beauvau, marié à demoiselle Marie-Jeanne de la Loge de la Barre, d'une ancienne famille noble du Bourbonnais, établie en Bourgogne, dont il n'a plus qu'un fils nommé Victor Armynot du Châtelet;

7.° Henriette Armynot ;

8.° Thérèse Armynot ;

9.° Claire Armynot ;

10.° Nicolas Armynot du Châtelet, né le 28 avril 1769, qui épousa, en décembre 1797, damoiselle Monique le Lieur, d'une ancienne famille noble de Normandie, fille de Nicolas le Lieur, écuyer, seigneur de Chaast, près Troyes, officier de cavalerie, aide-de-camp de M. le duc de Bouteville, et de damoiselle Marie-Anne-Françoise Gobert. Ils ont pour enfants :

a. Denise Armynot, née le 20 septembre 1798 ;

b. Julie-Philippine Armynot, née le 19 août 1801 ;

c. Nicolas-Armynot, né le 5 mars 1812.

XI. Nicolas-Eugène Armynot du Chatelet, chevalier, seigneur de Rieldessus et de Blanchevaux, près Chatillon-sur-Seine, né le 28 avril 1760, actuellement chef de ses nom et armes, et chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, a épousé, par contrat du 22 juillet 1782, demoiselle Marie-Anne de Collenel de Clerville, fille de messire Jacques-Joseph-Melchior de Collenel, chevalier, seigneur de Clerville, ancien officier de cavalerie, gentilhomme du prince Clément de Lorraine, frère de l'Empereur François Ier et de dame Marguerite-Nicole Gaynot. Nicolas-Eugène Armynot du Châtelet, est père de :

1.° Philippe Armynot du Châtelet ;

2.° Claude-Narcisse Armynot du Châtelet.

Rameau du Châtelet repris au neuvième dégré.

X. François Armynot, IIIe du nom, dit le chevalier du Chatelet, né le 5 mars 1732, fils cadet de Nicolas et de Marie-Anne de Champeaux, fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin : il servit dans sa jeunesse et en qualité de volontaire à ses frais et dépens, pendant cinq années dans le régiment de Ségur, infanterie, depuis Briqueville ; mais ayant été grièvement blessé à la prise du fort Mahon en 1756, il fut obligé de quitter le service et vint se marier à Wassy, en Champagne, avec damoiselle Marie-Madeleine Vauchelet, de laquelle il eut :

1.° François, qui suit ;

2.° Louis-François Armynot du Châtelet, chevalier,

né à Merry-sur-Seine, évêché de Troyes, le 16 novembre 1769. Il s'est émigré pour la cause royale, et a servi dans différents corps, entr'autres dans Loyal-Emigrants; il y a été blessé pendant le siége de Menin en avril 1794, et estropié à l'affaire d'Hooglehède en juin de la même année. Il s'est retiré à Stade au pays de Hanovre, et y a épousé, le 3 mai 1796, demoiselle Anne-Charlotte-Madeleine Pollitz, fille de Philippe-Othon Pollitz, domicilié dans ladite ville, et de Marguerite-Adelaïde Mayer. Il en a eu :

a. Anne-Marie-Julie-Marguerite, née le 26 octobre 1797, morte en juillet 1804;
b. Louise-Sophie, née le 13 juin 1800;
c. Philippine-Madeleine, née le 15 juin 1803, morte en mars 1808;
d. Jean-Ludolphe, né le 30 mai 1805;
e. François-Louis-Joseph, né le 10 novembre 1809;
f. Herminie-Louise-Madeleine, née le 16 avril 1812;
g. Olivier-Louis-Ferdinand, né en août 1814, mort en décembre 1815;

3.° Louise-Barbe-Catherine, née en avril 1775.

XI. François Armynot, IV° du nom, chevalier du Chatelet, ancien officier d'infanterie, né à Merry-sur-Seine le 27 décembre 1768, s'est émigré en 1791 pour la cause de la monarchie; a servi dans divers corps pendant la guerre de la révolution, entr'autres dans le régiment de Loyal-Emigrants, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, avec lequel il a fait la campagne de 1794, et s'est trouvé à la glorieuse sortie de Menin en avril de la même année; a été blessé grièvement à la jambe droite le 31 mars 1795, à la défense du pont de Meppen dans le pays de Munster, servant alors dans le régiment d'Yorck-Rangers, à la solde anglaise; a joint l'armée de monseigneur le prince de Condé, le 23 novembre de la même année 1795, et est entré dans la compagnie n° 2 du corps des chasseurs nobles, qu'il n'a pas quittée jusqu'au dernier licenciement de ladite armée arrivé en 1801; a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis par ordonnance du roi en date du 23 octobre 1814,

et reçu en cette qualité par S. A. R. monseigneur de duc d'Angoulême le 6 novembre suivant; s'est présenté, le 15 mars 1815, dans le corps des gardes de la Porte, pour la défense du roi et de la famille royale, et combattre l'usurpateur; a été fait capitaine d'infanterie par ordonnance du 23 septembre même année; a été admis, le 1er décembre suivant, en qualité de chevalier de justice dans l'ordre noble de Saint-Hubert des duchés de Lorraine et de Bar; et enfin il a été fait, le 4 juillet de la présente année 1816, chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse, dit de l'Ange-Gardien ou des quatre Empereurs. Le chevalier du Châtelet s'est marié à Châteauvillain, département de la Haute-Marne, le 13 août 1810, avec demoiselle Marie-Jeanne Gibrat, fille de Jean Gibrat et de Geneviève-Luce Goualle son épouse, et il en a un seul enfant, nommé

Ernest-Joachim Armynot-Duchâtelet, né le 19 mai 1812.

Branche de Préfontaine, reprise au 3e dégré.

IV. Michel Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine, né le 2 octobre 1548, suivit pendant toute sa vie la profession des armes, et fut capitaine du château de Gurgy. Ayant suivi le corps de la noblesse du ban et arrière-ban de la province de Champagne au siége d'Etampes en 1587, il y fut blessé et vint mourir à Paris le 13 novembre de la même année. Il fut enterré dans l'église de Saint-Paul.

Sa femme fut Elisabeth le Grand de Sainte-Colombe, de la maison des comtes de Saulon-la-Rue, en Bourgogne, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, Bréviande, etc., et de damoiselle Guillemette de Saumaise de Chasans, qu'il avait épousée le 26 novembre 1576. Il en eut:

1.° Jean-Baptiste, qui suit;
2.° Charlotte Armynot, femme de noble Antoine Millot, lieutenant-général et garde-des-sceaux du bailliage de Langres;
3.° Claude Armynot, seigneur de Fée-le-Châtelet, de Latrecey, de Bayel-sur-Aube et des Forges-lez-

Vendœuvres, née le 6 octobre 1583, gentilhomme de Gaston de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIII, qui s'allia avec demoiselle Marguerite de Mergey, fille de Claude, écuyer, et de Madeleine de Lux de Ventelet, dont :

a. Edme Armynot, mort jeune et sans alliance le 27 décembre 1655, étant gendarme au régiment de Choiseul-Francières;

b. Reine Armynot ;

c. Madeleine Armynot;

d. Nicole Armynot, mariée à Messire Nicolas de Lambert, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, capitaine au régiment de Roncherolles, cavalerie;

4.° Pierre Armynot, écuyer, né le 17 avril 1581, qui fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance, sous la charge de M. le marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne et Brie, ensuite capitaine du château de Gurgy, et gruyer noble des forêts de l'évêché de Langres. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1606, damoiselle Emonde de Fichot de Gand, fille de Robert, écuyer, seigneur de Maisey, procureur du roi au bailliage de la Montagne, et de très-noble damoiselle Anne de Gand. Il mourut à Autun le vendredi-saint 1636, et est enterré à Viviers-sur-Ouche avec sa femme, qui mourut quatre ans après lui. Ils laissèrent :

a. Marguerite Armynot, femme de Pierre Guichard, fils de Jean, écuyer, commissaire des guerres à Troyes;

b. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, marié avec Marie Jaquotot, d'une famille noble du parlement de Dijon, fille de Claude et de Marguerite de Repas, dont cinq filles, entr'autres Claire Armynot, qui fut maintenue dans sa noblesse par ordonnance des vicomte-mayeur et conseil municipal de la ville de Dijon, en date du 23 juin 1672; et demoiselle Jeanne Armynot, femme de Henri-Louis-François Perier, écuyer, seigneur du Treuil;

c. Michel Armynot, prêtre de la congrégation de

l'Oratoire, docteur en théologie et en droit canon, chancelier et procureur-général de l'université de Bretagne;

5.° Charles Armynot, qui fut pendant long-temps homme d'armes des ordonnances du Roi, et puis secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, et enfin bailli de Châteauvillain. Il eut de demoiselle Anne Martin sa femme, fille de Prudent Martin, écuyer, seigneur de Grissey:

a. Françoise-Dorothée Armynot, femme de noble Jean de Bonnet, seigneur, à cause d'elle, de Fée-le-Châtel. D'eux sont sortis MM. Lefebvre de Gurgy et de Mauvilly, M. le maréchal duc de Raguse et M. le lieutenant-général comte de Vaubois, tous deux pairs de France;

b. Marguerite Armynot, qui épousa 1.° Claude de Maréchal, seigneur de Vernois, et 2.° Antoine de Valette, écuyer, capitaine au régiment de Brinon. Elle fut l'aïeule de Charles-Louis de Maréchal (1), lieutenant des gardes de l'empereur Charles VII, duc de Bavière, qui épousa en Allemagne, au mois de juin 1741, Elisabeth-Ernestine, comtesse d'Auffz et du Saint-Empire romain, dame de l'ordre de la Croix étoilée, veuve du comte de Metsch, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, vice-chancelier de l'empire, et mère de madame la princesse de Kevenhuller-Metsch.

V. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, né le 15 février 1579, commença à servir dans différentes compagnies d'hommes d'armes des ordonnances du roi; fut ensuite maréchal-des-logis de la compagnie des trente gentilshommes chevau-légers de Scipion d'Acquaviva d'Arragon, duc d'Atri et comte de Châteauvillain; depuis fut capitaine d'une compagnie de cent chevau-légers; et enfin il mourut à Epinal le 29 juin 1635, des suites du siége de Porentruy, revêtu de la charge de maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnance d'Henri, prince de Condé. Il avait été accordé,

---

(1) Voyez l'Armorial général de d'Hozier, registre III, partie II.

par contrat du 2 septembre 1603, avec damoiselle Claude du Bouchet (1), fille de Nicolas, seigneur de Rieldessus, et de Philippotte de Maillon, sa deuxième femme. Elle le fit père de :

1.° Auguste Armynot, qui suit ;

2.° Charles Armynot, prêtre curé de la Margelle-sous-Léry ;

3.° Alexandre Armynot, écuyer, qui, après douze ans de service dans les armées du roi, fut tué, en 1650, à la tête d'un corps de volontaires qu'il commandait, dans une affaire en Italie ;

4.° Elisabeth Armynot, femme de Jacques Scordel, seigneur du Val, homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance ;

5.° Philiberte Armynot, mariée à noble François Millot, bailli de Saint-Brix.

VI. Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Vougrey, de Rieldessus et de Cussangy en partie, servit presque toujours dans les armées du roi, soit comme volontaire, soit comme homme d'armes dans diverses compagnies d'ordonnance, soit enfin comme mousquetaire de la garde. Il épousa, par contrat du 12 avril 1636, très-noble damoiselle Catherine de Châlon, fille de Claude, écuyer, seigneur de Landreville, de Rieldessus, de Vougrey, etc., et de Jeanne de l'Evêque. Il en eut trois enfants, savoir :

1.° Jean-Baptiste, mort sans postérité ;

2.° Renée-Bernarde Armynot, femme de Zacharie du Wicquet, écuyer, seigneur d'Olizy ;

3.° Philiberte-Agathe Armynot, qui épousa en 1671, au château Bouchet, en Périgord, Jacques de Machat de Pompadour-la-Méchaussée, seigneur dudit lieu, fils de Henri de Machat, sieur de La-

---

(1) Cette maison du Bouchet est étrangère à la province de Champagne, elle est parfaitement bien alliée, elle a donné pour mère à Messieurs Armynot de Préfontaine et du Châtelet des Chastenay Lanty, des de Rupt, des de Gand, des Vienne; les Châlon et les Neufvy en ont fait de même.

vaux, et de damoiselle Marguerite de Gacon (1). De ce mariage vint Marie-Diane de Machat, dite *de la Méchaussée,* femme d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Préfontaine, à cause d'elle, de Veroilles et de Jussey, et mère de Marie-Anne de Champeaux, femme de Nicolas Armynot du Châtelet, ce qui a réuni cette branche cadette des Armynot à l'aînée, comme on peut le voir ci-devant.

Armes : « D'argent, à trois mouchetures de sable; » supports, deux hermines au naturel, colletées de » gueules : du collier sort un manteau d'hermine. Ci- » mier, une hermine issante du même. Devise : *Armis* » *notus.* Le rameau du Châtelet brise d'un lambel de » gueules. »

D'ESPAGNET. La famille d'Espagnet a été regardée par plusieurs historiens de Provence comme une des plus anciennes de cette province. Elle a figuré dans ses annales bien avant que la Provence fût réunie au royaume de France. Cette famille, originaire d'Espagne, avait suivi en Provence les comtes de Provence de la race d'Arragon, qui avaient été accompagnés de plusieurs gentilshommes.

On peut voir dans l'ouvrage de Meinier, intitulé *Histoire de la principale noblesse de Provence,* imprimé à Aix en 1719, que Jean d'Espagnet fut nommé à la place de président du conseil éminent que Louis III d'Anjou, roi de Naples, comte de Provence, institua, à Aix en 1418, que lui ou ses descendants ont occupée jusqu'à la

---

(1) La maison de Machat est une branche de celle de Jouffre Chabrignac, illustre en Limosin; elle a contracté des alliances avec des maisons non moins illustres qu'elle. Entre autres avec celle de Pompadour. François de Machat, seigneur de la Méchaussée, par son mariage avec Françoise de Pompadour, a acquis à sa postérité le nom, les armes et tous les biens de la branche de Pompadour Châteaubouchet, qui s'est éteinte dans la personne de Jacques de Pompadour, aumônier du roi et abbé de Saint-Maurin, lui et Françoise sa sœur étaient enfants de Louise de Comborn, issue elle-même d'une maison souveraine, qui a donné à Messieurs de Machat, et par eux à Messieurs Armynot du Châtelet, les plus hautes consanguinités en les faisant sortir de toutes les maisons souveraines de l'Europe.

création du parlement de Provence en 1501, où ils sont entrés.

Peu de temps après, cette famille se divisa en deux branches : l'une fut placée au parlement de Bordeaux, où elle a donné plusieurs présidents à ce parlement ;

L'autre branche demeura au parlement d'Aix.

En 1586, Raimond d'Espagnet, conseiller au parlement d'Aix, figura dans les guerres de la Ligue ; ayant été nommé par le parlement pour commander les troupes de cette province, il y obtint des succès.

Marc-Antoine succéda à la place de son père Raimond; voici ce qu'en dit César de Nostradamus, gentilhomme provençal, en son histoire et chronique de Provence, imprimée à Lyon en 1614, page 1080.

« Marc-Antoine d'Espagnet, fils de Raymond, lequel » incomparable en plusieurs grâces qu'Apollon est cou- » tumier de verser abondamment aux plus belles et par- » faites âmes, porte, sous un soleil d'or en chef de » gueules, trois soleils de même sortant d'une même » tige en un champ de ciel azuré : armes de vrai conve- » nables à un si rare et tant excellent Orphée, qui ferme » très-illustrement une telle et tant illustre liste de séna- » teurs. »

En marge de cet article se trouve l'écu de la famille d'Espagnet, gravé et blasonné ainsi qu'il y est dit.

On peut voir lesdites armes dans l'église métropolitaine de la ville d'Aix, au-devant de l'autel de la chapelle sépulcrale de cette famille.

Un chevalier d'Espagnet, officier distingué, a été tué au combat d'Exille, en Piémont, vers le milieu du siècle dernier.

Cette famille se compose maintenant de M. le marquis Auguste d'Espagnet, ancien membre du parlement de Provence, fils de Joseph d'Espagnet et de demoiselle de Faudran de Taillades. Il se trouvait seigneur, au moment de la révolution, de quatre fiefs dans sa province, savoir : de la Bastide, Ville-Vieille, Suez et Carros ; ayant suivi en émigrant le parti de l'honneur, lesdits fiefs ont été confisqués et vendus. Il fut à Coblentz auprès de Monsieur, comte de Provence, aujourd'hui roi de France, qui lui a délivré le certificat le plus honorable, qui porte en substance :

« Certifions que M. le marquis d'Espagnet, conseiller

» au parlement de Provence, est resté fidèle aux bons
» principes, et qu'il a donné des preuves de son attache-
» ment pour le roi et pour la monarchie. En conséquence
» le recommandons à toutes personnes qui pourront lui
» être utiles.

» Donné à Turin le 21 août 1794. *Signé* LOUIS-STA-
» NISLAS-XAVIER ».

Le marquis d'Espagnet avait épousé mademoiselle de Gay, héritière de cette famille noble, de laquelle il a eu :

1.° Adolphe, marié en 1814 à mademoiselle Agathe de Maurel de Mons-Callissane, d'une famille illustre de cette province ;

2.° Edouard, capitaine, chevalier de Malte ;

3.° Camille, chevalier de la Légion d'honneur, garde-du-corps du roi ;

4.° Virginie, mariée à M. François de Philip, fils d'un conseiller en la cour des comptes de la ville d'Aix ;

5.° Adèle, mariée à M. Babiers de Villards, sous-préfet de Castellanne, fils d'un ancien page de Louis XV.

LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ DE TAINTEGNIES, en Artois, famille originaire du Cambresis. Nous allons donner la généalogie de la maison de le Clément de Saint-Marcq, faite d'après des titres authentiques et plusieurs anciens généalogistes, tels que Jean le Carpentier dans ses généalogies des Pays-Bas, à la suite de son histoire de Cambrai, aux pages 403 et 890 du second volume; feu Laurent le Blond, ancien généalogiste de Valenciennes, dans un volume de ses manuscrits, aux pages 590, 591 et 592 ; et puis M. Baurain-Gazet dans son manuscrit du nobiliaire d'Artois, folio 150, rectò et versò, présentement en la possession des héritiers de M. l'abbé le Roux, prêtre et chanoine de l'église cathédrale de la ville d'Arras.

I. Cette maison de le Clément de Saint-Marcq est connue dans les patrices nobles de Cambrai dès l'an 1354, en la personne de Pierre le Clément, Ier du nom, dit *Bosse*, qui épousa damoiselle Isabeau de la Vigne, sœur

germaine de Marguerite de la Vigne, femme de Baudry VII, baron de Roisin (*Voyez* le dictionnaire de Moréri et Jean le Carpentier, page 953 du second volume, aux généalogies de la maison de Roisin); lesdites Isabeau et Marguerite de la Vigne, fille d'Amaury de la Vigne, écuyer, seigneur d'Escaupont vers Condé, et prévôt de Valenciennes en 1334, et d'Isabeau de Baralles sa femme, qui, selon Gélic, lui donna dix enfants, entr'autres:

1.° Pierre, qui suit; 2.° Jean; 3.° Wattier; 4.° Alix; 5.° Marie; 6.° Isabeau; 7.° Agnès.

II. Pierre LE CLÉMENT, IIe du nom, écuyer, bailli de Vaucelles, épousa damoiselle Jeanne Daussut. De ce mariage sont issus trois enfants:

1.° Jean le Clément, qui suit;

2.° et 3.° Pierre et Jose le Clément. Selon feu Laurent le Blond, Pierre le Clément épousa damoiselle Marie Hoyenbant.

III. Jean LE CLÉMENT, premier du nom, écuyer, épousa damoiselle N... Havet, qui le fit père de:

IV. Jean LE CLÉMENT, IIe du nom, écuyer, etc., qui épousa damoiselle Bonne de Sivry, dont il eut:

V. Pierre LE CLÉMENT, IIIe du nom, marié avec damoiselle Jeanne Quarré, fille de Nicolas Quarré, écuyer, et de dame Jeanne d'Auffay. De ce mariage sont issus:

1.° Pierre le Clément, qui suit;

2.° Anne le Clément, qui épousa Jean de la Personne;

3.° Marguerite le Clément.

VI. Pierre LE CLÉMENT, IVe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., épousa damoiselle Marie le Ricque, petite-fille de Jacques le Ricque et de Marie de Vos. Il eut de ce mariage:

1.° Pierre le Clément, qui suit;

2.° Jean le Clément, qui épousa damoiselle Jeanne le Hubert.

VII. Pierre LE CLÉMENT, V^e du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., épousa demoiselle Jeanne de Vaulière, fille de Jean de Vaulière, écuyer,

seigneur, etc., et de damoiselle Jeanne le Carlier, fille de Thiery le Carlier et de dame Catherine de Hennin-Liétard, icelle fille de Simon de Hennin-Liétard, chevalier, et de Jeanne de Haynecourt. De ce mariage sont issus :

1.° Pierre le Clément, qui suit ;

2.° Catherine le Clément, qui épousa Nicolas Plétincq, écuyer.

VIII. Pierre LE CLÉMENT, VI[e] du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., épousa damoiselle Jeanne de Boyaval. Il a laissé de ce mariage :

1.° William le Clément, qui suit ;

2.° Robert le Clément, qui épousa damoiselle Marie Marotel, dont il eut Jean le Clément, marié à damoiselle Marguerite de Canteleux, dont sont issus trois enfants, 1.° Robert le Clément, prêtre et chanoine d'Hesdin, et curé de Pas en Artois; 2.° Jacques le Clément, écuyer, seigneur de Warlaincourt, mort sans alliance ; 3.° Antoinette le Clément, nièce du baron de Chevreuse, en France, de qui vient la terre de Warlaincourt, mariée à Jean des Wattines, écuyer, seigneur de Monchi au Bois.

IX. William LE CLÉMENT, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., et de Délette en partie, par le fief de la Couture, près de Thérouanne, épousa, 1.° Marguerite de Pingrenon ; 2.° Gille de Renty ; 3.° Marguerite de Blézel, d'une famille du Boulonnais. Du premier lit sont issus :

1.° Jean le Clément, qui suit ;

2.° Jacques le Clément, qui épousa 1.° damoiselle Jacqueline de Courteville ; 2.° damoiselle Yolente du Crocq. Il eut du premier lit :

a. Adrien le Clément, écuyer, seigneur de Warlaincourt, qui épousa damoiselle Antoinette de Renty ;

b. Damoiselle Anne le Clément, mariée à Pierre de Rocourt ;

c. Damoiselle Marie le Clément.

X. Jean LE CLÉMENT, III[e] du nom, écuyer, seigneur

de Leuvaque, de l'Œule épousa damoiselle N..., dont il eut :

XI. Jean LE CLÉMENT, IVe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, etc., marié avec damoiselle Gille de Gosson, fille d'Antoine de Gosson, et sœur germaine de Nicolas de Gosson, écuyer, seigneur de Mercatel, et de damoiselle Charlotte Morel, dame d'Inville. De ce mariage sont issus, entr'autres enfants :

XII. Jean LE CLÉMENT, Ve du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque de l'Œule, etc. ; marié 1.° en 1555, avec damoiselle Jeanne du Moustier, fille de Charles du Moustier, écuyer, seigneur de Boilleux, de Saint-Marcq, etc., et de damoiselle Jeanne Muret ; 2.° avec damoiselle Marie le Brun. Ses enfants furent,

Du premier lit :

1.° Pierre le Clément, qui suit.

Du second lit :

2.° Catherine le Clément, mariée à Nicolas Roussel ;
3.° Jean le Clément ;
4.° Jacques le Clément.

XIII. Pierre LE CLÉMENT, VIIe du nom, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, de la Freté, de Saint-Marcq, de Molinel, mayeur héréditaire de Feuchy près d'Arras. Il épousa, le 18 novembre 1591, damoiselle Anne de la Grange, fille de Paul de la Grange, chevalier, seigneur de Nédonchel, etc., et de damoiselle Catherine Havet. De ce mariage sont issus :

1.° Jean le Clément, mort sans alliance;
2.° Pierre le Clément, fils aîné, écuyer, seigneur de Leuvaque, de l'Œule, de la Freté, et mayeur héréditaire de Feuchy, qui épousa en 1621 damoiselle Anne de Messiatis, dont il n'eut qu'une fille unique et seule héritière, nommée Anne le Clément, dame de Leuvaque, de l'Œule, de la Freté, et mayeur héréditaire de Feuchy, laquelle est inhumée dans le chœur de l'église dudit Feuchy près d'Arras, où se voit sa pierre sépulcrale. Elle avait épousé, en 1647, Louis-Georges le Josne, écuyer, seigneur de Grand-Maret, et puis créé marquis de la Freté;

3.° Charles le Clément, qui suit;

4.° Paul le Clement, écuyer, capitaine de cavalerie, mort, aussi à marier ; 5.° damoiselle Louise le Clément, mariée, en 1627, à François Evrard, écuyer, seigneur des Grosilliers, de Pren-de-Fin, etc. ; 6.° damoiselle Anne le Clément, mariée, en 1627, à Antoine de la Rire, chevalier, seigneur de Lobel ; 7.° damoiselle Isabeau le Clément, religieuse à l'abbaye des Prets à Douai.

XIV. Charles le Clément, écuyer, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, etc., mayeur et puis rewart de la ville de Lille, épousa, le 27 mars 1634, dame Marie d'Hangouart, fille de Vallerand d'Hangouart, chevalier, seigneur de Laurie, etc., et de damoiselle Catherine de Grenut. De ce mariage est issu :

XV. Philippe le Clément, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, mayeur et puis rewart de la ville de Lille, fait et créé chevalier héréditaire de père en fils, avec décoration à ses armes d'une couronne de marquis sur le timbre, et deux lions en or pour supports : le tout par lettres-patentes de Louis XIV, en date du mois de décembre 1692, enregistrées au bureau des finances de la généralité de Lille, le 11 août 1693 ; épousa, le 20 juillet 1658, damoiselle Marie-Catherine du Bus, fille de Robert du Bus, chevalier, seigneur du Fresnel, du Grand-Bus, etc., et de damoiselle Marie de Parmentier, fille de Jose de Parmentier, écuyer, seigneur d'Houplines. Il a eu de ce mariage :

1.° Philippe-François le Clément, qui suit ;

2.° Philippe-Robert le Clément, d'abord lieutenant au régiment de Solre au service de France, puis chanoine du noble chapitre de Tournai, où se voit sa pierre sépulcrale attachée sur le côté du grand portail de la cathédrale, mort en mars 1742;

3.° Anne-Marie le Clément, mariée à Charles-Joseph le Merchier, écuyer, seigneur d'Hulu ;

4.° Thérèse-Angélique le Clément, mariée à Jean-Pierre, baron d'Huart, ancien chevalier de l'Empire, chevalier, seigneur d'Autel, d'Elter, etc. Cette famille existe encore dans les Ardennes et le pays de Luxembourg.

XVI. Philippe François le Clément, chevalier, sei-

gneur de Saint-Marcq, de Molinel, etc., né le 19 juillet 1664, capitaine au régiment de Navarre au service de France, fait colonel d'infanterie au même service le 18 juin 1709, et créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 9 de juin 1719, avait épousé, le 1er octobre 1714, damoiselle Marie-Thérèse de Lannoy, morte le 17 décembre 1756, sœur germaine de Marie-Françoise de Lannoy, mariée à Balthazar de Sainte-Aldegonde, chevalier, seigneur et comte de Genech, et aussi de Marie-Elisabeth de Lannoy, mariée à Alexandre-Eugène le Baron d'Echaute, chevalier, seigneur de Pumbecque, maréchal des camps et armées du roi de France en 1746, toutes trois filles de Jean-Baptiste-François-Olivier de Lannoy, chevalier, seigneur des Prêts, de Salomez, de Rabodinge, etc., et de damoiselle Henriette de Tramecourt, dame de le Pecquerie, d'Emmerin, etc. De ce mariage sont issus :

1.° Philippe-Charles, mort sans alliance;
2.° Philippe-Alexandre-Joseph, qui suit;
3.° Philippe-Hubert-Joseph le Clément, chanoine du noble chapitre de Tournay, mort en 1768, dont la pierre sépulcrale est attachée sur le côté du grand portail de la cathédrale, vis-à-vis de celle de son oncle Philippe-Robert le Clément;
4.° Marie-Philippine-Alexandrine le Clément, mariée à Ferdinand le Febvre de Lattre, écuyer, seigneur de Ligny, dont sept enfants, savoir: un chanoine de Saint-Pierre à Lille, trois chevaliers de Malte, une demoiselle mariée à monsieur de Briois de Neulette, aussi en Artois, et une troisième morte à marier.

XVII. Philippe-Alexandre-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur de Saint-Marcq, de Molinel, de Taintegnies, de Guignies, de Blafart, de la Pecquerie, etc., né le 24 juillet 1720, ancien officier-major au régiment de Soissonnais au service de France, épousa, le 10 janvier 1750, damoiselle Marie-Thérèse-Josephe d'Ostrel, morte en émigration le 24 novembre 1794, âgée de 79 ans, inhumée en la paroisse d'Immelgues, près de Dusseldorff, sur le Bas-Rhin. Elle était fille d'Antoine-Joseph d'Ostrel, chevalier, seigneur et baron de Flers, de Flamermont, de Conchy, marquis de Camblignœul, etc., et de Marie-Aimée Mayoul, fille de Charles-François-Chré-

tien Mayoul, conseiller du roi, maître particulier des eaux-et-forêts de la ville d'Hesdin en Artois, écuyer, seigneur de la Prévôté et d'Amiens en Vinchy. De ce mariage sont issus :

1.° Philippe-Marie-Joseph le Clément, qui suit ;

2.° Philippe-Hubert-Joseph le Clément, chevalier, seigneur du Souich, de Gamechines, de Camblignœul, etc., membre du corps de la noblesse aux états d'Artois, où ses preuves furent reçues le 12 novembre 1786 ;

3.° Philippe-Louis-Joseph le Clément, chevalier, seigneur des Mazures, etc., ancien officier au régiment de Royal-Suédois, au service de France;

4.° Philippe-Auguste-Joseph le Clément, dit de Saint-Marcq, chevalier, seigneur du Grand-Bus, de Lobel, ancien officier aux gardes-wallonnes d'Espagne, puis lieutenant-général au même service, général en chef, commandant l'armée de Valence de 1,600 hommes pour la défense de Sarragosse dont il fut gouverneur à la fin du siége, à la place du général Palafox, tombé malade, et puis fait capitaine et gouverneur-général du royaume de Galice, et chevalier des ordres du roi, marié à demoiselle Marguerite de Jorda, fille de Pierre de Jorda et de N... de Bellet, fille du marquis de Bellet, dont il a:

a. Philippe-Marie le Clément de Saint-Marcq, né à Barcelonne le 25 juillet 1795 ;

b. Joseph-Antoine le Clément de Saint-Marcq, né à Tortose le 7 octobre 1796;

c. Thérèse-Vivienne le Clément de Saint-Marcq, née à Madrid le 2 de décembre 1801 ;

5.° Marie-Thérèse-Philippine le Clément, dame de la Vicqt, etc., mariée le 30 octobre 1777, à Pierre-Alexandre d'Herbais, chevalier, seigneur du Hontoi en Pepingen, de Thun-Saint-Martin, de Rieux, Hamel, etc., fils d'Antoine Lamoral d'Herbais, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de damoiselle Marie-Catherine de Sucre;

6.° Charlotte le Clément, morte en bas âge.

XVIII. Philippe-Marie-Joseph LE CLÉMENT, chevalier, seigneur et créé baron de Taintegnies le 29 mars

1777, de Guignies, de Blafard, de Saint-Marcq, de la Pecquerie, etc., ancien capitaine au régiment de Royal-Suédois au service de France, épousa, le 22 avril 1776, damoiselle Marie-Thérèse-Hyacinte-Louise de Blondel, fille unique et seule héritière de Louis-Hyacinte de Blondel, dit *le baron de Drouhot*, chevalier, seigneur de Féchain, du Barlet, du grand et petit Lez, de Nodrange, etc., et de damoiselle Marie Corp de Goutte, sa femme. De ce mariage sont issus :

1.° Auguste-Hubert-Marie, qui suit ;
2.° Louis Lamoral le Clément, chevalier, seigneur de Féchain, du Barlet, etc., fait page à la cour de France, puis lieutenant dans le premier régiment de hussards, et ensuite chef d'escadron dans le treizième régiment, membre de la Légion d'honneur ;
3.° Thérèse-Hyacinte le Clément, mariée en 1792, à Henri Helman, chevalier, seigneur de Tertomen, vicomte de Grimberg.

XIX. Auguste-Hubert-Marie LE CLÉMENT, chevalier, baron de Taintegnies, seigneur de Nodrange, de Barges, épousa, le 2 mai 1807, damoiselle Joséphine-Félicité-Adelaïde-Julie-Eugénie-Clotilde-Sophie de Béthune, dame grand-croix de l'ordre chapitral de Limbourg, chanoinesse-comtesse de Neuville, fille d'Eugène-François Léon, prince de Béthune, marquis d'Hesdigneul, lieutenant-général des armées du roi de France, chevalier des ordres de Pologne, chambellan de l'empereur d'Autriche, et de damoiselle Albertine-Josephe-Eulalie le Vaillant, baronne de Wattripont et de Bousbecque, sa femme. De ce mariage existent trois demoiselles en bas âge :

1.° Léonie-Charlotte-Hubertine le Clément, née le 8 novembre 1810 ;
2.° Zélie-Julie-Louise le Clément, née le 16 mars 1813 ;
3.° Eugénie-Marie-Hyacinte le Clément, née le 15 août 1814.

D'après feu Laurent le Blond, pages 590, 591, 592 de ses généalogies, les huit quartiers de Pierre le Clément, cinquième du nom, faisant le septième degré ci-devant, étaient :

1.° Le Clément ; 2.° Sivry ; 3.° Quarré ; 4° Auffay ; 5.° Le Ricque ; 6.° de Vos ; 7.° Crespin ; 8.° Le Martin.

Armes: « De gueules, à trois trèfles d'or, posés 2 » et 1 ; au chef d'argent chargé de trois merlettes de sa- » ble ; les lambrequins et hachements formés de feuillages » entremêlés les uns dans les autres, colorés des émaux » de l'écu et le bourlet de même ; le heaume d'argent » montrant quatre barreaux d'or ; la bordure et les clous » aussi en or. Cimier, une merlette de sable. Lesdites » armes décorées d'une couronne de marquis sur le » timbre. Supports, deux lions d'or. Devise : *Clémence* » *et vaillance* ».

GAUTIER, famille de Marseille, dont était :

Jean-Louis DE GAUTIER, originaire de cette ville, fils de Jean et de Catherine Hubac, qui fut pourvu en 1711 du gouvernement de Marignane, et en 1714, de la charge de commissaire de la marine et des galères du roi ; il fit enregistrer les provisions de cette dernière charge, qui a les mêmes priviléges que celle de secrétaire en chancellerie dans les cours de parlement et des comptes de Provence, au mois d'octobre 1714. Il a eu de Catherine de Berard son épouse :

1.° Jérôme, qui suit ;
2.° Jean-Louis de Gautier, commissaire de la marine au Havre ;
3.° Joseph de Gautier, commissaire ordinaire des classes du roi ;
4.° Pierre de Gautier, prêtre.

Jérôme DE GAUTIER, consul de France à Tripoli, a épousé, par contrat passé dans le mois de septembre 1734, Marie-Claire-Susanne Berge. De ce mariage sont issus :

1.° N.... mort.
2.° Marie-Jérôme-Alexandre, dont l'article viendra ;
3.° Anne-Elisabeth de Gautier, mariée à M. André-Bourguignon de Château-Regnard, capitaine d'infanterie.

Marie-Jérôme-Alexandre DE GAUTIER DE LA LAUZIÈRE, né le 9 septembre 1758 à Tripoli, officier dans le régiment de Beauvaisis, père de vingt-neuf enfants, a essuyé de nombreuses persécutions, et a manqué de perdre la vie durant la révolution, à cause de son attachement à la cause des Bourbons. A la première nouvelle du débarquement

de Buonaparte, en Provence, au mois de mars 1815, il se présenta, à la tête de trois de ses fils, pour servir comme soldat ; tous firent les campagnes du Midi sous les drapeaux de S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême ; il forma en outre à ses frais une compagnie franche de 120 hommes, qu'il donna à commander à l'un d'eux ; il fut nommé major de la garde rurale nationale, qui se forma à cette époque pour combattre l'usurpateur. Il a épousé, le 12 décembre 1780, Antoinette-Thérèse Bouttier, de laquelle il a :

1.° Marie-Joseph-Alexandre ;
2.° Adolphe-Marie-Jean-Baptiste, capitaine dans la légion de Vaucluse ;
3.° Auguste-Cazimir-Jean-Baptiste, officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur ;
4.° Achille-Dominique ;
5.° Trois demoiselles : Rose-Thérèse-Louise ; Honorine-Cécile-Louise ; Marie-Dorothée-Hortense.

Armes : « D'azur, au coq hardi d'or, posé sur une terrasse d'argent, couronne de comte. »

DE PRÉSÉAUX D'ARGILLY, famille originaire de Flandre, et connue en Bretagne dès le commencement du quinzième siècle.

Eonnet Préséaux, maître des monnaies de Nantes, paraît dans l'inventaire des joyaux livrés aux Carmes de cette ville pour le vœu de Jean V, du 14 juillet 1420, et dans l'extrait du compte de Jean Drouyon, trésorier et receveur-général de Bretagne, de l'an 1424.

Jehan Préséaux est compris au nombre des officiers de finance de la maison de Pierre, duc de Bretagne, dans l'état et ordonnance faite par ce seigneur pour le payement de ses officiers, de l'an 1454.

Geoffroy Préséaux était du nombre des gentilshommes, hommes d'armes et archers, commis à la garde de Clisson, par ordonnance du duc de Bretagne, depuis le 16 octobre 1464 jusqu'au 1er janvier suivant.

Hervé Préséaux fut avec Raoul de Quebrac, Vincent de Kergorlay, Jean de Parthenay, Guillaume de la Blanchardaye, Olivier de Rosnivinen, Jean du Pontbrient, François de Quelen, Olivier le Sénéchal, et autres seigneurs, du nombre des deux cents lances, et des trois cents archers, qui furent choisis pour composer la garde du duc de Bretagne en 1481.

Pierre Préséaux, seigneur de l'Oiselière, fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse de Bretagne, et était un des gentilshommes qui composaient la garnison noble de la ville et château de Nantes, en 1543, sous la charge de François du Puy-du-Fou, chevalier, écuyer tranchant du roi.

Les titres filiatifs de cette famille ayant été brûlés en 1793, nous nous bornerons à en mentionner les descendants, dont il reste encore assez de preuves légales de noblesse.

Jean-Baptiste de Préséaux, écuyer, seigneur de Floyon, épousa Isabelle Petré, dont il eut :

1.° Pierre-Sigismond, dont l'article suit ;

2.° Louise de Préséaux, qui épousa, le 27 octobre 1705, Jean-Baptiste Lamirault, écuyer, seigneur de la Lande, des Watines, d'Étréaupont, etc., gouverneur d'Aubenton, grand maître des eaux et forêts du duché de Guise, fils de François Lamirault, écuyer, sieur de la Lande et des Watines, capitaine au régiment de Beauvau, infanterie, et de Jeanne de Brodart et de Grattepierre.

Pierre Sigismond de Préséaux d'Argilly, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, né en 1693, servit sous les rois Louis XIV et Louis XV dans l'artillerie de terre, et mourut à Cameret en Bretagne le 6 mai 1760. Il avait épousé Marguerite Hanuse, dont il eut :

1.° N... de Préséaux d'Argilly, mort à bord d'un vaisseau du roi, expédié aux colonies pendant la guerre de 1754 ;

2.° Joseph-Marie, dont l'article suit ;

3.° Marguerite de Préséaux d'Argilly, née en 1730, décédée à Brest le 27 octobre 1793.

Joseph-Marie de Préséaux d'Argilly, écuyer, seigneur d'Argilly, né à Neuillac, au diocèse de Nantes, servit dans la marine royale, et épousa, le 2 août 1762, Marie-Élisabeth Gabaret, fille de Jean-Baptiste Gabaret, et d'Élisabeth-Françoise Maignen. Il eut de ce mariage :

Louis-Antoine de Préséaux d'Argilly, né à Brest le 10 février 1764, vivant en 1816. Il a épousé Jeanne-Pélagie Renaud, dont est issu :

Jean-Benjamin de Préséaux d'Argilly, né en 1796, servant dans la garde royale.

Armes : « D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois abeilles du même. Tenants, deux sauvages, portant chacun une palme. »

CLEREMBAULT ou CLAIREMBAULT, en latin *Clarinbaldus* seu *Clarembaldus*, maison des plus anciennes et des plus illustres de France, qui a formé plusieurs branches, dont une s'est établie en Anjou et l'autre en Bretagne.

Quoique la branche aînée soit éteinte depuis 1704, dans la personne du marquis de Clerembault, lieutenant-général des armées du Roi, fils de Philippe de Clerembault, comte de Palluau, maréchal de France et chevalier des ordres, j'ai cru devoir la rappeler ici, attendu qu'elle fait souche de la branche puînée; mais je citerai auparavant quelques personnages de ce nom, qu'on trouve dans l'histoire des premiers siècles de notre monarchie.

Clerembault, qui possédait des terres dans le Talon avant l'an 751, épousa Ailerte, et furent tous deux inhumés dans l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle il avait fait des donations, ce qui ce trouve constaté par le passage suivant: « L'an 751, neuvième du règne de Childéric, » Fulrade, abbé de Saint-Denis, s'étant présenté à Atti- » gny, où Pépin rendait la justice, au mois de juin, » obtint un arrêt contre une abbesse nommée Ragane, » qui s'était emparée d'une terre dans le Talon, dont les » propriétaires, Clerembault et Ailerte, son épouse, » avaient fait présent à l'église de Saint-Denis ».

Clerembault, évêque de Noyon et de Tournay, autorisa Swffald, premier châtelain de Lille, à fonder l'abbaye de Saint-Christophe, martyr, en la terre de Clerembault, en 1039.

Jean de Clerembault épousa N..... de Gamaches, du consentement de laquelle, de Baudouin, d'Eustache et de Roger, ses fils, en présence de Geoffroy Martel, comte d'Anjou, de Pierre et autres seigneurs, il donna quatre livrées de terre à l'abbaye de Bourgueil, pour le repos de son âme, le 12 des calendes de juillet 1058.

Clerembault, échanson du comte de Flandre, épousa Lutgarde, fille de Winemare, châtelain de Lille; il signa un acte passé par le comte de Flandre, à Lille, en 1066, de même qu'un don fait par Robert, marquis de Flandre, à Lille, en 1096, lorsqu'il partit pour le voyage de la Terre Sainte.

Philippe de Clerembault seigneur de Tuse, épousa N..... Plantagenet; souscrivit une charte de Foulques le Rechin, comte d'Anjou, du 12 août 1074, où il est qualifié chevalier, et éteignit, en 1094, les matières combustibles enflammées que les Normands, commandés par le duc Guillaume, lançaient contre la ville du Mans. Sa valeur a été chantée par les poëtes de son tems; Balderée a aussi fait des poésies à sa louange.

Roger de Clerembault, fils de Jean et de N..... de Gamaches, est nommé le premier parmi les seigneurs qui combattirent pour Foulques le Rechin comte d'Anjou, contre Geoffroy le Barbu, en 1094.

Lely de Clerembault épousa N.... de Saint-Vallier; souscrivit une charte de Foulques, comte d'Anjou, de l'année 1095, et le titre de fondation de l'abbaye de Saint-Vincent de Nicole sur l'Autise, en 1096.

Clerembault, seigneur de Rochefort, assista, ainsi que Jérôme, son frère, au concile de Tours. Il souscrivit la charte de la fondation de l'abbaye de Fontevrault, en 1096, et répondit du don fait à Saint-Nicolas de Paronay, par Guillaume de Paronay.

Teceline de Clerembault épousa, en 1117, Bouchard de Craon.

Renaud de Clerembault, seigneur de Neuville, de Nisy, de Rosoy, etc., épousa Juliane de Rumigny. Il souscrivit la charte de Bartholomée, évêque de Laon, en 1147. Le Pape Alexandre III, par lettre de Bénévent, du 6 septembre 1169, l'engagea à remettre ce qu'il devait à l'abbaye de Saint-Remy de Reims, En 1178, le Roi assiégea le château de Nisy, à cause de la révolte de Renaud et de son frère Roger; mais ses amis les réconcilièrent à condition que ce château releverait du Roi.

Roger de Clerembault, seigneur de Rosoy, épousa, 1.° N.... de Coucy; 2.° N.... de Hensbergh; 3.° N.... de Montmorency, dont il n'eut point d'enfants.

Roger de Clerembault, évêque de Laon, duc et pair de France en 1174, voulut à main armée maintenir ses droits contre les communes, et ayant appelé à son secours ses parents et amis, il les vainquit en bataille le premier lundi de carême 1177. Il se releva, dans l'église de Meaux, le premier janvier 1179, du crime d'homicide à lui imputé par un rescrit de Rome; assista au troisième concile de Latran, au mois de mars suivant; au

sacre de Philippe Auguste, le premier novembre de la même année ; maria ce prince dans Bapaume avec Isabelle de Hainault, en 1180; céda au Roi la mouvance du fief de la Fère, en 1190, et mourut le 20 mai 1207.

Clémence de Clerembault épousa N...., comte de Salm, en Ardennes.

Foulques de Clerembault épousa Marie de Craon, dont il eut Geoffroy et Pierre, mentionnés avec leur père dans un aumônage fait à l'abbaye de Bourgueil, de mille sous angenvins. Il y nomme Roger, son père.

Jeanne de Clerembault épousa, 1.° Mathieu de Roye, seigneur de la Ferté en Ponthieu ; 2.° en 1280, Jean de Néele, écuyer, seigneur de Falvy et de la Herelle.

Gautier de Clerembault épousa Mahaut de Châlons. Il est désigné comme un des bienfaiteurs de l'église, dans la lettre du Pape à Louis-le-Jeune.

Jean de Clerembault, seigneur de Richelieu , par son mariage avec l'héritière de l'ancienne maison de ce nom, eut pour enfants :

1.° Gilles de Clerembault, seigneur de Richelieu, qui épousa Marie de Maillé, par contrat de l'an 1408. N'ayant encore que quatorze ans, il accompagna Jean du Plessis, capitaine pour le Roi, à l'Angles, d'où étant parti pour se rendre à l'hôtel et seigneurie de Roye, en Angoumois, ils rencontrèrent à Ruffec la compagnie de Rodrigo de Villautram, et Alphonse Rodrigo, qui les arrêtèrent prisonniers, et les mirent à grosse rançon ;

2.° Louis de Clerembault, seigneur de Richelieu et de Beçay, qui épousa Marie de Sanglier. Par lettres passées en la cour de Faye-la-Vineuse, le 11 avril 1456, il lui donna plein pouvoir de traiter et d'accorder mariage entre François, son neveu, fils de sa sœur Perrine et de Geoffroy du Plessis, et Renée Eveillechien, fille de Marie, sa femme, et de feu Jacques Eveillechien, son premier mari. Par lettres du 13 décembre 1488, étant au lit de mort, il ordonna son testament, et bailla sa charge de maître-d'hôtel de la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII, à François du Plessis son dit neveu, qu'il institua hé-

ritier des terres de Richelieu et de Beçay, en le nommant son seul et unique exécuteur testamentaire. Ainsi finit cette branche de la maison de Clerembault, qui donna la terre de Richelieu à la maison du Plessis, devenue depuis si illustre et si féconde en grands hommes;

3.° Perrine de Clerembault, épouse de Geoffroy du Plessis, seigneur de la Vervolière, de la Valinière, du petit Puy, de Hautmont, etc. De ce mariage vint, entr'autres enfants, François du Plessis, dont il vient d'être question; il reçut de son oncle, Louis de Clerembault, la terre de Richelieu, dont le nom fut uni à celui du Plessis, et devint ensuite patronimique dans cette illustre maison. Ce François du Plessis fut le quatrième aïeul du célèbre cardinal de Richelieu, et de sa sœur Françoise du Plessis-Richelieu, qui, en 1603, épousa Réné de Vignerot, seigneur de Pontcourlay, souche de la maison de Richelieu de nos jours.

Un autre Clerembault fut, comme le premier que j'ai rapporté en tête de cet article, enterré à Saint-Denis; on voyait sur sa tombe *un chêne arraché;* c'est une des piéces de l'écu de la maison de Clerembault.

La filiation suivie de cette famille ne commence par titres successifs, que depuis :

I. Philippe Clerembault, qui vivait au commencement du onzième siècle. Il fut père de:

II. Jean Clerembault, Ier du nom, qui eut pour fils:

III. Geoffroy Clerembault, Ier du nom, qualifié de chevalier, en 1117. Il fut père de :

IV. Girard Clerembault, qui eut pour fils :

V. Geoffroy Clerembault, IIe du nom, seigneur du Plessis. Il épousa Eustache, veuve de Geoffroy de Gonnor, laquelle se remaria en troisièmes noces à Macé, seigneur de la Plesse. Geoffroy de Clerembault laissa de son mariage :

1.° Guillaume, qui a continué la branche aînée, et dont l'article suit;

2.° Pierre, ecclésiastique;

Guy de Clerembault, lequel épousa la fille d'Aymery Gondebaut, seigneur du Blanc, terre de laquelle il fit hommage à Alphonse de France, comte de Poitiers, en 1269; il fut père de Guillaume de Clerembault, seigneur du Blanc, en 1321.

VI. Guillaume de Clerembault, écuyer, seigneur du Plessis, épousa, en 1262, Marie, fille de Macé, seigneur de la Plesse, laquelle lui porta la seigneurie de ce nom, et celles de Maurepast et de la Baulée; elle le fit père de:

1.° Macé, dont l'article suit;
2.° Jean Clerembault, seigneur de Maurepast, qui, d'après le père Anselme, *laissa postérité*; c'est lui qui fait la souche de la seconde branche, qui existe de nos jours.
3.° Autre Jean de Clerembault, chevalier, lequel donna quittance, le 10 décembre 1354, à Jean Chauvel, trésorier des guerres;
4.° Geoffroy de Clerembault.

VII. Macé de Clerembault, chevalier, seigneur du Plessis-Clerembault et de la Plesse, partagea avec ses frères en 1327; il fut lieutenant du sire de Craon, capitaine-général pour le Roi, en Bretagne, Anjou et Maine, en 1347. Il épousa Marguerite Quatrebarbes, laquelle lui apporta la terre de la Touche-Gelée, fille de Jean Quatrebarbes, Ier du nom, chevalier, seigneur de Membrolle, de Juigné, etc., et qui le fit père de:

1.° Jean, IIe., qui suit;
2.° Guillaume de Clerembault, seigneur de la Plesse, il servait le Roi avec deux chevaliers et quatre écuyers, sous Amaury, sire de Craon, en 1351 et 1355, on voit une quittance de lui, du 26 juin 1351.

VIII. Jean de Clerembault, IIe du nom, chevalier, reçut un aveu du seigneur de la Frettais-en-Brin, et servit sous le connétable de Clisson, en 1380; il avait épousé Marguerite des Roches, le 28 mars 1370: elle se remaria avec Geoffroy, sire de la Tour-Landry, avec clause que si elle demeurait héritière, son mari et ses hoirs porteraient le nom et les armes de Clerembault, écartelées de la Tour. Jean laissa de son mariage:

1.° Gilles, qui suit;

2.° Jeanne, qui épousa le 23 janvier 1389, Charles, seigneur de la Tour-Landry.

IX. Gilles de Clerembault, Ier du nom, chevalier, servit sous le roi de Sicile, duc d'Anjou, contre les Anglais, avec dix-neuf écuyers de sa compagnie, en 1412. Il épousa, 1.° en novembre 1391, Marie de la Tour-Landry; 2.° le 15 octobre 1400, Jeanne Sauvage, dame de Saint-Pierre de Maulimart, fille d'Eon Sauvage, seigneur du Plessis-Guérif, et de Marie de Laval; 3.° Nicole de Mathefelon. Du premier lit, il n'eut point d'enfants.

Du 2e lit vinrent:

1.° Antoine, qui suit;

2.° Marie, qui épousa, le 16 septembre 1439, Cosbron de ville-Prouvée.

Du 3e lit vint:

3.° Marguerite, mariée à Simon Auvé, seigneur de Soulgé et de Genetay.

X. Antoine de Clerembault, chevalier, fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, le 11 août 1447, par le roi de Sicile; il plaidait, en 1493, contre François Chabot, et, en 1498, au nom de ses enfants, contre Jacques et Robert Chabot, ses beaux-frères; il avait épousé, 1.° le 9 février 1447, Catherine du Plantis, vicomtesse de Montrevau, dame de la Gourdouëre; 2.° Philippe Chabot, fille de Renaud Chabot, seigneur de Jarnac, et d'Isabeau de Rochechouart, sa seconde femme; elle mourut en 1490.

Du 1er lit, vint:

1.° Gilles IIe., qui suit:

Du second lit:

2.° Rénée, qui épousa Louis Auvé, seigneur de Genetay.

XI. Gilles de Clerembault, Ier du nom, chevalier, vicomte de Montrevau, épousa, le 14 août 1499, Jeanne Chaperon, fille de François Chaperon et d'Anne de Chevigné; elle le fit père de:

1.° Jacques de Clerembault l'aîné, vicomte du grand Montrevau, fit partage à son frère, le 6 décembre 1538, et donna un dénombrement

en 1550. Il épousa, le 16 mars 1540, Claude d'Avaugour, dame de la Roche-Mabille, fille unique de Guy d'Avaugour, et de Guyonne de Ville Prouvée ; elle survécut à son mari, et avait la garde de ses enfans, en 1560 ; ses enfans furent :

a. René de Clerembault, vicomte de Montrevau, mort sans enfants de Françoise de Bueil.

b. Jacqueline, mariée à Pierre de Laval, seigneur de Lezay, fils de Guy de Laval, seigneur de Lezay, et de Claude de la Jaille.

c. Louise, mariée à Louis, vicomte de Rochechouart, fils de Louis, vicomte de Rochechouart, et de Blanche de Tournon ;

d. Jeanne, } religieuses.
e. Claude, }

2.° Autre Jacques, dit *le jeune*, dont l'article suit ;

3.° Jacqueline, mariée le 18 février, à Laurent de Vieux-Pont, baron de Neufbourg, fils aîné de Jean de Vieux-Pont, baron de Neufbourg, et de Françoise de Roncherolles ;

4.° Jacquette, religieuse, à Angers, en 1538.

XII. Jacques DE CLEREMBAULT dit *le jeune*, chevalier, seigneur de la Gourdouëre, plaida contre son frère, pour son partage, en 1538. Il épousa Jeanne de la Roche, fille de François, seigneur de la Roche, et de Jacquette du Puy-du-Fou, le 14 décembre 1531. De ce mariage, il eut, entr'autres enfans :

1.° Hardi, qui suit ;

2.° Réné Clerembault, seigneur de la Grolle et de la Gourdouëre, transigea avec Jacques, son neveu, le 17 novembre 1597, et ne laissa que des filles de N. de Montausier, sa femme ;

3.° et 4.° Louis et François Clerembault, religieux ;

5.° et 6.° Jacquette et Guyonne Clerembault, mortes sans enfans.

7.°, 8.° et 9.° Louise, Jeanne et Jacqueline Clerembault, religieuses.

XIII. Hardy DE CLEREMBAULT, seigneur de Chautebuzain et de Salle. Il épousa Antoinette le Bœuf, fille de

Gilles le Bœuf, seigneur de la Badaudière, et de Jeanne de Chevreux, par contrat passé à Nantes, le 22 janvier 1576; De ce mariage, il eut, entr'autres enfants :

1.° Jacques, qui suit;

2.° Louise Clerembault, mariée en premières noces à Claude Tarode, seigneur de Lourvoire, et en secondes noces, à Jacques d'Aubigné, seigneur de la Tousche-Jousselinière, fils de Claude d'Aubigné, seigneur de la Tousche, et de Jeanne de Bouchet.

XIV. Jacques Clerembault, seigneur de Chantebuzain, de la Gourdouëre, baron de Palluau, qu'il acquit du duc de Rouannais, fut chevalier de l'ordre du Roi, et était mort en 1631. Il épousa Louise Rigault de Millepieds, fille de Jean Rigault, seigneur de Millepieds, et de Claude de la Roche, par contrat du 15 juillet 1601. De ce mariage, il eut, entr'autres enfants :

1.° Louis Clerembault, *mort jeune ;*

2.° Philippe, dont l'article suit;

3.° Gilbert Clerembault, évêque de Poitiers, abbé du Jard, de la Chalade et de Moiremont, fut sacré le 21 juillet 1658, et mourut le 5 janvier 1680;

4.° Réné Clerembault, chevalier de Malte, mort jeune;

5.° Jacques Clerembault, mort sans alliance;

6.° Claude Clerembault, femme de Jacques Montausier, seigneur de la Charoullière, dont elle n'a point eu d'enfants,

7.° et 8.° Louise et Catherine Clerembault; l'une des deux a été mariée à Charles d'Arsac, marquis de Ternay; de ce mariage, est né N.... d'Arsac marquis de Ternay, père de Charles-François d'Arsac, marquis de Ternay, lequel a épousé, en 1717, Louise Lefebvre de Laubrière, sœur de Charles François Lefebvre de Laubrière, chevalier marquis de Laubrière, seigneur de Meral, de Barillé, d'Orange et de la Brosse, fils aîné et héritier principal de François Lefebvre de Laubrière, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Louise le Chat, lequel a épousé, par contrat du 2 avril 1713, Anne-Marie de Blair, après la mort de laquelle il est entré dans l'état ecclésiastique, et a

été ordonné prêtre, le 1er octobre 1719, ayant eu pour enfants, Charles-François Lefebvre de Laubrière, dit le *Marquis de Briançon*, né le 24 mars 1718, et Jeanne Henriette Lefebvre de Laubrière.

XV. Philippe DE CLEREMBAULT, comte de Palluau, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, le 18 février 1653 ; il se fit recevoir conseiller-secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 4 juin 1656, et résigna ledit office le 9 novembre 1664. Il mourut à Paris, le 24 juillet 1665 ; le cardinal de Richelieu avait coutume de lui communiquer les affaires les plus importantes, parce qu'il avait un esprit droit, et était de bon conseil ; il avait épousé, le 27 juin 1654, Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, gouvernante des enfans de *Monsieur*, frère unique du Roi, et dame d'honneur de la reine d'Espagne, fille de *Monsieur*, duc d'Orléans ; elle mourut le 27 novembre 1722 ; de ce mariage vinrent :

1.° Jules de Clerembault, abbé de Saint-Taurin-d'Evreux, membre de l'Académie française, où il remplaça Lafontaine. Comme il était contrefait, et qu'il avait infiniment d'esprit, les plaisans dirent qu'on avait nommé Esope à la place de Lafontaine. Il mourut en 1714.

2.° Philippe, marquis de Clerembault, lieutenant-général des armées du Roi, commandait dans le village de Blenheim, à la malheureuse journée d'Hochstedt, et se noya en traversant le Danube.

3.° Thérèse de Clerembault.

BRANCHE PUÎNÉE, EXISTANTE DE NOS JOURS.

VII. Jean DE CLEREMBAULT, IIe du nom, écuyer, seigneur de Maurepast, second fils de Guillaume de Clerembault, seigneur du Plessis, et de Marie de la Plesse, eut pour fils:

VIII. François DE CLEREMBAULT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Maurepast. Il laissa :

IX. Haugier DE CLEREMBAULT, Ier du nom, écuyer mentionné dans la montre de messire Alain de Taillecol, composée de deux chevaliers et trente-neuf écuyers de la

compagnie, et sous le gouvernement de M. Bertrand du Guesclin, connétable de France, le 27 janvier 1370. Il mourut en 1384, et fut père de :

X. Jean DE CLEREMBAULT, IIIe du nom, écuyer, marié avec Guionne de la Ville, qui mourut en 1426. Il eut pour fils :

XI. Gilles DE CLEREMBAULT, IIe du nom, écuyer, marié avec Anne de Boissy, de laquelle il eut :

XII. Perrenet DE CLEREMBAULT, écuyer, mentionné dans la montre et revue faite à Dinan en Bretagne, le 1er septembre 1489, de dix-neuf hommes d'armes et de trente-neuf archers, du nombre de vingt lances, fournies de l'ordonnance du Roi, sous la charge de Pierre de Rohan. Il fut père de :

XIII. François DE CLEREMBAULT, IIe du nom, mentionné dans le rôle de la montre et revue faite le 1er janvier 1505, de cinquante hommes d'armes et quatre-vingt-dix-neuf archers des ordonnances du Roi, sous la charge et conduite de messire de Rieux, maréchal de Bretagne. Il fut père de :

XIV. Gui DE CLEREMBAULT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Pierrebasse et de Montrouge. Il épousa, par contrat du 15 janvier 1572, Anne d'Avril de la Chauvière, dont il eut entr'autres enfants :

1.° Mathieu, dont l'article suit ;
2.° François, seigneur de Ravière, mort sans alliance.

XV. Mathieu DE CLEREMBAULT, seigneur de Montrouge, épousa, par contrat du 11 mai 1604, Marguerite d'Aigremont ; et fut inhumé dans l'église de Nuits sous Ravière, où se voyait son épitaphe. Ses enfants furent :

1.° Pierre, dont l'article suit ;
2.° François de Clerembault, seigneur de Rougemont, marié avec Madelaine le Boiteux ;
3.° Mathieu de Clerembault, seigneur d'Aigremont, de la Chapoulaine, etc., marié avec Louise de Raymond.

XVI. Pierre DE CLEREMBAULT, seigneur d'Asnières, épousa Jeanne le Boiteux, fit son testament le 28 sep-

tembre 1689, mourut le 24 août 1695, et fut inhumé le lendemain, à Viteaux. Il laissa de son mariage:

1.° Nicolas, conseiller au conseil de marine, mort le 11 décembre 1730, ayant fait son testament olographe;
2.° Charles, dont l'article suit;
3.° Pierre de Clerembault, généalogiste des ordres du Roi, pourvu sur la démission de Joseph-Antoine Cotignon de Chauvry, le 26 août 1698, charge dont il prêta serment le lendemain (1). Il fut chevalier des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, fit une fondation à Chartenay, pour l'éducation des garçons, le 3 mai 1736, et mourut en 1740.

XVII. Charles DE CLEREMBAULT, seigneur de Doulon, commissaire-général et ordonnateur de la marine, mort en son département du Port-Louis, au mois de juin 1720, avait épousé, par contrat du 3 mars 1695, Gilette-Françoise de Penfentenio ou Cheffontaines, fille de Jacques de Penfentenio, seigneur de Penhouet, du Cosquer, etc., et de Jeanne l'Olivier de Saint-Maur. Leurs enfants furent:

1.° Nicolas-Pascal de Clerembault, né le 3 mars 1698, seigneur de Doulon, de Grégny, etc., chevalier du Saint-Esprit et du Montcarmel, généalogiste des ordres du Roi, en survivance de son oncle, le 31 mars 1716.

---

(1) La charge de généalogiste des ordres du Roi n'était remplie que par des gentilshommes issus des meilleures maisons du royaume; avant messieurs de Clerembault, elle avait été exercée par 1.° messire Bernard *Girard-du-Haillan*, écuyer, seigneur du Bosquet et autres lieux; 2.° messire Pierre Forget, écuyer, seigneur de Beauvais, maître-d'hôtel du Roi et son ambassadeur en plusieurs cours étrangères; 3.° messire Gabriel Cotignon, écuyer, seigneur de Chauvry, et par son fils et son petit-fils; ce dernier avait épousé, en 1695, Eléonore de Maillé de la Tour-Landry; c'est à lui que succéda Pierre de Clerembault. On a vu aussi, en 1614, François de Chevriers de Saint-Mauris, d'une ancienne et illustre maison, exercer l'emploi de juge d'armes de France et de généalogiste; et l'édit du Roi, de 1617, porte que cette charge ne peut être remplie que par un *gentilhomme d'ancienne race.*

2.° Charles-Alexis, dont l'article suit:

3.° Marie-Françoise-Charlotte, née le 2 avril 1708, mariée, par contrat du 1er août 1735, à Alain de Nogéré, capitaine des vaisseaux du Roi;

4.° Thérèse-Charlotte, née le 9 janvier 1711, mariée, par contrat du 14 février 1739, à Louis-François d'Aché, marquis de Serquigny, capitaine des vaisseaux du Roi. Elle mourut le 7 mars 1749.

XVIII. Charles-Alexis DE CLEREMBAULT, seigneur de Penhouet, du Cosquer, etc., commissaire général et ordonnateur de la marine au département du Port-Louis, né le 17 juillet 1701, épousa, par contrat du 28 mai 1731, Hyacinthe de Chappedelaine, fille unique de Georges de Chappedelaine de Bourgneuf, commissaire de la marine, et de Catherine le Gros. De ce mariage sont issus:

1.° Charles-Raimond, dont l'article suit;

2.° Nicolas-Pascal-Jean, garde de la marine au département de Brest, mort en 1764;

3.° Françoise-Perrine, née le 26 mai 1732, morte en 1735;

4.° Marie-Hyacinthe, mariée à N. de Saubade, seigneur de la Salle; lieutenant-colonel au régiment de N...

5.° Elisabeth, mariée à N... d'Albouy, seigneur de Pesche, officier au régiment de Bretagne;

6.° Thérèse de Clerembault, décédée;

7.° Marianne-Charlotte de Clerembault, mariée à N. de Rissan, officier au régiment de N.

8.° Agathe, épouse du comte de Frotté, officier général, et père de l'infortuné comte Louis de Frotté, dernier général en chef de l'armée des Chouans, fusillé à Verneuil, en 1800, victime de son dévouement à l'auguste maison de Bourbon.

9.° Augustine, mariée à Ax, comte de Bayeux, officier au régiment de Foix.

10.° Angélique de Clerembault, mariée à N. de Ricaumont, officier au régiment de Bretagne.

11.° Marie-Martine de Clerembault, femme de Paul Malateste de Beaufort, officier au régiment de.....

XIX. Charles-Raimond, comte DE CLEREMBAULT, seigneur de Gregy, du Penhouet, de l'Escouvel, né le

8 juillet 1733, épousa, par contrat du 27 janvier 1766, Barbe-Alexandrine Barbier de l'Escoët. Il mourut le 8 août 1806. De ce mariage sont issus :

1.° François-Charles-Sébastien de Clerembault, officier au régiment de la Fère, infanterie, né le 14 décembre 1766, émigré, mort à l'affaire de Ménin, le 11 novembre 1793 ;
2.° Alexandre-Marie-Gabriel de Clerembault, né le 7 juin 1768, mort en bas âge;
3.° Louis-François-Marie, dont l'article suit ;
4.° Charles-Claude-Louis de Clerembault, né le 7 mai 1771, mort en bas âge ;
5.° Anonime de Clerembault, né le 13 septembre 1772, mort en bas âge.
6.° Joseph-Marie de Clerembault, officier au corps Royal d'artillerie, né le 1er février 1776, décédé ;
7°. Sébastien-Marie-Auguste de Clerembault, élevé à l'école royale militaire de Rebais;
8.° Hyacinte-Vincent-Marie de Clerembault, décédé ;
9.° Marie-Claude-Charlotte de Clerembault, née le 14 décembre 1766, religieuse;
10.° Elisabeth de Clerembault, née en 1779, morte en bas âge ;
11.° Céleste-Françoise-Marie-Joseph de Clerembault, née le 30 janvier 178...

XX. Louis-François-Marie, comte DE CLEREMBAULT, chevalier, seigneur du Penhouet, etc., né en 1769, ancien officier au corps royal d'artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1791, et fait les campagnes de l'armée de monseigneur le prince de Condé et du duc de Bourbon. Rentré en France, il fut nommé consul-général en Prusse, emploi qu'il n'a accepté que pour être utile à la cause légitime (1). Il a épousé,

---

(1) Les services de M. le comte de Clerembault, et son dévouement à l'auguste maison de Bourbon, sont attestés par les certificats les plus honorables, dont nous croyons devoir donner ici un extrait.

Copie de la lettre de S. M. le Roi de Prusse.

« Monsieur le consul général de Clerembault, j'ai reçu la » lettre que vous m'avez écrite avant-hier; comme je rends la

en 1805, Aimée-Désirée-Sophie Coetlosquet. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Philippe-Antoine de Clerembault ;
2.° Jean-Baptiste-Nicolas-Alphonse de Clerembault, né le 16 octobre 1810 ;
3.° Alfred de Clerembault ;
4.° Alexandrine-Hentzie-Aimée-Zoé de Clerembault.

Armes : « Coupé, au 1 burelé d'argent et de sable ; à la bande de gueules brochante sur le tout ; au 2 d'argent, à l'arbre de sinople. »

» plus parfaite justice aux sentimens qui vous l'ont dictée, je » suis bien aise de vous témoigner le plaisir que j'en ai reçu, » et de saisir cette occasion pour vous marquer, avant mon dé- » part de Kœnisberg, combien je suis satisfait de votre gestion, » également *loyale* et *conciliante.* Je ne doute pas qu'elle ne » vous mérite de même l'approbation de votre cour. L'état de » souffrance où vous a mis la rigueur de ce climat me fait beau- » coup de peine, et je souhaite bien sincèrement que vous par- » veniez à bien rétablir votre santé, en profitant du congé que » vous comptez obtenir. Sur ce, M. de Clerembault, je prie » Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

Kœnisberg, le 11 décembre 1809.

Signé, FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Copie de la lettre du Ministre des relations extérieures.

« Je certifie que M. le comte de Clerembault a été employé » pendant plusieurs années en qualité de consul général de » France à Kœnisberg ; que dans ce poste il a rempli plusieurs » fois, et en des circonstances importantes, des fonctions diplo- » matiques ; qu'il lui a été écrit des lettres de satisfaction, spé- » cialement à l'occasion des soins qu'il avait fait donner aux » blessés français, et qu'il a eu la délicatesse de n'accepter la » boîte qui lui était offerte par le Roi de Prusse, qu'après y » avoir été autorisé par le gouvernement.

» Paris, le 24 juin 1814. *Signé*, le duc DE CADORE. »

Copie du certificat du Maréchal de France Gouvion Saint-Cyr.

» Le maréchal de France, ministre d'état soussigné, atteste » que la conduite de M. le comte de Clerembault, pendant les » derniers événemens, a été celle d'un homme d'honneur et » d'un sujet dévoué à son souverain.

Paris, le 16 octobre 1815.

Signé, le maréchal GOUVION SAINT-CYR. »

De LOUBENS DE VERDALLE, maison des plus anciennes de la province de Languedoc, qui a possédé, à une époque très-reculée, la terre et seigneurie de Verdalle, dont le nom est devenu patronimique dans cette famille.

Guillaume de Loubens, chevalier, fut un des seigneurs du Languedoc qui, en 1096, se croisèrent sous la conduite de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Il était du nombre des quatorze chevaliers détachés par Raymond, en 1099, vers Tripoli, pour chercher des vivres à l'armée chrétienne, lesquels vainquirent soixante maures qui emmenaient des prisonniers chrétiens et cinq cents pièces de bétail (*Histoire du Languedoc, tome* 2, *page 316*).

Gaufrez de Verdalle est un des seigneurs qui furent présents à l'accord fait en 1141, entre les vicomtes de Beziers et de Lautrec (*Ibid. Preuves, page 493.*)

Pons de Loubens, paraît avec Bernard d'Astaford, chevalier, Othon de Terrides, Othon de Montaud, Jean de la Barthe, et autres seigneurs à un acte concernant la maison de l'Isle Jourdain, du mois d'octobre 1259. (*Ibid. tome 3, Preuves, page 526*).

Bernard de Loubens, damoiseau, était un des seigneurs qui composaient la cour de Roger-Bernard, comte de Foix, IIIe du nom, lorsque, dans son château fort de Pamiers, il jugea, en 1302 le procès des faux monnoyeurs arrêtés dans ses états. (*Ibid, tome 4, page 109*).

Copie du certificat de S. Exc. le Ministre de la Marine.

« Je soussigné, lieutenant-général des armées du Roi, com-
» mandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, certifie
» que M. le comte de Clerembault a donné, pendant l'absence
» du Roi, des marques particulières de son dévouement à S. M.,
» qu'il a contribué de sa personne et de tous ses moyens à la
» formation et à la réunion des corps qui s'étaient formés pour
» saisir la première circonstance favorable pour le rétablisse-
» ment de l'autorité légitime ; en foi de quoi je lui ai délivré le
» présent certificat.

A Paris, le premier septembre 1815.

Signé, le vicomte du Bouchage. »

Pierre de Verdalle était, en 1310, chanoine de Carcassonne. Il fut recteur de l'université de Toulouse, et aussi distingué par ses lumières et ses écrits, que par les places qu'il occupa.

Amanieu de Loubens, damoiseau, co-seigneur de la Motte et de Verdalle, et Frédol de Loubens, co-seigneur de Villeneuve et de la Motte, donnèrent leur procuration en 1317, comme ne pouvant paraître en personne à l'assemblée convoquée par Philippe-le-Long, roi de France, pour le voyage à la Terre sainte, qu'il avait fait vœu d'entreprendre. (*Ibid, page 173*).

Arnaud de Verdalle, évêque de Maguelonne, en 1339, fonda à Toulouse, le 5 décembre 1337, un collége de son nom, pour douze pauvres écoliers, et en laissa la nomination à Raimond et à Bernard de Verdalle, ses frères. Il se qualifie, dans l'acte de fondation, professeur en l'un et l'autre droit, doyen de l'église de Fenouilledes, au diocèse d'Alet, clerc et conseiller du Roi, et co-seigneur de Saint-Vincent, au diocèse de Toulouse. Le pape Benoît XII, connaissant les talents et la vertu de ce prélat, l'appela auprès de sa personne, l'employa en diverses commissions importantes, et le nomma, le 20 avril 1339 à l'évêché de Maguelonne, vacant par la translation de Pictavin de Montesquieu, à celui d'Albi. Il mourut au mois de décembre 1352. (*Ibid, page 276*).

Bernesque de Loubens, était un des dix hommes d'armes de la compagnie de Pierre de Lautrec, dont la montre se fit à Sénegas, le 4 avril 1383. (*Ibid. page 383*).

Pons de Loubens, fut présent avec les autres seigneurs du pays de Foix, au serment de Gaston, comte de Foix aux états de cette province, à son nouvel avénement. (*Ibid. Preuves, page 479*).

I. Robert de Loubens, seigneur de Verdalle, rendit foi et hommage au Roi, pour cette seigneurie, en 1381, Il eut pour fils :

II. Anet de Loubens, seigneur de Loubens et de Verdalle, qui épousa, le 8 mai 1415, Angéline *aliàs* Aigline de la Roche, dont il eut :

III. Arnolphe de Loubens, seigneur de Verdalle, marié avec Catherine de Villepassant, fille de Jean de Villepassant, et de Rose de Sérignan. Ses enfants furent :

1.° Louis de Loubens;
2.° Samson, qui suit.

IV. Samson DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, épousa, en 1489, Marguerite Doucet de Massaguet, fille de Jean Doucet, seigneur de Massaguet, et de Françoise de Roquefeuil. Leurs enfants furent :

1.° Philippe, dont l'article suit;
2.° Jehannot, qui fonde la seconde branche, rapportée plus loin.

V. Philippe DE LOUBENS, seigneur de Loubens, baron de Contras et de Verdalle, épousa Anne de Montaut, fille de Raimond de Montaut, seigneur dudit lieu, au comté de Foix, et de Madelaine Hunaud de Lantar. Ses enfants furent :

1.° Jacques, dont l'article suit;
2.° Hugues de Loubens-Verdalle; il fut présenté au prieur de Toulouse, en 1545, et fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il acquit beaucoup de gloire en diverses occasions, surtout au siége de Zoara, où Léon Strozzi, prieur de Capoue, étant obligé de lever le siége, Hugues de Loubens sauva à la nage l'étendard de la religion. Depuis, il fut envoyé ambassadeur de son ordre vers le pape Grégoire XIII, qui lui procura la commanderie de Pezenas. Il était grand-commandeur et chef de la langue de Provence, lorsqu'il fut élu grand-maître de l'ordre de Malte, en 1582. Le pape lui permit de porter la couronne de prince sur ses armes. Sixte V, successeur de Grégoire, l'appela à Rome, et le fit cardinal en 1587. Pendant son magistère, il fit bâtir le couvent des Capucins et le château de Bosquet, appelé de son nom, le château du mont de Verdalle. Il fit aussi réformer les statuts de l'ordre de Malte, et composer l'histoire de l'ordre en italien, par Bosio; et après avoir gouverné pendant treize ans, il mourut le 12 mai 1595.

VI. Jacques DE LOUBENS, Ier du nom, seigneur de Loubens et de Verdalle, conseiller d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, fut fait chevalier de l'ordre

du Roi, à la promotion du 31 décembre 1585. Il avait été nommé par le Roi en 1577, en qualité de mestre de camp, pour commander les gens de pied français de l'armée des maréchaux de Damville, et de Bellegarde, destinée à soumettre les villes du Languedoc au pouvoir des religionnaires. Il commandait une compagnie dans les guerres de la ligue, sous le maréchal de Joyeuse, en 1587. Il épousa, le premier octobre 1588, Guillemette de Grave de Sérignan, fille de Guillaume de Grave, seigneur de Sérignan, et de Marquise de Rouch d'Arnoye. Il eut de ce mariage :

1.° Hugues, dont l'article suit;

2.° Anne-Guillemette de Loubens-Verdalle, mariée, par contrat du 8 octobre 1616, à Jean de la Tour, seigneur de la Tour, de Saint-Paul, etc., fils de David de la Tour, seigneur de la Tour et de Saint-Paul, et de Jacqueline de Caire.

VII. Hugues DE LOUBENS, baron de Loubens et de Verdalle, seigneur d'Auriac, composait, avec le comte de Carmaing, et le seigneur de Saint-Auban, la première quadrille du carrousel donné le 3 février 1619, par la noblesse de Toulouse, à l'occasion de l'arrivée du duc et de la duchesse de Montmorenci. Il mourut le 27 mai 1669, et avait épousé, le 8 juin 1623, Louise d'Arpajon de Severac, fille de Jean, IIIe du nom, baron d'Arpajon et de Severac, vicomte de Montal, baron de Caumont, et de Jacquette de Castelnau-Clermont-Lodève, Il en eut :

VIII. Jacques DE LOUBENS, IIe du nom, baron de Loubens et d'Auriac, comte de Verdalle, colonel au régiment de la Reine, cavalerie, mort en 1714. Il avait été maintenu, ainsi que son père, dans sa noblesse, par jugement de M. de Bézons, intendant du Languedoc, du 7 novembre 1670, et avait épousé Henriette d'Arpajon, sa cousine, dame de Broquières, fille de Samuel d'Arpajon, seigneur de Broquières, chevalier de l'ordre du Roi, et de Léonore de Combret. Il eut pour fils :

IX. Charles-Louis DE LOUBENS, baron de Loubens et d'Auriac, marié à N.... de Naucase, baron de Naucase, en Auvergne, seigneur de Boisse, des Carrières, de la Roque-Vigneron, etc., et de Rose de Hautefort de Saint-Chamans. Leurs enfants furent :

1.° Hugues, chevalier de Malte, en 1642;
2.° Henri, dont l'article suit;
3.° François de Loubens;
4.° Marie-Anne de Loubens, dame de Broquières, mariée, par contrat du 20 avril 1699, à Raimond de Buisson, marquis de Bournazel, dont elle était veuve en 1715, fils de François de Buisson, IIe du nom, marquis de Bournazel et de Mirabel, et de Madeleine de la Cassaigne-du-Cayla;
5.° Guillemette, religieuse à Prouille;
6.° Jacquette, mariée à N..., de Touges, seigneur de Noaillan;
7.° Jeanne, alliée, le 31 mars 1664, à Jean-Gabriel de Gaulejac, seigneur de Ferrals;
8.° Hyppolite de Loubens, mariée le 26 septembre 1683, avec François de Morlhon, seigneur de Laumières.

X. Henri DE LOUBENS, seigneur de Verdalle, capitaine de cavalerie, mort le 4 juin 1715, avait épousé Lucrèce d'Auriol de Rovignol, qui vivait en 1723. Il eut de ce mariage:

1.° François-Henri de Loubens, seigneur de Verdalle;
2.° Gabrielle, mariée à N.... d'Alboy, seigneur de Montrosier en Rouergue;
3.° Antoinette, qui épousa, au mois de juin 1715, Jean-Gauthier de Boisset;
4.° Jeanne-Louise, morte sans alliance.

SECONDE BRANCHE.

V. Jehannot DE LOUBENS, seigneur de Loubens, second fils de Samson de Loubens, seigneur de Verdalle, et de Marguerite Doucet de Massaguet, épousa Marguerite de Lacuée. Il fut père de:

VI. Guillaume DE VERDALLE, seigneur de Benac, baron de Verdalle, gouverneur de Beaucaire, marié, le 15 février 1550, avec Catherine du Pouy de Marignac, dont il eut:

1.° Jean, dont l'article suit;

2.° N... de Loubens, mariée à Jean d'Uston, seigneur de Cazarils;
3.° Jeanne de Loubens - Verdalle, femme de Jean d'Astorg de Ségreville, fils de Jean d'Astorg, seigneur de Ségreville et de Jeanne de Beaufort.

VII. Jean DE LOUBENS DE VERDALLE, seigneur de Signat, capitaine de cinquante hommes de pied, transigea, le 2 mai 1582, avec Jacques de Loubens, comte de Verdalle, baron d'Auriac, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, pour les droits de Guillaume son père, et ceux de Jehannot son aïeul; et fut député par la noblesse du Languedoc, vers la comtesse d'Auvergne, lorsque cette princesse vint visiter ses états. Il épousa, 1.° Marie de Fournier, fille de N. de Fournier, seigneur de Beauregard, co-seigneur de la ville de Beaucaire: 2.° à Bagnols, par contrat du 13 décembre 1601, N.. du Cloux de l'Estang, demoiselle d'honneur de la comtesse d'Auvergne, dont elle fut dotée, fille d'Anet du Cloux, seigneur de l'Estang. Ses enfants furent:

1.° Louis, dont l'article suit;
2.° Jean-François, tué au siége de la Rochelle;
3.° Cinq fils, morts au service;
4.° Charlotte, mariée à N... le Groing, seigneur de la Romagère;
5.° Gabrielle, qui épousa Maximilien de Launay, seigneur de la Chaussée;
6.° Marguerite, femme de N... de Bouillé, seigneur de Sainctor.

VIII. Louis DE LOUBENS DE VERDALLE, Ier du nom, épousa, par contrat du 26 avril 1633, Marie de Bonneval, fille de N... de Bonneval, seigneur de Chastain, et de Gabrielle de Bar. Il en eut dix enfants, entr'autres:

1.° Jean-Louis, dont l'article suit;
2.° Gaspard de Loubens, marié, par contrat du 4 février 1686, avec Charlotte de Mornay de la Cagnière.

IX. Jean-Louis DE LOUBENS DE VERDALLE, seigneur de Louroux, épousa, 1.° par contrat du 27 avril 1667, Anne de Ségonzac, fille de Claude de Ségonzac, seigneur de l'Ecluse, et de Louise de Lestrange: 2.° en 1682, Catherine de Sartiges, dont il a eu postérité. Les enfants du premier lit furent:

1.° Louis, dont l'article suit ;
2.° Gaspard, seigneur de Rimorand, mort à la suite des blessures qu'il reçut à Spire ;
3.° François, mort dans les guerres d'Espagne ;
4.° Un autre fils, qui mourut au service.

X. Louis DE LOUBENS DE VERDALLE, IIe du nom, dit le chevalier de Puybarmont, entra au service le même jour avec ses quatre frères, fut tué au siége de Namur et enterré dans l'église collégiale de cette ville, en 1707. Il avait épousé, par contrat du 10 décembre 1692, Marie de Puylatat de la Chaussade, dont il eut onze enfants, entr'autres :

1.° Jean-François, dont l'article suit ;
2.° Michelle de Loubens-Verdalle, mariée, en décembre 1716, à François du Peyroux, seigneur du Puyaud, fils de Gilbert du Peyroux, seigneur du Puyaud et de Thiolet, et de Jeanne du Peyroux de Chastenay.

XI. Jean-François DE LOUBENS DE VERDALLE, chevalier, seigneur de la Chaussade, de Louroux, etc., épousa, le 5 juillet 1728, Françoise Fillias, fille de N... Fillias, seigneur de Chaludet et de Pompignat, et en eut :

XII. Jean-Baptiste-Louis DE LOUBENS, marquis de Verdalle, seigneur de Chastain, de Louroux, de Fayolles, etc., qui épousa, en 1764, Marie-Anne le Groing de la Romagère, dont il eut six enfants :

1.° Joseph-Louis-Clair, dont l'article suit ;
2.° Anet-Joseph, ancien officier au régiment de Foix, puis à l'armée de Condé, marié avec Adélaïde de Salvert de Montrognon ;
3.° Vincent, qui a épousé Eulalie de Magnac ;
4.° Pierre-Joseph, décédé à Montluçon en 1806 ;
5.° Michelle-Charlotte, mariée à François, comte le Groing, capitaine des vaissaux du Roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
6.° Antoinette-Clotilde, mariée à Sylvain Casimir, vicomte de la Celle de Châteauclos.

XIII. Joseph-Louis-Clair DE LOUBENS, comte de Verdalle, a épousé, le 5 octobre 1790, Françoise-Marie Huerne, de laquelle il a eu neuf enfants, entr'autres:

1.° Auguste-Louis-Joseph-François, né à Saint-Sébastien, en Espagne, en 1800, officier dans les armées royales de l'intérieur, pendant les cent jours de 1815;

2.° Marie-Vincent-Louis, 3.° Hugues-Charles-Joseph, } nés à Chastain, reçus élèves de l'école royale militaire de Saint-Cyr, en 1816;

4.° Geneviève-Françoise-Claire, née à Paris, le 10 octobre 1791, mariée à Michel-Amant-Maurice, comte de Bar, garde du corps de Sa Majesté;

5.° Adélaïde-Françoise-Maximine, baptisée en 1793, à Mataro, en Espagne, par Joseph d'Airalh, curé de Loubens; elle eut pour parrain le comte Maxime de Puységur, ancien colonel du régiment de Monsieur, et pour marraine Adélaïde de Pichard, son épouse. Elle est morte à Chastain, en 1802;

6.° Agathe-Antoinette-Faustine, née à Ortaleza, en Espagne, en 1796, mariée à Sylvain, comte de la Marche, seigneur de Puyguillon.

La branche aînée de cette maison subsiste dans la personne de Frédéric de Loubens, comte de Verdalle, ancien capitaine de dragons, qui a eu l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, et dans celle de M. le marquis de Verdalle son fils.

Une autre branche subsiste encore en Auvergne, dans la personne de Gilbert de Loubens, seigneur de Thouy, ancien chevau-léger-chasseur noble à l'armée de Condé, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chef de bataillon. Il descend de Jean-Louis, seigneur de Louroux, et de Catherine de Sartiges, sa seconde femme.

D'une autre branche était Henri-François de Loubens, marquis de Verdalle, marié avec Marie-Antoinette de Cup, dont il a eu Anne-Elisabeth-Georgette de Loubens-Verdalle, mariée par acte du 8 mars 1769, à Grégoire-Alexandre de Laurens, seigneur du Biex et du Castelet, co-seigneur de Puginier.

En 1671, il existait une branche de cette Maison à Narbonne, qui possédait la seigneurie de Marcelhas. Pierre de Loubens, seigneur de Marcelhas, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bézons, intendant du Languedoc, du 4 janvier 1671.

Armes : D'azur, au loup ravissant d'or.

Les alliances de cette maison sont avec celles de Lacuée, du Pouy, de la Mothe, de Sacerre, de Meun, de Barbazan, de Mauleon, de Signan, de la Barthe, d'Ustou, de Lestang, de Gras, de Foix, de Comminges, de Rouvière, de Rognat, de Lauzanne, de Grave, de Mornay, de Bouillé, de Launay, de Bonneval, de Montvert, de Lestrange, de Bar, de Sartiges, de Chauvigny, des princes de Déols, de Thianges, de Fontanges, d'Effiat, de Chabannes, de Richelieu, de le Groing, de Noailles, de Lentilhac, de Chateau-Neuf, de Segonzac, de Forget, de Leborgne, de Neufchese, de Charlus, de la Chappelle, de Mulatier, de Montagnac, de Vergenes, d'Apchon, de Saint-Julien, de Magnac, de Chaussecourte, du Peyroux, de la Celle, de Pichard, de de Salvert-Montrognon, de la Marche.

DE FOUCHER, ancienne maison, originaire de Bretagne, laquelle descend, suivant un arrêt du parlement de cette province du 11 août 1784, des comtes de Rays, qui florissaient dans le quatorzième siècle.

L'histoire de Bretagne, tome I, pag 25, fait mention de Foucher, évêque de Nantes, qui vivait en 873.

Jean et Geoffroy de Foucher, frères, et Pétronille, leur sœur, paraissent dans l'assiette de 30 livres de rente, faite à Raoul de Fougères, par André de Vitré, en 1246, pour laquelle rente, ils contribuent de la somme de cent onze sous.

Tassin de Foucher était un des écuyers de la compagnie de Jean Gallois, chevalier bachelier, dont la montre fut faite au Mans, le 18 juillet 1392.

Raoul de Foucher servait en qualité d'écuyer, dans la compagnie d'Etienne Goyon, écuyer, qui fit montre Beaucaire, le 11 février 1418.

I. Guillaume DE FOUCHER, sieur du Boisrondeau, d la Foucherie et de Beauvais, vivant vers la fin du quatorzième siècle, épousa Antoinette de la Touche, dont il eut :

1.° Julien, dont l'article suit ;

2.° Georges de Foucher, seigneur de Beauvais, en

1451, l'un des cinquante hommes d'armes de la compagnie du seigneur de Chateaubriant.

II. Julien DE FOUCHER sieur du Boisrondeau, de la Foucherie, de la Grée, de Ronceray, etc., partagea son frère puîné, en 1451, et épousa Guillemette de Lesbas, dont il eut :

III. Jean DE FOUCHER, sieur du Boisrondeau et de la Fellière, qui épousa Marie de Brie. De ce mariage sont issus :

1.° Hardouin, dont l'article suit :
2.° Antoine de Foucher.

IV. Hardouin DE FOUCHER, sieur de la Fellière, reçu conseiller au parlement de Paris, le 9 juillet 1574, épousa Claude de Lautier, et en eut :

1.° Marie, dont l'article suit ;
2.° Jacques de Foucher, aumônier ordinaire du Roi ;
3.° Marie de Foucher, mariée à Jean Budes.

V. Marie DE FOUCHER, sieur de Fellière, épousa Claude Gedouyn, d'une ancienne maison de Bretagne, dont il eut :

1.° Thomas de Foucher, qui suit :
2.° Marie de Foucher.

VI. Thomas DE FOUCHER, sieur de la la Fellière, épousa François de Grancey, et en eut :

1.° François, qui suit ;
2.° Marie de Foucher, épouse de Charles de la Rivière, sieur de Beauchamp.

VII. François DE FOUCHER, sieur de la Fellière, épousa Marie Choisnet, qui le rendit père de :

1.° Louis-François, dont l'article suit ;
2.° Charles de Foucher, décédé sans hoirs ;
3.° Françoise de Foucher, mariée à Germain Jamet ;
4.° Rénée de Foucher.

VIII. Louis-François DE FOUCHER, chevalier, seigneur du Perray et de Careil, conseiller au parlement de Bretagne le 1er février 1735 ; mort conseiller de grand'chambre en 1771, épousa, 1.° Xaintes Charault ; 2.° Marie-Anne-Jeanne Busnel. Ses enfants furent :

Du premier lit:

1.° Denis-Louis de Foucher de Careil, conseiller

au parlement de Bretagne le 23 août 1754, mort sans postérité;

Du second lit :

2.° Guillaume-Paul-Fidèle, qui suit ;
3.° Louis-François, comte de Foucher, né le 18 décembre 1762, lieutenant-général des armées du Roi, lieutenant du Roi à Lille. Il a un fils, Antoine-Achille de Foucher, né le 3 mai 1795 ; entré au service dans la compagnie des mousquetaires gris; au licenciement de ladite compagnie, il fut nommé sous-lieutenant au second régiment de grenadiers à cheval de la garde royale ;
4.° Auguste-Jean de Foucher ; il est fixé à Rennes, et n'a qu'une fille.

IX. Guillaume-Paul-Fidèle DE FOUCHER, chevalier, sieur de Careil, a été maintenu dans sa noblesse d'extraction, conjointement avec Louis-François et Auguste-Jean, ses frères, par arrêt du parlement de Bretagne, du 11 août 1784. Il habite sa terre de Careil, et a quatre garçons et une fille.

La maison des marquis de Circé, en Poitou, du nom de Foucher, a une origine commune avec celle que nous venons de rapporter, et porte les mêmes armes. On la croit éteinte depuis peu.

Armes : De sable, au lion d'argent. Supports, deux lions; couronne de comte.

DU COETLOSQUET, ancienne maison de Bretagne, distinguée par ses services et ses alliances.

Dans les mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne, par Dom Morice, tom. II, page 437, on trouve Olivier Quoetlosquet, l'un des trente écuyers de la chambre d'Alain de Rohan, sire de Léon, chevalier banneret, dont la montre fut faite à Thérouane, le 18 septembre 1383, mais le premier de cette maison, depuis lequel on a une filiation suivie, par titres originaux et autres, est :

Jehan DU COETLOSQUET, Ier du nom, qualifié noble,

écuyer, seigneur dudit lieu, nommé dans le rôle de la réformation de Quimper-Corentin, faite en 1426, fut compris au nombre des exempts. Il avait une métairie à Kertesiou, en la paroisse de Plouénan, au fief du duc, selon la réformation de l'évêché de Léon, faite le 22 janvier 1427, dans laquelle il se trouve mentionné parmi les personnes nobles, comme on le voit au tome II du Cabinet de Bretagne, fol. 181. Le même Jehan, sous les noms de *Coltosquet* ou *Coetlosquet* et du *Quoetlosquet*, est encore compris au rang des nobles de toute ancienneté (*ab antiquo*), et son métayer au nombre des exempts, dans le rôle de la réformation des paroisses de Ploékerneau et Ploemaorn (aujourd'hui Plouguerneau et Plouvorn), au diocèse de Léon, faite le 11 février 1443; lequel rôle était au greffe de la chambre des comptes de Bretagne. Il ne vivait plus en 1487, et avait épousé 1.° Constance de Penhouedic, vivante en 1458; 2.° Peronelle de Kerlouan, qui vivait encore en 1464. Ses enfants furent:

Du premier lit :

1.° Olivier, dont l'article suit;
2.° Henri, auquel son aîné donna partage;
3.° Pierre, qui transigea avec Olivier, son frère, par acte du 21 novembre 1487. Il mourut aussi sans alliance;
4.° Jehanette, mariée, par contrat du 26 novembre 1458, à Gueyuen, fils de Guillaume Estienne;

Du second lit :

5.° Amice du Coetlosquet, mariée, par contrat du 3 octobre 1466, avec Guillaume Breusal, fils aîné d'Yon Breusal et de Marie de Launay.

II. Olivier du Coetlosquet, Ier du nom, seigneur du Coetlosquet, fut l'un des vingt hommes d'armes des ordonnances du duc de Bretagne, sous la charge de M. de la Hunaudaye, lesquels se trouvèrent à la montre de cette compagnie, faite à Fougères le 18 juillet 1474, ainsi que le rapporte l'histoire de Bretagne, par Dom Lobineau, tit. 2, page. 1343. Il comparut avec deux chevaux à la montre générale des nobles de l'évêché de Léon, faite le 8 janvier 1479. Il possédait un fief de quatre-vingt-trois livres de rente, dans la paroisse de Plouenourmenez et un de vingt livres, dans celles de Ploékerneau et Treff-

menech, suivant les montres générales de l'évêché de Léon, faites les 4 et 5 septembre 1481, à Lesneven, et auxquelles il comparut encore avec un archer en brigandine, et deux chevaux, *bras couverts*. Le tom. III, fol. 713 et 716, du cabinet de Bretagne en fait aussi mention. Il était mort en 1502, et avait épousé, par contrat du 17 juillet 1464, Margilie de Méasgoëtz, fille de feu Hervé de Méasgoëtz et de Peronnelle de Kerlouvan. De ce mariage, vinrent :

1.° Jean de Coetlosquet, écuyer, seigneur dudit lieu, qui fournit le dénombrement de ses terres et héritages, le 3 avril 1502, à Tanguy du Chastel, seigneur de Leslin. Il épousa, par contrat du 10 octobre 1508, Etiennette de Tuolong, fille aînée de noble écuyer Jean de Tuolong, seigneur de Kerhir, et de Marguerite de Coetquevran. Il mourut sans hoirs, ainsi qu'il appert d'une sentence de main-levée, rendue aux plaids généraux de Lesneven, du pénultième février 1530, par laquelle sa succession fut baillée à Hervé, son frère puîné; ladite dame Etiennette de Tuolong mise en possession de ses droits et douaire, du consentement du procureur de ladite cour;

2.° Hervé, dont l'article suit ;

3.° Guillemette, mariée, par contrat du 18 février 1494, avec noble écuyer Pierre de Coetquelfen, sieur de Leslouch. Elle mourut sans postérité, suivant la transaction passée entre Jean, son neveu, le 6 mars 1570, et Tanguy Denis;

4.° Margilie, qui épousa, par contrat du 11 avril 1504, après Pâques, Guillaume Denis. Tanguy Denis, leur fils, demanda à Hervé du Coetlosquet, devenu chef de la maison, le partage de sa mère, en 1550 ;

5.° Marguerite, mariée avec N... le Gall, et morte le 13 octobre 1523, époque à laquelle François le Gall, son fils, transigea avec Jean du Coetlosquet, son oncle, frère de ladite Marguerite ;

6.° Aliette, morte sans postérité, suivant la transaction du 6 mars 1570, passée entre Jean, son neveu, et Tanguy Denis;

7.° Catherine, mariée avee Alain de Coetangars, le 5 octobre 1525, selon une sentence rendue en la cour de Pensez, par laquelle elle fut autorisée à plaider. Elle mourut sans hoirs;

8.° Constance, morte sans alliance.

III. Hervé du Coetlosquet, écuyer, seigneur du Coetlosquet, par la mort de son frère aîné, puis de Kergoarec, du Runiou, de Kerlosquet, etc., du chef de sa femme, est compris au nombre des personnes nobles, et est dit posséder la maison noble du Coetlosquet, dans la réformation de l'évêché de Léon, faite en 1536. Il épousa demoiselle Gillette du Bois, dont il eut :

1.° Olivier, sieur de Kergoarec, mort sans postérité;

2.° Jean, dont l'article suit;

3.° Christophe, qui fut partagé par ses père et mère et par Jean, son frère aîné, le 16 février 1547;

4.° Françoise, mariée, par contrat du dernier juin 1538, à Jehan de Kermenguy, fils de Tanguy de Kermenguy et de Plesson de Launay;

5.° Margilie, mariée, par contrat du 28 octobre 1539, avec Olivier, seigneur de Coetudavel;

6.° Catherine, mariée, par contrat du 6 juillet 1543, avec Christophe de Kerhoent, fils aîné de François, seigneur de Kerhoent, de Kergoff, etc., et d'Anne de Kerlozrec, dame douairière de Kergoff;

7.° Jeannette, partagée par ses père et mère, le 16 février 1547; elle avait épousé N..... Pinart, suivant la transaction du 6 mars 1570, passée entre Hervé et Jean Pinart, ses enfants, et noble homme Jean du Coetlosquet, leur oncle;

8.° Gillette, mariée à Guillaume Mol, sieur de Kerjan;

9.° Eliette, qui fut, avec Gillette, sa sœur, partagée par ses père et mère, le 16 février 1547;

10.° Marie, dame de Kergrach, qui demanda partage à Jean son frère, le 15 juin 1563. Elle est nommée, avec Guillaume de la Roche, son mari, dans l'acte d'ajournement de Jean, son frère, qui lui donna partage, le 1er janvier 1567.

IV. Jean du Coetlosquet, IIe du nom, seigneur du

Coetlosquet, accompagna d'abord Philippe Kerleau, grand-prieur de France, à Malte, et fut reçu, par lui, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, suivant les lettres du 3 mars 1543, données à Paris, au Temple. Etant devenu l'aîné, après le décès d'Olivier, son frère, mort sans alliance, il épousa Marie de Brezal, de laquelle il eut :

1.° Olivier, dont l'article suit ;

2.° Anne, mariée, par contrat du 19 novembre 1576, passé devant Guy le Maucazre et ses confrères, notaires à Lesneven, avec noble Jacques de Tréanna, sieur de Kerguern, de Lonvilliau, etc. ;

3.° Gillette, mariée, par contrat du 2 février 1589, à noble homme Alain de Kersaingily, sieur de Coskerou ;

4.° Françoise, qui était mariée, le 19 juillet 1623, avec Jacques de Penfenteniou ou Cheffontaines, écuyer, seigneur de Penhoat, Penaustang, Guillemaron, etc. ;

5.° N.... du Coetlosquet, désignée et non nommée dans le contrat de mariage de Gillette, sa sœur, du 2 février 1589.

V. Olivier, seigneur du Coetlosquet, de Kérouarec, de la Salle, de Kermorvan, de Kerdu, de Kerlosquet, de Kergoat, etc., est qualifié noble et puissant messire. Il était mort le 6 novembre 1631, et avait épousé, par contrat du 16 avril 1597, Anne de Kersauson, seconde fille de noble et puissant François de Kersauson, seigneur de Penhoat, de Kerugelou, Lavalot, Guerment, etc., et de Marie de Kergariou. De leur mariage vinrent :

1.° Guillaume, dont l'article suit ;

2.° Alain, écuyer, seigneur des Isles, lequel était âgé de dix-huit ans, lorsqu'il fut mis sous la tutelle de sa mère, par acte exercé le 7 novembre 1631, devant le sénéchal de la cour de Pensez. Il consentit, le 15 juillet 1662, à l'acte de majorité de Guy, son neveu; fut marié à dame Françoise de la Fosse, et mourut sans postérité, en 1667 ;

3.° Marie, femme, 1.° par contrat du 13 mars 1631, de messire Tanguy de Quélen, écuyer, seigneur de Kerhouant, conseiller du Roi, président au

siége présidial de Quimper; mariée, 2.° à Jacques de Louvetel, seigneur de Saint-Thomas;

4.° Françoise, mariée, par contrat du 17 septembre 1643, à Réné de Penfenteniou, seigneur de Mesgrall, fils aîné et héritier principal et noble de feu Jean de Penfenteniou, et de dame Jeanne de Parseau;

5.° Guillemette du Coetlosquet, âgée de 12 ans, le 6 novembre 1631, mariée, par contrat du 11 janvier 1640, à Sébastien le Borgne, écuyer, fils aîné de Jean le Borgne, écuyer, seigneur de la Tour-Keraouel, etc., et de noble Marguerite Polvays.

VI. Guillaume, seigneur DU COETLOSQUET, de la Salle, de Kerdu, de Kergoat, de la Palue, Kerannot, Keranlivin, Pensez, Kerguelven, etc., chevalier de l'ordre du Roi, qualifié noble et puissant messire, héritier principal et noble de ses père et mère; il était âgé de 22 ans, le 6 novembre 1631, qu'il fut déclaré majeur et mis dans la jouissance de ses biens. Il fut nommé capitaine des habitans contribuables de la paroisse de Plouenourmenez, par commission datée de Morlaix, le 10 septembre 1639, de Charles du Cambout, baron de Pont-château, etc., chevalier des ordres du Roi, lieutenant pour S. M., en Bretagne, et reçu chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à Brest, le 3 septembre 1647, par ledit seigneur du Cambout, en conséquence des lettres-patentes du Roi, à lui adressées le 20 mars précédent. Il était mort le 26 octobre 1653, et avait épousé, par contrat passé le 23 novembre 1636, devant Gabriel le Maucazre et Pierre Olivier, notaires des juridictions de Lesneven, Daoudour, etc., demoiselle Louise Simon, dame de Kerannot, fille unique et héritière de noble homme François Simon, seigneur de la Palue, de Kerannot, de Keranlivin, etc., et de Barbe Denys. Leurs enfants furent:

1.° Guy, dont l'article suit;

2.° Robert, tige de la branche des seigneurs de Kerannot, rapportée en son rang;

3.° Sébastien, écuyer, seigneur de Pensez, etc., qui était sous la tutelle de sa mère, le 20 octobre 1653, et fut maintenu dans sa noblesse

avec ses frères, par arrêt rendu en la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, le 26 juin 1669. Il épousa par contrat du 24 novembre 1684, passé devant Jacques de Pas, et A. la Roue, notaires royaux à Quimper-Corentin, dame Marie Nicole le Tallec, dame douairière de Poulconq, dont il eut Louise-Robine du Coetlosquet, mineure et sous la tutelle de sa mère, le 16 septembre 1697. Elle épousa messire Réné de Moelien, seigneur de Gouandour, comme il appert d'une subdivision de partage entre messire Guy du Coetlosquet de Kerannot, et les petits enfants de messire Guillaume du Coetlosquet, du 24 septembre 1708;

4.° Pierre, écuyer, maintenu dans sa noblesse avec ses frères, le 26 juin 1669, et mort à Quimper-Corentin, au mois de mai 1670, faisant ses études;

5.° Barbe, mariée par contrat du 28 novembre 1664, à haut et puissant messire François du Dresnay, chevalier seigneur du Dresnay, Villeray, Kerven, Kerhuel, le Quellenec, etc., fils aîné, héritier principal et noble de haut et puissant messire François du Dresnay, seigneur desdits lieux, et de haute et puissante dame, Marie de Penmarch;

6.° Louise-Françoise, mariée, 1.° par contrat du 7 juillet 1670, à messire François de Pestivien, seigneur de Keroudren, Penamprat, Kergoff, etc., fils aîné, héritier principal et noble de feu messire Guillaume de Pestivien, seigneur de Keroudren, et de dame Jeanne de Kergariou; 2.° à Sébastien de Lausanne; 3.° à Louis Princey de la Rocherie, suivant une sentence arbitrale du 16 septembre 1697;

7.° Marie-Anne du Coetlosquet, mariée, 1.° par contrat du 4 février 1678, à haut et puissant seigneur messire Gabriel de Kersauson, chevalier, seigneur de Rosornon, de Poncelin, Kerbréder, le Suff et Saint-Saumé; 2.° à messire Jean du Dresnay, seigneur de Pénanru;

VII. Guy du Coetlosquet, chevalier, seigneur du

Coetlosquet, de la Salle, Kermorvan, Kerdu, Kergoat et Kerannot, baptisé le 16 janvier 1639, en l'église paroissiale de Plounéour, fut mis sous la tutelle de sa mère avec ses frères et sœurs, le 26 octobre 1653. Il fut nommé capitaine de la paroisse de Plouénourmenez, en considération de sa valeur et de son expérience aux armes, par commission datée de Morlaix, le 14 juin 1666, d'Hercule François de Boyséon, comte de Bellière, gouverneur, pour le roi, des ville et château de Morlaix, capitaine général du ban et arrière-ban et garde côtes de Léon, et fut déclaré noble, issu d'ancienne extraction noble, maintenu dans la qualité d'écuyer et de chevalier, avec ses deux fils et ses frères puînés, Robert, Sébastien et Pierre du Coetlosquet, par jugement de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de la province de Bretagne, rendu le 26 juin 1669, sur le vu de ses titres remontés à l'année 1434. Il avait épousé, par contrat du 12 février 1662, passé devant Diouguel, notaire royal de la cour de Morlaix, demoiselle Françoise le Segaler, dame de Penvern, fille unique de feu messire Jean le Segaler, conseiller du roi, bailli de Morlaix, seigneur de Mefgouz, de Kergomor, Trebompé, etc., et de dame Françoise Siochan, sa veuve. Leurs enfants furent :

1.° Charles-Louis, qui suit ;
2.° Alain-François, auteur de la branche des seigneurs des Isles, rapportée ci-après;
3.° Marie-Anne du Coetlosquet, mariée par contrat du 22 décembre 1691, passé devant G. Allain, notaire royal, avec Louis le Borgne, chevalier, seigneur de Keruzoret, fils aîné, héritier principal et noble de feu messire Jean le Borgne, seigneur dudit lieu, et de dame Susanne Barbier.

VIII. Charles-Louis, chevalier, seigneur DU COETLOSQUET, etc., baptisé le 21 octobre 1662, en l'église paroissiale de Saint-Melaine de Morlaix, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction avec son père, son frère et ses oncles, le 26 juin 1669. Il avait épousé, par contrat du 7 mai 1685, passé devant le Roux et G. Allain, notaires et tabellions du roi à Morlaix, demoiselle Renée-Radegonde du Trevou de Kersauson, fille de messire Jean-Baptiste du Trevou, chevalier, seigneur

de Kersauson, châtelain de Bressailhac, Chef du Bois, Kerriec, Guiéarmon, Troffeunteuniou, etc. et de dame Catherine de la Forêt. Elle eut en dot la terre et seigneurie de Chef du Bois, que ses père et mère lui constituèrent. De ce mariage vinrent :

1.° Jean-Baptiste-François, dont l'article suit ;
2.° Jeanne-Françoise du Coetlosquet, mariée à N. de Kermenguy.

IX. Jean-Baptiste-François, appelé comte DU COETLOSQUET, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur du Coetlosquet, de Kergoat, de Kerdu, de Kervrach et autres lieux, fut nommé chevalier de justice des ordres royaux militaires et hospitaliers, de Notre-Dame du Mont Carmel, et de Saint-Lazare de Jérusalem, par lettres de Louis d'Orléans, duc de Chartres, premier prince du sang, grand-maître desdits ordres, datées de Paris, le 20 janvier 1722, et en prêta serment entre les mains de M. le comte de Lescoet, commissaire, à ce député par mondit seigneur le grand-maître. Il avait épousé, par contrat du 24 janvier 1716, passé devant Nicolas et le Bigot, notaires des cour et juridiction de Plounès-Yveas, et feage noble de Plourivio, demoiselle Marie-Jeanne-Yvonne-Antoinette de la Noë, fille unique, héritière principale et noble de messire Louis de la Noë, seigneur de Coetpeur, et de dame Madelaine de Coetloury, dont sont issus :

1.° Alain-Yves-Marie du Coetlosquet, né le 19 mars 1717, reçu page dans la grande écurie du Roi, le 18 juillet 1731, d'après ses preuves faites devant M. d'Hozier, juge d'armes de France. Il obtint, le 30 avril 1734, en sortant des pages, un brevet de cornette au régiment de Bethune cavalerie, et mourut sans alliance ;
2.° François-Etienne, dont l'article suit ;
3.° N... du Coetlosquet, mort jeune au service ;
4.° Jean-François-Yves, rapporté après son aîné ;
5.° Marthe-Guyonne, morte sans alliance le 11 novembre 1739 ;
6.° Marie-Marguerite-Thérèze-Claudine du Coetlosquet, mariée, par contrat du 27 octobre 1741, à messire Jacques-Claude le Bihan, chevalier, seigneur de Penhele, fils aîné de haut et puissant

messire Toussaint le Bihan, et de haute et puissante dame Marie-Charlotte de Sévigné.

X. François-Etienne, comte du Coetlosquet, chevalier, seigneur du Coetlosquet, de Peulan, et autres lieux, qualifié haut et puissant seigneur; né le 13 avril 1720, baptisé le 21 dans l'église paroissiale de Plouénourmenez, fut d'abord employé sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la marine au département de Brest, suivant un certificat de M. le comte de Maurepas, ancien ministre de la marine, daté de Versailles le 22 mars 1734; fut nommé sous-brigadier des gardes de la marine, compagnie de Brest, par brevet du Roi, le 1er mai 1741; brigadier le 1er janvier 1742; chef de brigade à cette compagnie le 1er juin de la même année; enseigne de vaisseau par brevet du 10 octobre 1743; reçut ordre du Roi, daté de Dunkerque, le 9 juillet 1744, de s'embarquer en cette qualité sur le vaisseau l'*Auguste*, commandé par M. le comte d'Aché; obtint, le 1er février 1747, la permission de se retirer du service, que sa santé l'empêchait de continuer; Sa Majesté étant satisfaite de ceux qu'il lui avait rendus, en qualité d'enseigne de vaisseau. Il fut nommé lieutenant de la capitainerie garde-côte de Saint-Brieux, par commission datée de Versailles le 10 septembre 1752, et enfin, major de la capitainerie-garde côte de Pontrieux, par commission du 14 juin 1757, aussi datée de Versailles. Il est mort en 1761, et avait épousé, en présence de son père, par contrat du 17 juillet 1745, passé devant le Breton et Bourel, notaires royaux de la sénéchaussée de Saint-Brieux, et de la juridiction et baronnie de Pordic, demoiselle Marie-Anne Gallays, dame de Châteaucrocq, fille de messire Jean-Vincent Gallays, chevalier, seigneur de Châteaucrocq, et de dame Marquise Martin. De ce mariage, il a eu :

1.° Jean-Baptiste-Marie-Marc, mort à Rennes, le 10 juillet 1761, sans alliance;

2.° Etienne-Marie-Anne du Coetlosquet, né le 7 juin 1753, mis sous la tutelle de sa mère, dame douairière du Coetlosquet, par acte du 11 juin 1761, aussi mort sans alliance, à Saint-Brieux, le 8 avril 1769.

X. Jean-François-Yves, vicomte du Coetlosquet,

qualifié haut et puissant seigneur, chevalier, seigneur de Peulan, le Val-Kerret, Boisboixel, Kerannot, Kergrach, Kergoat, etc., né le 12 mars 1728, d'abord reçu page du Roi, en la petite écurie, le 1er avril 1743; a été nommé second enseigne dans la compagnie de Guers, au régiment des gardes-françaises, par brevet du 7 avril 1746; premier enseigne au même régiment, compagnie de Dambray, le 20 mai 1748, dans lesquels grades il a fait les campagnes de Flandre; nommé commandant de la garde-côte dans tout l'évêché de Tréguier, par lettres du Roi, du 13 septembre 1759, s'est trouvé, en cette qualité, au combat de Saint-Cast, en Bretagne; a été reçu aide-de-camp du maréchal de Soubise, par lettres de ce prince, du 10 mars 1761; a fait, en cette qualité, les campagnes de 1761 et 1762; a été nommé capitaine de dragons à la suite du régiment de la Reine, par commission du 12 avril 1762; a reçu la croix de Saint-Louis, des mains du maréchal de Soubise, suivant la lettre du Roi, écrite à Versailles, le 29 mars 1763, a été choisi par Louis XV, pour être gentilhomme de la manche du Dauphin, depuis Louis XVI, du comte de Provence, aujourd'hui S. M. Louis XVIII, et du comte d'Artois, par lettres du 1er janvier 1769; a été fait colonel du régiment provincial de Vannes, à la formation des régiments provinciaux, par commission du 4 août 1771. Les princes présentèrent eux-mêmes un mémoire au Roi, en faveur du vicomte du Coetlosquet, auquel ils voulaient donner une marque de bonté particulière, et S. M. leur accorda, pour lui, une gratification annuelle de quatre mille livres, en attendant qu'il fût pourvu d'un gouvernement militaire de même valeur, par lettres du 17 mai 1774. Il a été nommé colonel en second du régiment Dauphin, par lettres du 18 avril 1776, et a quitté le service, en 1777, après avoir cédé son régiment au baron du Coetlosquet, son cousin, de la branche des Isles, qui s'est démis de sa compagnie de cavalerie, au régiment de Royal-Piémont, en faveur de son fils.

Par arrêt du conseil, du 1er avril 1767, le Roi a accordé au vicomte de Coetlosquet, le droit d'établir une pêcherie à perpétuité, le long de la mer, vis-à-vis la terre de Pensornon; ce qui a été exécuté, d'après le procès-verbal de l'amirauté de Morlaix, du 25 mai 1775. Il a épousé, 1.° par acte de célébration du 15 décembre

1755, (acte de notoriété, passé le 29 juin 1769, devant Le Beuf de Le Bret, notaire au châtelet de Paris,) Denise-Françoise de Tréanna, héritière de Pensornon; 2.° par contrat du 20 octobre 1767, passé devant Félix, notaire à Paris, dame Anne-Claire-Nicole Millet, veuve de messire Antoine-Philippe de Rosset, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président en la cour des aides, morte sans enfants, et fille de N... Millet, receveur-général des finances, et de N... le Texier, (marquise de la Marck, en secondes noces); 3.° par contrat du 22 septembre 1772, passé devant Collet, notaire à Paris, demoiselle Jeanne-Elisabeth Royer de Balnot, fille unique de messire Jean-Gérard Royer de Balnot, chevalier, ancien président trésorier de France, et de dame Elisabeth-Françoise Poirier d'Origny. Ladite dame Royer de Balnot, lui a apporté en dot, la terre et seigneurie de Balnot-le-Châtel, en Bourgogne, avec toutes ses prééminences, droits honorifiques de pêche, etc. De son premier mariage sont issus :

1.° Etienne-François-Denis, dont l'article suit;
2.° Jean-Baptiste-Marie, né le 4 novembre 1757, mort jeune au collége de Juilly;
3.° Marie-Joseph-Gillette, née le 11 mars 1759, mariée, à Lamballe, avec Louis-César-Pierre le Prévost de la Touche;
4.° Julie-Jeanne du Coetlosquet, née le 6 juillet 1760, mariée, à Lamballe, avec messire François-Jacques-Gabriel Le Normand de Lourmel.

XI. Etienne-François-Denis, comte du Coetlosquet, qualifié haut et puissant seigneur, chevalier; né le 24 septembre 1756; reçu page de madame la Dauphine, le 1er avril 1770; nommé lieutenant au régiment provincial de Vannes, le 1er mai 1773; capitaine au régiment de Royal-Piémont, cavalerie, par lettres du 2 juin 1777. Il épousa, par contrat du 18 avril 1780, demoiselle Françoise-Nicole-Marie du Boisdescours de la Maison Fort, née à Brest, le 22 janvier 1762. Il a eu de ce mariage:

1.° Charles-Yves-César-Cyr, dont l'article suivra;
2.° Pierre-Adolphe-Cyr du Coetlosquet, né à Morlaix, le 13 décembre 1785, décédé;
3.° Prosper-Etienne-Antoine, né à Brest, le 5 mars 1789, décédé;

4.° Aimée-Desirée-Sophie du Coetlosquet, mariée le 5 décembre 1805, à messire Louis-François-Marie, comte de Clerembault, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

5.° Chérie du Coetlosquet.

XII. Charles-Yves-César-Cyr, comte DU COETLOSQUET, chevalier, né à Morlaix, le 21 juillet 1783; maréchal des camps et armées du Roi; nommé par S. M., le 13 juin 1814, au commandement du département de la Nièvre: son dévouement à l'auguste maison de Bourbon, lui fit un devoir de résister à main armée aux satellites de l'usurpateur, tant à Nevers qu'à Orléans. Il soutint ensuite de tout son pouvoir, les royalistes à Paris, lors du voyage de S. M. à Gand, et les organisa de manière à pouvoir agir utilement pour hâter le retour de S. M. dans sa capitale; il fut promu, le 8 septembre 1815, au grade d'aide-major général de la garde royale; il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant de la Légion d'honneur, et commandeur de l'ordre grand-ducal de Hesse.

SECONDE BRANCHE.

Seigneur des Isles.

VIII. Alain-François DU COETLOSQUET, chevalier, seigneur des Isles, second fils de Guy, chevalier, et de Françoise le Segaler, fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec son père et son frère aîné, le 26 juin 1669, et épousa, par contrat du 14 juin 1692, passé devant Allain, notaire royal, Gillette de Kergus, fille de messire René de Kergus, seigneur de Mesambez, et de dame Marie de Tanouarn. De ce mariage sont issus:

1.° René-François dont l'article suit;

2.° Jean-Gilles, né le 15 septembre 1700, précepteur de monseigneur le Dauphin, depuis Louis XVI, du comte de Provence aujourd'hui Sa Majesté Louis XVIII, et du comte d'Artois; l'un des quarante de l'Académie française, sacré évêque de Limoges le 7 février 1740, dont il a donné sa démission en 1758; prélat-commandeur de l'ordre

du Saint-Esprit, nommé abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Philibert de Tournus, diocèse de Châlons-sur-Saône, en 1745, de celle de Saint Paul, au diocèse de Verdun, en 1759, et premier aumônier de MONSIEUR, mort à l'abbaye royale de Saint-Victor, à Paris, le 21 mars 1784; étant appelé par le Dauphin, père de Louis XVIII, à l'éducation des enfants de France, il inspira à ses élèves (dit le Dictionniare historique), les vertus qui étaient dans son cœur. Bienfaisant sans ostentation, pieux sans aigreur, la bonté inaccessible à l'esprit de parti, la modestie et la modération furent la base de son caractère. Ayant été élu membre de l'Académie française, il dit à un seigneur de ses amis : *c'est à ma place, ce n'est pas à moi que cet honneur appartient.* Il aimait les lettres et ceux qui les cultivaient. On attaquait devant lui les principes et le caractère de d'Alembert : « Je » ne connais point sa personne, dit l'évêque de » Limoges, qui n'était point encore son confrère » dans l'Académie, mais j'ai toujours ouï dire que » ses mœurs étaient simples, et sa conduite sans » reproche. Quant à ses ouvrages, je les relis sou- » vent, et je n'y trouve que beaucoup d'esprit, » de grandes lumières et une bonne morale. S'il » ne pensait pas aussi bien qu'il écrit, il faudrait » le plaindre ; mais personne n'est en droit d'in- » terroger sa conscience ».

3.° Alain-René, chanoine trésorier de l'église cathédrale de Tréguier, et abbé commandataire de Saint-Gildas-des-Bois, mort en 176..;

4.° Joseph-Gabriel, seigneur de la Palue, ancien capitaine au régiment de Marsan, infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié, 1.° avec Marie de Bléas, dame dudit lieu ; 2.° avec Marie Le Gac, dame de Lansalut. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. Marie-Gillette du Coetlosquet, née le 18 novembre 1742, mariée, en 1764, à messire Louis-Félix de Bédée ;

Du second lit :

b. Marie-Jeanne du Coetlosquet, née le 7 novembre 1753 ; mariée, le 11 février 1777, à messire Pierre-Jean le Roux, seigneur de Kerninon ;

5.° Marie-Françoise, morte au couvent des dames du Calvaire, à Paris ;

6.° Gillette du Coetlosquet, dite mademoiselle des Isles.

IX. Réné-François du Coetlosquet, chevalier, seigneur des Isles, épousa, p r contrat du 10 mai 1749, passé devant Courtois, notaire royal, demoiselle Ursule Oriot de Cœtamour, fille mineure de feu messire Jean Eusèbe de Cœtamour, et de défunte dame Ursule-Dorothée de Boutouiller. De ce mariage est issu :

X. Jean-Baptiste-Gilles, baron du Coetlosquet, né le 20 août 1751, nommé chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, le 15 mars 1768, puis capitaine commandant de la compagnie lieutenance-colonel du régiment Royal-Piémont, cavalerie, par commission du 23 janvier 1771 ; il a été choisi par le Roi, le 16 septembre 1773, pour, en qualité de gentilhomme d'honneur de Monseigneur le comte d'Artois, servir près de sa personne et l'accompagner partout où il lui plairait, et a été fait colonel en second du régiment Dauphin, infanterie, par brevet du 2 juin 1777. Il a épousé, par contrat du 31 décembre 1781, demoiselle Charlotte-Eugénie de la Salle, née à Metz en 1764, fille de François de la Salle, chevalier, puis commandeur des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, en 1783, et de Saint-Louis en 1786, mestre de camp, commandant du régiment de Bretagne, infanterie.

TROISIÈME BRANCHE.

Seigneurs de Kerannot.

VII. Robert du Coetlosquet, écuyer, seigneur de Kerannot, second fils de Guillaume, chevalier de l'ordre du Roi, et de Louise Simon, était mineur le 26 octobre 1653, que sa mère en eut la tutelle. Il fut déclaré noble issu d'ancienne extraction noble, et maintenu dans la

qualité d'écuyer et de chevalier, avec ses frères, par arrêt de la chambre de la réformation de Bretagne, rendu le 26 juin 1669, comme il a été dit ci-devant. Il épousa, par contrat du 5 mai 1671, passé devant le Breton et Cribier, notaires royaux, demoiselle Bonaventure Quintin, dame du Hellin, fille aînée, héritière présomptive de Gilles Quintin, écuyer, seigneur du Hellin, et de dame Anne le Roux, dont il eut :

1.° Guy, qui suit ;
2.° Anne-Bonaventure ;
3.° Marie-Anne.

VIII. Guy du Coetlosquet, chevalier, seigneur du Hellin, de Kerannot, etc., conseiller du Roi, et son lieutenant-général de l'amirauté de Brest, est nommé dans la sentence arbitrale rendue le 18 mars 1699, entre lui et Charles du Coetlosquet, son cousin germain, au sujet de la succession de Guillaume, chevalier de l'ordre du Roi, leur aïeul commun ; et subdivisa à ses puînés par acte du 24 septembre 1708, passé devant Rannau, notaire royal, la part qui leur était échue dans la succesion de leurs aïeul et aïeule communs. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1705 passé devant le Guen et le Brun, notaires royaux, demoiselle Marie-Anne Monot, dame dudit lieu et de Ranvelin, dont :

IX. Michel-Yves-Marie du Coetlosquet, chevalier, seigneur de Kerannot, né le 31 octobre 1708, qui a épousé, par contrat du 22 août 1731, passé devant Buisson, notaire royal à Quimper, Elisabeth le Pappe, dame de Kerminy. De leur mariage sont issus :

1.° Marc-Sezny-Guy-Marie, qui suit ;
2.° Marie-Jeanne, née le 7 décembre 1732, mariée, par contrat du 3 avril 1750, passé devant Landois, notaire royal, avec messire François-Louis-Hyacinthe de Penfentenio, chevalier, marquis de Cheffontaines, baron de Coetconq, seigneur de Bosigno, Bergoet, Kermonès, Saint-Georges, la Lande, etc., chevalier de Saint-Louis ;
3.° Anne-Marie-Michelle, née le 23 février 1734, mariée, par contrat du 17 janvier 1752, passé devant ledit Landois, notaire royal, avec messire Nicolas-Pierre-François Ameline, chevalier, sei-

gneur de Cadeville, fils de Nicolas, maréchal des camps et armées du Roi, et gouverneur pour S. M des île et citadelle d'Oléron;

4.° Marie-Renée-Geneviève, née la 23 novembre 1738, mariée, par contrat du 26 octobre 1756, avec messire Annibal-Louis Rogon, chevalier, seigneur de Carcaradec, de Kérivon et autres lieux, fils de Jean-Louis Rogon, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de dame Marie-Catherine-Emilie du Breil de Pontbriand;

5.° Marie-Josephe-Anne du Coetlosquet, née le 19 août 1747, mariée, par contrat du 10 septembre 1766, passé devant Landois, notaire royal, avec haut et puissant seigneur Louis-Marie-Ambroise-René du Dresnay, chevalier, seigneur de Montrelaix, guidon des chevau-légers, fils de Joseph-Michel-René, chevalier, comte du Dresnay, gouverneur et commandant des villes de Saint-Pol-de-Léon et Roscoff, et d'Elisabeth de Cornulier, sa première femme.

X. Marc-Sezny-Guy-Marie du Coetlosquet, chevalier, marquis de Ranvelin, né le 31 juillet 1744, épousa, par contrat du 7 mars 1767, passé devant Sohier et Richelot, notaires, Pauline-Anne-Pélagie de Farcy-de-Cuillé, nièce d'Auguste-François-Annibal de Farçy-de-Cuillé, évêque de Quimper-Corentin, qui leur donna la bénédiction nuptiale, et fille de messire Jacques-Annibal-Gabriel de Farcy, seigneur de Cuillé, de Gastines, etc., président à mortier au parlement de Bretagne, et de dame Catherine Françoise Jeanne du Bahuno. De ce mariage sont issus :

1.° Annibal-René-Guy-Paul, né le 16 janvier 1768, mort sans hoirs;

2.° François-Jean-Marie-Magloire, né le 14 juin 1769, officier au régiment des gardes françaises, mort à Quiberon;

3.° Louis-Marie-Joseph-Fortuné, né le 20 mars 1772, officier au régiment de Bretagne, mort à Quiberon;

4.° Pauline-Anne-Marie du Coetlosquet, née le 30 août 1770.

Armes : De sable, semé de billettes d'argent ; au lion morné du même, brochant sur le tout. Devise : *Franc et loyal.*

FROMENT. Cette noble et ancienne famille est originaire des environs de Rome ; des recherches faites dans les archives du Vatican, ne laissent aucun doute sur les services importans qu'elle a rendus à l'empire romain, dans les tems les plus reculés, sous les règnes de plusieurs empereurs, et attestent qu'elle a occupé des charges et emplois très-distingués. Parmi ceux qui sont cités, on trouve Adicius et Edisius Frumens, dont l'un fut évêque à Axum en 310, et mort le 28 octobre 337 ; il avait été sacré par saint Anastase ; l'autre fut échanson de Marope, prince payen. Fabricius Frumenti commandait à Viterbe en 523.

Une branche de cette maison, Frumens ou Frumentius en latin, Frumenti en italien et Froment en français, passa d'Italie en Languedoc, et s'y établit dans le sixième siècle. Ce qui rend, en France, l'époque de cette maison incontestable, c'est que Remaldus Froment, Romain d'origine, fils de celui qui s'établit en Languedoc, devint, par son grand mérite, en 604, grand maire de Paris et de Sens, sous Clotaire II.

Différens auteurs manuscrits assurent que les Frumenti du neuvième siècle, connus dans la Gaule Narbonnaise, étaient originaires d'Italie (1).

Le tems et les révolutions de l'Etat ont détruit les suites de la généalogie de cette maison, jusqu'aux environs du treizième siècle. A cette époque, cette noble et ancienne famille était divisée en trois branches principales, toutes honorées du titre de gentilshommes bannerets. La première établie en Languedoc, a été honorée du titre de baron de Montaran et de Castille, et descend des anciens seigneurs de FROMENTE (2), appelés, dans les actes latins, *Frumenti*. Cette branche remonte son origine à :

---

(1) Tout ceci est extrait d'un *Mémoire généalogique*, imprimé en 1770.

(2) Fromente, terre et ancienne baronnie située en Bugey,

I. George DE FROMENT, Conier, originaire du Bugey, dont le fils nommé :

II. Vincent DE FROMENT, premier allié, IIe du nom Conier, aussi originaire du Bugey, épousa, par contrat du 12 mars 1515, noble Claude de Bordielle, de la ville d'Uzès, dame de Montaran; cet acte qui est écrit en latin, est conçu en ces termes: *Nobilis Vincentius Frumenti filius*, etc., a été visé dans le jugement de maintenue de noblesse de M. de Maupeou, intendant de Poitou, en 1700. De ce mariage, vinrent :

1.° Jean, qui suit;

2.° Et Gabriel, Ier du nom, prévôt de l'église d'Uzès, en 1547, qui signala son zèle pour la religion, qu'il défendit avec fermeté contre les nouveaux sectaires, en quoi il fut secondé par son frère aîné.

III. Jean DE FROMENT, écuyer, baron de Montaran, par son grand zèle pour la religion, perdit tous ses biens, et fut obligé de se sauver dans les terres de la prévôté d'Uzès; il fut viguier de la prévôté d'Uzès, où il épousa, le 20 avril 1548, Claude-Catherine d'Entraigues, laquelle était veuve de lui, le 22 mars 1603, et mère de :

1.° Gabriel, qui suit;

2.° Pierre, auteur d'une seconde branche, rapportée ci-après;

3.° Philippe, qui fut viguier d'Uzès et lieutenant-général de la vicomté de Périgord; il épousa Françoise Itier, d'une ancienne famille du Languedoc, et en eut, entr'autres enfants :

a. Jean de Froment, qui fut lieutenant-général de la vicomté de Florensac, et devint la souche d'une branche qui est éteinte aujourd'hui.

---

sur la rivière d'Ains, paroisse de Neuville, qui a eu autrefois ses seigneurs particuliers, auxquels elle a donné son nom : elle passa, sur la fin du douzième siècle, en la maison de Beauregard, d'où elle est passée dans celle de la Baume, où elle fut le partage et le nom distinctif d'une branche cadette de cette maison.

b. N..... de Froment, viguier de Languedoc, dont on ignore la postérité.

4.° Et Vincent, II° du nom, qui eut un bras emporté d'un boulet de canon, en présence du comte du Médavy, qui lui fit avoir la lieutenance de Roi d'Alby.

IV. Gabriel de Froment, II° du nom, écuyer, fut gouverneur et commandant, pour les Rois Henri IV et Louis XIII, du château de Saint-Sissifred, en 1621; il eut, entr'autres enfants, de sa femme, dont on ignore le nom:

1.° N......., qui suit;

2.° Et Gabriel de Froment, III° du nom, conseiller, aumônier du Roi, chanoine d'Uzès et ancien prieur de Baignols, en 1690.

V. N....... de Froment, écuyer, fut père, entr'autres enfants, de:

VI. Gabriel de Froment, IV° du nom, écuyer, seigneur d'Argillers, de Venguières et de Bosset, viguier de la prévôté et du chapitre d'Uzès, qui fut maintenu dans sa noblesse, par arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 22 avril 1674; il épousa noble Hélène de Pertuis, de la ville d'Uzès, dont il laissa, pour fille unique:

VII. Jeanne-Diane de Froment, dame desdites terres, qu'elle porta par mariage, le 13 octobre 1692, auquel assista le chanoine d'Uzès, son grand oncle, à Gabriel de Froment, II° du nom de sa branche, cousin issu de germain de son père, et trésorier de France à la Rochelle. (Voyez la branche qui suit).

SECONDE BRANCHE.

établie en Poitou, puis à Montpellier.

IV. Pierre de Froment, écuyer, né à la ville du Pont-Saint-Esprit, donna quittance à Gabriel de Froment, II° du nom, son frère, le 3 mai 1604, et épousa, le 26 mars 1605, Anne-Claude le Pelletier, mère de:

1.° Joseph, qui suit;

2.° Antoine, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et doyen de l'église cathédrale de Luçon.

3.° Pierre de Froment;

4.° Et Gabriel, premier du nom de sa branche, mort sans alliance.

V. Joseph DE FROMENT, Ier du nom, écuyer, demeurant à Luçon, épousa, le 7 février 1667, Marie Rampillon; il fut maintenu dans la qualité de noble et d'écuyer, par arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 4 mars 1676, et mourut avant le 2 avril 1685, laissant, de son mariage avec ladite Marie de Rampillon, sa femme, qui vivait en 1700, qu'elle fut maintenue en sa noblesse avec ses enfans, par jugement de M. de Maupeou:

1.° Gabriel, qui suit;

2.° Joseph, seigneur de la Mollière, lieutenant des vaisseaux du Roi, mort en 1728. Il avait épousé, en 1711, Renée Baraud de Pague, dont il eut deux fils, qui furent chevaliers de Saint-Louis, et ne laissèrent point de postérité, et Jeanne-Marie, qui épousa, en 1755, M. Barnod de la Rivière des Granys, capitaine au régiment d'Auvergne;

3.° Antoine, écuyer, seigneur de la Sauveris, capitaine d'infanterie;

4.° Pierre-Paul, clerc tonsuré;

5.° Et Marie, religieuse à Luçon.

Tous ces cinq enfans furent maintenus dans leur noblesse, par M. de Maupeou, intendant de Poitou, le 3 juillet 1700, et par M. de Richebourg, aussi intendant de la même province, le 10 septembre 1715.

VI. Gabriel DE FROMENT, IIe du nom, écuyer, trésorier de France à la Rochelle, épousa, par contrat du 13 octobre 1672, Jeanne-Diane de Froment, dame d'Argillers, de Bosset et de Venguières, etc., fille unique et héritière de Gabriel, IVe du nom, seigneur des mêmes terres, et viguier de la prévôté d'Uzès, son cousin issu de germain, et de dame Hélène de Pertuis, sa femme. Il fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec ses frères et sœurs, par jugemens du 30 juillet 1700 et du 10 septembre 1715, et une troisième fois, le 7 novembre

de cette même année, par autre jugement rendu par M. de Lamoignon, intendant de Montpellier. Elle mourut en 1743, laissant de son mariage :

1.° Gabriel, III[e] du nom, écuyer, seigneur d'Argillers, en faveur duquel cette terre, qui fut unie à celle de Castille, dans l'Uzège, avec autres fiefs, fut érigée en baronnie, par lettres-patentes du mois d'avril 1748, enregistrées au parlement de Toulouse, le 5 juillet suivant, à la chambre des comptes de Montpellier, le 10 septembre aussi de la même année, et au bureau des finances de la même ville, le 12 juin 1749 ; elles lui ont été accordées, tant *en considération de ses services que de ceux que ses ancêtres rendaient* au Roi et à l'église, durant les troubles de la religion, excités dans le seizième, siècle, ayant été les seuls, parmi la noblesse du pays d'Uzès, qui n'eussent pas suivi le parti de l'erreur, ce qui causa l'incendie de leurs titres et la perte de leurs biens ; il épousa, en 1722, au mois de novembre, Marie-Anne Calmeton, de laquelle il n'eut point d'enfants ;

2.° Gabriel-Joseph, qui suit ;

3.° Antoine, chanoine et prévôt de l'église d'Uzès ;

4.° Charles, prieur de Pylemalle, en 1768 ;

5.° François, écuyer, seigneur de la Boisset, lieutenant de cavalerie au régiment de la Vieuville ;

6.° Marie-Hélène, mariée à Louis-Simon de Rossel, écuyer, seigneur de Saint-Manet et de Saint-Quentin ;

7.° Et Elisabeth, non mariée, vivante en 1770.

VII. Gabriel-Joseph DE FROMENT, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Vaquiés, etc., a épousé, le 19 novembre 1745, Marie-Constance de la Vergne de Tressan de Mont-Bazin, d'une famille qui a donné un Archevêque de Rouen, et un évêque de Soissons, dont il a eu :

1.° Gabriel-Joseph, dont l'article suit ;

2.° N..... de Froment, chevalier, né en 1748 ;

3.° Antoinette-Marie, née en 1750.

VIII. Gabriel-Joseph DE FROMENT, chevalier, né en 1747, connu d'abord sous le nom de baron d'Argillers,

fut page du Roi en sa grande écurie, en 1762, puis sous-lieutenant au régiment des Gardes-Françaises; depuis, il a pris le nom de baron de Castille, autre terre de sa maison; il prêta serment entre les mains du Roi Louis XVI, en qualité de lieutenant de Roi de la province de Languedoc, à Saint-Cloud, le 5 septembre 1786. Son attachement à la monarchie le fit incarcérer lors de la révolution, et il ne fut rendu à la liberté qu'au 9 thermidor. Il a épousé, en premières noces, Epiphanie, fille du comte du Long du Longuo, famille patricienne de Sienne, au grand-duché de Toscane; et en secondes noces, en novembre 1809, la princesse Herminie de Rohan, fille aînée de S. A. S. le prince Charles de Rohan et de la princesse de Rohan-Guémenée;

Enfants du premier lit :

1.° Edouard de Froment-Castille, officier de cavalerie qui, après avoir fait plusieurs campagnes, fut tué d'un boulet de canon, à la bataille d'Esslingen, le 22 mai 1809, au moment où il donnait les plus belles espérances;
2.° Constance de Froment-Castille, mariée en 1805, à M. le baron Charles-Joseph du Roure.

Enfants du second lit :

3.° Mériadec, née en novembre 1811;
4.° Blanche, née en février 1813;
5.° Berthe, née en janvier 1816.

La seconde branche s'est établie en Prusse; le dernier de cette branche était, en 1733, gouverneur, pour le roi de Prusse, de la principauté de Neufchâtel, où il est mort.

La troisième branche établie en Dauphiné, et proche de Langres, en Champagne, seigneurie de Bize, etc., a été honorée comme les précédentes, de l'ancien titre de gentilshommes bannerets, par les souverains Dauphins, avant que Philippe VI eut acquis le Dauphiné.

Cette branche remonte sa division des deux autres à:

I. Antoine DE FROMENT, Ier du nom, qui vivait à Valence, sous Humbert Dauphin, à la fin du treizième siècle, et au commencement du quatorzième. Il fut inhumé en l'église des Frères Prêcheurs de cette ville, dont il avait été élu consul, comme noble, et dans la-

quelle on voit son tombeau, sur lequel on lit cette inscription: *Hic jacet nobilis Antonius* DE FROMENT, *qui avorum virtute ac nobilitate, summo Humberto Delphino regnante, lege romanâ sicuti nobilis hujusce urbis consulatum tenuit*, etc. Il avait épousé, par contrat passé devant Riverat, sub-conservateur des notes à Grenoble, en 1317, demoiselle Christine des Adrets, fille de noble Jean des Adrets, baron de Beaumont, et de dame Marie-Anne d'Amanjeu, sa femme; de ce mariage vinrent:

1.° Antoine, qui suit;

2.° Et Philippe, qui fut confesseur du duc de Bourgogne. Il fut sacré évêque de Nevers, en 1394, et est mort en 1396.

II. Antoine DE FROMENT, II° du nom, écuyer, fut sergent-major, et commandait une bande de lansquenets, sous le duc d'Anjou, à la bataille qu'il livra près d'Aymer, en Guienne. Il épousa, par contrat passé devant Riquier, notaire et sub-conservateur des notes à Valence, en 1361, demoiselle Jacqueline de Nermand, fille de noble Jean de Nermand, écuyer, président en la sénéchaussée et siége présidial de Valencé, et de Madelaine de Boussac, sa femme, dont:

1.° Louis, qui suit;

2.° Et Guillemine, dont l'alliance est ignorée.

III. Louis DE FROMENT, Ier du nom, écuyer, était, en 1421, maréchal de bataille, sous le comte de Bonkam et le maréchal de la Fayette, à la bataille de Bange, en Anjou, contre le duc de Clarence. Il s'allia, par contrat passé devant Joachim de la Brugère, sub-conservateur des notes à Valence, en 1436, avec demoiselle Julienne de la Bastié, fille de noble Gaspard de la Bastié, consul de Valence, et de dame Alexandrine de Latier, sa femme, dont il eut:

1.° Claude, qui suit;

2.° Et Elisabeth, dont l'alliance est ignorée.

IV. Claude DE FROMENT, Ier du nom, écuyer, commandait, en 1465, sous Louis XI, une bande de lances, à la journée de Mont-Chéry, contre le comte de Charolois. Il épousa, par contrat passé devant Adam Soulier, sous-conservateur des notes à Montélimar, en 1498, demoiselle Isabeau de Beauvio, fille de noble Odde de Beauvio,

seigneur de Soïon, et de dame Christine de Bergerac, sa femme, dont, entr'autres enfants, il eut :

1.° Claude, qui suit ;
2.° Et Léon, auteur du second rameau, rapporté ci-après.

V. Claude de Froment, IIe du nom, écuyer, commanda une compagnie, à la surprise de Landriane, au Milanais, et fut fait prisonnier, en 1523, à la bataille de Rebecque, par le général de Leve. Il épousa, par contrat passé, en 1549, devant Jacques Mérina, notaire, à Nîmes, Sébastienne de Marlemont, fille de noble Jérôme de Marlemont, et de dame Catherine de Bercieux. Leurs enfants furent :

1.° Alexandre-Bernard, chambellan de Henri, roi de Pologne, depuis roi de France, sous le nom de Henri III ;
2.° Claude, dont l'article suit :

VI. Claude de Froment, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saillans, doyen de l'université de Valence, député de la noblesse, empêcha, par l'éloquence de ses discours, prononcés en présence de toute la noblesse assemblée, et secondé du zèle d'André Leberon, évêque de Valence, l'exercice public, qu'on y voulait introduire, de la religion prétendue réformée, et fut maintenu et confirmé dans son ancienne noblesse, par lettres-patentes du roi Henri IV, données en 1607. Il avait épousé : 1.° en 1578, demoiselle Justine Michaille ; 2.° en 1580, demoiselle Louise Halhet de Romans ; 3.° par contrat passé devant Gilbert des Boues, sous-conservateur des notes, à Valence, Anne des Mottes de la Griotterie, fille de Pierre des Mottes, écuyer, seigneur de la Griotterie et de Confolens. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Gaspard, doyen de l'université de Valence ;
2.° Claude de Froment, conseiller au parlement de Metz ;

Du second lit :

3.° Antoine, premier consul de Valence ;
4.° Jean, conseiller du Roi ;
5.° Isabeau, mariée à Simon de Favet, seigneur de Rochemore ;

Du troisième lit :

6.° Pierre-André, qui suit ;

7.° Barthélemy, qui forme la troisième branche, établie à Lunel, et rapportée plus bas.

VII. Pierre-André DE FROMENT, écuyer, seigneur de Saillans, de Laulavier, de Bize et Poinson, successivement capitaine-major du régiment de Pierregourdé, puis major de Tortone, où il fut blessé en défendant la place, major de Thionville et de Landrecies, capitaine d'une compagnie franche de cent hommes d'armes ; aide des camps et armées du roi, et maréchal de bataille, arrêta, au pont de Sture, dans le Montferrat, l'avant-garde des ennemis, et donna le temps au maréchal de Navailles d'arriver avec l'armée et de repousser les ennemis. Il fut chargé par le Roi, de veiller au bon ordre, police et discipline de l'armée cantonnée en Lorraine, pendant l'hiver de 1665 ; fut ensuite lieutenant de roi des ville et citadelle de Rhétel, et maître d'hôtel du Roi. Il épousa, par contrat passé à Paris, à l'hôtel de Vitry, devant Remond et son confrère, notaires, en 1650, demoiselle Catherine de Certieux, fille de Nicolas, écuyer, seigneur de Bouqueval, capitaine et gouverneur des ville et château de Châtel-Villain, et de dame Catherine de Guilbon. De ce mariage sont issus :

1.° Charles-Luc, qui suit ;

2.° Isabeau, demoiselle d'honneur de la reine de Pologne.

VIII. Charles-Luc DE FROMENT, chevalier, seigneur de Bize, d'abord mousquetaire du Roi, dans la première compagnie, fut appelé à l'arrière-ban, convoqué par ordre du Roi, par M. Larcher, intendant de Champagne, en 1697 ; et épousa, par contrat passé devant l'Encluse, notaire royal à Chésan, en 1671, Gaspard de Carendeffez, fille de Jean de Carendeffez, écuyer, seigneur de Chaudenay et fief de Montigny, et de dame Elisabeth Manivet de Lassaux. Leurs enfants furent :

1.° François, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment d'Orléans, qui a eu de son mariage avec Gabrielle Turquet, Marie-Claude-Bernarde de FROMENT, mariée à Philippe Profillet, écuyer, seigneur de Dardenay ;

2.° Hubert, dont l'article suit;
3.° Claudette Marie;
4.° Anne de Froment.

IX. Hubert DE FROMENT, chevalier, seigneur de Bize et de Chaudenay, en partie cornette, puis lieutenant de cavalerie au régiment d'Orléans, se trouva aux batailles de Malplaquet et de Denain. Une longue maladie l'ayant obligé de quitter le service, il fut pensionné du Roi. Il épousa, par contrat passé à Langres, devant Collier et Thibault, notaires royaux, en 1727, Antoinette-Marguerite de la Marche, fille de Nicolas de la Marche, écuyer, seigneur de la Fortelle, et de dame Marguerite Grimon. De ce mariage sont issus :

1.° Jacques-Marie, dont l'article suit;
2.° Marie-Claude-Bernarde de Froment, mariée en 1752, à Jacques-Hugues Michel, écuyer, seigneur d'Attricourt et de Fayl-Billot, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Rouergue, tué à la bataille de Varbourg, le 31 juillet 1760;
3.° Antoinette-Gabrielle;
4.° Geneviève de Froment, morte en 1772.

X. Jacques-Marie DE FROMENT, chevalier, entré au régiment de Rouergue, en 1752, y fut fait capitaine, en 1759, aide-major, en 1764, et major du régiment de Quercy, depuis Rohan-Soubise, le 18 avril 1776; il devint lieutenant-colonel de ce régiment, et fut, en 1789, député, par la noblesse du bailliage de Langres, aux Etats-Généraux. Il épousa, par contrat passé à Langres, devant Hubert et Dubois, notaires, le 18 décembre 1769, Gabrielle Leaulté, fille de Jean Léaulté de Grissey, écuyer, seigneur de Vivey, et de dame Rose-Gabrielle Seurot. Il a eu de ce mariage :

Françoise-Marie-Justine de Froment, née le 4 septembre 1770.

SECONDE BRANCHE,

établie dans la Marche.

V. Noble Léon DE FROMENT, Ier du nom, seigneur de Saillans, était frère de Claude de Froment, IIe du nom, qui commandait, en 1529, une cohorte de lances,

à la surprise de Landriane, en Milanais, et oncle d'Alexandre-Bernard de Froment, chambellan de Henri, roi de Pologne, qu'il suivit en France, en cette qualité; il se transplanta, avec la charge de maître des eaux et forêts, en Haute et Basse-Marche. Il épousa demoiselle Françoise de Pompadour, et eut de ce mariage :

VI. Noble Louis DE FROMENT, IIe du nom, écuyer, fut aussi seigneur de Saillans; il épousa, par contrat passé, le 15 août 1576, devant Proiret, notaire royal, demoiselle Jeanne de Malleret, fille de noble Régne de Malleret, seigneur de Lussac, Dubois, Lyranniers et Louchis, et de dame Marguerite Leroy, sa femme, dont il eut :

VII. Antoine DE FROMENT, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Puilata, marié à demoiselle Anne Périgault. De ce mariage vint :

VIII. Jean DE FROMENT, Ier du nom, écuyer haut de la ville d'Evahon, seigneur du Puilata et de Champdumont; a servi chevau-léger, dans la compagnie de M. le duc de Joinville; ses services sont attestés par un certificat du maréchal de Turenne. Recherché sur sa noblesse, et imposé par les habitants de la ville d'Evahon, il se pourvut contre cette imposition, et obtint un arrêt du grand conseil, du 15 janvier 1647, qui le maintint dans ses droits et priviléges, le déchargea de ladite imposition, fit défense auxdits habitants de l'imposer à l'avenir, et les condamna à quatre cents livres de dommages-intérêts et aux dépens. Retiré du service, il fut pourvu de la charge de lieutenant-général du pays de Combrailles, par lettres-patentes du 29 novembre 1661. Il épousa, par contrat passé devant Augier, notaire à Evahon, le 30 juin 1638, demoiselle Jeanne Doridier, fille de noble Jacques Doridier, écuyer, seigneur de la Plante, et de dame Claude de Turpine, sa femme. De ce mariage naquit :

IX. Gilbert-André DE FROMENT, écuyer, seigneur de Champdumont; il était au siége d'Alexandrie, en qualité de volontaire, dans le régiment de Lyonnais, en 1658; à la bataille de Dunkerque, son cheval fut tué sous lui, et il fut fait prisonnier; après son échange, il entra dans les gardes du corps de MONSIEUR, et se trouva au siége de Maëstricht; fait cornette, en 1673, dans le régiment de

mestre-de-camp, à l'attaque de Valencienne, par le baron de Quésy, il reçut un coup de feu à la main droite, dont il est resté estropié; cornette de M. de Chazeron, en 1678, il fut blessé d'un coup de pistolet au cou, en repoussant les ennemis; lieutenant dans Saint-Sylvestre, le 15 mars 1679; capitaine de chevau-légers, en 1683, dans le régiment de Pontaguet. Réformé, en 1684, et rentré dans le régiment de Saint-Sylvestre, où il est resté jusqu'au 21 novembre 1688, qu'il a pris une compagnie, dans le régiment de Romainville, où il a servi jusqu'en 1696, époque où son âge et ses blessures l'ont forcé de se retirer. Il épousa, le 13 février 1681, demoiselle Françoise de Luchapt, fille de noble Jean de Luchapt, écuyer, seigneur de la Mirande, et de dame Marie de Vernage, sa femme, dont il eut:

X. Fiacre DE FROMENT, seigneur de Champdumont, entré enseigne au régiment de Cordes, en 1703; lieutenant en 1706; capitaine, le 1er janvier 1734; mort au service, en 1759. Ses services sont attestés par M. le comte de Saint-Germain, lieutenant-général des armées du Roi, et ministre de la guerre. Il épousa, par contrat passé par Augier, notaire à Evaux, le 24 février 1732, demoiselle Marie Legriel, fille de noble Jacques Legriel, écuyer, seigneur de Ladenéche, et de dame Hélène de George, sa femme. De ce mariage, naquirent:

1.° François-Marie, qui suit;

2.° Et André-Louis, Ier du nom, mort sans enfant, capitaine dans le régiment d'Orléans infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

XI. François-Marie DE FROMENT, de Champdumont, écuyer, seigneur de Douleaux, est entré lieutenant dans le bataillon de Mont-Luçon, le 15 janvier 1746; lieutenant des grenadiers royaux de Solard, en 1757; premier lieutenant des grenadiers royaux de Méhégan, en 1759; capitaine au second régiment d'état-major, en 1771; chevalier de Saint-Louis, en 1774. Il a fait les six campagnes dans les armées du Haut et Bas-Rhin; lieutenant-colonel d'infanterie, en 1791. Le Roi, en récompense de ses longs services et de la fidélité de sa famille, par son ordonnance du 11 novembre 1814, lui a conféré le titre de baron, transmissible, suivant l'ordre de primo

géniture, titre dont la première branche de sa maison est honorée depuis près de trois siècles.

Il a épousé, par contrat passé devant Bougarel et Peronnin, notaires à Moulins, demoiselle Marie-Dorothée Alarose, dame de la Garde, fille de messire Gilbert Alarose de la Brène, écuyer, seigneur de la Beaume et autres terres, et de dame Jeanne Farjonel, sa femme; de ce mariage, sont issus :

1.° Demoiselle Françoise......, mariée à M. de Lecler Durivaud, écuyer, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, major des carabiniers de S. A. R. Monsieur ;

2.° Jean-Baptiste-Alexandre, qui suit ;

3.° Et André-Louis, auteur d'une branche qui suivra.

XII. Jean-Baptiste-Alexandre, baron de Froment, avait une sous-lieutenance dans Orléans-Infanterie, en 1790 ; élève de la marine royale, en 1792 ; renvoyé de ce corps, comme noble, en 1793 ; il était de l'organisation royaliste du midi contre la convention. Après la reprise de Toulon, de retour dans ses foyers, il partagea la prison avec toute sa famille, reconnue par son attachement à ses princes légitimes; depuis, il a toujours été aux ordres des agens des princes dans l'intérieur ; à la restauration, garde du corps du Roi, compagnie écossaise; chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, du 12 novembre 1814 ; breveté capitaine de cavalerie, du 1er novembre 1815, et admis à la retraite, par suite de l'ordonnance du Roi. Il a épousé, par contrat passé devant Delarue, notaire à Moulins, le 8 février 1801, demoiselle Gabrielle de Rogier, fille de messire Pierre de Rogier, écuyer, seigneur de Charnes, Montgason, etc., ancien garde du corps des rois Louis XV et Louis XVI, compagnie écossaise, chevalier de Saint-Louis, et de Jeanne l'Hermitte, sa femme. De ce mariage, sont nés:

1.° Michel-Dorothée, le 21 novembre 1801 ;

2.° Demoiselle Jeanne, le 16 mai 1803, morte en bas âge;

3.° Gabriel, né le 30 mai 1805 ;

4.° André-Louis, le 4 avril 1807;

5.° André-François, le 19 janvier 1809 ;

6.° Philibert-Marie, le 16 avril 1811 ;

7.° Charles-Stanislas, le 14 avril 1814.

TROISIÈME BRANCHE,

établie à Lunel.

VII. Barthélemy DE FROMENT, écuyer, seigneur de Saint-Paul, fut conseiller du Roi, juge royal en la ville et viguerie de Lunel. Le roi Louis XIII lui avait donné, comme son partisan, une somme de 12,000 livres, à prendre sur les rebelles du Languedoc, à cause des incendies et pillages qu'il avait supportés. Il fit un testament devant Beaumez, notaire à Lunel, le 13 août 1638, et mourut peu après. Il avait épousé, en cette ville, demoiselle Jeanne Chabert, qui fit un testament solennel, le 10 août 1652, lequel fut publié et enregistré au greffe civil de Lunel, le 1er février de l'année suivante. Elle vivait encore, veuve de lui, le 4 octobre 1656, et mère de:

1.° Claude, Ve du nom, mort sans alliance, en 1656 ;

2.° Jean, seigneur de Saint-Paul, qui institua son héritier, Charles de Froment, son frère, et mourut, avant 1656, sans alliance;

3.° Charles, conseiller du Roi, et juge royal de la ville, et viguier de Lunel, héritier universel institué de son père et de son frère Jean, etc., qui signa au contrat de mariage de son frère Antoine, de 1656;

4.° Antoine, qui suit;

5.° Et 6°. Toinette et Julie, qui signèrent audit contrat de 1656 avec Jacques Paul, mari de l'une d'elles.

VIII. Antoine DE FROMENT, écuyer, né à Lunel, fils de noble Barthélemy de Froment, conseiller du Roi, juge royal de la baronnie et viguerie de la ville de Lunel, était capitaine d'infanterie, lorsqu'il se maria. Il épousa, par contrat passé devant Daniel Martin, notaire royal à Marsillac, le 4 octobre 1660, demoiselle Catherine de Flury, native dudit lieu, fille unique de feu noble Etienne de Flury, docteur et avocat, et de dame Honorade Mar-

tinet, sa veuve, fille de Jacques Martinet. De ce mariage vinrent :

1.° Charles, écuyer, qui était un des plus anciens colonels des troupes du Roi, dans le régiment de Thiérache ; il perdit son bras droit dans les anciennes guerres d'Italie, et mourut commandant pour le Roi, dans l'Albigeois ;

2.° Jean, qui suit ;

3.°, 4.° et 5.° André, Antoine et Claude, qui furent tués dans les mêmes guerres d'Italie.

IX. Jean de Froment, écuyer, seigneur de Saint-Paul, etc., né à Lunel, fut successivement capitaine du régiment de Limosin, et commandant pour S. M., au gros du Roi, à Aiguemortes. Il mourut âgé d'environ cinquante ans, en cette ville, le 2 février 1721, pensionnaire du Roi, et fut inhumé le lendemain en la chapelle des Pénitents-Blancs de la paroisse de Notre-Dame de Sablon de ladite ville. Il avait épousé dame Madelaine de Plancs, qui mourut à Montpellier, le 26 janvier 1766, âgée d'environ quatre-vingts ans, et fut inhumée en l'église paroissiale de Saint-Pierre de ladite ville, le lendemain ; elle était fille de Jean de Plancs, écuyer, capitaine dans Limosin ; et de N..... Pastourelle des Barrières, fille de N..... des Barrières, ancien lieutenant-colonel des troupes du Roi. De ce mariage sont nés :

1.° Guillaume, lieutenant au régiment de l'Isle-de France, mort au service ;

2.° Jacques, mort officier au régiment de Normandie ;

3.° Paul, mort prêtre;

4.° Claude de Froment, écuyer, marié à Toulouse, entré au service du Roi, en 1733 ; il a fait les guerres de 1733, 1734, 1735, en Allemagne ; ensuite, il a fait toutes les guerres de Bohême, en 1743 ; il a été fait lieutenant au régiment de Fleury ; il a fait toutes les guerres de Flandre ; il s'est trouvé, en 1747, à la bataille de Lawfeld, et ensuite au siége de Berg-op-Zoom, où il eut l'honneur de monter, en sa qualité d'officier, la tranchée à la sape de cette place, faisant pour lors le service aux grenadiers. En 1750, il a été fait capitaine. En 1766, il a été nommé, par com-

mission du Roi, gouverneur de la ville et dépendances de Frontignan. En 1772, il a été fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et ensuite, chef de bataillon de l'hôtel royal des Invalides.

Cette maison a formé des alliances avec les principales maisons du Royaume, entr'autres avec celles de Rohan, des Adrets de Beaumont, Itier, La Vergne de Tressan, la Guitterie, Nisas, etc. etc.

Armes: D'azur, à trois épis de froment d'or, posés en pals, 2 et 1, couronne de marquis; c'est ainsi que les portent les Froment de l'Uzege et de Florensac. Cette branche a toujours constamment porté ces armes, comme première dans l'origine; ceux de Valence, portent de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois épis de froment d'or, posés 2 en chef, et 1 en pointe; ceux de Langres, portent: de gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois épis de blé empoignés d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles du second émail. Ceux de Lunel portent: d'azur, au chevron d'argent, accompagné en pointe de trois épis de froment empoignés d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or. La branche de la Marche porte de même, et ajoute trois merlettes, posées 2 et 1, sous les épis; couronne de marquis.

DE CHOULY DE PERMANGLE, maison noble des plus anciennes du Limosin.

I. Irieix DE CHOULY, Ier du nom, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, grand bailly d'épée de Limoges, épousa 1.° Françoise de Prouhet; 2.° Marie de la Pallue. Ses enfants furent:

Du premier lit:

1.° Jean, mort sans postérité;

Du second lit:

2.° Paul, dont l'article suit;
3.° Catherine, mariée avec Pierre de Gienny de la Guyonnière;

4.° Anne de Chouly, mariée avec N... d'Aguesseau des Essards, dont elle n'eut point d'enfants.

II. Paul de Chouly, chevalier, seigneur de Permangle, gouverneur de la ville et cité de Saint-Irieix, en Limosin, en 1594, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, colonel commandant de la compagnie des gardes du duc d'Epernon, épousa, par contrat du 4 octobre 1595, Françoise de Gentil, et fit son testament le 2 février 1636, par lequel il institua pour son héritier, avec substitution graduelle et perpétuelle de mâle en mâle, Irieix, son fils aîné. Il laissa de son mariage:

1.° Irieix de Chouly, seigneur de Permangle, chevalier, gouverneur de Limoges, lieutenant-général des armées du Roi. Il entra de bonne heure dans la carrière des armes, et s'y distingua pendant cinquante-cinq années. Il se signala aux siéges de Montauban, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle. Il fut fait maréchal des logis de la garde ordinaire du Roi; le cardinal Mazarin représentant à la Reine l'importance de cette charge, elle lui répondit qu'elle n'appréhendait rien pour cette compagnie, tandis que Permangle serait à la tête; en effet, il la commanda avec gloire pendant plus de vingt-cinq campagnes, et particulièrement au siége de Maestricht, où il reçut une blessure à la tête. Il servit à la conquête de la Franche-Comté et du duché de Limbourg, où le Roi fut présent, et au passage du Rhin, où il fit preuve d'une rare intrépidité; en récompense de ses long services, Sa Majesté le nomma gouverneur de la ville et cité de Limoges, par lettres patentes du 2 janvier 1676, charge dont il prêta serment entre les mains de M. d'Aligre, chancelier de France, et les lettres furent enregistrées en la chambre des comptes, le dernier janvier de la même année. Il mourut en 1679, et le P. Seraphin, prieur des Augustins de Limoges, prononça son oraison funèbre le 12 février, en présence de M. de Limoges, de l'intendant, de MM. du présidial, des consuls et nobles de la ville, dans l'église du Guegroits. Dans son discours, il exalte sa générosité dans l'affaire de la

porte Saint-Antoine à Paris, où il combattit à la tête de son corps, soutint le régiment des Gardes-Françaises, et força avec lui les barricades des Lorrains et des Espagnols, qu'ils contraignirent de se sauver avec désordre dans Paris. Il secourut Cognac, battit Baltazar à Saint-Andréas, et prit le chef de l'avant-garde. Il avait fait son testament le 23 août 1678, par lequel il institua pour son héritier Irieix-Junien, son neveu, fils aîné de Jacques, son frère, avec substitution graduelle et perpétuelle de mâle en mâle;

2.° Jean de Chouly;

3.° Jacques, dont l'article suit:

III. Jacques de Chouly, chevalier, seigneur de Permangle, de Monchaty et autres lieux, après la mort sans postérité de ses frères, gouverneur de Château-Landon, en 1646, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, avait épousé en 1655, Isabeau Roux de Lusson, et testa le 28 mars 1687, en faveur d'Irieix-Junien, son fils aîné. Ses enfants furent:

1.° Irieix-Junien, dont l'article suit;

2.° Gabriel, lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du fort Louis du Rhin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il mourut sans enfants, ayant fait son testament le 12 août 1741, en faveur de Gabriel de Chouly, son neveu;

3.° Jacques, prieur, abbé des Génovefains de la ville d'Anvers;

4.° Louise, mariée au comte de la Vigerie;

5.° Julie, alliée au baron d'Almay des Farges;

6.° Louise de Chouly de Permangle;

7.° Anne-Thérèse, mariée à N... de Ferrières, marquis de Sauvebœuf;

8.° Isabeau de Chouly de Permangle, supérieure du couvent des dames de Saint-Irieix.

IV. Irieix-Junien de Chouly, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, de Monchaty, de Brie-lez-Champs, Boubon et autres lieux, aide-de-camp des armées du Roi, capitaine de grenadiers au régiment du marquis de Sauvebœuf, son beau-frère; épousa, par contrat du 7 juillet 1691, Marie des Prés de Fredière,

veuve de François Foucaut, comte de Saint-Germain Beaupré, et fit son testament le 4 août 1727, par lequel il institua son héritier Gabriel, son fils aîné. Ses enfants furent :

1.° Gabriel de Chouly, seigneur, marquis de Permangle, de Monchaty, et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Montboissier, et brigadier des armées du Roi, mort sans postérité de Marie-Elisabeth Pichaud du Pavillon, qu'il avait épousée par contrat du 30 août 1750, fille de Patrice Pichaud, écuyer, seigneur du Pavillon, conseiller du Roi, et de Marie-Anne du Moutier ;

2.° Irieix de Chouly de Permangle ;

3.° Louis, dont l'article suit ;

4.° Madeleine, religieuse aux dames de Saint-Junien.

V. Louis DE CHOULY, chevalier, seigneur, marquis de Permangle, etc., institué héritier de Gabriel, son fils aîné, capitaine de grenadiers, puis lieutenant-colonel au régiment de Limosin, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il épousa, en 1752, Marie de Chouly de Bechadie, sa cousine, dont sont issus ;

1.° Philippe-Claude-Auguste, dont l'article suit;

2.° Jean de Chouly de Permangle, qui a fait les campagnes de l'émigration, dans l'armée des princes, et a obtenu en février 1815, la croix de chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et le brevet de capitaine de cavalerie. Il était entré dans les gardes de MONSIEUR, en 1778.

VI. Philippe-Claude-Auguste DE CHOULY, marquis de Permangle, élève de l'école royale et militaire, mousquetaire du Roi en 1767, chevalier de l'ordre royal et militaire de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, lieutenant au régiment provincial d'artillerie de Besançon, le 2 mars 1782, capitaine au même régiment, le 30 septembre 1785, jusqu'au 20 mars 1791, époque de la suppression de ce corps, a

émigré en 1790, rentra en France et fut détenu dans les cachots de la terreur, depuis le 31 mai 1793, jusqu'au 24 août 1794. Il a été présenté au Roi le 15 mai 1814; et a fait partie du corps des volontaires royaux, au mois de mars 1815. Il a épousé, le 12 septembre 1796, Marie-Louise de Péters ; de ce mariage est issu :

Lucien-Louis de Chouly de Permangle, né le 22 septembre 1800.

Armes : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois lys au naturel, et en pointe d'une fleur de lys florencée d'or.

THIROUX DE CROSNE, D'ARCONVILLE, DE MONDESIR, DE GERVILLIER, DE MERAVY et DE SAINT-CYR ; famille noble, originaire de la ville d'Autun; admise aux Etats de Bourgogne, ainsi qu'il conste par le catalogue officiel des nobles de cette province, édition in folio, p. 54. Elle a fourni des magistrats célèbres et des officiers-généraux distingués. Elle s'est divisée en plusieurs branches, sous les noms particuliers de *Crosne*, d'*Arconville* de *Lailly*, d'*Ouarville*, de *Montdesir*, de *Gervillier* de *Médavy*, de *Montregard* et de *Saint-Cyr ;* cette dernière est établie en Bretagne, où elle fut admise aux Etats.

I. Lazare-Louis THIROUX, écuyer, seigneur de Vaujour, mort à Paris, le 6 août 1742, âgé de quatre-vingt-cinq ans, avait épousé Marie-Brunet de Vaujour, fille de Gilles Brunet, lieutenant-général de la ville de Beaune, en Bourgogne, morte le 24 mars 1722, âgée de soixante-cinq ans. De ce mariage sont issus :

1.° N... Thiroux de Villercy, épousa N... dont sont issus :

a. Pierre-Marie Thiroux, seigneur d'Ouarville, en Beauce, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du Roi, en 1740; marié, par contrat du 30 janvier 1742, avec N.... Thiroux de Lailly, sa cousine germaine, dont N... Thiroux d'Ouarville, marié avec mademoiselle du Buc;

b. N... Thiroux de Villercy, épouse de M. Larcher ;

2.° Jean-Louis, dont l'article suit ;

3.° N... Thiroux de Gerseuil, dont la fille, mademoiselle de Gerseuil, épousa M. Bourrée de Corberon, marquis de Vernouillet, et vivait en 1748 ;

4.° Philibert Thiroux, seigneur de Chammeville, marié avec Geneviève-Thérèse de Colabeau, dont il a eu Claudine-Charlotte Thiroux de Chammeville, mariée, en 1760, à Jacques-Gabriel-Louis le Clerc, marquis de Juigné, baron de Champagne, lieutenant-général des armées du Roi, fils de Samuel-Jacques le Clerc, chevalier, baron de Champagne et de la Lande, marquis de Juigné, colonel du régiment d'Orléans, et de Marie-Gabrielle le Cirier de Neuchelles. De ce mariage descendent MM. le Clerc de Juigné, d'aujourd'hui.

II. Jean-Louis Thiroux de Lailly, seigneur d'Arconville, acquit cette terre de la maison de Broisset, et mourut à Paris le 19 juillet 1742. Il avait épousé Claude Buffot de Millery, fille de Simon Buffot, IIe du nom, écuyer, seigneur de Millery, cornette de cavalerie au régiment de la Reine, et de Marie de Ganay, dont sont issus :

1.° Louis-Lazare, dont l'article suit ;

2.° Pierre-Thiroux de Montregard, qui a fondé la seconde branche, rapportée ci-après ;

3.° N..... Thiroux d'Espersennes, conseiller au grand conseil le 12 septembre 1736, puis maître des requêtes de l'hôtel du Roi ;

4.° Catherine Thiroux, mariée, le 27 mai 1732, avec Charles-François Huguet de Sémonville, conseiller au parlement de Paris ;

5.° N..... Thiroux de Lailly, mariée à Pierre-Marie Thiroux d'Ouarville, son cousin-germain.

III. Louis-Lazare Thiroux, seigneur d'Arconville et de Crosne, premier président de la première chambre des requêtes du parlement de Paris, a épousé, le 28 février 1735, N.... d'Arlus, dont sont issus :

1.° Louis Thiroux de Crosne, conseiller d'Etat, maître des requêtes, intendant de Normandie,

lieutenant-général de police à Paris, mort victime d'un jugement révolutionnaire. Il avait épousé, par contrat du 16 janvier 1763, Anne-Adélaïde de la Michodière, fille de Jean-Baptiste-François de la Michodière, comte d'Hauteville, conseiller d'Etat, et d'Anne Luthier de Saint-Martin. De ce mariage, est issu Amédée-Jean-Charles Thiroux d'Arconville, marié à mademoiselle d'Aulnoy;

2.° N......, dont l'article suit;

3.° Alexandre-Louis Thiroux, comte de Mondesir, lieutenant-général des armées du Roi.

IV. N...... Thiroux, marquis de Gervillier, mort maréchal des camps et armées du Roi, avait épousé mademoiselle Savalette de Magnanville, dont est issu:

V. Louis-Hypolite-Charles Thiroux de Gervillier, marié avec mademoiselle de Brainville, de laquelle il a sept enfants:

1.° Alexandre Thiroux de Gervillier;

2.° Claudine-Elisabeth Thiroux de Gervillier;

3.° Henriette-Adélaïde Thiroux de Gervillier;

4.° Henriette-Louise Thiroux de Gervillier;

5.° Henriette-Anne Thiroux de Gervillier;

6.° Marie-Olympe Thiroux de Gervillier;

7.° Marie-Claire Thiroux de Gervillier;

SECONDE BRANCHE.

III. Pierre Thiroux de Montregard, comte de Médavy, baron de Conteville, conseiller d'état. Louis XV érigea, en sa faveur, la baronnie de Médavy en comté, par lettres-patentes du mois de mai 1769, dans lesquelles il est dit que cette érection a lieu, pour donner à l'exposant des marques d'estime et de distinction, pour les services que sa famille et lui ont rendus à l'Etat. Ces patentes furent enregistrées au parlement de Rouen, le 16 juin 1770, et à la cour des Aides de la même ville, le 22 du même mois. Il avait épousé 1.° en mars 1735, Marie Paignon, morte en septembre 1739; 2.° en novembre 1757, Marie-Henriette Hue, morte à Paris, le 11 décembre 1806, âgée de 67 ans, d'une famille noble de Normandie, et

sœur de M. Hue, comte de Grais, ministre plénipotentiaire du Roi près la cour de Cassel. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1.° Anne-Charlotte Thiroux de Montregard, née le 15 février 1736, mariée, par contrat du 19 février 1753, à Arnoul, comte de Pracontal, guidon des gendarmes de la garde du Roi, fils de Léonor-Armand de Pracontal, sire de Châtillon, baron de Bernières, marquis de Breuil et de Luis, seigneur de Vesvre, de Ronée, de Moussy, etc., et de Catherine Boucher d'Orsay ;

2.° Madelaine Thiroux, mariée le 24 juin 1755, à François-Martial, comte de Choiseul-Beaupré, lieutenant-général des armées du Roi, menin de monseigneur le Dauphin, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, fils d'Antoine, marquis de Choiseul-Beaupré, brigadier des armées du Roi, et d'Anne-Charlotte d'Yvetot de Marcheville ;

Du second lit :

3.° François-Charles, dont l'article suit ;

4.° Philibert-Henri Thiroux, baron de Conteville, né en 1764, mort sans alliance, officier de la marine royale en 1782.

IV. François-Charles-Claude Thiroux, comte de Médavy, né le 12 décembre 1762, ancien capitaine au régiment d'Orléans dragons, a émigré en 1790, et a rejoint S. A. R. Monseigneur, comte d'Artois, à Turin. Il a fait les campagnes de l'émigration en Allemagne, et a passé en 1795, en Normandie, où il a commandé une division de l'armée royale, sous le général comte de Frotté, et a reçu, à cette occasion, une lettre de satisfaction de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, datée d'Edimbourg, du 20 août 1796. Il a accompagné S. M. à Gand en 1815, et est rentré en France avec elle. Il est aujourd'hui maréchal des camps et armées du Roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a épousé, en décembre 1784, Henriette-Antoinette de Gaignon, comtesse de Vilenes, dame de Montfaucon, fille et unique héritière de haut et puissant seigneur Louis-Jacques-Armand de Gaignon, marquis de Vilenes, dernier des nom et armes, chevalier de Saint-Louis, colonel du régiment

royal - Pologne, lequel était fils de N.... de Gaignon, marquis de Vilenes, gouverneur de Niort, chevalier de Saint-Louis, fait lieutenant-général des armées du Roi, le 29 mars 1710, et de haute et puissante dame Marie-Renée-Henriette de Biars. La terre de Vilenes avait été donnée à cette famille par le roi Jean. De ce mariage, sont issus:

1.° Marie-Perrette-Zoé Thiroux de Médavy;

2.° Constance-Marie-Herminie Thiroux de Médavy.

Armes: D'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois bandes d'or et accompagnée en chef d'une croisette ancrée de gueules, et en pointe de trois têtes de lion du même.

MARINE (DE), à Paris.

Pierre de Marine fut anobli par l'édit du mois d'avril 1664.

Etienne de Marine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut l'un des huit maréchaux-des-logis de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, en 1722.

De cette famille est Anne-Albertine-Jeanne DE MARINE, veuve de Charles-Dominique de Compagnolt, chevalier, auquel elle avait été mariée, par contrat passé à Paris, le 21 mai 1757.

Armes: De gueules, à trois épis empoignés d'or; au chef du même, chargé d'un croissant du champ, accosté de deux roses du même.

DE CARRIÈRE, en Languedoc. Famille anciennement connue à Toulouse, et qui compte parmi ses auteurs, noble Pierre, Ier de Carrière, capitoul (1) en 1369

---

(1) On sait que le capitoulat était anciennement conféré aux personnes les plus considérables par leur naissance.

et 1389. Elle s'est divisée en plusieurs branches, notamment depuis Pierre IIe de Carrière, qui fera le premier degré de cette généalogie. Il fut aussi revêtu de la charge de capitoul, en 1581 et 1592, et cette honorable magistrature a été fréquemment exercée par des membres de sa famille. Les annales de Toulouse contiennent la liste de plus de vingt capitouls, du nom de Carrière.

I. Pierre DE CARRIÈRE, IIe du nom, dont la femme était demoiselle Jacquette de Jullia, fille de noble Pierre de Jullia, seigneur de Soucale, et de damoiselle Catherine de Caussidières, testa les 19 et 30 juin 1597, mourut le 3 juillet suivant, et fut enseveli dans le tombeau de ses ancêtres, au couvent des Grands-Augustins de Toulouse.

Ses testaments, dont il confia l'exécution à son neveu Pierre de Carrière, capitoul en 1591, font connaître qu'il laissa neuf enfants mâles; leurs noms sont inscrits dans l'ordre suivant :

1.° Pierre, docteur et avocat au parlement de Toulouse; il fut capitoul en 1608, capitoul chef du consistoire, en 1619, et député vers Louis XIII, en 1622, pour la conservation des priviléges de la ville, sur les élections des capitouls; priviléges qu'il avait défendus avec le plus grand zèle, contre les prétentions et les entreprises du parlement; atteint subitement de maladie, en revenant de la cour, il mourut au Saint-Esprit, le 3 janvier 1623, et fut enseveli dans l'église des Minimes. Son épitaphe est rapportée au troisième volume des annales de Toulouse, par du Rosoi, page 268 et suivantes des *Preuves*. Il paraît qu'il ne laissa point de postérité, quoiqu'il eût pris une alliance dans l'intervalle du 19 juin 1596 au 19 juin 1597.

2.° Pierre, dont l'article suit;

3.° Henri, qui sera également rapporté plus bas;

4.° Floriban, ou Florébault, qui vivait en 1619;

5.° Antoine, qui vivait à la même époque;

6.° Guillaume, mort avant 1619;

7.° Pierre, mort également avant 1619;

8.° François, qui sera rapporté plus bas;

9.° David, qui sera également rapporté plus bas.

BRANCHES ÉTABLIES A TOULOUSE.

II. Pierre DE CARRIÈRE, second fils d'autre Pierre de Carrière et de Jacquette de Jullia, fut capitoul en 1610, 1621, 1631, 1645 et 1650; membre du conseil de Ville en 1652 comme ancien capitoul, il se prononça de la manière la plus énergique contre les partisans de la fronde, qui, enhardis par la défection de Bordeaux, cherchaient à soulever la ville de Toulouse contre l'autorité légitime. Les mesures qu'il fit adopter, et la fermeté qu'il apporta dans leur exécution, déconcertèrent les projets des factieux. Cet important service est constaté par une lettre que Louis XIV adressa, de Tours, à Pierre de Carrière, sous la date du 13 mars 1652. Elle est rapportée aux preuves du troisième volume des *Annales de Toulouse*, par du Rosoi, et à la fin de cet article.

Pierre de Carrière mourut le 25 mars 1656, et fut enseveli dans le tombeau de sa famille, au grand couvent des Augustins. Deux de ses fils, Pierre-Louis, et Jean de Carrière, formèrent deux branches qui se sont éteintes à Toulouse; la première, en 1749, dans la personne de Jean-Baptiste de Carrière (1), lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis; la seconde, en 1770, dans la personne de Jean-Paul de Carrière (2), chanoine de l'église métropole Saint-Etienne, fils de messire Jean de Carrière, juge-mage, et président-présidial en la sénéchaussée de Toulouse, et de dame Hortense d'Albin de Valzergues. Ces deux branches avaient été maintenues dans leur noblesse, la première, par jugement de M. de Bezons, intendant

---

(1) Ses deux oncles, Jean et Louis de Carrière, furent capitaines au régiment d'Anjou: l'une de ses sœurs, Suzanne de Carrière, épousa, en 1715, Antoine Lecomte, seigneur de Matha, avocat-général au parlement de Toulouse, dont elle eut Pierre-Louis-Joseph-Antoine Lecomte, marquis de Noé, procureur général au même parlement, et Guillaume-Marie Lecomte, marquis de Latresne, capitaine au régiment de la Couronne, reçu chevalier de Malthe en 1734.

(2) Il était neveu d'autre Jean-Paul de Carrière, capitoul en 1715, capitoul chef du consistoire en 1723, le dernier de cette famille qui ait exercé cette magistrature.

de Languedoc, du 14 mars 1670, la seconde, par jugement du 15 février 1700, rendu par M. de Basville, intendant de la même province.

BRANCHE ÉTABLIE A RABASTENS.

II. Henry de Carrière, troisième fils de Pierre second de Carrière, et de Jacquette de Jullia, exerça les offices de conseiller secrétaire du Roi, près les chancelleries de Toulouse et de Montpellier. Il avait épousé le 6 juin 1599, demoiselle Marguerite de Bonnefoy, fille de noble François de Bonnefoy, seigneur de Ronzac, et de damoiselle Violande de Percin, mourut en 1614, et laissa plusieurs enfans, dont l'un, Pierre-Paul (1), continua la descendance. Cette branche, qui a fourni beaucoup de militaires (2) et qui fut maintenue dans sa noblesse, par jugements du 26 mars 1666, et de l'année 1669; le premier, de M. de Pelot, intendant de Guienne; le second, de M. de Bezons, intendant de Languedoc,

(1) Il prit deux alliances; la première en 1631, avec Cécile d'Albine, dont le nom a servi plusieurs fois à distinguer cette branche; la seconde en 1655, avec Marie de Chastenet, tante à la mode de Bretagne, de Jacques de Chatenet de Puységur, maréchal de France.

(2) Pierre de Carrière, enseigne au régiment de Ventadour, tué en 1625 à l'attaque du Mas d'Azil. Pierre-Paul de Carrière, Ier du nom, frère du précédent, capitaine au régiment de Ventadour.

Pierre-Paul IIe, Guillaume et Pierre de Carrière, petits-fils de Pierre-Paul, Ier du nom; les deux premiers, capitaines au régiment Dauphin; le troisième, lieutenant au même régiment. Il passa ensuite, en 1716, après avoir fait les preuves de noblesse nécessaires, dans les chevau-légers de la garde du Roi, et fut, en 1743, à la bataille de Dettingen.

Pierre, Jean-François-Ignace, Henri-Guillaume, Léon-Louis, et Pierre-Floriban-Narcisse de Carrière, tous fils de Pierre-Paul, IIe du nom; le premier, capitaine au corps royal d'artillerie; le second, capitaine commandant de chasseurs au régiment de Beauce; le troisième, capitaine commandant de chasseurs à cheval dans le régiment des Ardennes; le quatrième, capitaine commandant au régiment de Béarn, infanterie; le cinquième, capitaine au régiment de Brie. Ces cinq frères, dont la plupart avaient reçu de graves blessures et jouissaient de pensions considérables, étaient tous décorés de l'ordre de Saint-Louis.

s'était établie à Rabastens, ville de l'Albigeois; elle y a subsisté jusqu'en 1806, époque de la mort de Pierre-Floriban-Narcisse de Carrière, qui avait survécu à tous ses frères et mourut comme eux sans postérité. La plus jeune de leurs sœurs s'était mariée à noble François de Carrière, son cousin, de la branche établie à Briatexte, dont il va être mention immédiatement.

BRANCHE ÉTABLIE A BRIATEXTE.

II. François de Carrière, huitième fils de Pierre second de Carrière, et de Jacquette de Jullia, épousa demoiselle Jeanne de Perrin, et forma la branche qui s'établit à Briatexte, ville du diocèse de Castres. Son fils, Pierre de Carrière (1), qui se maria en 1666, à demoiselle Marguerite d'Azémar, continua la descendance. Cette branche subsiste aujourd'hui à Gaillac, ville de l'Albigeois, dans la personne de Léon-Louis de Carrière, ancien officier au régiment de Vivarais, né en juin 1771, à Briatexte, du mariage de noble François (2) de Carrière, de Briatexte, et de Julie de Carrière, de Rabastens. Léon-Louis de Carrière, a épousé demoiselle Louise Morel, de la ville de Gaillac, et est père de trois enfans mâles.

BRANCHES ÉTABLIES DANS LE DIOCÈSE D'UZÈS.

II. David DE CARRIÈRE, neuvième fils de Pierre second de Carrière, et de Jacquette de Jullia naquit à Toulouse, le 26 juin 1597, et se transporta au Saint-Esprit en décembre 1622, à l'occasion de la maladie de l'aîné de ses frères (voir plus haut à la page 466). Il a formé les branches établies dans le diocèse d'Uzès. Marié le 16 février 1640, à demoiselle Jeanne de Queyranne,

---

(1) Il fut maintenu dans sa noblesse, par jugement de M. de Bezons, intendant de Languedoc, du 10 janvier 1670. Ce jugement, omis dans le recueil du marquis d'Aubaïs, est mentionné dans le *Catalogue des Gentilshommes de Languedoc,* par le sieur de Caux.

(2) Son oncle paternel, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avait également pris une alliance; mais ne laissa qu'une fille mariée à un gentilhomme du Vivarais, du nom de Chazotte.

sœur de noble Jacques de Queyranne, commandant pour le Roi au fort de Bellegarde, en Roussillon, il mourut le 15 septembre 1669, à Masmolene (village à quatre lieues du Saint-Esprit), laissant un fils dont l'article va suivre.

III. Claude DE CARRIÈRE, Ier du nom, né le 10 août 1645, mort à Masmolene en 1731, épousa, le 25 janvier 1673, au château de Pouzilhac, diocèse d'Uzès, demoiselle Louise de Bastide, fille d'Antoine et de Marie de Picon-Pouzilhac, dont le neveu, Jean-Baptiste-Louis de Picon, marquis d'Andrezel, mourut ambassadeur de France à Constantinople. De ce mariage vinrent:

1.° Joseph, dont l'article suit;
2.° Jacques, né le 29 juillet 1691, sous-lieutenant au régiment d'Angoûmois, en 1708, lieutenant en 1710, capitaine en 1713, réformé en 1721 par suite de ses blessures, mort sans alliance en 1739;
3.° Jeanne, née en 1682, morte sans alliance à Saint-Quentin, diocèse d'Uzès, le 15 juillet 1749.

IV. Joseph DE CARRIÈRE, Ier du nom, seigneur de Masmolene et du Moutet, né à Masmolene en 1688, maintenu dans sa noblesse de race, le 26 septembre 1757, par jugement de M. le vicomte de Saint-Priest, intendant de Languedoc, mourut à Masmolene, le 7 avril 1768, laissant des enfants des deux mariages qu'il avait contractés, les 21 novembre 1713, et 7 janvier 1727, le premier avec demoiselle Françoise d'Entraigues, fille de feu noble Gabriel d'Entraigues, seigneur du Pin, et de damoiselle Bernardine de Brueys; le second avec demoiselle Geneviève de la Rouvière, fille de noble Pierre de la Rouvière, et de damoiselle Jeanne d'Estival. Ses enfants furent;

Du premier lit :

1.° Claude, dont l'article suit;
2.° Louise, née en 1714, religieuse de la Visitation, au Saint-Esprit, en 1735, morte dans son couvent en 1793;

Du second lit :

1.° Joseph, qui a formé une branche, et qui sera rapporté plus bas;

2.° Marie-Anne, née en 1732, morte sans alliance en 1803.

V. Claude de Carrière, IIe du nom, seigneur de Masmolene, du Moutet et de Saint-Quentin, au diocèse d'Uzès, né à Masmolene, en 1715, obtint en 1742, des provisions de la charge d'avocat du Roi au présidial de Nismes, et exerça, jusqu'en 1753; fut reçu en 1756 secrétaire des états-généraux de la province de Languedoc et se retira en 1776, avec une pension de 2000 livres. Il mourut le 22 novembre 1793, à Saint-Quentin, où il s'était établi depuis 1748, époque de son mariage, avec demoiselle Louise Donnadieu, sœur de messire Pierre Donnadieu, vicaire-général de l'évêché d'Alais prieur et seigneur de Tornac, abbé de Saint-Oyant du Moutier, etc., ancien secrétaire de l'éducation de monseigneur le Dauphin, père du roi Louis XVIII, et chapelain ordinaire de Madame la Dauphine.

Claude de Carrière laissa de son mariage :

1.° Pierre-Louis, dont l'article suit;
2.° Marie-Louise-Victoire, née en 1757, mariée le 17 novembre 1779, à Joseph-Henry Dufesc, marquis de Sumène, ancien mousquetaire de la maison du Roi.

VI. Pierre-Louis de Carrière, seigneur de Masmolene et du Moutet par donation de son père en 1784, né à Saint-Quentin, le 11 février 1751, secrétaire et greffier des états de Languedoc en survivance le 21 novembre 1771, fut admis titulaire en 1776, sur la démission de son père. Chargé de la procuration des officiers de la province, ses collègues, en 1789, époque de trouble et de destruction, il représenta seul l'ancienne administration de Languedoc, soit auprès des diocèses, soit auprès de la commission provisoire qui remplaça les états; se retira au mois d'août 1790, protesta de la manière la plus vigoureuse contre l'anéantisssment de la constitution de Languedoc, et résista aux sommations et aux menaces des commissaires des départements, qui voulaient le forcer à venir leur remettre le dépôt des archives de la province. Il avait comparu, en 1789, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Nismes, tant en son nom qu'en celui de son père. Marié à Montpellier, le 17 fé-

vrier 1784, avec demoiselle Marie-Marthe-Marguerite de Benezet, fille de messire Jean de Benezet, chevalier, président, trésorier de France, et de dame Louise de Joubert ; il est mort à Saint-Quentin, le 13 janvier 1815, laissant pour enfants :

1.° Jean-Laurent-Firmin-Louis, né à Montpellier, le 2 décembre 1784. Il était maire de Saint-Quentin, à l'époque du 20 mars 1815, et a usé de son autorité et de son influence, avec tant de fidélité et de succès, que le gouvernement impérial n'a pas été proclamé dans cette commune, qu'aucun fonctionaire n'y a prêté serment à l'usurpateur, que l'ouverture du registre pour les votes sur l'acte additionnel, n'y a pas été annoncée, et que ce registre, sur une population d'environ 2000 habitants, n'a présenté d'autres signatures que celles de deux militaires retraités, qui, par peur, vinrent requérir la faculté de s'inscrire ;

2.° Jean-Joseph-Louis-Frédéric, né à Montpellier, le 26 février 1788, auditeur au conseil d'État, le 10 novembre 1810, sous-préfet à Carcassonne, chef-lieu du département de l'Aude, le 3 octobre 1811, reçut, à Montpellier, de S. A. R. Monsieur, le 14 octobre 1814, la croix de la Légion d'honneur, envoya son serment au chancelier de l'ordre, *le* 16 *mars* 1815, quitta ses fonctions de sous-préfet, le 5 avril suivant, pour ne pas reconnaître l'autorité de l'usurpateur, et motiva sa retraite sur la fidélité qu'il devait à Louis XVIII. Au retour du Roi (juillet 1815), il revint prendre possession de sa place qui a été supprimée par l'ordonnance du 20 décembre de la même année.

BRANCHE ÉTABLIE AU SAINT-ESPRIT.

V. Joseph de Carrière, IIe du nom, fils de Joseph Ier de Carrière, seigneur de Masmolene et de dame Geneviève de la Rouvière de la ville du Saint-Esprit, naquit à Masmolene, le 22 juillet 1728 ; sous-lieutenant au régiment d'Auvergne, en mai 1743, il assista, un

mois après (le 27 juin) à la bataille de Dettingen: lieutenant, en septembre de la même année, il passa avec le même grade, le 24 décembre 1746, dans le régiment Royal-Comtois; fut nommé capitaine, en 1758; se retira en 1769, et reçut la croix de Saint-Louis, en mai 1771. A cette époque, il était établi, depuis deux ans, dans la ville du Saint-Esprit, dont il fut élu 1er consul-maire, le 10 août 1774. Arrêté, en septembre 1793, comme noble, et pour avoir pris les armes, malgré son âge et son extrême surdité, contre le général Cartaux, il fut d'abord détenu dans la citadelle du Saint-Esprit, puis transféré à Nismes, traduit devant le tribunal révolutionnaire et réservé pour une exécution qu'arrêta la nouvelle des événements du 9 thermidor. Rendu à la liberté, en octobre 1794, il acheva de vivre le 23 novembre 1800.

Il avait épousé à Avignon, le 1er mars 1772, noble demoiselle Marie-Jeanne-Victoire de Palys, fille de défunts messire Etienne-Hyacinthe de Palys et dame Antoinette de Choisitty. Ce mariage a produit un fils unique qui va suivre.

VI. Claude-Victor-Joseph DE CARRIÈRE, né au Saint-Esprit, le 18 avril 1778, a pris part à toutes les tentatives faites par les royalistes de cette contrée, aux diverses époques de la révolution. Il s'inscrivit le premier, en mars 1815, pour marcher sous les ordres de S. A. R. monseigneur duc d'Angoulême; reçut le commandement de la compagnie que la ville du Saint-Esprit fournit à l'armée de ce prince, et fut dirigé en avant-garde sur Bagnols, où il attendit l'ennemi pendant trois jours. Ayant reçu l'ordre de se replier, il s'empara de la caisse des contributions, qu'il fit passer sous escorte au quartier-général, et vint prendre position à Roquebrune, avec le reste de sa troupe. Un détachement de trois cents hommes, envoyé par le général Gilly, s'étant avancé sur ce point, il se retira, cotoyant la route et inquiétant l'ennemi, qui s'arrêta dans sa marche. Cependant la capitulation de la Palud amena la dispersion de l'armée royale. Victor de Carrière s'éloigna du Saint-Esprit. Au retour de Louis XVIII, il rappela et réforma sa compagnie, et, ayant pris les ordres du général comte de Vogué, rentra avec sa troupe au Saint-Esprit, et occupa la citadelle, où il eut le bonheur d'arborer le drapeau blanc. Il con-

serva, pendant un mois, le commandement de cette importante position. Depuis octobre 1815, il est chef de la première cohorte des gardes nationales du Saint-Esprit et de Bagnols.

MM. de Carrière de Masmolène et du Saint-Esprit ont l'avantage de remonter, par une de leurs alliances, à Jean de Budos, baron de Portes, marié en 1535, à Louise de Porcellet, et trisaïeul maternel du grand Condé et d'Armand de Bourbon, tige des princes de Conti.

Nous rapportons ici la lettre du Roi Louis XIV, annoncée à la page 467.

« A notre cher et bien amé le sieur de Carrière:

« Cher et bien amé, ayant été particulièrement in-
» formé qu'en tout ce qui s'est passé depuis quelque
» tems dans notre ville de Toulouse, sur le sujet des
» présents mouvements, vous avez fait paraître avoir
» beaucoup de zèle à notre service et au bien de cet
» Etat, nous avons voulu vous témoigner la satisfac-
» tion qui nous demeure de votre bonne conduite, et
» vous exhorter à nous donner à l'avenir des preuves
» de votre affection dans toutes les occasions qui s'en
» présenteront, vous assurant que les services que vous
» nous rendrez nous seront en singulière recomman-
» dation, et que nous en conserverons la mémoire,
» pour vous en reconnaître par les effets de notre bien-
» veillance, quand il s'en offrira sujet.

« Donné à Tours, le treizième jour de mars mil six
» cent cinquante-deux.

« LOUIS.

» Et plus bas:

» PHELYPEAUX. »

« Laquelle lettre j'ai reçu le 20e. mars 1652, des mains » de M. le comte de Maugiron. » (*Note ajoutée de la main de Pierre de Carrière*).

Armes: De gueules, au lévrier d'argent, colleté et bouclé d'or, la tête contournée, percé d'une flèche en barre du second émail, passant sur une terrasse de sinople, la pate dextre levée; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même. L'écu, sommé d'une couronne de marquis, est supporté par deux griffons.

PALYS, (DE) en Languedoc (1). Famille qui, d'après la tradition, est originaire de Florence, et que les troubles de cette ville forcèrent à s'expatrier. Le premier de ce nom qui vint en France habitait en 1432, près de Lussan, bourg du diocèse d'Uzès.

Noble Jean DE PALYS, habitant du lieu de Lussan, avait pour frère « vénérable homme, messire Jacques de Palys, prêtre, natif du lieu de Lussan »; ainsi qualifié le 20 avril 1541, dans l'acte d'achat d'une maison, située à Montfrin, village du diocèse d'Uzès. Le même Jacques de Palys est qualifié, le 3 février 1578, recteur d'une chapellenie, fondée sous le titre de *Notre-Dame de Beaulieu*, dans l'église paroissiale de Fournès, village du même diocèse, et prévôt en l'église de Saint-Didier, à Avignon. Il habitait déjà cette ville depuis plusieurs années, comme il est prouvé par le testament qu'il y fit le 31 janvier 1574. Son neveu Raimond de Palys, qui va suivre, s'était fixé auprès de lui; ainsi s'opéra la transmigration de la famille de Palys, du bourg de Lussan, dans la ville d'Avignon.

I. Jean DE PALYS, frère de Jacques (qui mourut en 1599, et fut enseveli dans l'église de Saint-Didier, dont il était prévôt), avait épousé demoiselle Simone Camprousse. Il était mort, ainsi que sa femme, à l'époque du mariage de leur fils Raimond, qui continua la descendance.

II. Noble Raimond DE PALYS, qualifié capitaine dans un acte du 28 novembre 1593, avait pris les armes contre les protestants à l'occasion des troubles qu'ils suscitèrent dans le comtat Venaissin. Un manuscrit conservé dans sa famille contient des détails honorables sur sa vie militaire, et lui donne les titres de conseil, de soutien et de défenseur du vice-légat cardinal d'Armagnac. C'est pour reconnaître et récompenser les services qu'il rendit dans cette circonstance à la religion catholique et au saint-siége que le pape Paul V, l'éleva à la dignité de comte de Saint-Jean de Latran et du Palais apostolique, et de chevalier de la milice dorée. Les lettres-patentes lui en furent expédiées de Rome, sous la date du 17 mars 1612.

---

(1) Ce nom est écrit dans les actes, Palis, Pallis; mais plus souvent Palys. Nous suivrons cette orthographe.

Il épousa à Avignon, le 24 février 1618, demoiselle Jeanne des Achards, fille de feu noble Pierre des Achards, écuyer, seigneur de La Beaume, et de damoiselle Philippe de Javelly. La famille des Achards, alliée aux maisons les plus considérables d'Avignon et de l'Italie, a fourni deux évêques dans le dernier siècle. Divers ouvrages généalogiques font connaître l'ancienneté et l'éclat de sa noblesse.

Raymond de Palys, testa en 1623, mourut le 6 août 1627, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Didier. Jeanne des Achards, sa veuve, testa le 1er février 1657, et mourut le 24 mars 1659. Ils avaient eu pour enfants :

1.° Antoine, dont l'article suit ;

2.° Jacques, qui testa le 9 novembre 1698, et mourut le 12 du même mois, âgé d'environ soixante-dix-sept ans.

3.° Louis, né après le testament de son père de l'an 1623. La maison de sa famille ayant été brûlée en 1655, à la suite d'un mouvement populaire, ses frères et son oncle, noble Jean-Baptiste des Achards, le députèrent à Rome pour réclamer des dommages. La ville d'Avignon fut condamnée à payer aux parties plaignantes, la valeur de ce qu'elles avaient perdu. Louis de Palys, mourut le 15 octobre 1681.

III. Noble Antoine de Palys, citoyen d'Avignon, qualifié dans quelques actes docteur ès droits, épousa, le 24 janvier 1660, demoiselle Angéline de Folard, de la même famille que le chevalier de Folard, commentateur de Polybe. Il testa le 17 avril 1680, sa femme lui survécut et décéda le 9 juillet 1703. Leur mariage avait produit quatre enfants :

1.° Louis, dont l'article suit ;

2.° Jean-Baptiste, sous-lieutenant au régiment de Provence, par brevet du 22 juin 1689, se qualifie lieutenant au même régiment dans un acte qu'il passa à Maubeuge, le 24 février 1691, pour donner pouvoir à son frère Louis de le représenter dans la gestion de ses biens. Il reçut un coup de feu en Flandres à la poursuite de l'ennemi, et mourut de sa blessure le 3 août 1692 ;

3.° Antoine, qui transigea le 6 juin 1699 avec son

frère Louis, dont il fut le procureur fondé le 6 mai 1720;

4.° Angéline, qui fit profession dans le monastère Saint-Véran-Sainte-Praxède, ordre de Saint-Dominique à Avignon, le 29 avril 1683.

IV. Louis DE PALYS, citoyen d'Avignon, qualifié noble et illustre seigneur dans plusieurs actes, épousa, le 3 février 1692, demoiselle Madeleine de Blanc, fille de Nicolas, et de feue damoiselle Marguerite de Robert. Ce mariage fut béni par Pierre de Folard, prêtre et oncle de Louis de Palys.

Madeleine de Blanc, étant morte le 25 mars 1705, Louis de Palys prit une nouvelle alliance, le 11 février 1708, avec demoiselle Marguerite de Crivelly de Villegarde, fille de noble et illustre seigneur messire Jérôme de Crivelly des comtes de ce nom, chevalier, seigneur de Villegarde, et de dame Catherine-Claire de Cheylus. Ce mariage ne produisit point de postérité. Les enfants du premier lit furent :

1.° Joseph, né en 1696, mort sans alliance le 9 décembre 1720;

2.° Etienne-Hyacinthe, dont l'article suit;

3.° Antoine-Eutrope, qui entra dans le couvent des pères célestins d'Avignon, le 29 mars 1718 et prit l'habit de cet ordre le 3 avril suivant;

4.° Claire-Thérèse, mariée, le 4 août 1715, à noble Henri de Roussel, de la ville d'Avignon;

5.° Françoise, qui prit l'habit de religieuse dans le monastère Saint-Véran-Sainte-Praxède d'Avignon, ordre de Saint-Dominique, le 1er octobre 1718.

V. Etienne-Hyacinthe DE PALYS, né le 1er décembre 1699, qualifié noble et illustre seigneur dans plusieurs actes, épousa, le 30 octobre 1724, demoiselle Antoinette de Choisitty, fille de messire Laurent de Choisitty, capitaine de cavalerie, et de dame Elisabeth de Malortigue. Il mourut le 10 octobre 1758, laissant pour enfants :

1.° Joseph-Marie-Louis, né à Aramon le 24 mars 1728, cornette dans le régiment de cavalerie Royal-Piémont par brevet du 13 juin 1745. Il assista à la bataille de Coni, servit en Flandres, se trouva à

la journée de Lawfeld, fut réformé à la paix, et se retira à Avignon, où il mourut sans alliance au mois d'avril 1773 ;

2.° Antoine-Joseph, dit *le chevalier de Palys*, né à Avignon le 18 octobre 1729. Il entra dans le corps royal et militaire du génie en 1753, et fit la guerre dans la Hesse et dans l'Allemagne. Parvenu au grade de capitaine ingénieur en chef avec rang de major, il se retira en 1777 dans la ville du Saint-Esprit en Languedoc, où il est mort sans alliance le 22 janvier 1813. Il avait été décoré de l'ordre de Saint-Louis en 1778, et jouissait d'une pension considérable ;

3.° Henri-Marie-Dominique, dont l'article va suivre ;

4.° Marie-Jeanne-Victoire, mariée, le 1er mars 1772, à messire Joseph de Carrière, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, habitant de la ville du Saint-Esprit. Ce mariage attira la famille de Palys au Saint-Esprit, MM. de Palys s'étant établis près de leur sœur en quittant le service.

VI. Henri-Marie-Dominique de Palys, dit *le chevalier de Palys-Montrepos*, né à Avignon le 12 décembre 1733, fut nommé, le 11 avril 1747, cornette au régiment Royal-Piémont, cavalerie, où l'aîné de ses frères servait depuis deux ans dans le même grade. Il entra en 1753, avec son autre frère, dans le corps royal et militaire du génie ; fut nommé, le 8 mai de la même année, lieutenant à la suite du régiment de Piémont, infanterie, ingénieur ordinaire le 25 mars 1755, capitaine d'infanterie le 28 avril 1763, ingénieur en chef le 25 mars 1775, major d'infanterie le 1er janvier 1777. Il s'embarqua à Brest en 1780, et passa dans les Etats-Unis à la suite du général de Rochambeau; fut nommé lieutenant-colonel-sous-brigadier le 12 novembre de la même année ; fit le siége d'Yorcktown, et obtint à cette occasion une pension. Revenu en France au mois de juillet 1783, il fut employé dans son grade à Nantes, passa à Grenoble le 1er avril 1791, en qualité de colonel-directeur de fortifications, et reçut le brevet de général de brigade le 26 mars 1793. Suspendu de ses fonctions au mois d'août suivant par le représentant du peuple Bassal, avec ordre de se

tenir éloigné des frontières et des armées à la distance de vingt lieues, il se retira au Saint-Esprit, où il est mort le 15 avril 1803.

La croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis lui avait été accordée dans le cours de ses services.

Il avait épousé à Nantes, au mois d'avril 1785, demoiselle Perrine-Michelle Maillard, native de Notre-Dame de l'Assomption, île et côte de Saint-Domingue, fille de feu M. Michel Maillard et de dame Suzanne-Antoinette Lambert. De ce mariage vinrent:

1.° Antoine-Marie-Jules, né en 1786, mort au mois de mai 1801;

2.° Amédée-Marie, né en octobre 1788, mort en bas âge;

3.° Alexandre-Julien-Marie, né le 12 mars 1795, reçu garde-du-corps du roi, compagnie de Wagram, en juillet 1814. Il accompagna le roi jusqu'à Armentières en mars 1815; a été nommé, en décembre de la même année, lieutenant dans la légion de l'Ain;

4.° Alphonse-Victor-Marie, né en août 1796, reçu, au mois d'août 1814, garde ordinaire de la porte; il accompagna le roi jusqu'à Béthune en mars 1815. Il a été nommé, en mars 1816, sous-lieutenant dans la légion de l'Aveyron.

GUILHEN ou GUILHEM, famille noble de Périgord, qui y possédait les seigneuries de Lagondie, Liaurou, Beaugibaut, Lareille, etc. etc Elle est aujourd'hui divisée en deux branches. La première est représentée par:

Messire Joseph Guilhem de Lagondie, écuyer;

La seconde branche est représentée par:

1° Messire Noël-André de Guilhen ou Guilhem de Lagondie, né le 1er octobre 1746, major du régiment de Dauphin, dragons, puis lieutenant-colonel du régiment de Chartres, dragons, a émigré en 1791, a fait les campagnes de 1792, avec les princes, puis celle de Quiberon et l'Isle-Dieu, etc. etc.; actuellement maréchal des camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire

de Saint-Louis. Il a épousé à Londres, le 5 août 1806, Henriette Traille, fille du général anglais de ce nom, issu d'une maison d'Écosse, qui porte pour armes: « D'azur » au chevron d'or, accompagné en chef de deux macles » du même, et en pointe d'une tige de trois aulx d'ar- » gent; cimier, une colonne de gueules, posée sur une » terrasse d'argent. *Devise :* DISCRIMINE SALUS. » De ce mariage sont issus:

1.° Joseph, né le 28 février 1809;
2.° Henri, né le 18 mars 1812;
3.° Thérèse, née le 19 avril 1807.

2.° Messire Yrieix DE GUILHEN, chevalier de Lagondie, né le 25 mai 1750, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a fait les campagnes de l'émigration à l'armée des princes, à Quiberon, à l'Isle-Dieu, etc. etc.

Ces deux frères ont constamment suivi la fortune de leur souverain, jusqu'à sa restauration sur son trône.

Armes : « D'azur, à deux lions affrontés d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent. »

CROUSILLAC (DE), famille noble, originaire de la province du Languedoc, qui a fourni plusieurs officiers distingués dans les armées, et parmi lesquels nous citerons :

PREMIÈRE BRANCHE.

1.° Jacques DE CROUSILLAC, écuyer, chef de bataillon, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

2.° Jacques DE CROUSILLAC, fils du précédent, écuyer, garde-du-corps du roi, mort au service de l'Infant, duc de Parme;

3.° Jean-Antoine DE CROUSILLAC, écuyer, frère du précédent, fut garde-du-corps du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1749, et mourut aide-major de la place d'Antibes;

4.° Joseph DE CROUSILLAC DE CASTELMORRE, écuyer, frère des deux précédents, mestre de camp d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1782; lieutenant de la compagnie des Suisses de MONSIEUR, comte d'Artois;

SECONDE BRANCHE.

5.° Antoine DE CROUSILLAC, écuyer, frère de Jacques, cité au premier article, fut nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 13 mars 1707, capitaine-exempt des gardes-du-corps, compagnie Villeroy;

6.° Pierre-François DE CROUSILLAC, écuyer, fils du précédent, fut garde-du-corps du roi, compagnie de Villeroy, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 6 octobre 1747;

7.° Mathias DE CROUSILLAC, écuyer, frère du précédent, fut garde-du-corps du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

8.° Pierre-Mathias de CROUSILLAC, chevalier, fils du précédent, gendarme de la garde du roi, et lieutenant des grenadiers Royaux (régiment de Mantes), chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, du 29 février 1816; il a pour seul et unique héritier:

9.° Jean-Julien-Pierre DE CROUSILLAC, chevalier, né à Chambourcy (Seine et Oise), le 4 décembre 1781, élève du roi à l'école militaire de Beaumont, chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Lorraine. Il a épousé, en 1813, Marie-Adelaïde-Aimée Fontaine, de laquelle il a:

Marie-Colette-Ernestine, née le 1er mai 1815.

Armes: « D'argent, au chevron d'azur, chargé de deux épées du champ, garnies d'or, et accompagné de trois croisettes tréflées de gueules. »

ERRATA.

Alexandre d'Hanache, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 17. Il faut ajouter qu'elle a fourni sept otages pour S. M. Louis XVI: 1.° madame la marquise Alexandre d'Hanache, née Charlotte-Elisabeth-Louise de Ferron; 2.° ses six enfants qui suivent:

Hugues-Marie-Charles, marquis d'Hanache, aujourd'hui officier de dragons, chevalier de Saint-Louis;
Françoise-Modeste;
Marie-Françoise-Louise;
Beatrix-Charlotte-Françoise, mariée à M. Jacques Conte;
Louise-Marie-Vincent;
Charlotte-Emilie, mariée au comte Joseph de la Tour-du-Pin.

Boissière-Chambors (de la), généalogie mentionnée au tome VII, page 258, Marie-Claire-Gabrielle de Tillar, lisez, de *Cillart*.

Bouillé du Chariol, généalogie mentionnée au tome VII, page 261, ligne 10, après Marguerite de Lorraine, ajoutez: *sœur de Louise de Lorraine, reine de France*.

Cocherel, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 1. C'est ainsi qu'il faut rétablir les armoiries à la fin de cet article:

« Coupé, au 1er d'or, à 3 fasces de gueules; au 2
» d'argent, à trois chevrons de pourpre. »

Colas, généalogie mentionnée dans le tome VII du *Nobiliaire* :

Page 51, lignes 20 et 21, au lieu de *Jenneville*, lisez Senneville. Même page, ligne 23, au lieu de d'*Erdreville*, lisez Esdreville. Même page, ligne 41, au lieu de *Cardivet*, lisez Cardinet. Page 54, ligne 14, au lieu de Commissaire *de* cette partie, lisez commissaire en cette partie. Page 57, ligne 25, au lieu de *Sauscère*, lisez Sanxère. Page 58, ligne 5, au lieu de Saint *Siphard*, lisez Saint Liphard. Page 63, ligne 18, au lieu de Jeanne *Namois*, lisez Jeanne Hamois. Page 66, ligne 3, au lieu de Geneviève *Baele*, lisez Geneviève Racle, fille de Jean Racle. Page 67, ligne 12, au lieu de Marguerite *Avesau*, lisez Marguerite Avesan, et ligne 19, au lieu de Michel-Jacques de *Chaumontois*, lisez Michel-Jacques Colas, sieur de Chaumontois. Page 68, ligne 39, au lieu de *Faucher* et Godeau, lisez Foucher et Godeau. Page 71, au lieu de Bazoches, et *Douville* en partie, lisez Bazoches et Donville en partie. Page 72, ligne 24, au lieu de *Savonier*, lisez Baronnies. Page 73, ligne 36, au lieu de Léonarde *Fouchet*, lisez Léonarde Touchet. Page 74, ligne 11, au lieu de Jeanne *Amaujou*, lisez Jeanne Amanjon. *Ibid.*, lignes 30 et 32, au lieu de Marie *Amaujon*, fille de Jacques *Amaujon*, lisez Marie Amanjon, fille de Jacques Amanjon. Page 75, ligne 37, au lieu de l'Huillier de *Brion*, lisez l'Huillier de Briou. Page 76, ligne 32, au lieu de Catherine *Bogelet*, lisez Catherine Boyetet. Page 77, ligne 21, au lieu de Marie-Anne *Nogace*, lisez Marie-Anne Noyau. Page 78, ligne 12, au lieu de Jacques-*Françoise* Héritte, lisez Jacques François Héritte. *Ibid.*, ligne 17, au lieu de Catherine *Mangeau*, lisez Catherine Mangean. Page 80, ligne 25, article 7.° Robert Colas de Brouville, etc., etc, ajoutez qu'il a été nommé par ordonnance du Roi du 14 février 1816, *conseiller à la cour royale d'Orléans*. *Ibid.*, ligne 31, au lieu de Pierre-Augustin *Anastase* Joguet, lisez Pierre-Athanase Joguet. Page 82, ligne 5, au lieu du 18 juillet 1767, lisez 18 juillet 1797. Page 82, ligne 6, au lieu de *Paulie*-Octavie, lisez Pauline-Octavie. *Ibid.*, ligne 19, au lieu de seigneur de *Villession*, lisez seigneur de Villepion. Page 83, ligne 5, au lieu de *Sroudat*, lisez de

Frondat. Page 86, lignes 2 et 3, au lieu de seigneur de *Villessiou*, lisez seigneur de Villepion.

CUGNAC, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 106, il faut ajouter que Marc de Cugnac, seigneur de Pauliac, se distingua en 1650, à la bataille de Rhetel, sous le règne de Louis XIV, et qu'il fut fait maréchal-de-camp en 1652.

La branche de Cugnac du Bourdet, en Poitou, a toujours prétendu être la branche aînée de cette maison, mais on attend pour établir ce droit, qu'elle en justifie par titres.

GINESTE NAJAC, généalogie mentionnée page 376 du tome VII du *Nobiliaire de France*, article 6°. Jeanne-Philippe, mariée à N... de la *Pierre*, lisez de la Serre; même page, degré VII, Antoine, né en 1761, lisez 1751.

GIRONDE, généalogie mentionnée dans le tome VII, page 133, après l'explication des armoiries, c'est-à-dire après le mot Toulouse, *ajoutez*, et par concession du roi Charles IX, du cinq avril 1672, elle a obtenu l'écu sommé d'une couronne de comte; *supprimez* ensuite tout ce qui vient, même le dernier paragraphe.

HAUTECLOCQUE, généalogie mentionnée dans le tome VII, page 217, ligne 29, à l'occasion de Wibert de Hauteclocque, qualifié chevalier dans une charte de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, de 1177, lisez 1174. Page 218, ligne 4, au lieu de *Helvide de Hauteclocque, femme d'Odon de Hauteclocque*, lisez Helvide de Hauteclocque, épousa Odon, et ajoutez, 4.° *Ode de Hauteclocque*. Page 219, ligne 24, au lieu de, par les quittances *de ses juges*, lisez de ses gages. Page 221, ligne 3, au lieu de, *tenu de sa seigneurie d'Havernas dans la vieillesse, il alla résider à Lallain*, lisez tenu de la seigneurie d'Havernas.

Dans sa vieillesse il alla résider, etc. Page 222, ligne 7, au lieu de, *épousa Claure de Hannedouche, fille d'Adrien, seigneur de Hunotum,* lisez épousa Claire de Hannedouche, fille d'Adrien, écuyer, seigneur de Hunctun. Page 223, ligne 16 au lieu de *a Louay,* lisez à Douay. *Ibid.*, ligne 33, au lieu de *Sosine de la Tour,* lisez Josine de la Tour. Page 224, ligne 2, au lieu de, *tué par un parti espagnol près Cercamps en* 1636, lisez fut tué par un parti espagnol, près de Cercamps, en 1636, à la tête d'un corps de gens de guerre qu'il commandait. Page 224, ligne 25, au lieu de *Marie-Anne des Marays, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Lannoy et d'Isabelle de Selos,* lisez Marie-Anne Desmareys, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Lannoy, et d'Isabelle de Lélos. Page 225, ligne 5, au lieu *de seigneur d'Herman,* lisez écuyer, seigneur d'Hermain. Page 226, ligne 18, au lieu de *seigneur des Marais-Maselines,* lisez seigneur des Marais-Masclines. Page 227, ligne 21, changer l'article d'*Alphonse de Hautecloque,* ainsi qu'il suit, Alphonse-François-Philippe de Hauteclocque, chevalier, né le 19 juillet 1796, a suivi en 1815, Sa Majesté Louis XVIII en Belgique. Page 227, ligne 24, au lieu de Gamete d'Oresmieux, lisez *Saincte Doresmieux.*

Lalis, famille dont la généalogie est rapportée page 400 du tome VII du *Nobiliaire universel de France,* ligne 16, degré II, au lieu de 1320, lisez 1520; ligne 28, degré V, au lieu de *Virgogne,* lisez Viregogue; après le degré V, au lieu de VII, lisez VI, et à ce dernier degré, au lieu de la *Vignerie,* lisez la Viguerie. Page 401, degré IX, ligne 7 de ce degré, au lieu de ces mots : *Il rentra volontaire en* 1770, lisez : Il entra cadet volontaire en 1770, etc. etc. Page 402, avant-dernière ligne, au lieu de ces mots : *Virtutis ingenuitus comes,* lisez Virtutis ingenuitas comes.

Laugier de Beaurecueil, généalogie mentionnée page 522 et suivantes du tome VII du *Nobiliaire universel de France ; on a oublié de rappeler le nom de cette famille à la table dudit volume.* Et page 523, degré I, article 2.°

ligne 2, au lieu de *Marie Barlatico,* lisez Marie Barlatier; rectifiez le même nom, au degré II, et page 525, degré IV, article 4.° Joseph-Gabriel-Just, *supprimez*, mort sans postérité (il existe).

Mas de la Roque (du), maison dont la généalogie se trouve page 297, du tome IV du *Nobiliaire universel de France,* au lieu d'*originaire de Guienne*, lisez originaire du Limosin.

Melun de Brunmetz, article inséré dans le *Dictionnaire Encylopédique de la noblesse de France,* tome I, page 225, et tome II, page 259, au lieu de *Picardie,* lisez en l'Isle de France, et rétablissez ainsi les armes: d'azur, à sept besants d'or, au chef du même. Devise : *Virtus et honor* : cri de guerre : *A moi, Melun.*

Puy-Melgueil (du), maison dont la généalogie se trouve page 53 du tome V du *Nobiliaire universel de France*, c'est ainsi qu'il faut rétablir la devise latine: *Certando. Enixe. Inimicos. Sanctæ Ecclesiæ. Ecclesia. Elucet.*

Salies-Salinis, maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 214. Elle a fourni deux évêques au diocèse de Dax, l'un nommé Gaillard de Salies, en 1221, 1228; l'autre Guillaume, qui fut son successeur.

Tyrel de Poix, généalogie mentionnée dans le tome VII du *Nobiliaire de France,* page 470; il faut ajouter :

« La terre de Poix, en Picardie, a eu dans la suite

» des tems le titre de *principauté*. Elle a été longtems » dans la maison de *Tyrel*, dont plusieurs, surtout les » cadets, ont pris le surnom *de Poix*. Elle en est sortie » sur la fin du quinzième siècle ». *Extrait de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, par le père Anselme, tome VII, page* 820.

Ville (de la), maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 35, degré XIX, Jean-Joseph-Médard, marié en 1757, lisez 1755, et page 41, article 2.°, le comte Alexandre de la Ville, ajoutez chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC.

» des tems le titre de principauté. Elle a été longtems » dans la maison de *Tyrel*, dont plusieurs, surtout les » cadets, ont pris le surnom de *Poix*. Elle en est sortie » sur la fin du quinzième siècle ». *Extrait de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, par le père *Anselme*, tome *VII*, page 820.

VILLE (DE LA), maison dont la généalogie est rapportée dans ce volume, page 35, degré XIX, Jean-Joseph-Médard, marié en 1757, lisez 1755, et page 41, article 1.°, le comte Alexandre de la Ville, ajoutez chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

FIN DU HUITIÈME VOLUME.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES FAMILLES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A

B

C

D

E

F

G

H

J

K

L

M

R

S

T

U

V

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres *directs ou par alliances* de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique jusqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

CHATILLON-SUR-SEINE. — IMPRIMERIE E. CORNILLAC